

Ecole Nationale Supérieure des Sciences Politiques

Département : sociologie politique et relations internationales

Mémoire en vue d'obtention du diplôme de master en sciences politiques

Spécialité : affaires économiques et internationales

**Thème :**

**Le rôle économique du couple franco-allemand dans  
l'Union européenne : convergences et divergences**

**Réalisé par l'étudiant :**

NAIT ABDESSELAM  
Hakim

**Sous l'encadrement :**

D<sup>r</sup> BARDAD DAIDJ  
Noureddine

**Membres du Jury**

GHEBALOU Yemilé .....Professeur .....Présidente

BARDAD DAIDJ Noureddine .....Docteur .....Encadreur

FOUDILI Abdelhalim .....Docteur.....Examineur

Année universitaire : 2013-2014

## Remerciements

*Mes remerciements s'adressent à mon encadreur, à toute l'équipe pédagogique de l'École Nationale Supérieure des Sciences Politiques et aux cadres du Ministère des Affaires Étrangères.*

## Dédicaces

*A ma famille et à mes amis je dédie ce travail.*

*« La responsabilité d'une pensée, aujourd'hui, consiste à comprendre pourquoi il y a eu des difficultés, des contentieux, et comment nous pourrions, en hommes intellectuellement responsables, sortir de ces difficultés, au lieu de ressasser des reproches mutuels ou de répéter des convictions formelles sans nous interroger sur les conditions sociales de leur énonciation et de leur fonctionnement. Si nous privilégions un certain style de témoignage, de fidélité inconditionnelle à nos communautés respectives, nous refusons de comprendre et de savoir ce qui s'est passé dans notre histoire, à l'intérieur de nos communautés... »*

Mohammed Arkoun, 1978

# Sommaire

Introduction .....**Erreur ! Signet non défini.**

Partie 01 : fondement et étendu de la relation franco-allemande ....**Erreur ! Signet non défini.**

Chapitre 01 : l'émergence du couple franco-allemand.....**Erreur ! Signet non défini.**

Chapitre 02 : la consolidation de la convergence franco-allemande ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Chapitre 03 : Les soubassements théoriques du rapprochement franco-allemand .....**Erreur ! Signet non défini.**

Partie 02 : les limites de la convergence franco-allemande.....**Erreur ! Signet non défini.**

Chapitre 01 : la disparité des modèles économiques .....**Erreur ! Signet non défini.**

Chapitre 02 : L'union européenne objet de discorde entre l'Allemagne et la France ....**Erreur ! Signet non défini.**

Chapitre 03 : les désaccords au sein de l'union économique et monétaire **Erreur ! Signet non défini.**

Partie 03 : avenir du couple franco-allemand et son impact sur l'Europe économique .**Erreur ! Signet non défini.**

Chapitre 01 : La fluctuation de la relation franco-allemande .....**Erreur ! Signet non défini.**

Chapitre 02 : Europe économique dépendante du couple franco-allemand **Erreur ! Signet non défini.**

## Listes des Tableaux, des graphiques, des cartes et des documents en annexes

<b>I-Tableaux</b>			
	N°	Désignation	Page
<b>Partie 01</b>	01	Les Conseils des ministres franco-allemands 2003-2013	II
	02	Les sommets franco-allemands (1963 - 2003)	III
	03	Les grands thèmes de la coopération entre la France et l'Allemagne	VII
<b>Partie 02</b>	04	Aperçu général des résultats d'indicateur sociaux	IX
	05	Personnes souffrant de pauvreté persistante	X
	06	Part des prestations sociales dans le revenu des ménages en France	XI
<b>II- graphiques</b>			
	N°	Désignation	Page
<b>Partie 01</b>	01	le commerce bilatéral entre l'Allemagne et la France	XII
	02	exportations allemandes et françaises	XIII
	03	les IDE allemands et français	XIV
<b>Partie 02</b>	04	L'évolution de la dette des ménages (en pourcentage du PIB)	XV
	05	L'évolution des excédents du secteur privé comparée à celle des déficits publics	XVI
	06	L'évolution des balances commerciales de l'Allemagne et des GIPSI	XVII
	07	L'évolution du déflateur du PIB en Allemagne et	XVIII

		dans les GIPSI	
	08	Indicateur d'équité sociale	XIX
	09	Lutte contre la pauvreté	XX
	10	La pauvreté infantile	XXI
	11	Accès à l'éducation	XXII
	12	Evolution du taux de pauvreté à 60% de la médiane des niveaux de vie de 1970 à 2008 en France	XXIII
<b>Partie 03</b>	13	Croissance du PIB	XXIV
	14	Taux de chômage (en % de la population active)	XXV
	15	Déficit public (en % du produit intérieur brut)	XXVI
<b>III- Cartes</b>			
	01	Fleuve du Rhin séparant l'Allemagne et la France	XXVII
	02	Les pays membre de la zone Euro	XXVIII
	03	Répartition de l'empire de Charlemagne	XXIX
<b>IV- documents</b>			
	01	Traité de l'Elysée du 22-01-1963	XXX
	02	Protocole de 22 janvier 1988	XXXV
	03	Déclaration de 22 janvier 2003	XXXVIII
	04	Agenda franco-allemand de 2020	XLVI

## Liste des abréviations

<b>Abréviation</b>	<b>Indication</b>
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEM</b>	Union Economique Monétaire. Désigné, aussi, par Europe économique
<b>PESC</b>	Pacte Européen de Stabilité et de Croissance
<b>RFA</b>	République Fédérale d'Allemagne
<b>RDA</b>	République Démocratique Allemande
<b>CECA</b>	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
<b>CEE</b>	Communauté Economique Européenne
<b>CED</b>	Communauté Européenne de la Défense
<b>OTAN</b>	Organisation du Traité Atlantique Nord
<b>URSS</b>	Union des Républiques Socialiste Soviétiques
<b>USA</b>	United States of America
<b>OFAJ</b>	Office Franco-Allemand de la Jeunesse
<b>BCE</b>	Banque Centrale Européenne
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune
<b>FMI</b>	Fond Monétaire International
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies

## Résumés

### Résumé

Depuis la réconciliation entre l'Allemagne et la France, les deux pays ont tout mis en œuvre afin de permettre à la réconciliation de durer et au partenariat de se promouvoir. Cette réconciliation entre les ennemis d'hier était le résultat de l'effort d'hommes politiques visionnaires et l'effet d'un contexte international menaçant. Après la signature du Traité de l'Elysée en 1963, un dispositif a été mis en place afin de consolider cette coopération pour qu'elle puisse toucher tous les domaines. Avec son progrès, c'est toute l'Europe qui avance dans son processus d'intégration. De notre point de vue, ce rapprochement s'explique par un cadre théorique fondé notamment, sur la vision réaliste des relations internationales et sur la théorie économique libérale.

La relation entre l'Allemagne et la France qualifiée « d'unique » dans le monde, n'est pas si idéale qu'elle le paraît. Des divergences fondamentales existent toujours entre les deux pays. Certaines de ces divergences, trouvent leurs sources dans l'histoire politique et économique propre à chaque pays. Les idées et les valeurs cumulées à travers l'histoire ont créé des doctrines différentes d'un pays à un autre. En effet, la disparité des modèles économiques représente un obstacle majeur à la prospérité de la relation entre ces deux pays. Le désaccord entre l'Allemagne et la France est, aussi, alimenté par des visions distinctes de l'avenir de l'Union européenne et notamment de la zone euro (UEM).

L'avenir de ce partenariat est tributaire de plusieurs éléments qui peuvent l'influencer en le tirant vers le haut ou vers le bas. Cependant, l'équilibre entre les deux partenaires, l'importance du couple pour chaque pays et la capacité de ce dernier à s'adapter au nouveau contexte international, joueront un rôle déterminant dans la relation franco-allemande. Pour sa part, l'Europe, largement dépendante du couple franco-allemand, comme

moteur du processus intégrationniste, continue à subir les fluctuations de la relation entre ces deux partenaires.

## Mots clés

Allemagne, France, Couple franco-allemand, Union européenne, union économique et monétaire, Moteur de la construction européenne, Réconciliation, coopération, institutions européennes.

## ملخص

العلاقة بين ألمانيا وفرنسا لها طابع خاص، فمنذ تصالح الدولتين بعد نهاية الحرب العالمية الثانية، لاحظنا تحسن وتطور هذه العلاقة بشكل كبير. وقد شكلت اتفاقية الإليزيه الموقعة سنة 1963 منعرجا حاسما في تاريخ العلاقات الفرنسية الألمانية. بموجب هذه الاتفاقية، وضعت مجموعة من الإجراءات تهدف إلى تكثيف التعاون وتعزيز التشاور المسبق بين البلدين فيما يخص القضايا الدولية والأوروبية. ومن بين العوامل التي ساهمت في تحسين العلاقات الثنائية، المجهود الكبير والمسؤولية التي تحملها مجموعة من الرجال السياسيين الذين كانت لديهم نظرة مستقبلية ثابتة لأوروبا والعلاقات الدولية بعد الحرب العالمية الثانية. كما يعد التقارب بين ألمانيا وفرنسا، ومن الناحية النظرية، نتاج للتأثر بالتيار الواقعي في مجال العلاقات الدولية وكذا الالتزام بالمبادئ النظرية للاقتصاد الليبرالي.

إلا أنه، ورغم ما حققته من تقدم وإنجازات، تشهد العلاقات الثنائية الألمانية والفرنسية وجود عقبات وحدود أمامها تمنعها من المضي قدما. فالنتائج التاريخية وتأثيره على الحاضر ومستقبل البلدين، شكل مذاهب غير متجانسة لدى كل بلد. حيث يعتبر التباين في النماذج الاقتصادية أحد هذه المنتجات التاريخية والتي تجد جذورها في المدارس الاقتصادية ذات التوجهات المختلفة. من جهة أخرى، يحمل كل بلد نظرة مختلفة على البلد الآخر فيما يخص مستقبل الاتحاد الأوروبي وتسيير منطقة اليورو (الاتحاد الاقتصادي والنقدي) وميادين أخرى تحاول فيها كل دولها بسط أو تعميم نموذجها على كل المنطقة مما يؤدي إلى مرور الثنائي الفرنسي الألماني بفترات توتر وما ينجر عن ذلك من تأثير على أوروبا ومسارها الاندماجي.

إن الإنجازات التي تمكنت أوروبا من تحقيقها لم تكن ممكنة بدون التعاون والتفاهم المسبق بين ألمانيا وفرنسا، لتبقى بذلك رهينة لهذه العلاقة التي تشهد تغيرات بصفة

مستمرة، أحيانا نحو الأحسن وأحيانا نحو الأسوأ. فمستقبل هذه العلاقة تابع لمجموعة من العوامل أهمها: التوازن بين البلدين والقدرة على التأقلم مع المناخ الجديد للعلاقات الدولية المختلف على ما كان في سنوات الستينات.

## الكلمات المفتاحية

ألمانيا، فرنسا، الاتحاد الأوروبي، الاتحاد الاقتصادي والنقدي، المؤسسات الأوروبية، التعاون، المصالحة، محرك المسار الاندماجي.

## Abstract

Since the reconciliation between Germany and France, the two countries have all put in place to enable the reconciliation and lasting partnership to promote. This reconciliation between former enemies was the result of the effort of visionary politicians and the effect of an international threat environment. After the signing of the Elyse Treaty in 1963, a series of measures has been put in place to strengthen this cooperation so that it can touch all areas. With its progress is advancing across Europe in its integration process. On our view, the merger is subject to theoretical framework that made it possible, especially the realistic vision of international relations and liberal economic theory.

The relationship between Germany and described as "unique" in the world, France is so perfect it looks. Fundamental differences still exist between the two countries. Some of these discrepancies are rooted in each country's political and economic history. These accumulated throughout history and what core values ideas, create different from one country to another doctrines. Indeed, the disparity in economic models is a major obstacle to the prosperity of the relationship between the two countries obstacle. The disagreement between Germany and France is also fueled by imagination and distinct vision for the future of the European Union, including the euro area (EMU).

The future of this partnership is dependent on several factors that can influence it by pulling up or down. However, the balance between the two partners, the importance of the couple by each country and the latter's ability to adapt to the new international context, will play a key role in the Franco -German relationship. For its part, Europe, largely

dependent on the Franco-German couple as motor integrationist process continues to undergo changes in the relationship between these two countries.

## **Keywords**

Germany, France, European Union, economic and monetary union, motor of European integration, reconciliation, cooperation, European institutions.

## **Zusammenfassung**

Seit der Versöhnung zwischen Deutschland und Frankreich, haben die beiden Ländern in Kraft gesetzt , um die Versöhnung und dauerhaften Partnerschaft zur Förderung ermöglichen . Diese Versöhnung zwischen ehemaligen Feinden war das Ergebnis der Bemühungen von visionären Politiker und der Wirkung einer internationalen Bedrohung Umwelt. Nach der Unterzeichnung des Elysee-Vertrages im Jahr 1963, hat eine Reihe von Maßnahmen eingeführt worden, um diese Zusammenarbeit zu stärken, so dass es alle Bereiche berühren kann. Mit seinen Fortschritt in Europa voran in den Integrationsprozess . Auf unserer Sicht ist der Zusammenschluss vorbehaltlich theoretischen Rahmen, der es ermöglicht, vor allem die realistische Vision der internationalen Beziehungen und der liberalen Wirtschaftstheorie gemacht.

Die Beziehung zwischen Deutschland und beschrieben als "einzigartig " in der Welt, ist Frankreich so perfekt es aussieht. Grundsätzliche Unterschiede noch zwischen den beiden Ländern existieren. Einige dieser Diskrepanzen sind in jedem Land die politische und wirtschaftliche Geschichte verwurzelt. Diese im Laufe der Geschichte und was Kernwerte Ideen, erstellen Sie sich von einem Land zum anderen Lehren angesammelt. Tatsächlich ist die Ungleichheit in ökonomischen Modellen ein großes Hindernis für den Wohlstand der Beziehung zwischen den beiden Ländern Hindernis. Der Streit zwischen Deutschland und Frankreich wird auch durch Phantasie und deutliche Vision für die Zukunft der Europäischen Union, einschließlich der Eurozone (WWU) angeheizt.

Die Zukunft dieser Partnerschaft ist abhängig von mehreren Faktoren, die es durch Ziehen nach oben oder unten beeinflussen können. Allerdings ist die Balance zwischen den beiden Partnern , die Bedeutung des Paares von jedem Land und dessen Fähigkeit, sich an

die neuen internationalen Kontext anzupassen , wird eine wichtige Rolle in der deutsch-französischen Beziehungen . Für seinen Teil , Europa, weitgehend abhängig von der deutsch-französischen Paar als Motor integrativen Prozess, um Veränderungen in den Beziehungen zwischen den beiden Ländern weiter zu unterziehen .

## **Stichwort**

Deutschland, Frankreich, deutsch-französische Paar, EU -Wirtschafts-und Währungsunion, Motor der europäischen Integration, Versöhnung, Zusammenarbeit, der europäischen Institutionen .

# Introduction

## I. Présentation

L'Union européenne est considérée comme l'une des intégrations régionales les plus mûres, les plus réussies et les plus avancées dans leur processus intégrationniste. Depuis sa création avec la signature de traité de Rome, le 25 mars 1957, elle n'a cessé de progresser dans les deux sens de l'intégration: approfondissement et élargissement. Les avancées les plus remarquables sont d'ordre économique. Les différents traités signés dans le cadre de l'Union européenne ont mis en place un dispositif permettant la convergence des économies des pays membres, notamment avec la création d'une banque centrale européenne et la mise en circulation de la monnaie unique : Euro. Actuellement, l'Union européenne se place comme l'un des acteurs économiques incontournables sur la scène internationale.

Cette réalisation n'était possible que grâce aux efforts des pays souhaitant faire de l'Europe une puissance politique et économique unie. Face à cette volonté il existait un obstacle qui contraignait l'avancée de l'Europe sur la voie de l'intégration : le contentieux franco-allemand. Sans la résolution de ce conflit et l'engagement des deux pays sur la voie de la réconciliation, le rêve européen était loin de se concrétiser.

Depuis la réconciliation des « ennemis héréditaires », les deux pays se positionnent comme leaders et farouches défenseurs du processus intégrationniste. Grâce à leurs poids économique, politique et démographique, ils ont pu stimuler les autres pays sur la voie de l'intégration d'une part. D'autre part, les mécanismes de convergence mis en place par les deux pays et qui visent la coopération et la coordination des points de vue sur les sujets européens ont permis aux deux pays de jouer un rôle coordonné et influent dans l'Europe. Enfin l'existence de visions communes et l'interdépendance économique ont motivé la recherche des compromis et les points d'entente.

Mais, le dispositif de convergence mis en place n'a pas permis de faire face à toutes les positions et les visions contradictoires qui ont suivi les discussions et les sommets européens. Les points de vue différents concernant les sujets et traités européens ont mis le couple franco-allemand dans la turbulence et avec lui le progrès du processus intégrationniste de l'Europe. Les divergences franco-allemandes trouvent leurs sources dans plusieurs éléments : pensée économique, visions différentes de l'Europe économique...etc.

Cependant, l'avancée de l'Europe économique se trouve « otage » du flottement de la relation entre les deux pays, car les réalisations de l'Europe dans le domaine économique sont pour une grande partie l'œuvre du couple franco-allemand.

## **II. Le choix du sujet**

### **❖ Un sujet d'histoire et d'actualité**

On assiste depuis plusieurs dizaines d'années à de multiples tentatives de création d'espaces de libre circulation des personnes et surtout des marchandises. Par tout dans le monde, les Etats essayent de lancer des zones de libre-échange, des marchés communs, des unions douanières...etc. La plupart des Etats font partie de l'une des intégrations régionales, certains font partie de plusieurs intégrations en même temps. L'Union européenne a, aujourd'hui, franchi une étape importante dans ce sens. Mais l'effort fourni se trouve compromis par des conflits d'intérêt qui créent des situations d'impasse entre les Etats membres, en particuliers entre l'Allemagne et la France. Les rapports entre ces deux pays ont constitué le cœur de l'Europe à travers l'histoire.

### **❖ Un sujet de débat permanent**

Le débat sur la relation franco-allemande et son rôle dans l'Europe est un débat qui a duré plus d'un demi-siècle, depuis le début même de la construction européenne. Cette étude aura pour mission de permettre de faire la lumière sur la relation franco-allemande et son influence sur le processus d'intégration économique dans un contexte en pleine mutation. Cependant, parcourir la relation franco-allemande signifie l'obtention d'un « mot de passe » qui permettra la compréhension de l'enjeu et de l'état des lieux de la construction européenne, comme elle permettra de faire des projections sur l'avenir de l'Europe.

## **III. Les objectifs de l'étude**

La construction européenne est une œuvre digne d'étude, elle constitue un exemple en matière d'intégration régionale que les autres régions souhaitent rééditer. L'exploration de cette piste nous permettra de comprendre les causes de la réussite ou celles du blocage puis d'en tirer les conclusions et les leçons pour les autres régions du monde notamment celle dont on fait partie : le Maghreb.

L'expérience européenne a stimulé un grand nombre d'intellectuels et de chercheurs, qui n'ont pas hésité à lui consacrer leurs travaux. En effet, l'Union européenne a fait l'objet de beaucoup de débats, de critiques et de réflexions. Notre sujet s'inscrit dans cette démarche, il vise à éclairer un aspect particulier de cet édifice. Pour cela, il se concentre sur deux acteurs dont l'importance et l'influence au sein de l'Union européenne sont

incontestables : l'Allemagne et la France. Il vise à chercher dans le type de relation qui lient les deux pays et son influence sur l'Europe économique.

Par ailleurs, l'intérêt particulier de l'étude, est de tirer profit sur le plan intellectuel de plus d'un demi-siècle de débat académique et politique. C'est pour cela qu'on cherche à acquérir des connaissances dans le domaine des intégrations économiques, de l'économie internationale, des relations internationales et autres disciplines. Aussi notre recherche doit-elle être celle à permettre de :

- ❖ Comprendre le processus d'intégration économique de l'Europe ;
- ❖ Tirer des leçons de l'exemple européen d'intégration régionale ;
- ❖ Mettre en miniature une relation bilatérale d'excellence entre l'Allemagne et la France;
- ❖ Comprendre l'importance et l'influence du couple franco-allemand dans l'Union européenne.

#### **IV. La problématique**

Dans cet environnement intervient notre recherche visant à répondre à la problématique suivante :

***Quels sont les fondements et les limites de la relation franco-allemande ?***

#### **V. Questions secondaires**

Pour donner une réponse complète à cette problématique, nous avancerons graduellement dans notre thèse en répondant aux questions suivantes :

- ❖ Comment le couple franco-allemand a-t-il émergé ?
- ❖ Quelle nature, quelle dimension et quelle spécificité caractérisent la relation franco-allemande ?
- ❖ Le dispositif de convergence permet-il de consolider l'entente franco-allemande ?
- ❖ Quels sont les sources des points de vue divergents entre l'Allemagne et la France ?
- ❖ Quel rôle a joué le couple franco-allemand dans la construction économique de l'Union européenne ?

- ❖ Quel effet aura la relation franco-allemande sur l'avancée du processus d'intégration européen ?

## VI. Hypothèses

Afin de permettre l'orientation de la recherche vers ses objectifs, nous supposons ce qui suit :

- ❖ Le mécanisme de convergence a pu résoudre les principaux conflits d'intérêt entre l'Allemagne et la France ;
- ❖ L'ampleur des différends entre l'Allemagne et la France mène le couple vers sa fin.
- ❖ La concurrence sur le leadership au sein de l'Union européenne crée d'avantage de divergence entre les deux pays ;
- ❖ Le couple franco-allemand est source de blocage de l'avancée du projet européen ;
- ❖ Le couple franco-allemand est le moteur de la construction européenne.

## VII. Les études précédentes

Nos recherches bibliographiques n'ont pas abouti à des résultats importants quant à l'existence d'études en Algérie, sur le thème franco-allemand. Par ailleurs plusieurs études ont été consacrées au sujet de l'Union européenne et dans lesquelles on a abordé d'une manière directe ou indirecte la relation, le conflit ou le rôle du couple franco-allemand.

Par contre, un grand nombre de recherches sont consacrées exclusivement au couple franco-allemand, en Allemagne, en France et dans d'autres pays européens. En effet on trouve deux types d'études qui traitent ce sujet :

- La relation bilatérale entre l'Allemagne et la France
- Le couple franco-allemand dans l'Union européenne.

On trouve même des chercheurs spécialisés dans les dossiers franco-allemand tels que : Soutou Georges-Henri, Jacques-Pierre Gougeon, Hans Stark, François Bilger...etc. Ces chercheurs nous ont servi de référence pour le traitement de notre sujet.

A cela, s'ajoute des publications des sites officiels franco-allemands et celle des différentes organisations telles que la fondation Robert Schuman, Deutsch-Französisches Institut, Comité d'études des relations franco-allemandes et l'Institut français des relations internationales...etc.

## VIII. Délimitation du sujet

- ❖ En temps : depuis le début de la construction européenne (après la deuxième guerre mondiale) à nos jours (octobre 2013) ;
- ❖ En espace : les relations économiques entre l'Allemagne et la France au sein de l'Union européenne et leur impact sur l'avancée de l'intégration européenne.

**N.B :** nous estimons important de signaler que le traitement de ce sujet sous le titre : « *rôle économique du couple franco-allemand dans l'Union européenne : convergences et divergences* » peut signifier que le sujet ne débattera que l'aspect économique de la relation franco-allemande. Mais, et après toutes les recherches effectuées par nos soins, il nous est apparu évident de débattre des relations franco-allemandes dans leurs aspect politique, sachant que le rapprochement entre les deux Etats, notamment à travers le Traité de l'Elysée de 1963, était un pure acte politique.

## IX. Méthodologie

Afin d'aborder le sujet, nous avons fait appel à des outils méthodologiques différents.

- ❖ L'outil permettant l'étude et l'analyse des faits et des documents historiques à savoir, la méthode historique
- ❖ L'outil permettant l'établissement des constats et des réalités, à savoir la méthode descriptive ;
- ❖ Enfin, l'outil permettant l'analyse des faits et la projection de leur impact dans l'avenir à savoir l'approche analytique.

Aussi, et vu l'importance de la méthode comparative pour notre sujet, nous avons, volontairement, suivi un raisonnement axé sur un débat conflictuel pour parvenir à des conclusions plus objectives et plus proches de la réalité.

## X. Les difficultés de l'étude

La période nécessaire au traitement d'un thème comme le nôtre doit être, relativement, plus longue que l'échéance arrêtée pour le dépôt du mémoire. Aussi, l'absence d'ouvrages et d'études consacrés à ce thème a compliqué notre recherche bibliographique et nous a obligé à chercher plus dans la documentation numérique (grâce notamment à la base de donnée SNDL). Enfin, le problème de documentation de côté allemand (langue) nous a

---

poussé à chercher les traductions des écrits allemands afin de s'assurer de la droiture de l'étude et de son impartialité.

## **XI. La division du plan**

Pour traiter notre sujet, nous avons réparti le plan sur trois parties. La première partie dans laquelle on va aborder le fondement de la relation franco-allemande, nous avons estimé important d'introduire cette partie par un chapitre consacré au début et à la normalisation de la relation franco-allemande après la fin de la deuxième guerre mondiale (*chapitre 01*). Cette relation est renforcée grâce un ensemble d'institutions et de projets communs dont l'étude est impérative (*chapitre 02*). On conclut par un débat théorique traitant du rapprochement franco-allemand de point du vue de la théorie des relations internationales et de la théorie économique (*chapitre 03*).

La deuxième partie constitue le revers de la première partie où on a parlé d'une relation franco-allemande fleurissante. Cependant, il est question, dans cette partie, de chercher derrière tout ce qui peut représenter une limite à cette relation d'excellence, notamment la différence des modèles économiques (*chapitre 01*), puis nous abordons les visions de chaque pays par rapport à l'Union européenne (*chapitre 02*) et l'union économique et monétaire (*chapitre 03*).

Enfin, la troisième partie est aménagée comme synthèse des deux parties précédentes, elle débattrà du sort du couple franco-allemand, entre vision optimiste et vision pessimiste (*chapitre 01*) d'un côté ; et l'impact que pourra avoir cette relation sur l'Europe économique (*chapitre 02*) ; de l'autre.

## **XII. Définition des concepts**

### *1- Commerce international*

Au sens strict, il désigne l'ensemble des opérations d'achat et de vente de marchandises réalisés entre Etats. Il peut être évalué par la balance commerciale qui retranscrit le volume des exportations et des importations d'un Etat durant l'année civile. Au sens large, il inclut également les transactions portant sur les « invisibles » (les services parmi lesquels les transports, l'assurance, le tourisme).

## 2- *Crise économique*

Le terme de crise désigne primitivement le moment de retournement d'un cycle économique mettant fin à une période d'expansion et débouchant sur une récession ou une dépression.

## 3- *Croissance*

Selon François Perroux, la croissance désigne « l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension pour une nation, le produit global net en termes réels »

## 4- *Récession*

Un pays est entré en récession – selon les conventions habituellement admises lorsque son PIB a diminué pendant deux trimestres consécutifs.

## 5- *Inflation/Déflation*

L'inflation définit un processus durable de hausse cumulative du niveau général des prix, quant à la déflation, elle se caractérise par une baisse du niveau général des prix.

## 6- *Libre échange*

Le libre-échange définit les politiques commerciales visant à réduire l'ensemble des obstacles à la libre circulation des biens et des services entre Etats.

## 7- *Macroéconomie*

Il s'agit d'une approche théorique qui se consacre à l'étude du fonctionnement global de l'économie

## 8- *Mondialisation*

Terme particulièrement imprécis, il désigne un processus historique de longue durée qui s'est traduit par une interdépendance croissante des espaces économiques, politiques et culturels.

## 9- *Marché du travail*

Cette notion vise à rendre compte de la rencontre sur un marché de l'offre de travail (constituée par les actifs à la recherche d'un emploi) et d'une demande de travail (émanant des entreprises ayant des besoins de main-d'œuvre).

### 10- Euro-système

Système de banque centrale composé de la BCE et des Banques centrales nationales des Etats membres de l'U.E. ayant adopté l'euro.

### 11- Dette de l'Etat

Ensemble des emprunts émis ou garantis par l'Etat. Le traité de Maastricht entré en vigueur le 01-11-1993 a défini cinq critères de convergence que les Etats membres doivent respecter pour passer à l'euro, parmi lesquels figure la clause de *no bail-out*.

### 12- Le *no bail-out clause* :

Article 125.1 du Traité de l'union Maastricht stipule : « L'Union ne répond pas des engagements des administrations centrales, des autorités régionales ou locales, des autres autorités publiques ou d'autres organismes ou entreprises publics d'un État membre, ni ne les prend à sa charge, sans préjudice des garanties financières mutuelles pour la réalisation en commun d'un projet spécifique. Un État membre ne répond pas des engagements des administrations centrales, des autorités régionales ou locales, des autres autorités publiques ou d'autres organismes ou entreprises publics d'un autre État membre, ni ne les prend à sa charge, sans préjudice des garanties financières mutuelles pour la réalisation en commun d'un projet spécifique. »

### 13- Modèle économique

En sciences économiques, un modèle est construit pour étudier et prévoir le fonctionnement d'un secteur d'activité ou d'un groupe d'agents économiques.

**Partie 01 : Fondement et étendu de la  
relation franco-allemande**

### *Introduction de la première partie*

Les relations franco-allemandes ont, dès la deuxième moitié du XIXe siècle, significativement influencé le cours des relations intereuropéennes. Il semble qu'à partir de 1871, le Concert européen oriente sa politique ainsi que ses décisions diplomatiques selon l'évolution propre aux relations franco-allemandes. En effet, la mise en place et le maintien de la paix en Europe apparaissent conditionnels au bon fonctionnement des relations franco-allemandes, car peu de différends pèsent aussi lourd à l'époque que cette polémique<sup>1</sup>. Si de cette façon, les rapports franco-allemands dominent la scène diplomatique européenne de 1871 à 1914, ils continuent d'influencer notablement l'évolution de l'Europe jusqu'à nos jours.

L'étude des relations internationales confirme que la relation franco-allemande n'a pas d'équivalent dans le monde. Nulle part ailleurs un tel « binôme » d'États ne dispose de structures bilatérales aussi denses et variées, impliquant à la fois la sphère gouvernementale, la haute administration et la société civile des deux pays. Ce succès est miraculeux, à l'aune de l'histoire qui a opposé Français et Allemands durant les trois siècles qui précèdent la réconciliation<sup>2</sup>.

Cette institutionnalisation a atteint une telle intensité que la relation franco-allemande ne devait plus connaître le moindre déficit de communication, le moindre manque de compréhension, ni donc de marge pour d'éventuelles divergences de fond<sup>3</sup>.

De cette présentation il apparaît fondamental, l'étude de la naissance et le fonctionnement de cette relation et ce, en divisant cette partie en trois chapitres :

- ❖ L'émergence du couple franco-allemand après la deuxième guerre mondiale ;
- ❖ La consolidation de la convergence franco-allemande ;
- ❖ Les soubassements théoriques de la relation franco-allemande.

---

<sup>1</sup> L'évolution de leurs rapports (l'Allemagne et la France) est en effet remarquable. Pendant près d'un siècle et demi, le rappel incessant des souvenirs d'affrontements aboutit à créer de chaque côté du Rhin des histoires nationales rigoureusement antithétiques et finalement incompatibles. L'hostilité de l'ennemi est présentée comme ancestrale et relevant de la nature des choses : d'ennemis héréditaires, (Valérie Rosoux, « La réconciliation franco-allemande : crédibilité et exemplarité d'un « couple à toute épreuve » ? », Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, mis en ligne le 01 janvier 2010, p. 1.).

<sup>2</sup> L'évolution de leurs rapports (l'Allemagne et la France) est en effet remarquable. Pendant près d'un siècle et demi, le rappel incessant des souvenirs d'affrontements aboutit à créer de chaque côté du Rhin des histoires nationales rigoureusement antithétiques et finalement incompatibles. L'hostilité de l'ennemi est présentée comme ancestrale et relevant de la nature des choses : d'ennemis héréditaires, (Valérie Rosoux, « La réconciliation franco-allemande : crédibilité et exemplarité d'un « couple à toute épreuve » ? », Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, mis en ligne le 01 janvier 2010, p. 1.).

<sup>3</sup> Stark Hans, « Paris-Berlin : relation solide, rapports asymétriques, politiques antinomiques », Politique étrangère, 2012/4 Hiver, p. 769.

## Chapitre 01 : L'émergence du couple franco-allemand

L'expression « couple franco-allemand<sup>4</sup> » est apparue assez tardivement, sous les gouvernements de Valéry Giscard d'Estaing et de Helmut Schmidt. La formule relève d'ailleurs du cliché journalistique<sup>5</sup> et les historiens préfèrent en général celle de « moteur franco-allemand de la construction européenne », qui elle-même, quoique moins subjective, reste trop sommaire. Les médias lui préfèrent cependant l'image du « couple », dont la stylisation a sans doute atteint son sommet en 1962, avec Charles de Gaulle<sup>6</sup> et Konrad Adenauer<sup>7</sup> debout dans la cathédrale de Reims, ou en 1988 quand François Mitterrand<sup>8</sup> et Helmut Kohl<sup>9</sup> se sont tenus par la main à Verdun<sup>10</sup>.

Le terme « couple franco-allemand » est bien sûr une métaphore; le sens littéral ne désigne que la relation entre deux individus, la métaphore renvoie à la fois à un sens premier littéral (le couple individuel) et connote un sens figuré (ici les rapports entre deux nations)<sup>11</sup>.

Afin de comprendre la particularité de la relation franco-allemande, nous allons exposer, globalement, l'histoire de cette relation avant la guerre de 1939-1945 (*section 01*), sachant que le rapprochement entre l'Allemagne et la France, et qui constitue le centre de notre intérêt, après la deuxième guerre mondiale, est passé par trois étapes importantes : le début des relations bilatérales (*section 02*), le début de la relation d'un couple avec la signature du Traité de l'Elysée (*section 03*), et la mise en œuvre de la relation franco-allemande.

---

<sup>4</sup>Le diplomate allemand Werner Rouget, en poste à Paris au cours des années 1980, s'est toujours refusé à qualifier la relation franco-allemande d'amitié : « Cette entreprise consistant à toujours minimiser les moments désagréables en appelant à l'amitié [...] n'est pas seulement aux antipodes de la réalité, elle provoque inévitablement des réactions contre-productives faisant ressortir les "vieux démons" en miniature. », (Martens Stephan, « Pour un nouveau prisme d'analyse de l'entente franco-allemande », *Revue internationale et stratégique*, 2002/4 n° 48, p. 15.).

<sup>5</sup>Les expressions retenues par les documents conventionnels tels que le traité de l'Elysée de 1963 ou l'agenda franco-allemand 2020 sont : amitié franco-allemande et moteur de la construction européenne.

<sup>6</sup>Président de la république française, 1958-1969.

<sup>7</sup>Chancelier de la république fédérale d'Allemagne (ouest) : 1949-1963.

<sup>8</sup>Président de la république française, 1981-1995.

<sup>9</sup>Chancelier de la république fédérale d'Allemagne : 1982-1998.

<sup>10</sup>Soutou Georges-Henri, « L'émergence du couple franco-allemand : un mariage de raison », *Politique étrangère*, 2012/4 Hiver, Paris, 2012, p. 727.

<sup>11</sup>JOSEPH JURT, « Le couple franco-allemand, Naissance et histoire d'une métaphore », *Sonderdruckaus der Albert-Ludwigs-Universität Freiburg*, 2001, p.3.

## **Section 01 : Aperçu sur l'histoire singulière de la relation franco-allemande**

*« Ceux qui ne peuvent se rappeler le passé sont condamnés à le répéter. »*

George Santayana (1863-1952)

### **Sous-section 01 : Origine et naissance des deux pays**

L'Allemagne et la France furent partie d'un seul empire : l'empire de Charlemagne. Qui fut constitué par les francs vers 800 J.C. les héritiers de Charlemagne qui n'arrivaient pas à désigner le prochain empereur, partagèrent le royaume en trois parties lors du traité de Verdun en 843.

- ❖ Charles le Chauve reçoit la Francie occidentale, appelé France vers 843 ;
- ❖ Lothaire 1<sup>er</sup> reçoit la Francie médiane ;
- ❖ Louis le Germanique reçoit la Francie orientale, appelé Germanie. Progressivement jusqu'à 880 la Germanie annexa la Francie médiane. Cette partie resta objet de conflit entre les deux puissances.

Après la révolution française, la France se positionnait comme un grand empire, envahit la rive gauche du Rhin et occupa Berlin en 1806 après la défaite de l'armée prussienne, vaincue par Napoléon I. Entre 1812 et 1815 se déclenchèrent les guerres de libération qui finissaient par le retrait français de l'Allemagne en 1813. Depuis cette date, l'Allemagne tenta son unification et le Saint empire romain germanique devient la confédération germanique lors du Congrès de Vienne en 1813.

### **Sous-section 02 : Les conflits interminables**

#### **A- La guerre franco-allemande de 1870**

En juillet 1870, l'Allemagne et la France n'arrivaient pas à s'entendre quant au sort à réserver au trône du royaume d'Espagne vacant. En effet, la France déclara la guerre à l'Allemagne le 19-07-1870. La victoire de l'Allemagne fut scellée le 10-08-1871, la paix de Francfort stipulait que la France a cédé l'Alsace et la Lorraine à l'Allemagne et doit payer des dédommagements de 5 milliards de francs. Le nord de la France est occupé pour garantir le paiement. En 1889 et en 1903 des négociations furent engagées pour récupérer l'Alsace et la Lorraine par la France, mais pas d'accord à l'horizon.

#### **B- Le conflit des colonies**

L'Allemagne et la France portent leur conflit même en Afrique. En 1900, la France et l'Angleterre s'entendent sur le partage des colonies. On a promis l'Égypte aux

anglais et le Maroc à la France. Sachant qu'en vertu de la convention de Madrid sur l'égalité du commerce des grandes puissances au Maroc de 1880, l'Allemagne disposait d'un droit de codécision. En effet, l'Allemagne contestait le partage des colonies par les français et les anglais. C'est en 1909 qu'un accord entre l'Allemagne et la France fut signé, par lequel le Maroc est devenu français en contrepartie d'assurer les intérêts économiques de l'Allemagne dans ce territoire.

Afin de reposer les révoltes berbères en 1911, le sultan du Maroc demandait l'assistance de la France. L'Allemagne concluait que ces intérêts économiques furent menacés. Elle ne renonça à tous ces intérêts au Maroc qu'en contrepartie de recevoir une partie du Congo. De là elle céda des parties du Togo et du Cameroun à la France et ce, le 09-11-1911.

### **C- La 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> guerres mondiales**

Dans le journal français le « miroir » du 20-09-1914 deux pages furent consacrées au rappel de la guerre de 1870, l'histoire se répétait. Au Traité de Versailles de 1919, une lourde peine fut infligée à l'Allemagne : pas de formation militaire sur la frontière avec la France, récupération de l'Alsace et de la Lorraine par la France et paiement d'un dédommagement de 296 milliards de marks.

Quand l'Allemagne, en 1923 n'arrivait pas à payer ces dettes en bois et en charbon, les français et les belges occupaient la région de Ruhn comme garantie pour la continuité de paiement.

Les deux ministres des affaires étrangères, Briand et Stresemann, respectivement de la France et de l'Allemagne et qui avaient reçu le prix Nobel de la paix pour leurs efforts visant le rapprochement des deux pays, n'ont pas pu achever leur œuvre à cause des évènements qui vont suivre.

Le 01-09-1939 fut la date du déclenchement de la deuxième guerre mondiale, le 10-05-1940 débuta l'offensive allemande sur la France et le 22-06-1940 l'armistice fut signée dans le wagon « 2419 D » dans lequel l'Allemagne a signé l'armistice en 1918.

L'intensité des relations entre les deux pays a pesé de tout son poids sur les rapports bilatéraux.

## **Section 02 : Début de la relations bilatérales**

Dès la fin de la deuxième guerre mondiale, des tentatives menées par la société civile, par les Etats européens et par les allemands et les français, eux-mêmes, ont essayé de

normaliser la relation franco-allemande. Néanmoins, cette relation n'a pas pu se normaliser avec la persistance de plusieurs contentieux entre les deux parties.

### **Sous-section 01 : La reprise des contacts**

En mois d'août 1945, le Père Jean du Rivau édite deux revues, qui aujourd'hui sont regroupées en une seule, s'intitulaient « Dokumente » en allemand et « Documents » en français. Dans son premier éditorial, le père du Rivau écrivait :

*« Au milieu des haines accumulées, des souffrances, des désespoirs, il fallait trouver des mains prêtes à se tendre, dégager et regrouper les esprits lucides et courageux, rompre le silence, substituer la confiance à la méfiance, le dialogue à l'injure et un jour, si possible remplacer la haine par une certaine amitié »<sup>12</sup>.*

En 1945, ce sont le B.I.L.D (Bureau International de Liaison et de Documentation) et son homologue allemand la Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GüZ) qui voient le jour à Offenbourg. Inspirées par le Père du Rivau, ces deux associations continuent aujourd'hui l'œuvre pour laquelle elles furent instituées et demeurent très présentes dans les échanges franco-allemands de jeunes.

Enfin, en 1948 naît la seconde association qui marquera le renouveau des relations entre la France et l'Allemagne. De par son titre et l'inspiration de son fondateur, le philosophe et humaniste Emmanuel Mounier<sup>13</sup>, elle s'inscrit dans une démarche plus politique que celle du B.I.L.D et de la GÜZ. Dénommée « Comité français d'échanges avec l'Allemagne nouvelle », cette association regroupe en son sein d'anciens résistants comme Rémy Roure, l'écrivain Vercors et David<sup>14</sup> Rousset<sup>15</sup>.

### **Sous-section 02 : La coopération dans le cadre de la CECA**

La CECA<sup>16</sup> est une idée qui correspond certes à un projet économique pour l'Europe, mais elle vise aussi à contrôler la sidérurgie allemande, assurer sa décartellisation,

---

<sup>12</sup>In Henri Ménéudier, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, éd. Armand Colin, Paris 1998, p 29.

<sup>13</sup> Emmanuel Mounier, né à Grenoble le 1er mai 1905, mort à Châtenay-Malabry le 22 mars 1950, est un philosophe français, fondateur de la revue Esprit.

<sup>14</sup> David Rousset, né le 18 janvier 1912 à Roanne (Loire) et mort le 13 décembre 1997 à Paris, est un écrivain et homme politique français. Résistant, déporté

<sup>15</sup>Gilbert Casaus, « la coopération franco-allemande : de la fin de la seconde guerre à la CED », site web :

[http://moodle2.unifr.ch/pluginfile.php/59605/mod\\_resource/content/1/Skript%2025.09.2012%20\(2\).pdf](http://moodle2.unifr.ch/pluginfile.php/59605/mod_resource/content/1/Skript%2025.09.2012%20(2).pdf), date de visite : 10-07-2013, pp. 2-3.

<sup>16</sup>Communauté Européenne de Charbon et de l'Acier.

et permettre à la France d'établir un équilibre avec sa voisine dans ce domaine<sup>17</sup>. Malgré ces quelques réticences compréhensibles, la CECA fut un succès qui réunissait la France, la RFA, l'Italie et les trois pays du Benelux. Cette première étape décisive de l'intégration européenne<sup>18</sup>, avait favorisé la mise en commun des politiques industrielles, elle répondait à l'approche fonctionnaliste, une démarche qui constituait la meilleure façon de réunir des pays autrefois ennemis<sup>19</sup>. Ce 9 mai 1950, c'est en ce jour que le Ministre français des Affaires étrangères<sup>20</sup> déclarait que :

*« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne. (Et que) la mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes... »<sup>21</sup>.*

Les initiatives européennes de Maurice Schuman et de Jean Monnet, marquaient le renouveau d'une relation [bilatérale] que peu d'observateurs auraient pu imaginer quelques mois plus tôt<sup>22</sup>. La CECA n'aurait pas vu le jour sans la confiance et la collaboration entre Robert Schuman et Konrad Adenauer, chancelier de la République fédérale d'Allemagne<sup>23</sup>.

Le dépassement – de la dimension historique de ce que l'on appelait jadis la «haine héréditaire<sup>24</sup> » (ou ennemis héréditaires) entre la France et l'Allemagne – de ce qui a

<sup>17</sup> Soutou Georges-Henri, « L'émergence du couple franco-allemand : *Op. Ct.* p. 728.

<sup>18</sup> Haut fonctionnaire et visionnaire français, jusqu'à 1956.

<sup>19</sup> Gilbert Casaus, « la coopération franco-allemande : de la fin de la seconde guerre à la CED », *Op. Ct.* p.10.

<sup>20</sup> Robert Schuman était ministre français des affaires étrangères : 1948-1952.

<sup>21</sup> La déclaration intégrale du Ministre des Affaires étrangères Maurice Schuman se trouve sur le site de l'Union européenne, à l'adresse : [http://europa.eu/about-eu/basic-information/symbols/europe-day/schuman-declaration/index\\_fr.htm](http://europa.eu/about-eu/basic-information/symbols/europe-day/schuman-declaration/index_fr.htm), date de visite : 16-07-2013.

<sup>22</sup> Gilbert Casaus, « la coopération franco-allemande : de la fin de la seconde guerre à la CED », *Op. Ct.* p.5.

<sup>23</sup> Jerzy Lukaszewski, « France Allemagne, des fissures sur l'édifice », la revue générale – Numéro 06-07 / 2013, p.44.

<sup>24</sup> L'antagonisme franco-allemand ne se développe qu'à partir du XIXe siècle, sous l'effet conjugué de l'essor de la Prusse et de sa politique d'unification de l'Allemagne et des réminiscences allemandes par

tant fait souffrir le continent tout entier, a été et reste l'un des piliers porteurs de l'Union européenne et auparavant l'un des principaux motifs de l'élaboration des Traités de Rome<sup>25</sup>.

### Sous-section 03 : Autonomisation de la relation franco-allemande

Dès le mois d'octobre 1954, tout était réglé par les Accords de Paris (traitant du statut de l'Allemagne de l'ouest) : la RFA était réarmée, mais dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) – ce qui au fond convenait mieux à tout le monde, et elle retrouvait sa souveraineté. Certes, les Américains et surtout les Britanniques s'étaient beaucoup investis pour faire aboutir cette solution multilatérale et atlantique, qui a constitué le cadre de la situation internationale de la RFA jusqu'en 1990.

Mais ce succès n'aurait pas été possible sans l'accord conjoint de Paris et de Bonn. La rencontre de Pierre Mendès France<sup>26</sup> et de Konrad Adenauer à La Celle Saint-Cloud, le 19 octobre 1954, juste avant la conférence qui aboutit aux Accords de Paris du 23 octobre, a été essentielle. En outre, l'entrevue de La Celle Saint-Cloud a permis de régler l'ensemble du contentieux franco-allemand<sup>27</sup>.

Les deux chefs de gouvernement s'entendent pour régler les différends franco-allemands (Sarre, cimetières militaires allemands en France et conséquences de la déportation), posent les bases d'une véritable coopération politique en s'engageant à se consulter sur la question des rapports avec l'URSS, [et les questions] culturelle et économique en prévoyant la signature d'accords commerciaux à long terme et la participation financière et industrielle de la RFA dans l'Union française pour essayer de faciliter le maintien de la France en Afrique<sup>28</sup>, comme ils envisagent, aussi, une coopération, fondée sur l'idée de l'échange de produits agricoles français contre des produits industriels allemands<sup>29</sup>. A travers cet accord, « *Une véritable politique franco-allemande autonome commence à se mettre en place qui préfigure l'avenir... On assiste là à la mise en place de tendances lourdes de l'histoire contemporaine* » (Georges-Henri Soutou). L'entrevue a jeté les fondations d'une

---

rapport à la politique expansionniste de Louis XIV et des guerres napoléoniennes, (Martens Stephan, « Pour un nouveau prisme d'analyse de l'entente franco-allemande », *Op. Ct.* p.15.).

<sup>25</sup> Gerhard SCHRÖDER, « convergences de la relation franco-allemande dans une Europe élargie », *DOKUMENTE Zeitschrift für den deutsch-französischen Dialog* Nr 3/2002, p. 60.

<sup>26</sup> Président (français,) du conseil : 1954-1955.

<sup>27</sup> Soutou Georges-Henri, « L'émergence du couple franco-allemand : un mariage de raison », *Op. Ct.* p. 729

<sup>28</sup> Jean-Marc GUISLIN, « L'ANNÉE 1954 », conférence à université de Lille, 2012, site web : <http://irhis.recherche.univ-lille3.fr/dossierPDF/GUISLIN1950.pdf>, date visite : 12-07-2013, p.5.

<sup>29</sup> Jardin Pierre. « Les relations franco-allemandes », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*. 1999, N. 55-56. p.17.

véritable coopération franco-allemande. Sur le plan politique, mais aussi sur le plan économique : on allait conclure des accords commerciaux de long terme ; on allait établir un «comité économique franco-allemand », qui a effectivement vu le jour en 1956.

Comme on le voit, c'est bien lors de l'entrevue de La Celle Saint-Cloud que naît la coopération bilatérale franco-allemande<sup>30</sup>, c'est là que les deux pays vont se parler directement, sans le truchement de l'Europe des Six ou des États-Unis.

#### **Sous-section 04 : Une relation franco-allemande, une relation ordinaire**

L'Europe du début des années 1950, est une Europe à six, vraiment multilatérale, et non une Europe à base bilatérale franco-allemande. Le projet des démocrates-chrétiens de l'époque, au pouvoir dans les six pays fondateurs, est un projet commun, conçu certes pour dépasser l'antagonisme franco-allemand, mais pas pour faire reposer l'Europe sur un quelconque couple dirigeant franco-allemand. Et s'il est vrai qu'Adenauer fait partie des pères de cette Europe-là, cette dernière est d'abord destinée à contrôler la toute jeune République fédérale d'Allemagne (RFA), dans un ensemble dont le leadership est assuré par Paris.

Aussi des projets français de 1945 jusqu'à 1954 visant à détacher la Sarre du reste de l'Allemagne et de la rattacher économiquement à la France n'ont permis aucun bilatéralisme franco-allemand, aucune réconciliation réelle avant que Paris ne se résigne à restituer la Sarre à la RFA<sup>31</sup>.

### **Section 03 : La naissance du couple franco-allemand**

La naissance du couple franco-allemand était l'aboutissement du rapprochement entre les deux pays qui a conduit à la signature de l'acte fondateur d'une relation que les relations internationales n'ont pas connue, jusqu'à là.

#### **Sous-section 01 : Le traité de l'Elysée**

##### **A- Le contenu**

A la suite de la déclaration commune du Président de la République française et du Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne en date du 22 janvier 1963<sup>32</sup>, sur

---

<sup>30</sup>G.-H. Soutou, « La France, l'Allemagne et les Accords de Paris », revue Relations internationales, n° 52, hiver 1987, Paris 1987

<sup>31</sup> Soutou Georges-Henri, « L'émergence du couple franco-allemand : un mariage de raison », *Op. Ct.* p. 728.

<sup>32</sup> Voir le texte du traité de l'Elysée en annexes.

l'organisation et les principes de la coopération entre les deux Etats, les dispositions suivantes ont été agréées<sup>33</sup> :

1. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement donneront en tant que de besoin les directives nécessaires et suivront régulièrement la mise en œuvre du programme fixé ci-après. Ils se réuniront à cet effet chaque fois que cela sera nécessaire et, en principe, au moins deux fois par an.
2. Les Ministres des Affaires étrangères veilleront à l'exécution du programme dans son ensemble. Ils se réuniront au moins tous les trois mois. Sans préjudice des contacts normalement établis par la voie des ambassades, les hauts fonctionnaires des deux Ministères des Affaires étrangères, chargés respectivement des affaires politiques, économiques et culturelles, se rencontreront chaque mois alternativement à Paris et à Bonn pour faire le point des problèmes en cours et préparer la réunion des Ministres. D'autre part, les missions diplomatiques et les consulats des deux pays ainsi que leurs représentations permanentes auprès des organisations internationales prendront tous les contacts nécessaires sur les problèmes d'intérêt commun.
3. Des rencontres régulières auront lieu entre autorités responsables des deux pays dans les domaines de la défense, de l'éducation et de la jeunesse. Elles n'affecteront en rien le fonctionnement des organismes déjà existants - commission culturelle franco-allemande, groupe permanent d'Etat-major - dont les activités seront au contraire développées. Les Ministres des Affaires étrangères seront représentés à ces rencontres pour assurer la coordination d'ensemble de la coopération ;
  - a) Les Ministres des Armées ou de la Défense se réuniront au moins une fois tous les trois mois. De même, le Ministre français de l'Education nationale rencontrera, suivant le même rythme, la personnalité qui sera désignée du côté allemand pour suivre le programme de coopération sur le plan culturel ;
  - b) Les Chefs d'Etat-major des deux pays se réuniront au moins une fois tous les deux mois ; en cas d'empêchement, ils seront remplacés par leurs représentants responsables ;
  - c) Le haut-commissaire français à la Jeunesse et aux Sports rencontrera, au moins une fois tous les deux mois, le Ministre fédéral de la Famille et de la Jeunesse ou son représentant.
4. Dans chacun des deux pays, une commission interministérielle sera chargée de suivre les problèmes de la coopération. Elle sera présidée par un haut fonctionnaire des Affaires

---

<sup>33</sup>Portail de la coopération franco-allemande, Traité de l'Elysée (22 janvier 1963), date de visite 04-04/2013.

étrangères et comprendra des représentants de toutes les administrations intéressées. Son rôle sera de coordonner l'action des ministères intéressés et de faire périodiquement rapport à son Gouvernement sur l'état de la coopération franco-allemande. Elle aura également pour tâche de présenter toutes suggestions utiles en vue de l'exécution du programme de coopération et de son extension éventuelle à de nouveaux domaines.

### **B- La méthode**

La méthode est simple : partager ce pour quoi on se dispute, dans une coopération ouverte aux autres, pour tisser un paletot d'intérêts mêlés tellement étroit qu'on a plus intérêt à décider ensemble qu'à décider seul ; et construire pas à pas une Europe unie. Il repose sur l'équilibre et la complémentarité entre les deux pays.

Dès l'origine, on reconnaît à l'Allemagne un réel dynamisme économique mais elle a aussi une géographie particulière au cœur de l'Europe, qui n'est pas celle de la France. L'Allemagne du Traité de l'Élysée, comme celle de 1950 fait preuve d'une volonté réelle de rompre avec son passé tragique. La France, de son côté, bénéficie d'une posture diplomatique différente, appuyée par son siège au Conseil de sécurité, sa puissance nucléaire, une armée forte et qui sert, on le voit encore aujourd'hui, une diplomatie mondiale.

A l'origine, il (le Traité) concernait les Affaires étrangères, la Défense, l'Éducation et la Culture, mais il a été complété par plusieurs déclarations conjointes. En 1989 ont été créées un Conseil économique et financier franco-allemand, et un Conseil de l'Environnement, puis une Brigade franco-allemande, devenue en 1993 l'Eurocorps.

Une pratique exceptionnelle des relations bilatérales en a été la conséquence directe : des liens étroits de coopération administrative et politique ont permis l'échange de fonctionnaires, leur présence au sein des administrations du partenaire, un dialogue permanent sur tous les sujets relatifs à l'action publique<sup>34</sup>.

### **C- L'objectif qui dépasse le couple franco-allemand**

Le but de la signature du traité était de pousser à deux un développement politique de la Communauté économique européenne (CEE) après l'échec du Plan Fouchet en 1962 qui avait prévu une union politique de l'Europe des Six, mais qui avait avorté à cause de la résistance de l'Italie et du Benelux<sup>35</sup>.

---

<sup>34</sup> Jean-Dominique GIULIANI, « La France et l'Allemagne : une responsabilité commune pour l'Europe », Débat organisé par Le Monde, Paris, janvier 2013, pp.1-2.

<sup>35</sup> Christian Kirsch, « Les relations franco-allemandes sous la Ve République (1958 - 2000) », Unterschrift der Kursleiterin, 01.02.2001, p. 27.

Mais l'alliance franco-allemande n'est pas que bilatérale. Elle concerne la construction européenne. Il faut d'abord en revenir aux textes pour apercevoir cette dimension :

Déclaration Schuman du 9 mai 1950 : « .../... *Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne* » ;

Déclaration du général de Gaulle et du Dr Konrad Adenauer sur le perron de l'Élysée, 22 janvier 1963 : « .../... *Le renforcement de la coopération entre les deux pays constitue une étape indispensable sur la voie de l'Europe unie qui est le but des deux peuples* ».

L'objet de la réconciliation franco-allemande est bien un partenariat au service de l'Europe et dans le cadre européen ; ce n'est pas seulement une affaire bilatérale<sup>36</sup>.

## **Sous-section 02 : La mise en œuvre du Traité de l'Élysée**

Le 22 janvier 2013 le couple franco-allemand a fêté ses 50 ans d'existence. Depuis le couple Adenauer-De Gaulle, les efforts ont été poursuivis par les responsables des deux pays qui viendront après (*voir le tableau 02 en annexes*).

### **A-La période de 1969 à 1974**

Le tandem Pompidou<sup>37</sup> Brandt<sup>38</sup>, chargé de l'application du Traité de l'Élysée, est marqué par l'affichage d'une solidarité exigée par les circonstances internationales, notamment : la dévaluation du dollar, les négociations Salt et la crise pétrolière.

Les deux hommes relancent la coopération économique avec l'Airbus et les satellites de télécommunications Symphonie. La France accepte l'adhésion de la Grande-Bretagne aux communautés européennes en échange d'un achèvement du Marché commun et d'une Politique agricole commune forte<sup>39</sup>.

---

<sup>36</sup> Jean-Dominique GIULIANI, « La France et l'Allemagne : une responsabilité commune pour l'Europe », *Op. Ct.* pp.1-2.

<sup>37</sup> Président de la République française de 1969 à 1974.

<sup>38</sup> Chancelier fédéral de 1969 à 1974.

<sup>39</sup> Le site web : toute l'Europe, le lien : <http://www.touteurope.eu/fr>, date de la visite : 05-08-2013.

## **B- La période de 1974 à 1981**

C'est à quelques jours de distance que les deux chefs de l'exécutif entrent en fonction. Bien qu'appartenant à des familles politiques différentes, le social-démocrate Schmidt et le libéral Giscard ont laissé l'image d'un couple presque parfait, agissant d'un commun accord pour résoudre les problèmes monétaires et harmoniser les politiques économiques.

Helmut Schmidt<sup>40</sup> et Valéry Giscard d'Estaing<sup>41</sup> se rencontrent à Aix-la-Chapelle dans le cadre, désormais familier, des sommets franco-allemands. Outre les problèmes habituels de coopération, il s'agit de régler les divergences de vue sur le fonctionnement du SME et sur le rôle de l'Ecu<sup>42</sup>, avant d'en informer les autres partenaires de la communauté. C'est bien dans le cadre bilatéral, parfois très discrètement, qu'a été conçu et mis au point le SME. A chaque fois, les réunions européennes ont été précédées de rencontres bilatérales.

Dans le domaine politique, L'Europe politique fait un nouveau pas avec le développement des Conseils européens et l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen<sup>43</sup>.

## **C- La période de 1982 à 1995**

Le chancelier chrétien-démocrate Helmut Kohl<sup>44</sup> et le président socialiste français François Mitterrand viennent, aussi, de familles politiques différentes ; les deux hommes divergent sur les conceptions économiques. C'est pourtant au cours de cette période que les deux pays s'entendront pour décider ensemble d'engager l'Europe sur la voie de l'Union par l'adoption de l'Acte unique<sup>45</sup> et du traité de Maastricht. C'est aussi ensemble qu'ils sortiront de la guerre froide et accompagneront l'Allemagne réunifiée.

---

<sup>40</sup> Chancelier fédéral de 1974 à 1982.

<sup>41</sup> Président de la République française de 1974 à 1981.

<sup>42</sup> Lors des discussions sur la création d'une monnaie européenne en 1979, le premier terme choisi, European Currency Unit, dont les initiales étaient ECU, à l'initiative du chancelier allemand Kohl, le nom de l'unité monétaire européenne retenu fut Euro car en Allemagne, le nom de cette monnaie se serait proche homophoniquement de Kuh (en français : une vache).

<sup>43</sup> Le site web : toute l'Europe, le lien : <http://www.touteurope.eu/fr>, date de la visite : 05-08-2013

<sup>44</sup> Chancelier fédéral ouest-allemand, puis de la République fédérale d'Allemagne réunifiée, de 1982 à 1998.

<sup>45</sup> Signé à Luxembourg le 17 février 1986, l'Acte unique européen (AUE) révisé les traités de Rome pour relancer l'intégration européenne et mener à terme la réalisation du marché intérieur. Il modifie les règles de fonctionnement des institutions européennes et élargit les compétences communautaires, notamment dans le domaine de la recherche et du développement, de l'environnement et de la politique étrangère commune.

### **D-La période de 1998 à 2005**

Cette période des relations franco-allemandes est marquée par la poursuite des engagements précédents, notamment l'introduction de l'euro comme monnaie commune et la poursuite de l'élargissement de l'Union européenne aux pays de l'ancien bloc de l'Est. La grande œuvre du couple franco-allemand lors de cette période est la signature de la déclaration commune en 2003.

### **E-La période de 2007 à 2012**

Depuis 2008<sup>46</sup>, la crise financière internationale et les difficultés européennes liées à l'ampleur de la dette publique mettent à l'épreuve la solidité des relations bilatérales et commandent une concertation permanente. Malgré les divergences, la relation impose d'aller de l'avant. Le 4 février 2010, l'agenda franco-allemand 2020 a été adopté, qui fixe pour les dix ans à venir une feuille de route pour tous les projets et actions à réaliser. L'esprit qui y préside s'inscrit bien dans la tradition de coopération bilatérale des Etats et de renforcement des liens entre les sociétés civiles<sup>47</sup>.

### **Sous-section 03 : Renforcement du Traité de l'Elysée par la Déclaration de 2003**

La coopération franco-allemande renforcée par le protocole additionnel (du Traité de l'Elysée) du 22 janvier 1988, prend une nouvelle dimension avec la Déclaration commune franco-allemande du 22 janvier 2003<sup>48</sup>. De façon générale, l'instrument place « l'amitié franco-allemande au service d'une responsabilité commune pour l'Europe » (Déclaration, § 1 à 5) et incite les parties à «exercer une responsabilité commune en Europe » (Déclaration, § 6 à 13). Plus spécifiquement, il vise à « rendre la France et l'Allemagne plus solidaires par une coopération plus intense» inscrite dans douze sections (Déclaration, § 14 à 43). Est ainsi prévu le «renforcement des procédures de concertation bilatérale » (Déclaration, § 36 à 43). C'est en vertu et dans la mesure de cette prescription que « les sommets franco-allemands prennent la forme d'un Conseil des ministres franco-allemand » (Déclaration, § 36).Un tel dispositif n'a pas d'homologue dans la société internationale, le Conseil des ministres de

---

<sup>46</sup> Sous la présidence de :

- Nicolas Sarkozy : Président de la République française de 2007 à 2012.
- Angela Merkel : Chancelière fédérale de 2005 à ...
- François Hollande : Président de la République française de 2012 à ...

<sup>47</sup> Caroline Doublier, « Le 50ème anniversaire du traité de l'Elysée et les relations franco-allemandes », revue pour mémoire, SCEREN-CNDP, 2013, pp. 39-46.

<sup>48</sup> Voir le texte de la déclaration en annexes.

l'Union européenne étant fort éloigné du degré d'homogénéité politique qui permettrait de lui donner une organisation institutionnelle gouvernementale. Sur un plan plus analytique, l'organe postule une régulation conçue comme une méthode et comme un objectif<sup>49</sup> (voir *tableau 01 en annexes*).

## **Chapitre 02 : La consolidation de la convergence franco-allemande**

La vie du couple franco-allemand n'a duré assez longtemps que grâce à un ensemble d'actions, d'institutions et de visions communes (voir *tableau 03 en annexes*).

### **Section 01 : Institutionnalisation de la coopération franco-allemande**

Le Traité de l'Élysée, le protocole additionnel de 1988 et la déclaration de 2003 ont mis en place un arsenal d'institutions permettant la concertation permanente, sans faille et touchant tous les niveaux (diplomatique, administratif...etc.) entre les deux pays. Dans ce qui suit un exposé des institutions bilatérales ayant une relation avec l'activité économique.

#### **Sous-section 01 : Les Secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande**

Depuis la déclaration commune franco-allemande du 22 janvier 2003, les Secrétaires généraux remplacent la Commission chargée de la préparation des Sommets franco-allemands qui avait été créée par le Traité de l'Élysée.

L'article 41 de la déclaration précise leur statut et leur mission : « Personnalité de haut niveau, il sera rattaché personnellement au Chancelier et au Premier ministre et disposera d'une structure appropriée au ministère des Affaires étrangères. Il coordonnera la préparation, la mise en œuvre, le suivi des décisions des instances politiques de concertation et le rapprochement de nos deux pays dans les instances européennes. ».

Placés sous l'autorité des chefs de gouvernements, les Secrétaires généraux ont une mission de coordination et de la coopération gouvernementale franco-allemande renforcée. Leur action permet de définir avec chaque ministère, les politiques conjointes qui seront adoptées lors des Conseils des ministres franco-allemands.

Au-delà de ce rôle national, la fonction des Secrétaires généraux est complétée par leur implication au niveau local. Dans le cadre du fédéralisme allemand et de la politique de

---

<sup>49</sup>Savadogo Louis, « Quelques observations sur le Conseil des ministres franco-allemand », *Revue française de droit constitutionnel*, 2006/3 n° 67, p. 571-572.

décentralisation française, les Secrétaires généraux s'attachent en effet à renforcer la coopération régionale et transfrontalière. En organisant des rencontres dans les régions et les Länder, en s'entretenant avec les responsables locaux, ils montrent que la relation franco-allemande s'inscrit également dans un contexte local.

### **Sous-section 02 : Les Conseils des ministres franco-allemands**

Conformément à la Déclaration commune du 22 janvier 2003, signée à l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de l'Élysée, les Sommets franco-allemands, qui avaient lieu depuis le Traité de 1963, ont pris la forme d'un Conseil des ministres conjoint.

Symbole fort de la coopération entre les deux pays, les Conseils des ministres franco-allemands réunissent lors d'une session commune les ministres français et allemands et favorisent ainsi un rapprochement des processus de décision des deux gouvernements.

Sur la base des orientations fixées dans la Déclaration commune du 22 janvier 2003, les départements ministériels ont élaboré, en vue du 2ème Conseil des ministres franco-allemand du 18 septembre 2003, des programmes de travail communs (« feuilles de route »), fixant des projets concrets et des objectifs à moyen terme. Ces derniers font l'objet d'une évaluation et d'une actualisation régulière, entre chaque Conseil des ministres conjoint.

Le Conseil des ministres franco-allemand est, en outre, l'occasion d'assurer la coordination de la coopération franco-allemande au plus haut niveau politique, notamment sur des thématiques choisies (habituellement deux par session du Conseil des ministres, l'une à tonalité économique et l'autre tournée vers les sociétés civiles des deux pays) ainsi que sur les sujets européens. Les Conseils des ministres franco-allemands se réunissent dans les deux pays en alternance.

Chaque partie a nommé un Secrétaire général pour la coopération franco-allemande qui coordonne la préparation, la mise en œuvre et le suivi des décisions des instances politiques de concertation. Les Secrétaires généraux donnent l'impulsion nécessaire, afin que les Conseils des ministres franco-allemands constituent une véritable instance de décision politique pour l'action commune des deux gouvernements, œuvrant au rapprochement des sociétés française et allemande, et suscitant des initiatives concrètes et opérationnelles à vocation européenne.

### **Sous-section 03 : Les rencontres de Blaesheim**

Les "rencontres dites de Blaesheim" sont des rencontres informelles entre le Président français, le Chancelier fédéral et les ministres des Affaires étrangères. La première a

eu lieu le 31 janvier 2001 à Blaesheim, ville alsacienne qui a donné son nom à ce type de rencontres.

Les "rencontres de Blaesheim" sans ordre du jour fixe et en cercle restreint permettent des échanges réguliers et une coordination étroite des positions des deux pays sur les grands dossiers internationaux, européens et bilatéraux.

Le Président français et le Chancelier fédéral ainsi que les deux ministres des Affaires étrangères se rencontrent d'une manière régulière, tous les deux mois environ. Le rythme des rencontres peut être intensifié lorsque des questions politiques décisives sont à l'ordre du jour. Les rencontres sont préparées par les ministères des Affaires étrangères en collaboration avec les ministères concernés.

#### **Sous-section 04 : Le Conseil économique et financier franco-allemand (CEFFA)**

Il a été créé par le protocole additionnel (22 janvier 1988) au Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963, ce conseil est chargé de :

- ❖ Examiner, chaque année avant leur adoption par les Gouvernements et le vote par les Parlements, les grandes lignes des budgets nationaux ;
- ❖ Examiner périodiquement la situation économique et les politiques économiques de chacun des deux pays, en vue d'une coordination aussi étroite que possible ;
- ❖ Examiner périodiquement les questions de politique monétaire ;
- ❖ Coordonner aussi étroitement que possible les positions des deux pays relatives aux négociations économiques internationales.

Le Conseil réunit le ministre de l'Économie et des finances de la France, le ministre des Finances et le ministre pour l'Économie de l'Allemagne, ainsi que les Gouverneurs des deux Banques Centrales. Le Conseil se réunit régulièrement, tantôt en France, tantôt en Allemagne. Il fait un rapport sur ses activités au Président français, au Premier ministre du gouvernement français et au Chancelier de la République fédérale d'Allemagne à l'occasion de chacune des réunions du Conseil des ministres franco-allemand. Il peut saisir les deux gouvernements de toute question nécessitant une décision de leur part.

#### **Sous-section 05 : Le Conseil franco-allemand de l'environnement**

Le Conseil franco-allemand de l'environnement a été créé suite à un échange de notes, en 1989, entre les ministres des Affaires étrangères de la République française et de la République fédérale d'Allemagne.

Le Conseil de l'Environnement a pour tâche :

- ❖ d'harmoniser les politiques de l'environnement des deux pays ;
- ❖ de discuter bilatéralement des problèmes relatifs à l'environnement ;
- ❖ de coordonner, dans le cadre des Communautés Européennes et au niveau international, les positions sur des questions de politique de l'environnement ;
- ❖ de lancer des initiatives communes en ce qui concerne les questions internationales d'environnement.

Le Conseil est présidé par le ministre de l'Écologie et du développement durable de la République française et par le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sûreté nucléaire de la République fédérale d'Allemagne. Le Conseil est en outre constitué par des personnalités de haut rang déléguées par les Länder de la République fédérale d'Allemagne, des hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères des deux pays. De hauts fonctionnaires ainsi que des experts peuvent y être invités. Le Conseil se réunit une fois par an, en alternance en France et en République fédérale d'Allemagne. Le travail du Conseil franco-allemand de l'environnement est préparé par les ministères chargés des questions de l'environnement. Depuis le sommet franco-allemand du 6 juillet 1971 la France et l'Allemagne sont convenues de travailler en commun sur des questions d'environnement.

### **Sous-section 06 : La coopération parlementaire**

Le but premier des groupes parlementaires France-Allemagne est de tisser des liens entre parlementaires des deux pays (élus à l'Assemblée Nationale et au Sénat côté français, élus au Bundestag, au Bundesrat et plénipotentiaires des Länder auprès de la Fédération côté allemand).

Les groupes d'amitié sont également des acteurs de la politique étrangère de leur pays et des instruments du rayonnement international de la chambre qu'ils représentent. Leur principale activité est l'organisation de missions auprès du parlement homologue et de réceptions de délégations parlementaires étrangères. Les groupes d'amitié sont aussi amenés à recevoir des personnalités étrangères et à servir de point d'appui à des actions de coopération interparlementaire ou de coopération décentralisée. Un des instruments réguliers du dialogue parlementaire franco-allemand est le colloque Paris-Berlin qui réunit chaque année au mois de

janvier le groupe d'amitié franco-allemand du Bundestag et le groupe français correspondant, ainsi que différentes personnalités<sup>50</sup>.

## **Section 02 : Une interdépendance économique**

Les relations économiques entre les deux pays touchent à tous les secteurs. Chaque pays représente une part dominante dans l'activité économique de l'autre. Cette situation, effet de plusieurs facteurs, ne cesse de s'affirmer de plus en plus au point qu'elle est devenue structurelle pour les deux parties.

### **Sous - section 01 : les facteurs favorisant l'interdépendance économique**

Les relations commerciales et financières entre les deux pays étaient en général déséquilibrées. Sur le plan commercial, les deux partenaires ne sont pas des partenaires privilégiés. Avant 1914, le Reich est le troisième partenaire de la France, alors que cette dernière n'est que le quatrième partenaire de Berlin. Cette situation a changé après la deuxième guerre mondiale grâce à un ensemble de facteurs.

La faiblesse relative des frais de transport et de communication par rapport à des pays tiers non contigus est un élément important de la négociation commerciale et même de l'investissement à l'étranger. Si l'on ajoute dans certains cas, comme celui de l'Alsace ou de certaines parties de la Lorraine, la commodité linguistique, on s'explique facilement l'importance toute particulière des liaisons entre les régions limitrophes des deux pays.

Un autre facteur qui a joué un grand rôle, dans les premières années surtout (de l'après-guerre), est une certaine complémentarité des deux économies. Avec une production agricole très importante et très diversifiée, la France a pu combler certaines lacunes de l'approvisionnement allemand, tandis que l'Allemagne pouvait offrir à la France des biens d'équipement particulièrement utiles à sa rapide reconstruction. L'analyse des échanges montre que cette complémentarité technique continue à exercer un certain effet, quoique régulièrement décroissant au fur et à mesure des progrès de la productivité agricole en Allemagne et de l'industrie lourde en France. Une nouvelle complémentarité technique a surgi plus récemment sur le plan non pas des produits, mais des facteurs de production : l'insuffisance chronique de la main d'œuvre en Allemagne, la faiblesse relative des capitaux en France ont provoqué d'importants mouvements dans les deux sens depuis quelques années.

---

<sup>50</sup>[Http://www.france-allemande.fr](http://www.france-allemande.fr), site web de l'amitié franco-allemande, date de visite : 24-06-2013.

Enfin, un facteur d'importance sans cesse accrue est le haut niveau de développement atteint par les deux économies. Ce fait oblige les entreprises à l'extension des marchés puis, après une période de concurrence plus ou moins intense, à des accords de coopération et de spécialisation relative<sup>51</sup>.

### **Sous-section 01 : Les relations commerciales bilatérales**

Les échanges ont enregistré une progression rapide et continue de 1945 à 1970. De 1957 à 1970, les échanges ont quadruplé. La progression annuelle moyenne depuis cette date a été de l'ordre de 15 %, soit largement plus que le développement de la production dans les deux pays ou le développement moyen des relations internationales dans le monde. Il y a là un indice indiscutable d'intégration économique croissante.

Depuis 1958 l'Allemagne est le premier fournisseur et depuis 1961 le premier client de la France. De 1958 à 1969 ses exportations vers la France se sont accrues de 440% contre 207% pour l'ensemble de ses exportations, et ses importations en provenance de la France se sont accrues de 430% % contre 215 % pour l'ensemble de ses importations. C'est à dire que ce pays a largement consolidé sa position sur le marché français. Au premier semestre 1971, il fournissait 22,1 % des importations françaises, devançant largement l'U.E.B.L.<sup>52</sup> avec 10,6%, l'Italie avec 9,7 % et les Etats-Unis avec 9,1 %, et il importait 21,2 % des exportations françaises, devançant là encore de loin l'U.E.B.L. avec 11,1% %, l'Italie avec 10,6% % et les Etats-Unis avec 5,7 %.

Pour sa part, la France est depuis 1962, le premier client et depuis 1968, également le premier fournisseur de l'Allemagne. Mais elle occupe dans le commerce extérieur allemand une place relative sensiblement moins importante quoique croissante : en 1970 ses exportations vers l'Allemagne représentaient 12 % environ des importations allemandes (contre 5% en 1958), tandis que ses importations en provenance d'Allemagne faisaient environ 13% des exportations allemandes (contre 7% en 1958). (*Voir graphiques 01 et 02 en annexe*).

### **Sous-section 02 : Les investissements directs étrangers**

En 1970, les investissements français en Allemagne se sont accrus de 253,78 millions de Francs, ce qui place la France au premier rang pour le taux de progression. Quant

---

<sup>51</sup> François Bilger, « les relations économiques franco-allemandes 1945-1971 : bilan et perspectives », site : [www.blogbilger.com](http://www.blogbilger.com), date de visite le 30-03-2013, p. 4.

<sup>52</sup> Le traité d'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) fut signé en 1921.

aux investissements allemands, ils sont en augmentation de 583,30 millions de Francs en 1970. Ce dernier montant dépasse largement la valeur annuelle moyenne depuis 1964, qui était de 250 millions de DM, cette valeur étant elle-même supérieure à celle de la période précédente. Le nombre de filiales d'entreprises allemandes en France s'élevait en 1969 à 700 et celui des sociétés françaises en Allemagne se montait à 400. Les filiales allemandes étaient principalement des entreprises commerciales, domiciliées pour la plupart dans la région parisienne. Par ailleurs 15 000 firmes allemandes avaient dès 1965 une représentation commerciale en France<sup>53</sup>.

Avec un stock de 44,5 Md€ en 2008, la France est le 4<sup>ème</sup> pays investisseur étranger en Allemagne, derrière les Pays-Bas, le Luxembourg et les Etats-Unis. Les IDE français sont concentrés dans le secteur manufacturier (35%) principalement dans le secteur de la chimie (28% du total). Le secteur de l'immobilier reste le 2<sup>ème</sup> poste d'accueil des IDE français (23%). Les implantations françaises sont surtout concentrées en Rhénanie du Nord-Westphalie (25%), au Bade-Wurtemberg (17%) en Hesse (15%) et en Bavière (13%). Les PME représentent 60% des implantations françaises. Dans le domaine des services financiers, le rachat en 2008 par le Crédit Mutuel de la filiale allemande de la Citibank a permis à la France de prendre pied sur le marché de la banque de détail<sup>54</sup>.

L'Allemagne est le 5<sup>ème</sup> investisseur étranger en France : les stocks d'IDE allemands s'établissaient fin 2008 à 79,4 Md€ (11% du total), en hausse constante depuis 1999 (39,9 Md€). En 2009, l'Allemagne se hisse à la première place des pays d'origine des investissements étrangers créateurs d'emploi en France<sup>55</sup>. (*Voir graphique 03 en annexes*).

### **Sous-section 03 : Le mouvement des personnes**

Les mouvements de travailleurs sont particulièrement intenses naturellement entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg d'une part et la Lorraine et la Sarre d'autre part. Au 30 septembre 1971, les statistiques françaises dénombrèrent plus de 9 000 Alsaciens et environ 8000 Lorrains travaillant régulièrement en Allemagne. La tendance est à l'accroissement de ce nombre. D'après d'autres sources, les Alsaciens seraient déjà 12000 et les Mosellans 15 000 à

---

<sup>53</sup>On compte néanmoins 2 700 filiales d'entreprises allemandes implantées en France et 2 200 filiales françaises en Allemagne, (Stark Hans, « Paris-Berlin : relation solide, rapports asymétriques, politiques antinomiques », *Op. Ct.* p. 777.)

<sup>54</sup> Etablissement financier effectuant essentiellement des opérations bancaires courantes et de faible montant unitaire, à destination majoritairement des particuliers, professions libérales et petites entreprises. On utilise également le terme de banque de réseau.

<sup>55</sup>Ambassade de France en Allemagne, « France Allemagne, une nécessaire convergence : contrainte ou opportunité ? », octobre 2010, p 25.

travailler en Allemagne<sup>56</sup>. En 2008, on a enregistré 320.000 emplois dans des entreprises allemandes en France, 285.000 emplois dans des entreprises françaises en Allemagne<sup>57</sup>. Une bonne partie de ces employés sont du pays d'origine de l'entreprise.

Quant aux relations touristiques, on peut noter que le tourisme français en Allemagne se situe en tête avec celui des ressortissants néerlandais ou américains, et que le tourisme allemand occupe la même position en France.

#### **Sous-section 04 : La coopération entre entreprises**

La variété des formes de coopération témoigne de l'intensité et de l'ampleur d'interaction entre les deux économies. Les exemples ne manquent pas : la brasserie française (Kronenbourg) qui entretient quatre restaurants outre-Rhin<sup>58</sup> ; la firme géante de l'industrie chimique allemande (Hoechst) qui a quatorze bureaux et quinze dépôts sur le sol français, tandis que le nom de la marque Renault s'étale au-dessus de la porte de son usine de Friedrichshafen, suivi du signe bien allemand de GmbH.

On peut ajouter à cette liste le cas très frappants, celui de la coopération aéronautique, avec Airbus<sup>59</sup> et le Transall ou les accords d'association entre banques, comme la liaison Crédit Lyonnais et Kommerzbank ou Société Générale et Deutsche Bank, dans un cadre européen<sup>60</sup>.

Enfin, l'autre exemple qui mérite d'être cité est la Création, le 25 mai 2007, d'Alléo une filiale de coopération entre les deux sociétés de chemin de fer française et allemande, la SNCF et la Deutsche Bahn. Elle est chargée d'exploiter les trains assurant les parcours à grande vitesse entre la France et l'Allemagne<sup>61</sup>.

---

<sup>56</sup>François Bilger, « les relations économiques franco-allemandes 1945-1971 : bilan et perspectives », *Op. Ct.* p. 9.

<sup>57</sup>Site de l'Année franco-allemande, cinquantième du traité de l'Elysée, lien : [www.france-allemande.fr](http://www.france-allemande.fr), date de visite 10-07-2013.

<sup>58</sup> Fleuve séparant l'Allemagne et la France (voir la carte 01 en annexes).

<sup>59</sup>Les gouvernements français et allemands décident, lors du 13<sup>ème</sup> sommet franco-allemand à Bonn le 13 mars 1969, de lancer le programme Airbus.

<sup>60</sup>François Bilger, « les relations économiques franco-allemandes 1945-1971 : bilan et perspectives », *Op. Ct.* p.8.

<sup>61</sup> Site de l'Année franco-allemande, cinquantième du traité de l'Elysée, Édito des ministres français et allemand chargés des Affaires européennes, MM. Bernard Cazeneuve et Michael Link (date de visite : 20-06-2013)

### **Sous-section 05 : Une interdépendance structurelle**

Cette coopération économique, voulue par les politiques et favorisée par l'attitude des entreprises, représente un enjeu essentiel. Pour la France, elle a été un facteur non négligeable de modernisation, développement technologique, apprentissage de l'internationalisation et ouverture à la concurrence, à travers la relation économique avec l'Allemagne, ont indéniablement consolidé les entreprises françaises. Celles-ci voulurent parfois même renouveler les relations sociales en leur sein, en imitant le « modèle allemand » qui a bénéficié d'une attraction certaine en France. Mais Paris, dans certains secteurs, a également été un rénovateur pour les Allemands, à travers les coopérations renforcées, ou plus anciennement à travers celle qui s'était mise en place dans l'industrie d'armement<sup>62</sup>.

L'importance et la régularité des relations font que les structures de production ou de distribution des deux pays s'adaptent progressivement les unes aux autres, soit par les échanges commerciaux habituels soit par la fusion des entreprises. Il s'agit là d'une influence extrêmement profonde, difficile évidemment à évaluer compte tenu de beaucoup d'interférences, mais incontestable. C'est peut-être la véritable « intégration économique », par le développement constant d'intérêts économiques complémentaires ou communs aux deux pays. Si les deux précédentes constatations pouvaient faire comprendre l'apparition de conflits, ce phénomène au contraire s'oppose à ce qu'un conflit passager puisse compromettre durablement les relations économiques entre les deux pays. Un nombre élevé et croissant d'intérêts particuliers, liés à de nouvelles structures, pèsent en faveur du maintien de ces relations et donc de leur intensification. Il devient de plus en plus invraisemblable que quelques contradictions conjoncturelles d'intérêt entre les deux pays puissent l'emporter sur la masse des solidarités structurelles constituées. Les deux gouvernements sont en quelque sorte liés de plus en plus par le poids des structures établies<sup>63</sup>.

### **Section 03 : La volonté de la construction de l'Europe**

Charles de Gaulle et Konrad Adenauer établirent une relation particulière dès la visite du second à Colombey, le 14 septembre 1958, juste après le retour au pouvoir du général. Ils firent le constat d'une vision du monde identique : celle d'une Europe ayant sa personnalité historique et culturelle, qui devait, après deux guerres mondiales, se structurer sur tous les plans, pas seulement économique mais aussi politique et stratégique. Les

---

<sup>62</sup>Aujourd'hui il y a environ 2200 jumelages franco-allemands, (site web de l'Année franco-allemande, cinquantième du traité de l'Elysée. Lien : <http://www.elysee50.de/-Cinquantieme-du-traite-de-l-.html>, date de visite : 22-08-2013.)

<sup>63</sup>François Bilger, « les relations économiques franco-allemandes 1945-1971 : bilan et perspectives », *Op. Ct.* p.11.

européens ne pouvaient plus se contenter de poursuivre l'intégration économique de la partie occidentale du continent, en s'en remettant aux États-Unis pour leur sécurité et la gestion du conflit Est-Ouest.

De Gaulle, farouchement hostile à la voie de l'intégration communautaire à visée fédérale, voulait mettre sur pied une « Europe des États ». Adenauer, en fait très pragmatique, n'était pas foncièrement attaché à la formule de l'Europe communautaire (la CECA et la Communauté économique européenne, CEE, avaient eu pour lui surtout l'avantage de permettre la réhabilitation de la RFA sur un pied d'égalité). Même s'il était moins hostile au fédéralisme que le général, la confédération d'États que proposait son partenaire était à ses yeux acceptable. C'est pourquoi les deux hommes se mirent d'accord sur le projet d'union politique à six de 1961-1962 (plan Fouchet). Après l'échec de celui-ci en avril 1962 (essentiellement à cause de la réticence des partenaires à envisager une personnalité européenne de défense qui serait distincte de l'Alliance atlantique). Adenauer, en juillet 1962, répondit tout de suite favorablement à la proposition du général de reprendre l'esprit et même largement le contenu du plan Fouchet, mais à deux : ce fut le Traité de l'Élysée de janvier 1963.

## **Section 04 : Le couple franco-allemand face aux mêmes défis**

En plus des facteurs économiques, géopolitiques et institutionnels qui ont motivé le rapprochement entre l'Allemagne et la France, d'autres défis exigent, aujourd'hui, la crainte et l'impérative coopération du couple franco-allemand.

### **Sous-section 01 : Le défi de la mondialisation**

De la crise financière et économique actuelle sortira probablement un monde multipolaire dont les pôles seront de grands ensembles : les USA, la Chine, l'Inde, la Russie, le Japon, le Brésil, l'Europe.

Les rapports entre ces pôles seront en partie de coopération, en partie de concurrence et, dans ce cas, seront réglés en résumé par des rapports de force pas nécessairement belliqueux mais pouvant, éventuellement, le devenir. L'Europe Soft Power décrite ou rêvée par certains ne suffit pas car il faut que l'Europe soit un acteur fort au même titre que les autres partenaires. Le besoin d'une Europe forte, n'a jamais été aussi grand<sup>64</sup>.

---

<sup>64</sup> Roger Godino, « Reconstruire le couple franco-allemand pour relancer l'Europe », site web : <http://www.inventeragauche.com/>, date visite : 20-05-2013, p 1.

« Aujourd'hui, à l'aube d'une nouvelle décennie, nos deux pays doivent trouver ensemble des réponses à ces nouveaux défis que sont la lutte contre le changement climatique, les déséquilibres économiques et financiers, les menaces sur la sécurité et la paix. Dans un monde où s'imposent de nouveaux acteurs globaux, nous sommes convaincus que l'entente franco-allemande la plus étroite est indispensable à nos deux pays et à l'Europe »<sup>65</sup>.

## Sous –section 02 : Le chantier européen et le changement des règles

La volonté de continuer à travailler ensemble viendra aussi de l'Union européenne elle-même. Le chantier européen et son aboutissement est l'un des facteurs qui encourage le rapprochement entre les deux pays<sup>66</sup>.

Aujourd'hui, le tandem<sup>67</sup> doit s'adapter à un scénario où les Etats Membres ne sont plus les seuls acteurs, mais ils doivent se confronter de plus en plus avec le Parlement. En même temps, l'élargissement crée, lui aussi, de nouvelles géométries de décision. Rassembler 27 (ou 17 de la zone euro) Etats autour d'une idée commune devient plus difficile, bien que l'Allemagne et la France restent porteuses des enjeux et des intérêts d'une grande partie de l'Europe continentale.

Si l'on regarde le fonctionnement de l'Union européenne, un aspect important mérite d'être souligné : bien que les Etats membres restent toujours une force importante pour guider l'intégration européenne, d'autres institutions évoluent dans leur capacité à influencer le projet européen. Le Nicle accru du Parlement, tel qu'il s'est dessiné dans les Traités par le passage à un système proto-parlementaire, résultat d'une tension continue entre l'idéal français et l'idéal allemand, pose des défis majeurs au tandem dans l'exercice de son leadership politique. Deuxièmement, les parlements nationaux acquièrent, surtout avec le Traité de Lisbonne,

<sup>65</sup> Agenda franco-allemand 2020, Palais de l'Élysée – Jeudi 4 février 2010, site de la présidence française, date de visite 25-05-2013, p 1.

<sup>66</sup> Il déclare (le couple) : Exercer **notre responsabilité commune** en Europe, Déclaration commune franco-allemande à l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de l'Élysée (Paris, 22 janvier 2003), p.2.

<sup>67</sup> on emploie aussi l'expression « **tandem franco-allemand** » : L'emploi de ce terme n'empêche pas que l'on peut émettre des doutes sur le fait que la coopération franco-allemande aurait toujours fonctionné comme un « tandem » et un « moteur » de l'intégration européenne, et on peut en conséquence s'interroger sur la responsabilité de ce tandem dans les succès de l'intégration. (Martin Koopmann, Auf der Suchenachdemverlorenen Gleichgewicht : « Aspekte eines Neuanfangsdeutsch-französischer Zusammenarbeit in der Europa-Politik », in Martin Koopmann, Stephan Martens (éd.), Daskommende Europa. Deutsche und französische Betrachtungen zur Zukunft der Europäischen Union, Baden-Baden, 2007, p. 231.).

des compétences accrues, en devenant eux-mêmes acteurs du processus décisionnel et non plus seulement spectateurs<sup>68</sup>.

### **Sous-section 03 : La réponse franco-allemande aux nouveaux défis**

Les chefs d'état ont signé un accord le 04-02-2010, dans lequel il trace leur programme commun. Cet agenda touche tous les domaines dont le secteur économique, pour lequel il a été décidé ce qui suit :

- ❖ Les deux pays agiront de façon coordonnée pour renforcer leur croissance et celle de l'Europe en poursuivant les réformes structurelles, en approfondissant le marché intérieur européen et en faisant des propositions communes sur la stratégie économique européenne pour 2020 afin de renforcer la coordination des politiques économiques au sein des instances européennes appropriées et d'améliorer la contribution des politiques de l'UE à la croissance ;
- ❖ la France et l'Allemagne travailleront ensemble à une base industrielle européenne solide ;
- ❖ La France et l'Allemagne demanderont à l'Union européenne de prendre l'initiative d'élaborer, au niveau européen, des propositions concrètes permettant d'adapter les modes de calcul de la croissance sur la base des travaux de la commission Stiglitz-Sen. Nous demandons également au Conseil français d'Analyse économique et au Comité allemand des Sages<sup>69</sup> de rédiger un rapport conjoint et de réunir une conférence avec la participation du président Sarkozy et de la chancelière Merkel d'ici la fin de l'année;
- ❖ Les dispositions du nouveau Traité de Lisbonne devraient être mises à profit pour améliorer la coordination des politiques économiques afin d'assurer un bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire et la cohésion de la zone euro. Il convient en particulier de renforcer la surveillance en matière de compétitivité ;

---

<sup>68</sup>Le rôle du tandem franco-allemand dans la relance de l'UE, séminaire international, Bruges, les 3 et 4 avril 2008 (synthèse), CIRAC FORUM, n° 80 / 2008. Paris 2008, p.3.

<sup>69</sup> Le Conseil allemand des experts économiques (Der Sachverständigenrat zur Begutachtung der gesamtwirtschaftlichen Entwicklung) est un groupe d'économistes créé en 1963 dans le but de conseiller, sur les questions économiques, le Gouvernement fédéral et le Parlement allemands. Chaque année, le Conseil prépare un rapport annuel publié aux alentours du 15 novembre. Le Gouvernement publie ensuite ses observations et commentaires huit semaines au plus tard après la publication dudit rapport. Dans les médias allemands, le Conseil allemand des experts économiques est souvent dénommé comme regroupant les Cinq Sages de l'économie.

- ❖ La France et l'Allemagne réaffirment leur attachement à la stratégie économique définie par le G20 et par l'Union européenne ; elles continueront à soutenir une croissance durable en 2010 et mettront en œuvre des stratégies coordonnées de sortie de crise ;
- ❖ Sur les grands sujets de la gouvernance internationale et de la régulation financière, la France et l'Allemagne poursuivront leur étroite coordination et veilleront à exprimer des positions communes au G20, à la Banque mondiale et au FMI et dans d'autres institutions financières internationales,
- ❖ La France et l'Allemagne veilleront à ce que les institutions financières contribuent pleinement au financement des entreprises et des ménages afin d'accompagner la reprise, tout en assurant la stabilité du système financier ; nos deux pays sont particulièrement attentifs à l'adoption par les pays du G20 de normes prudentielles et comptables harmonisées qui prennent en compte la nécessité de la stabilité financière ;
- ❖ Nous (la France et l'Allemagne) préparerons ensemble les négociations du prochain cadre financier pluriannuel européen, en veillant notamment à ce qu'il soit cohérent avec les contraintes qui pèsent sur les budgets nationaux et que les charges soient équitablement réparties ;
- ❖ Nous (la France et l'Allemagne) invitons les entrepreneurs franco-allemands à proposer des initiatives conjointes lors d'un prochain CMFA pour renforcer la coopération économique ;
- ❖ La France et l'Allemagne organiseront des discussions conjointes avec leurs partenaires sociaux sur les questions économiques et sociales d'intérêt commun<sup>70</sup>.

### **Chapitre 03 : Les soubassements théoriques du rapprochement franco-allemand**

L'étude de la relation franco-allemande a suscité plusieurs réflexions et recherches qui visaient la théorisation d'une relation qui se distingue des standards connus en relations entre Etats. Ces réflexions nous permettent de comprendre que le rapprochement franco-allemand se soumet à un ensemble de théories qui ont permis à ce rapprochement de durer longtemps.

---

<sup>70</sup>Agenda franco-allemand 2020, *Op. Ct.* pp. 2-3.

## Section 01 : L'approche réaliste des relations internationales

Cette opinion s'intéresse au contexte des années soixante dans lesquelles cette relation a émergé. L'environnement de cette période se caractérisait par le conflit Est-Ouest, la menace d'une guerre nucléaire et le recul de l'influence de l'Europe dans les relations internationales.

### Sous-section 01 : 1<sup>ère</sup> approche : Personnelle et réductionniste

Beaucoup de chercheurs attribuent le succès de la relation franco-allemande aux deux hommes : Charles de Gaulle et Konrad Adenauer. Pour cet avis, le rapprochement entre les deux pays n'est possible que parce que les deux hommes ont accepté de prendre le risque de vouloir concilier les « ennemis » et d'en assumer les conséquences. Les premières études qui s'intéressaient aux relations franco-allemandes se focalisaient sur les relations personnelles entre Konrad Adenauer et Charles de Gaulle et leurs efforts personnels dans le rapprochement entre les deux pays. Les exemples de ces études sont nombreux :

- ❖ L'axe Paris-Berlin a été construit il y a plus de 60 ans, grâce à la vision et à la détermination des plus grands hommes d'État du XX<sup>e</sup> siècle<sup>71</sup>.
- ❖ La relation entre de Gaulle et Adenauer fut d'une qualité exceptionnelle. On leur doit non seulement la réconciliation franco-allemande, mais également le fait qu'ils ont su y engager leurs populations respectives<sup>72</sup>.
- ❖ Le spectaculaire rapprochement des deux hommes d'État déclencha un véritable mouvement de réconciliation, que la construction européenne n'avait pas réussi à développer jusqu'alors<sup>73</sup>.

Les titres d'ouvrages aussi, ne manquent pas : *De Gaulle, Adenauer et la genèse du Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963*, *Adenauer, de Gaulle et le Traité de l'Élysée selon Alain Peyrefitte*, *Adenauer et la coopération stratégique franco-allemande (1956-1963)*, *Adenauer et la France, les relations franco-allemandes 1958-1969*. Les intitulés de ces quelques contributions illustrent l'intérêt pour le rôle personnel joué par de Gaulle et Adenauer dans la genèse de la coopération franco-allemande au début des années 1960. Cette

---

<sup>71</sup>Jerzy Lukaszewski, « France Allemagne, des fissures sur l'édifice », *Op. Ct.* p 43.

<sup>72</sup>Caroline Doublier, « Le 50<sup>ème</sup> anniversaire du traité de l'Élysée et les relations franco-allemandes », *Op. Ct.* p38.

<sup>73</sup>Soutou Georges-Henri, « L'émergence du couple franco-allemand : un mariage de raison », *Op. Ct.* P.728.

focale, quasi exclusive dans un premier temps, s'est ensuite élargie à l'entourage des deux chefs d'États, en particulier du côté allemand.

Cette insistance sur les motivations des deux hommes a permis de mettre en évidence leur implication dans le dossier franco-allemand. L'intérêt du Général pour la politique allemande de la France apparaît pour commencer incontestable : la multiplication des rencontres au sommet à partir de septembre 1958 (invitation d'Adenauer à Colombey-les-Deux-Églises) coïncide indéniablement avec son retour au pouvoir. De même, le soin apporté à la préparation de son voyage triomphal en Allemagne en septembre 1962 témoigne sans équivoque de l'investissement du Général dans cette histoire. Dans ses Mémoires, le « vieux » chancelier présente lui aussi la réconciliation franco-allemande comme l'œuvre politique dont il est le plus fier.

En premier temps, cette explication du rapprochement franco-allemand est convaincante au regard des deux arguments suivants :

- ❖ du côté français, la présidentialisation de la politique étrangère française implique que l'effort de rapprochement avec l'Allemagne est l'œuvre principale du président de la république ;
- ❖ du côté allemand, et à l'exception du chancelier et de son entourage, peu d'acteurs de la politique étrangère allemande étaient favorables à un rapprochement aussi volontariste avec la France<sup>74</sup>.

Mais cette approche, qui s'appuie sur le rôle personnel du président et du chancelier apparaît réductive, car elle perd de vue les aspects économiques et géopolitiques du rapprochement franco-allemand. Ces aspects feront l'objet d'étude de la théorie réaliste des relations internationales et de la théorie économique libérale.

## **Sous-section 02 : 2<sup>ème</sup> approche : Une approche réaliste**

En 1963, malgré la dissemblance de leurs projets, K. Adenauer et le Général de Gaulle étaient suffisamment réalistes pour parvenir à des positions analogues<sup>75</sup>.

En ce qui concerne les facteurs explicatifs du rapprochement franco-allemand, une même toile de fond réaliste, au sens de la théorie réaliste des relations internationales, structure la plupart des études. Ce soubassement théorique est rarement explicité, mais une

---

<sup>74</sup>Delori Mathias, « La genèse de la coopération franco-allemande au début des années 1960, L'apport de l'analyse des politiques publiques », *Op. Ct.* p. 411.

<sup>75</sup>Martens Stephan, « Pour un nouveau prisme d'analyse de l'entente franco-allemande », *Op. Ct.* p.14.

revue de la littérature révèle que les enjeux [des deux Etats] renvoient aux concepts westphaliens de sécurité et de puissance.

Les recherches sur cette période ont, pour commencer, largement mis en évidence l'importance de l'enjeu de sécurité dans la compréhension par Adenauer de l'intérêt national. Le chancelier voyait dans cet accord avec la France une alliance stratégique contre la menace soviétique. Le contexte de la guerre froide, matérialisé par la crise de Berlin (construction du mur le 13 août 1961) et celle des fusées de Cuba (octobre 1962), ne pouvait qu'inciter Bonn à placer la question de la sécurité nationale au sommet de l'agenda politique. Si un consensus existait quant à la nature du problème, le gouvernement était en revanche divisé entre une option atlantiste, qui privilégiait l'alliance traditionnelle avec les États-Unis, et l'hypothèse d'un renforcement de la coopération militaire avec la France. Le choix de cette deuxième option est clairement imputable au volontarisme du Chancelier. Deux éléments ont semble-t-il joué un rôle dans la maturation de sa position : le soutien répété du Général de Gaulle dans la crise de Berlin (énoncé pour la première fois le 4 mars 1959) et les hésitations de l'administration américaine dans le domaine de la stratégie militaire. Sur ce dernier point, la crise de Cuba avait tout d'abord fait craindre à Adenauer que Berlin puisse servir de monnaie d'échange au retrait des fusées soviétiques. S'il n'en a rien été, la mise en place d'une ligne de communication directe entre Washington et Moscou au lendemain de la crise n'a pas rassuré le chancelier. Enfin, l'annonce de l'adoption de la doctrine nucléaire de la riposte graduée et l'inclination de Washington pour un armement conventionnel de la RFA laissaient craindre que les États-Unis puissent se résoudre à sacrifier le territoire allemand en cas de conflit avec l'Union soviétique.

On a donc de bonnes raisons de penser que, pour la chancellerie, le rapprochement avec Paris devait permettre de maintenir la pression sur Washington dans un contexte de turbulences et d'incertitudes.

La pertinence de cette grille de lecture réaliste se vérifie également pour la France. La diplomatie du début des années 1960 s'inspirait très largement du projet gaullien d'hégémonie de la France en Europe. Cette ambition était servie par une conjoncture favorable : la France venait presque simultanément de se libérer du fardeau de la question algérienne et d'entrer dans le club fermé des puissances nucléaires. Cette politique de la puissance explique effectivement de nombreuses prises de position du Général à l'époque, comme par exemple son refus, réitéré le 14 mai 1963, de l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté européenne ou encore sa proposition d'un directoire à trois à la tête de l'OTAN. Jacques Bariéty a bien montré combien cette analyse centrée sur les ambitions hégémoniques

de la France explique la marche vers le Traité de l'Élysée : de Gaulle entendait prioritairement construire une Europe à six sous domination française. Après le rejet du plan Fouchet<sup>76</sup>, il est apparu qu'il serait possible de concrétiser avec l'Allemagne le projet que l'Italie et le Benelux venaient de décliner. Les protocoles diplomatiques témoignent d'ailleurs du fait que ce plan B d'une union politique à deux avait été évoqué par de Gaulle et Adenauer à Rhöndorf le 20 mai 1961.

Cette focale sur la compréhension par de Gaulle et Adenauer des enjeux de puissance offre donc un récit cohérent de la marche vers le Traité de l'Élysée. Elle a permis d'établir plusieurs thèses fondamentales, comme par exemple celle du malentendu initial qui énonce que les motivations fondamentales des deux hommes étaient « diamétralement opposées » : Adenauer entendait sceller une alliance militaire avec la France pour parer à la menace soviétique ; de Gaulle projetait pour sa part de réaliser le plan Fouchet à deux, c'est-à-dire de prendre appui sur la RFA pour assurer le *leadership* de la France en Europe<sup>77</sup>.

## **Section 02 : Accord des écoles économiques sur les grands principes du libéralisme économique**

Ce sont les vastes bouleversements politiques, économiques et intellectuels engendrés par la Première Guerre mondiale, la révolution communiste, la réaction fasciste puis national-socialiste, enfin et surtout la crise économique mondiale des années trente qui ont provoqué l'émergence aussi bien en France qu'en Allemagne (comme simultanément dans d'autres pays développés) d'une nouvelle forme historique du vieux libéralisme économique.

Rien d'étonnant donc à ce que, réagissant aux mêmes événements, un certain nombre d'économistes français et allemands contemporains aient élaboré une nouvelle conception économique largement semblable. Cette parenté se traduit dans trois convergences fondamentales.

---

<sup>76</sup> Derrière les termes généraux de l'article 2 (du projet Fouchet) se cache une vision gaullienne de l'Europe qui suscite l'inquiétude et les interrogations sur la gouvernance et les alliances de certains partenaires de la communauté car :

- l'union politique des Etats membres est présentée comme un accord intergouvernemental, une « Europe des Nations », qui entre en contradiction avec les institutions de la communauté qui s'inspirent d'une démarche supranationale ;
- une politique étrangère commune pose le problème de la relation avec les autres membres de l'Otan et demande de préciser les relations avec les Etats-Unis, (Caroline Doublier, Le 50<sup>ème</sup> anniversaire du traité de l'Élysée et les relations franco-allemandes, *Op. Ct.* p. 30).

<sup>77</sup> Delori Mathias, « La genèse de la coopération franco-allemande au début des années 1960, L'apport de l'analyse des politiques publiques », *Op. Ct.* pp. 412, 413.

## **Sous-section 01 : Le rejet des nouvelles doctrines économiques collectivistes et autoritaires**

En l'espace d'une vingtaine d'années après l'éclatement de la Première Guerre mondiale et les désordres économiques et sociaux qui l'ont suivie, une multitude de doctrines économiques ont surgi ou resurgi et ont rapidement obtenu une adhésion massive aussi bien dans les milieux intellectuels et politiques que dans l'opinion publique. Marxisme, socialisme, corporatisme<sup>78</sup>, planisme<sup>79</sup>, dirigisme<sup>80</sup>, interventionnisme, keynésianisme ont partagé les esprits. Le capitalisme et le libéralisme qui s'étaient progressivement étendus à l'ensemble du monde au cours du XIXe siècle jusqu'en 1914, étaient brusquement considérés comme historiquement dépassés et comme devant être remplacés par des formes d'organisation et de régulation nouvelles, collectivistes et autoritaires. Après la Russie et l'Italie, l'Allemagne et la France, et à certains égards les Etats-Unis, mirent d'ailleurs en application ces idées nouvelles, sous des formes variées, dès les années trente.

Néolibéraux français et ordo-libéraux allemands faisaient alors partie de la très petite minorité de penseurs qui résistèrent à cet engouement massif et à cette vision fataliste de l'Histoire. Au contraire de l'opinion générale, ils considéraient que toutes ces doctrines prétendument nouvelles ne constituaient en réalité que des formes modernisées des vieilles doctrines précapitalistes et pré-libérales d'avant la révolution industrielle (mercantilisme, caméralisme<sup>81</sup>, corporatisme ...etc. ) que le développement économique avait logiquement et progressivement fait disparaître et que seule la régression économique, due à la guerre et à des erreurs de politique économique, avait passagèrement réactualisées. Ils démontraient en conséquence que ces doctrines devaient fatalement échouer dans l'organisation économique et sociale des sociétés développées et de surcroît entraîner, comme Friedrich Von Hayek l'a particulièrement montré dans son fameux ouvrage *La Route de la servitude*, une régression

---

<sup>78</sup> Il s'agit d'abord d'une doctrine économique et sociale basée sur le regroupement de différents corps de métier au sein d'institutions défendant leurs intérêts. Par extension, ce terme qualifie aussi l'utilisation de pouvoirs économiques, sociaux et politiques pour créer des groupements d'intérêt puissants et influents.

<sup>79</sup> Le planisme est une théorie économique développée au cours des années 1930, considérant qu'un plan (planification) pouvait modifier la société en profondeur, ou du moins contrer les « effets pervers » et la « myopie » du marché.

<sup>80</sup> Le dirigisme est un système dans lequel un gouvernement exerce le pouvoir d'orientation ou de décision sur l'économie et la société afin de l'organiser selon certaines fins. Le terme apparaît après les années 1930. On parle aussi d'économie dirigée.

<sup>81</sup> L'école caméraliste est une des versions du mercantilisme qui s'est formé dans les États allemands au XVI<sup>e</sup> siècle. Cette école a influencé la pensée et l'action économique dans les États de culture germanique jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

politique au détriment des libertés fondamentales. L'histoire a, on le sait, rapidement établi la justesse de la plupart de ces analyses et de ces prévisions<sup>82</sup>.

## **Sous-section 02 : L'adhésion commune aux principes essentiels du libéralisme classique**

Bien loin de considérer, comme leurs adversaires, le libéralisme comme une doctrine historiquement dépassée, tous les ordo- et néolibéraux estiment au contraire qu'il est d'autant plus actuel que l'économie est plus développée et que la découverte de l'harmonie préétablie entre la libre poursuite des intérêts particuliers et l'intérêt général de la collectivité dans une économie de marché de libre concurrence constitue un progrès fondamental de la connaissance économique pour réaliser l'organisation efficace d'une économie évoluée et complexe. Ils entendent donc reprendre les principes essentiels de la doctrine libérale classique tels qu'ils ont été formulés par François Quesnay<sup>83</sup> et Adam Smith<sup>84</sup> et progressivement développés et approfondis par leurs successeurs du XIXe siècle, David Ricardo<sup>85</sup>, Jean-Baptiste Say<sup>86</sup>, Stuart Mill<sup>87</sup>, Frédéric Bastiat<sup>88</sup>, Charles Dunoyer<sup>89</sup>, Carl Menger<sup>90</sup>, Auguste Walras<sup>91</sup>, Alfred Marshall<sup>92</sup> : liberté de production et d'échange, libre concurrence, libre fonctionnement du mécanisme des prix, propriété privée et stabilité monétaire. Tous considèrent que seule une économie fondée sur ces principes est susceptible

<sup>82</sup>François Bilger, « La pensée néolibérale française et l'ordolibéralisme allemand », Contributions du Colloque du 8 et 9 décembre 2000 Sous la direction de Patricia Commun travaux et documents du CIRAC, 2003, pp.4-5.

<sup>83</sup> François Quesnay, né le 4 juin 1694 à Méré et mort le 16 décembre 1774 à Versailles, est un économiste français l'un des fondateurs de l'école des Physiocrates.

<sup>84</sup> Adam Smith (5 juin 1723 - 17 juillet 1790) est un philosophe et économiste écossais des Lumières.

<sup>85</sup> David Ricardo (1772- 1823) est un économiste anglais du XIXe siècle et a également été agent de change et député. Il est considéré comme l'un des économistes les plus influents de l'école classique.

<sup>86</sup> Jean-Baptiste Say, né à Lyon le 5 janvier 1767 et mort à Paris le 14 novembre 1832, est le principal économiste classique français.

<sup>87</sup> John Stuart Mill (20 mai 1806 à Londres - 7 mai 1873 à Avignon, France) est un philosophe, logicien et économiste britannique. Il fut l'un des penseurs libéraux les plus influents du XIXe.

<sup>88</sup> Claude Frédéric Bastiat, plus communément Frédéric Bastiat (Bayonne, 30 juin 1801 Rome, 24 décembre 1850 (à 49 ans)) est un économiste, homme politique et polémiste libéral français.

<sup>89</sup> Barthélemy Charles Pierre Joseph Dunoyer de Segonzac (20 mai 1786 à Carennac (Lot) - 4 décembre 1862 à Paris) est un juriste et économiste français.

<sup>90</sup> Carl Menger est économiste autrichien ( 23 février 1840 - Vienne, - 26 février 1921)

<sup>91</sup> Auguste Walras (1801 - 1866) est un professeur français et économiste amateur. Il est le père de Léon Walras : un économiste français né à Évreux le 16 décembre 1834 et mort à Clarens le 5 janvier 1910.

<sup>92</sup> Alfred Marshall (Londres 26 juillet 1842 - Cambridge 13 juillet 1924), économiste britannique, est l'un des pères fondateurs de l'école néoclassique

d'assurer durablement à la fois l'allocation optimale des ressources et donc le progrès économique et la stabilisation optimale des processus et donc l'équilibre économique.

Mais si les néo- ou ordo-libéraux proposent le maintien ou la restauration des grands principes du libéralisme classique, ils estiment aussi, et c'est par là qu'ils se distinguent nettement de leurs prédécesseurs et veulent instaurer un libéralisme moderne, que cette restauration ne suffit pas et que des corrections sont indispensables pour éviter une dégradation progressive du système et de ses performances. Ils pensent que les grands économistes classiques du XVIIIe et du XIXe siècles ont bien perçu la nécessité de libérer l'économie de toutes les entraves étatiques inutiles ou même nocives, mais qu'ils n'ont pas su ou pu de leur temps percevoir la nécessité de bien organiser cette liberté pour éviter qu'elle ne dégénère et ne compromette ainsi le bon fonctionnement et finalement l'existence même de l'économie de marché<sup>93</sup>.

### **Sous-section 03 : Une volonté commune de rénovation du libéralisme traditionnel**

Aux yeux des nouveaux libéraux français et allemands, l'expérience historique a montré que la simple instauration du « laissez-faire » et du « laisser-passer » provoque généralement un extraordinaire dynamisme économique mais est également susceptible d'engendrer dans certaines circonstances des abus de la liberté de la part des entreprises, en particulier la restriction de la libre concurrence, et par là même des déséquilibres économiques ainsi que des distorsions sociales et donc une dysharmonie croissante entre intérêts particuliers et intérêt général. Celle-ci entraîne à son tour le rétablissement d'interventions publiques qui aggravent généralement le dysfonctionnement du système et par voie de conséquence sa contestation publique et provoquent éventuellement son abandon. Le libéralisme absolu, le « laissez-faire », est donc susceptible d'aboutir à sa propre destruction et au rétablissement de formes d'organisation étatique antérieures et inférieures à l'économie de marché.

Pour éviter une telle évolution régressive, les néo- et ordo-libéraux considèrent qu'il faut substituer à la notion d'ordre naturel des premiers libéraux, justifiant une liberté absolue, celle d'ordre positif ou légal, instituant une liberté soigneusement organisée, c'est-à-dire une constitution économique comparable à la constitution politique d'une démocratie libérale et tout un régime juridique public et privé nécessaire à l'encadrement des libertés économiques ainsi qu'à la satisfaction des besoins collectifs ou à la compensation des difficultés sociales. En particulier, l'instauration d'une économie de marché efficace et stable

---

<sup>93</sup> François Bilger, « La pensée néolibérale française et l'ordo-libéralisme allemand », *Op. Ct.* p. 5.

exige une législation très précise de la propriété, des contrats, de la faillite, des brevets, de la concurrence, de l'émission monétaire et du crédit, du système fiscal, du travail, de la solidarité sociale, ainsi qu'une définition soigneuse des modalités d'intervention économique et sociale de l'Etat compatibles avec le bon fonctionnement du système. C'est par l'ensemble de ces compléments et perfectionnements de l'organisation que les nouveaux libéraux entendent rénover et améliorer la conception libérale traditionnelle et répondre ainsi aux conditions de l'économie du XXe siècle ainsi qu'aux objections de leurs adversaires.

Cette commune volonté de perfectionnement et d'actualisation de la doctrine libérale ne s'est pas seulement manifestée dans les écrits de tous les néo- et ordo-libéraux français et allemands. Elle s'est également traduite dès avant la guerre dans l'organisation d'une rencontre internationale qui peut être considérée comme l'acte de naissance officiel du nouveau libéralisme, le Colloque Walter Lippmann<sup>94</sup>, du nom d'un grand journaliste américain qui venait de publier un ouvrage très remarqué, *The Good Society*, traduit en français sous le titre *La Cité libre*.

Ce colloque, organisé par Louis Rougier<sup>95</sup>, eut lieu à Paris du 26 au 30 août 1938. Y participèrent, outre Walter Lippmann et les Autrichiens Friedrich Von Hayek<sup>96</sup> et Ludwig Von Mises<sup>97</sup>, Louis Baudin<sup>98</sup>, Jacques Rueff<sup>99</sup> et de nombreux autres du côté français ainsi que les exilés Wilhelm Röpke<sup>100</sup> et Alexander Rüstow<sup>101</sup> du côté allemand alors que W. Eucken<sup>102</sup>, qui y avait été également invité, n'avait pas obtenu à l'époque l'autorisation de quitter l'Allemagne. Au terme de discussions de très haut niveau et particulièrement animées, on s'en doute, dans ce moment si critique de l'histoire européenne, un manifeste commun

<sup>94</sup> Walter Lippmann, né le 23 septembre 1889 à New York États-Unis et mort le 14 décembre 1974 dans la même ville est un intellectuel, écrivain, journaliste.

<sup>95</sup> Louis Rougier, né à Lyon le 10 avril 1889, mort à Paris le 14 octobre 1982 est un universitaire français, professeur de philosophie.

<sup>96</sup> Friedrich Hayek, né Friedrich August Von Hayek (8 mai 1899, Vienne – 23 mars 1992, Fribourg) est un philosophe et économiste de l'École autrichienne, promoteur du libéralisme, opposé au socialisme et à l'étatisme.

<sup>97</sup> Ludwig Von Mises (29 septembre 1881 - 10 octobre 1973) est un économiste autrichien puis américain qui a eu une influence importante sur le mouvement libéral.

<sup>98</sup> Louis Baudin, né à Bruxelles le 2 mai 1887 et mort à Paris en 1964, est un économiste français.

<sup>99</sup> Jacques Rueff, né le 23 août 1896 à Paris IIIe et mort le 23 avril 1978 à Paris VIIe, est un haut fonctionnaire et économiste français.

<sup>100</sup> Wilhelm Röpke (10 octobre 1899 - Genève, 12 février 1966) est un philosophe et économiste allemand.

<sup>101</sup> Alexander Rüstow, né le 8 avril 1885 à Wiesbaden et mort le 30 juin 1963 à Heidelberg, est un philosophe allemand, un des penseurs de l'ordo-libéralisme et de l'économie sociale de marché.

<sup>102</sup> Walter Eucken, né à Iéna (Thuringe) le 17 janvier 1891 et mort à Londres le 20 mars 1950 (à 59 ans), est un économiste allemand, père de l'ordo-libéralisme et l'un des principaux inspirateurs de l'économie sociale de marché.

proclama les principes qui viennent d'être évoqués ainsi que la volonté unanime de contribuer à leur diffusion et il fut décidé à cet effet de créer un « Centre international de rénovation du libéralisme ». Le déclenchement de la guerre empêcha la réalisation de ce projet, mais l'idée n'en fut pas perdue. Elle fut reprise en 1947 avec la création en Suisse, sous l'égide de F. Von Hayek, de la Mont Pélerin Society, fameuse internationale libérale<sup>103</sup>, à laquelle participèrent immédiatement la plupart des nouveaux libéraux, avec cette différence, par rapport au Colloque Walter Lippmann, qu'après la guerre le nombre des adhérents allemands, et surtout américains, est devenu sensiblement plus important que celui des participants français.

Au regard de toutes ces données, il est clair qu'il y a eu dès le départ des convergences extrêmement fortes entre les néolibéraux français et les ordo-libéraux allemands et que leur accord sur les options doctrinales essentielles les distingue nettement des adeptes de toutes les autres conceptions économiques dans leurs pays respectifs. Mais il y a indiscutablement aussi, et c'est peut-être plus intéressant à relever dans une optique comparative, un certain nombre de divergences mineures mais significatives, tenant aux conditions nationales spécifiques, à la fois réelles et intellectuelles, dans lesquelles les deux doctrines ont été élaborées<sup>104</sup>.

Paradoxalement, cette volonté de reformer le libéralisme classique, on le verra plus loin, se transformera d'un facteur de rapprochement à un facteur de divergence entre les écoles économiques.

---

<sup>103</sup> L'Internationale libérale représente une fédération mondiale des partis politiques libéraux du monde entier, fondée en 1947 sous l'appellation Union mondiale des partis libéraux. Cette association a actuellement son siège à Londres.

<sup>104</sup> François Bilger, « La pensée néolibérale française et l'ordo-libéralisme allemand », *Op. Ct.* p. 5-6.

### *Conclusion de la première partie*

Après tant d'existence, la relation franco-allemande ne manque pas de succès et d'exploits. Certaines réalisations dépassent le couple et même l'Europe. C'est à l'initiative franco-allemande qu'apparut en 1972 ce qui s'appelle aujourd'hui le G8 ou le G20.

L'amitié et la coopération entre les deux pays ont atteint une intensité et une densité hors norme. L'étroite coopération des gouvernements allemand et français, quelle que soit leur orientation politique, a permis de créer une Europe unie et les a autorisés à devenir la force motrice de la construction européenne. Ces exploits, avait un effet constructeur pour toute l'Europe.

*« Je suis persuadé que ce Traité restera dans l'histoire comme l'un des plus importants et des plus significatifs de l'après-guerre, qu'il jouera un rôle bénéfique pour les deux peuples, pour l'Europe et la paix dans le monde »*, écrivait, dès 1969, Konrad Adenauer dans ses Mémoires.

Il va sans dire que, sans leur réconciliation, l'Europe, telle qu'elle existe, n'aurait pas pu voir le jour

*« Cette cathédrale que nous construisons, je parle de l'Europe occidentale, a une fondation, et cette fondation nécessaire, c'est la réconciliation de l'Allemagne et de la France »*, avait déclaré le général de Gaulle, le 11 juin 1965, à l'issue des consultations franco-allemandes à Bonn<sup>105</sup>.

De son côté, et à la fin de sa vie, François Mitterrand, dont les relations avec l'Allemagne ont été profondes et complexes, notamment au moment de l'unification, lui a consacré son dernier livre (De l'Allemagne, de la France, Paris, Odile Jacob, 1996). Signalons au passage que Helmut Kohl et Gerhard Schröder, après des débuts difficiles, ont accordé une importance toute particulière à l'entente avec la France<sup>106</sup>.

---

<sup>105</sup>Martens Stephan, « Pour un nouveau prisme d'analyse de l'entente franco-allemande », *Op. Ct.* p.13.

<sup>106</sup>Stark Hans, « Paris-Berlin : relation solide, rapports asymétriques, politiques antinomiques », *Op. Ct.* P. 770.

**Partie 02 : Les limites de la convergence  
franco-allemande**

### *Introduction de la deuxième partie*

Les débats entre les deux pays ne font pas toujours l'entente. Plusieurs dossiers constituent un « barrage » devant la promotion de la relation franco-allemande. Cette relation a souffert, à plusieurs moments de son histoire, de désaccords profonds.

Les divergences de modèles et de visions ont à l'origine pour causes des facteurs économiques et politiques qui s'enracinent loin dans le passé de chaque pays. La marge de manœuvre du couple franco-allemand se trouve limitée par ces différends. Les deux nations se sont constituées à des périodes différentes et selon des processus qui leur sont propres, elles ont chacune toujours un regard sur ce qui se passait de l'autre cote du Rhin, parfois avec sympathie, souvent avec méfiance<sup>107</sup>.

D'un autre point de vue, l'existence de concurrence entre les deux premières économies<sup>108</sup> de l'Europe et leur course vers le leadership de la région n'a fait qu'augmenter la tension entre les deux pays. Elle va de soi que cette situation ne sera pas sans dégât pour l'Europe.

A travers cette partie on vise à mettre en miniature tous les éléments pouvant constituer une limite à la relation franco-allemande. Cependant, elle représente le miroir ou l'antithèse de la première partie où on s'intéresse au revers de la relation franco-allemande.

En effet, il est important d'évoquer les points suivants :

- Les modèles économiques de chaque pays ;
- La vision de chaque pays pour l'Union européenne ;
- Les désaccords quant à l'union économique et monétaire ;
- La question du leadership en Europe.

---

<sup>107</sup>Caroline Doublier, « Le 50ème Anniversaire du traité de l'Élysée et les relations franco-allemandes », *Op. Ct.* p4.

<sup>108</sup>Pour l'année 2012, l'Allemagne a le quatrième PIB dans le monde et la France le cinquième. Première place : Les États Unis d'Amérique ; Deuxième place : la Chine et troisième place : le Japon.

## Chapitre 01 : La disparité des modèles économiques

La différence de « culture économique », de pensée et de politique économiques constitue le premier obstacle à toute tentative de rapprochement et d'actions communes entre l'Allemagne et la France. En effet, à travers ce chapitre, nous volons mettre en affiche, la profondeur de la différence entre modèles économiques allemand et français.

### Section 01 : La pensée économique allemande et française

Il est bien connu que, si l'évolution économique, sociale et intellectuelle a été en Europe occidentale assez homogène du Moyen Age jusqu'à la Révolution industrielle, il n'en a plus été de même à partir de la fin du XVIIIe siècle, en particulier entre la France et l'Allemagne. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que des doctrines substantiellement semblables, mais élaborées dans un environnement différent, aient présenté des caractéristiques nationales spécifiques.

#### Sous-section 01 : Principaux points de distinction

Dans le cas du nouveau libéralisme du milieu du XXe siècle, on peut relever trois différences notables entre la pensée des néolibéraux français et celle des ordo-libéraux allemands, tenant aussi bien à des traditions intellectuelles qu'à des conditions économiques différentes

##### A. Une approche théorique différente des phénomènes économiques

L'analyse économique repose sur une tradition scientifique différente dans les deux pays.

##### *1- L'approche néolibérale du phénomène économique*

Depuis le XIXe siècle, la science économique française s'est caractérisée essentiellement par une approche abstraite et déductive à partir de modèles mathématiques de la réalité économique fondamentale. Successivement, les principaux théoriciens français après Jean-Baptiste Say, à savoir Arsène Dupuit<sup>109</sup>, Augustin Cournot<sup>110</sup>, Auguste et Léon Walras et finalement, au tournant du siècle, Clément Colson<sup>111</sup> ont été des mathématiciens et parfois

---

<sup>109</sup> Arsène Jules Emile Juvénal Dupuit (18 mai 1804, Fossano, Italie — 5 septembre 1866, Paris 16<sup>ème</sup>) est un ingénieur et économiste français.

<sup>110</sup> Antoine Augustin Cournot (Gray, 28 août 1801 - Paris, 30 mars 1877) est un mathématicien français qui s'est intéressé notamment à la formalisation des théories économiques.

<sup>111</sup> Clément Colson, né à Versailles le 13 novembre 1853 et mort à Paris le 24 mars 1939, est un haut fonctionnaire et économiste français.

même des ingénieurs de formation, qui se sont efforcés de mettre en équations les comportements et les relations économiques pour en dégager des lois économiques pures. Les deux principaux représentants du néolibéralisme français, J. Rueff et M. Allais<sup>112</sup>, élèves à Polytechnique de C. Colson, poursuivent tout naturellement cette tradition d'élaboration d'une « physique sociale ». Dans leurs premiers ouvrages de caractère méthodologique, ils affirment d'ailleurs clairement cette orientation et l'appliquent ensuite délibérément en étudiant, l'un les principaux déséquilibres et mécanismes de rééquilibre à l'aide de techniques économétriques, l'autre les conditions mathématiques de l'équilibre général et de l'optimum global de l'économie. C'est à partir de cette analyse rationaliste de l'économie de marché, faisant dans une large mesure abstraction des formes concrètes de la propriété, des marchés et de la concurrence, que l'un et l'autre mettent en évidence le mécanisme des prix et la libre concurrence comme conditions nécessaires et suffisantes du bon fonctionnement de l'économie et l'interventionnisme incohérent des pouvoirs publics comme source essentielle de perturbation du système.

## ***2- L'approche ordolibérale du phénomène économique***

Toute autre est l'approche théorique des ordo-libéraux en fonction de la tradition scientifique allemande. Les grands économistes allemands du XIXe siècle après Johann Von Thünen<sup>113</sup>, à savoir Friedrich List<sup>114</sup>, Wilhelm Roscher<sup>115</sup>, Bruno Hildebrand<sup>116</sup>, Karl Knies<sup>117</sup>, Gustav Von Schmoller, ont pratiqué une approche inductive et concrète des réalités et des tendances historiques ainsi que des systèmes économiques, méthode encore appliquée et développée au XXe siècle par Max Weber<sup>118</sup> et Werner Sombart<sup>119</sup>. Même si W. Eucken a eu l'ambition de dépasser synthétiquement la fameuse « querelle des méthodes » entre les

<sup>112</sup> Maurice Félix Charles Allais est un économiste français, né à Paris le 31 mai 1911 et mort le 9 octobre 2010 à Saint-Cloud. Il est le seul économiste français à avoir reçu le Prix Nobel d'économie.

<sup>113</sup> Johann Heinrich Von Thünen, né le 24 juin 1783 à Canarienhäuser, aujourd'hui Wangerland, Basse-Saxe, décédé le 22 septembre 1850 à Tellow près de Teterow, Mecklenburg, était un économiste allemand.

<sup>114</sup> Friedrich List (6 août 1789, Reutlingen – 30 novembre 1846 (à 57 ans), Kufstein) est un économiste allemand.

<sup>115</sup> Georg Friedrich Wilhelm Roscher (né le 21 octobre 1817 à Hanovre - mort le 4 juin 1894 à Leipzig) est un historien et un économiste allemand.

<sup>116</sup> Bruno Hildebrand (6 Mars 1812 au 29 Janvier 1878) était un économiste allemand.

<sup>117</sup> Karl Gustav Adolf Knies, né le 29 mars 1821 à Marbourg, mort le 3 août 1898 à Heidelberg est un économiste allemand considéré comme un des pères de la « vieille » école historique allemande.

<sup>118</sup> Max Weber, né le 21 avril 1864 et mort le 14 juin 1920, est un sociologue et économiste allemand.

<sup>119</sup> Werner Sombart est un économiste et sociologue allemand né le 19 janvier 1863 et mort le 18 mai 1941. Il est le chef de « l'école historique ».

historistes allemands et les théoriciens autrichiens par la technique de l'abstraction isolante empruntée à la phénoménologie husserlienne, sa théorie des types d'organisation de l'économie, l'Ordnungs<sup>120</sup> théorie, qui constitue la base théorique de l'ordolibéralisme, se situe bien dans la droite ligne de la tradition allemande, de même d'ailleurs que l'analyse des styles économiques d'A. Müller-Armack<sup>121</sup> ou celle des grandes étapes historiques d'A. Rüstow. L'étude des formes concrètes de la propriété, des marchés et de la concurrence en Allemagne explique aussi que, pour les ordo-libéraux, l'économie de marché se trouve menacée non seulement par la perturbation externe par les interventions de l'Etat, mais aussi et même principalement par le dérèglement interne du système du fait des monopoles et cartels privés, ce qui entraîne une opposition plus radicale au « laissez-faire » et l'adhésion à une forme plus rigoureuse d'économie de marché concurrentielle, la Wettbewerbsordnung<sup>122</sup>.

## **B. Une option philosophique et éthique différente**

Le choix d'un système économique et social ne repose pas seulement sur des analyses théoriques mais implique également des options de philosophie et d'éthique sociale. A cet égard également, on peut constater une divergence sensible entre néolibéraux français et ordo-libéraux allemands, tenant à des traditions nationales différentes et qui ne sont pas sans conséquences sur certaines conclusions politiques.

### ***1- L'individualisme de l'école française***

Depuis la Révolution française, la philosophie politique et sociale est en France, on le sait, profondément libérale et individualiste. Même si le libéralisme économique se trouve mis en question et contesté par les doctrines socialistes ou dirigistes du XXe siècle, et même si l'on restaure progressivement en France un dirigisme néo-colbertiste et si l'on y instaure un vaste interventionnisme macro-économique, la philosophie politique et sociale ambiante demeure paradoxalement tout à fait anti-étatiste. Les néolibéraux français insèrent donc tout naturellement leur doctrine économique dans ce courant de pensée dominant et mettent avant tout l'accent, notamment chez Louis Baudin<sup>123</sup> et Daniel Villey<sup>124</sup>, sur l'indivisibilité de la liberté et sur la méfiance à l'égard de tous les empiètements de l'Etat sur la sphère individuelle de liberté ou la souveraineté de l'individu. La liberté économique est

---

<sup>120</sup> Organisation.

<sup>121</sup> Alfred Müller-Armack (28 Juin 1901, Essen - le 16 Mars 1978 Köln) était un économiste et homme politique allemand. On lui attribue l'invention du terme « économie sociale de marché » en 1946.

<sup>122</sup> Règles de concurrence.

<sup>123</sup> Louis Baudin, né à Bruxelles le 2 mai 1887 et mort à Paris en 1964, est un économiste français.

<sup>124</sup> Daniel Villey (1910-1968) était un économiste français.

présentée, indépendamment même de son efficacité économique, comme le complément nécessaire de la liberté politique et sociale et comme une condition indispensable à l'épanouissement de la personne humaine.

## ***2- Le collectivisme de l'école allemande***

L'ordolibéralisme s'insère au contraire dans la toute autre tradition collective de l'Allemagne, marquée depuis le XIXe siècle par une philosophie idéaliste et communautaire dans laquelle la notion d'ordre et la préoccupation d'harmonie sociale éclipsent l'idée de liberté individuelle. Les ordo-libéraux, adeptes de l'éthique kantienne et même chrétienne, rejettent avec vigueur une philosophie purement individualiste. Pour eux, la liberté n'est pas le bien suprême. Avec Kant<sup>125</sup>, ils prônent la liberté dans le respect de la loi morale, autrement dit la seule liberté de bien faire et non la liberté absolue. Aussi n'hésitent-ils pas, quand le bon fonctionnement de l'économie de marché le requiert, à restreindre de diverses manières la liberté économique dans l'intérêt général. Plus qu'au bien-être individuel et même à l'épanouissement de la personne, l'économie doit être, selon eux, orientée vers le bien commun et W. Röpke ne craint pas à cet égard d'affirmer son profond accord avec l'enseignement communautaire de l'Eglise.

### **C. Une conception différente de l'action politique : le rôle de l'état**

#### ***1. Le rôle de l'état selon l'école néolibérale***

Peu sensibles aux dangers émanant de grands groupes privés et très sensibilisés au contraire aux perturbations dues à des interventions publiques intempestives, les néolibéraux français insistent avant tout sur les disciplines à imposer à l'Etat, notamment dans le domaine de l'émission monétaire et de la fiscalité. Dans la tradition walrassienne, ils ne s'opposent pas en revanche au maintien d'un secteur public important, pourvu que celui-ci respecte une gestion au coût marginal. Pour le secteur privé, ils se satisfont de la création des conditions juridiques d'une concurrence libre et loyale, mais n'entendent pas s'opposer systématiquement à la formation de cartels ou de structures oligopolistiques<sup>126</sup> susceptibles, selon eux, d'engendrer une efficacité technique supérieure et une compétition plus active et par là favorables à l'intérêt général. Enfin, pour la couverture des risques sociaux, ils sont avant tout favorables à la prévoyance individuelle et à l'assurance privée.

---

<sup>125</sup> Emmanuel Kant est un philosophe allemand, Né le 22 avril 1724 à Königsberg, capitale de la Prusse-Orientale, il y est mort le 12 février 1804.

<sup>126</sup> Qui a rapport à l'oligopole (situation d'un marché sur lequel la concurrence est faussée du côté de l'offre, du fait d'un très petit nombre de vendeurs par rapport à la multitude des acheteurs).

## 2. Le rôle de l'état selon l'école ordolibérale

Les ordo-libéraux allemands, quant à eux, proposent des solutions plus radicales en ajoutant à la discipline qui doit être imposée à l'action étatique des contraintes nettement plus fortes pour le secteur privé. En particulier, ils appellent à l'instauration d'une politique de concurrence parfaite poursuivie avec rigueur, fondée sur l'interdiction des cartels et pouvant aller jusqu'au démantèlement d'entreprises dominantes ou la fixation publique des prix. Ils considèrent également qu'il convient de compléter l'instauration de cette économie concurrentielle en mettant en œuvre une politique sociale et même sociétale très active, non seulement pour corriger ses conséquences humaines éventuellement défavorables, mais aussi pour créer des conditions sociales favorables à son bon fonctionnement et au développement d'une société libre et juste. L'appui systématique aux petites et moyennes entreprises tout comme la privatisation massive des entreprises publiques et plus généralement la démocratisation de la propriété du capital constituent à cet égard des interventions stratégiques. Il est clair aussi que cette conception beaucoup plus constructiviste exige un Etat plus fort et plus actif que ne le souhaitent les néolibéraux français.

Il convient également de noter que les positions ont beaucoup évolué des deux côtés au cours du temps en fonction des évènements comme des analyses<sup>127</sup>.

### **Sous-section 02 : L'évolution historique des pensées économiques allemande et française**

#### **A- Avant la deuxième guerre mondiale**

L'évolution historique des écoles économiques allemande et française est tout à fait paradoxale, puisque durant tout le 19<sup>ème</sup> siècle et même jusqu'en 1936, la France avait été l'adepte d'une pensée systémique et, avec la Grande-Bretagne, le paragon d'un capitalisme libéral, tandis que l'Allemagne avait été l'illustration d'une pensée évolutionniste, tout à fait caractéristique d'un pays en voie de développement, et le héraut déterminé de toutes les idées anticapitalistes et antilibérales. Au 19<sup>o</sup> siècle, la pensée économique française était illustrée par Say, Bastiat et Walras, la pensée économique allemande par Marx<sup>128</sup>, List et Schmoller<sup>129</sup>.

---

<sup>127</sup> François Bilger, « La pensée néolibérale française et l'ordo-libéralisme allemand », *Op. Ct.* pp.5-9.

<sup>128</sup> Karl Heinrich Marx, né le 5 mai 1818 à Trèves en Rhénanie et mort le 14 mars 1883 à Londres, est un philosophe, économiste, sociologue, et théoricien révolutionnaire socialiste allemand.

<sup>129</sup> Gustav Von Schmoller (Heilbronn, 24 juin 1838- 27 juin 1917) est un économiste allemand. Il est l'un des économistes à avoir défendu et approché, le plus possible, dans ses idées une pluridisciplinarité (économie politique, histoire et sociologie). Il est considéré comme un chef de file de l'école historique allemande.

Depuis un siècle et demi, les deux pays connaissaient donc une divergence ou une désynchronisation intellectuelle tout à fait remarquable, qui illustre de manière spectaculaire le fait qu'en dépit de toutes les avancées théoriques et méthodologiques, la science économique demeurait toujours une science morale et politique étroitement liée aux intérêts et aux valeurs spécifiques de chaque nation<sup>130</sup>.

### **B- Après la deuxième guerre mondiale**

Après la deuxième guerre mondiale, l'Allemagne s'est ralliée rapidement, sous l'égide de Ludwig Erhard<sup>131</sup>, à une conception libérale de l'ordre économique, caractérisée essentiellement par l'ouverture internationale, des règles de concurrence et une politique économique axée prioritairement sur la stabilité monétaire, même si nécessaire au détriment de la croissance et de l'emploi (*Bilger, 1964*).

Après la deuxième guerre mondiale, la France de son côté a immédiatement adopté, sous l'influence notamment de Jean Monnet, une conception extrêmement volontariste de son développement économique, donnant une priorité absolue à la croissance nationale fût-ce au détriment de la stabilité des prix et de l'équilibre extérieur et se traduisant dans un vaste capitalisme d'État, la planification indicative et un dirigisme économique très étendu (*Pébureau, 1985*).

Ces orientations contradictoires résultaient dans les deux cas d'une réaction radicale par rapport au passé national le plus traumatisant: le déclin économique et le chômage massif pour la France, l'arbitraire économique et l'inflation galopante pour l'Allemagne<sup>132</sup>.

## **Section 02 : Politiques économiques nationales**

Le système économique est le mode de fonctionnement et services liés aux activités relatives à la production, la distribution, la consommation et l'utilisation de la richesse d'un pays<sup>133</sup>. En effet, chaque pays a ses propres politiques économiques à mener et ses propres objectifs à atteindre.

---

<sup>130</sup> François Bilger, « le couple franco-allemand dans l'intégration économique européenne », revue d'Allemagne Tome 30, numéro 3 Juillet-septembre 1998, pp.1-3

<sup>131</sup> Ministre fédéral de l'Économie de 1949 à 1963 et chancelier fédéral de 1963 à 1966, il est considéré comme le père du « miracle économique allemand » de l'après-guerre et de l'économie sociale de marché.

<sup>132</sup> François Bilger, « le couple franco-allemand dans l'intégration économique européenne », revue d'Allemagne Tome 30, numéro 3 Juillet-septembre 1998, pp.1-3

<sup>133</sup> Index international et dictionnaire de la réadaptation et de l'intégration sociale, lien : <http://www.med.univ-rennes1.fr/iidris/cache/fr/53/5372>, date de visite : 23-08-2013.

## **Sous-section 01 : Les politiques économiques**

### **A- Secteur industriel**

Au cours des dix dernières années, la France a vu la part de l'industrie dans son PIB diminuer de 35 % pour atteindre 14,9 %, l'un des chiffres les plus bas d'Europe. Pour sa part, l'industrie allemande reste l'une des premières au monde et représente 23,9 % du PIB. Sa performance à l'exportation est exceptionnelle. Les exportations allemandes représentent plus du double de celles de la France. Cette tendance reflète une perte de compétitivité française, une politique de délocalisation défavorable au site national et des liens trop faibles entre recherche et industrie, en particulier pour les PME. A cet égard, l'évolution de l'industrie automobile dans les deux pays est édifiante puisque la France a enregistré une forte réduction du nombre de voitures produites sur son sol.

### **B- Les choix énergétiques**

La France a fait le choix de l'énergie nucléaire, qui fournit 80% de son électricité tandis qu'elle représente seulement 20 % en Allemagne. En résulte une dépendance forte de l'Allemagne à l'égard du charbon mais surtout du gaz importé (dont 35 % vient de Russie), des émissions de CO<sup>2</sup> cinq fois supérieures à celles de la France et un prix de l'électricité nettement supérieur.

Les choix énergétiques allemands supposent un engagement massif dans les énergies renouvelables avec la création de nouvelles industries sur de nouveaux marchés. Mais aux yeux de beaucoup, ils laissent sans réponse à long terme la question de la capacité du pays à faire face à ses besoins et à respecter ses objectifs de réduction des émissions de CO<sup>2</sup>.

### **C- Prélèvement fiscal**

La place des prélèvements publics est plus élevée en France (53%) qu'en Allemagne (43%). Cette différence s'est accentuée ces dernières années. Elle pourrait augmenter encore si l'Allemagne avance à vive allure dans le retour à l'équilibre de ses comptes et dans son désendettement.

### **D- La structure des entreprises**

Proportionnellement à l'Allemagne, la France a réussi à créer et à développer plus de grandes entreprises internationales leader dans leur secteur (39 entreprises françaises et 37 entreprises allemandes dans les 500 premières mondiales). En revanche, malgré de très

nombreux efforts, la France n'a jamais réussi à développer un réseau de grosses PME, en réalité un capitalisme familial appelé « Mittelstand<sup>134</sup> », appuyé sur des technologies très développées et fortement tourné vers l'exportation en Allemagne.

### **E- La différenciation des produits**

Les entreprises allemandes sont davantage spécialisées que leurs homologues françaises dans une production de qualité capable de s'imposer face à la concurrence et moins sensible à la concurrence des prix. Les entreprises françaises produisent encore trop de produits « banals » qui sont plus exposés aux pressions sur les prix. Les entreprises allemandes investissent plus dans la recherche et le développement (1,9 % du PIB contre seulement 1,4 % pour les sociétés françaises). L'économiste Patrick Artus a cependant raison de souligner que la différence essentielle n'est pas le niveau technologique, mais la capacité de l'Allemagne à différencier ses produits et à les vendre à un prix élevé. Selon lui, le problème de la France est « l'incapacité à transformer l'innovation en différenciation de produits »<sup>135</sup>.

### **F- Les finances publiques**

La politique de dépenses modérées et de consolidation (au demeurant prudente) ainsi que l'embellie de la croissance ont permis à l'Allemagne de diminuer constamment son déficit public ces dernières années. La France, dont le déficit était plus élevé en 2008, au début de la crise, n'a toujours pas réussi à passer sous la barre des 3 % prévus par le pacte de stabilité et de croissance. Malgré le délai de deux ans accordé par la Commission européenne, la politique économique française nécessite une très forte consolidation, restreignant considérablement les marges de manœuvre budgétaires<sup>136</sup>. (*Voir graphique 15 en annexes*)

### **G- Des divergences des priorités de politiques économiques :**

Préférence pour la consommation en France contre choix de préserver sa part de marché dans le monde pour l'Allemagne. Les dix dernières années ont été marquées par une divergence très nette des politiques économiques. Le fait était bien connu mais ses effets ne sont apparus brutalement à l'opinion que de manière récente.

---

<sup>134</sup> Petites et moyennes entreprises.

<sup>135</sup> Henrik Uterwedde, « La fin des divergences ? Perspectives des politiques économiques françaises et allemandes », Comité d'études des relations franco-allemandes, Octobre 2013, p9.

<sup>136</sup> Henrik Uterwedde, « La fin des divergences ? Perspectives des politiques économiques françaises et allemandes », *Op. Ct.* Octobre 2013, p7.

La France, à la fin des années 1990, avait amélioré sa compétitivité au point d'équilibrer quasiment ses échanges avec l'Allemagne. Par la suite, elle a moins procédé à des réformes de structure que l'Allemagne. Aussi a-t-elle insuffisamment préparé le retour à l'équilibre de ses comptes et trop peu réorienté son économie face à la demande mondiale. En outre elle a augmenté les salaires de 17,5% entre 2000 et 2008 alors que ceux-ci ne progressaient en Allemagne que de 2,5%, ce que certains ont qualifié de politique déflationniste. (*Voir graphique 14 en annexes*)

L'Allemagne, au même moment, handicapée par les charges de la réunification et consciente de ses faibles performances, a procédé à d'importantes réformes structurelles tout en préservant son système de solidarité sociale. Un consensus s'y est dégagé pour limiter certains éléments de rémunération, voire dans certains cas les diminuer. Un double arbitrage a été fait, d'une part au profit de l'emploi au détriment des revenus, et d'autre part au profit de la compétitivité à long terme de l'Allemagne au détriment de la consommation intérieure. Les résultats de ces choix ont été très positifs sur l'emploi. Cette compétitivité retrouvée s'est manifestée de façon spectaculaire dans la plupart des domaines, comme par exemple dans l'agro-alimentaire où l'Allemagne a dépassé la France au rang de second exportateur mondial.

Ces politiques différentes qui ont tiré la croissance française par la demande intérieure et la croissance allemande par l'exportation ont eu pour effet de favoriser le niveau de vie en France puisqu'au cours de la décennie écoulée, elle a rattrapé son retard en termes de PIB par habitant. Mais elles ont eu pour conséquence une dégradation forte de la compétitivité française par rapport à l'Allemagne. La part de marché de l'Allemagne dans le monde est restée d'environ 9 %. Celle de la France a baissé de 4,7 à 3,8 %. Le déficit commercial français est passé de 10 milliards d'euros par an en 2000 à 55 milliards en 2009<sup>137</sup>. (*Voir graphique 13 en annexes*)

### **Sous-section 02 : Aspects démographiques**

Avec un solde naturel et un solde migratoire négatifs, l'Allemagne voit sa population diminuer. Elle enregistre chaque année environ 200 000 naissances de moins que la France. A évolution constante, les deux populations devraient être égales en 2050. De telles tendances ne peuvent se renverser que lentement et avec des politiques très volontaristes. Leurs conséquences sur l'emploi, sur l'équilibre des prestations sociales et sur le système éducatif vont en s'accroissant. Alors que la population allemande diminue depuis 2002,

---

<sup>137</sup>Ambassade de France en Allemagne, « France Allemagne, une nécessaire convergence : contrainte ou opportunité ? », *Op. Ct.* p. 8.

l'augmentation du travail des seniors surtout, mais aussi des femmes, a permis d'éviter la diminution de la population active. Celle-ci est cependant inéluctable à brève échéance<sup>138</sup>.

### **Sous-section 03 : Le rôle des acteurs et des institutions dans le secteur économique**

#### **A-Le rôle des acteurs institutionnels en Allemagne**

L'entreprise allemande des dernières décennies se développe et évolue dans un contexte institutionnel national qui est souvent décrit comme un modèle de capitalisme alternatif au capitalisme de marché anglo-saxon (Albert, 1991). Le modèle allemand ou «rhénan<sup>139</sup>» de capitalisme est une forme de capitalisme où la négociation entre les principaux acteurs institutionnels joue un rôle central, cette négociation étant facilitée par une culture du consensus et par des institutions qui construisent ce consensus (Uterwedde, 2005).

Dans le modèle de capitalisme allemand qui s'est établi dans l'après-guerre, les marchés sont « institués politiquement » et soumis à une « régulation sociétale » (Streeck, 1996), conformément à la conception de l'économie sociale de marché de Ludwig Erhard (*soziale Marktwirtschaft*). Cette conception est inspirée par la doctrine de l'ordolibéralisme de Walter Eucken et de l'École de Fribourg, dans laquelle l'ordre économique et social garantit le bon fonctionnement des marchés et où l'État joue un rôle central de régulateur pour instaurer et maintenir cet ordre. Malgré un cadre économique libéral, l'effort de régulation de l'État peut s'avérer assez intense et s'accompagner de forts investissements dans les services publics locaux.

#### ***1- Marché de l'emploi***

Le marché de l'emploi est également régulé, d'une part dans le cadre de conventions collectives sectorielles et d'autre part, à l'intérieur de l'entreprise, par le modèle de la cogestion ou codétermination (*Mitbestimmung*). Le cadre de la cogestion donne un fort pouvoir aux représentants des salariés (Lasserre, 2005) dans les conseils d'entreprise (*Betriebsräte*) et dans les conseils de surveillance (*Aufsichtsräte*). Ce dispositif institutionnel permet de négocier un équilibre entre les intérêts du capital, de la gestion et des salariés.

---

<sup>138</sup>Idem.

<sup>139</sup> Le capitalisme rhénan (dit aussi le modèle social rhénan) est l'un des quatre grands modes d'organisation du capitalisme distingués par l'école de la régulation. Le terme a été popularisé par l'ouvrage de Michel Albert paru en 1991, *Capitalisme contre capitalisme*

## ***2- Marchés financiers***

Concernant les marchés financiers, le rôle important des banques pour la stratégie de l'entreprise fait dire à Michel Albert (1991) que le capitalisme rhénan est avant tout un capitalisme bancaire. Les liens entre entreprises et banques sont étroits et multiples, l'entreprise a souvent des relations privilégiées avec une banque maison (*Hausbank*) qui remplit les fonctions d'actionnaire, de prêteur et dont les représentants siègent au conseil de surveillance. Ainsi, 88 % des droits de vote dans les 24 plus grandes entreprises allemandes étaient exercés par des banques, 34 % l'étaient par de grandes banques (Uterwedde, 2005, p. 197). Il existe un réseau fort de participations croisées et de mécanismes de contrôle mutuels qui crée une forte interdépendance entre les banques et les grandes entreprises allemandes : ce réseau, a permis de limiter l'impact des marchés financiers et de développer une forte identité allemande et une certaine solidarité nationale dans le milieu des grands patrons.

## ***3- Dispersion géographique***

Enfin, un dernier élément important pour comprendre le capitalisme rhénan, c'est la grande dispersion géographique des centres de décision économiques, avec les « capitales secrètes » que sont Munich, Hambourg, Stuttgart, Düsseldorf ou Francfort, mais aussi avec l'importance de petites villes de province qui peuvent héberger des fleurons du *Mittelstand*. La PME allemande est en effet plus souvent moyenne que petite, spécialisée, souvent leader d'un créneau sur les marchés internationaux tout en préservant une forte identité provinciale (Urban, 1997). Ces entreprises moyennes, aux liens étroits avec les collectivités locales, sont présentées par Simon (1996) comme des « champions cachés », en grande partie responsables des excellents chiffres des exportations allemandes et de l'image de qualité du « made in Germany »<sup>140</sup>.

## **B- Le rôle des acteurs et des institutions en France**

Le modèle français d'État providence, librement inspiré du keynésianisme, repose sur une intervention répétée de l'État dans les secteurs économiques, sociaux et politiques.

Le modèle économique et social dans lequel nous vivons actuellement fut bâti à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, et date, pour l'essentiel, d'une batterie de lois prises en 1946. Il est inspiré à la fois du programme économique de la résistance, et des idées socialistes et communistes d'après-guerre. C'est l'État providence, légèrement différent de

---

<sup>140</sup>Barmeyer, Christoph I. et Éric Davoine, « Culture et gestion en Allemagne : la « machine bien huilée », dans Eduardo Davel, Jean-Pierre Dupuis et Jean-François Chanlat, *Gestion en contexte interculturel : approches, problématiques, pratiques et plongées*, Québec, Presses de l'Université Laval et Télé-université (UQAM), 2008. pp. 3-5.

celui des Anglais, notamment parce qu'il fait désormais l'unanimité de la classe politique et que personne ne semble vouloir le remettre en cause. Quand on propose de le réformer, c'est pour le faire durer, pour lui permettre de survivre, non pas pour passer à un autre modèle.

### ***1- L'État entrepreneur***

L'État est tout d'abord un entrepreneur. Il dirige des entreprises et se veut le moteur de la vie économique. Si l'on excepte la nationalisation de Renault pour cause de collaboration, les grandes vagues de nationalisation française ont eu lieu en 1946, sous le gouvernement du socialiste Félix Gouin, gouvernement dans lequel figuraient également de nombreux communistes. Parmi celles-ci, mentionnons la nationalisation des mines avec la création des charbonnages de France, la nationalisation du gaz et de l'électricité, et la création d'EDF et de GDF, la nationalisation d'Air France, de nombreuses banques et des assurances.

### ***2- L'État planificateur***

L'État se veut aussi un planificateur. La création, en 1945, du Commissariat au Plan par Jean Monnet vise à fixer des objectifs à 5 ans. Il s'agit d'assurer la reconstruction d'un pays qui a été largement détruit par la guerre. Il faut redresser l'appareil productif français, rebâtir ponts, routes, voies ferrées, et créer de nombreux logements. Les tickets de rationnement sont utilisés jusqu'au début des années cinquante.

### ***3- L'État protecteur***

L'État est protecteur. Pour cela, il organise la protection sociale en créant la Sécurité sociale par l'ordonnance d'octobre 1945. Les assurances sociales existaient déjà, mais elles étaient privées. La nouveauté c'est qu'à côté de ces assurances privées figure une assurance publique. Le deuxième temps survient en 1946, toujours cette année décisive dans l'élaboration du modèle social, quand la sécurité sociale est nationalisée, et que son affiliation est rendue obligatoire pour les salariés. La Sécu que nous connaissons aujourd'hui est donc davantage l'héritière de 1946. On passe ainsi d'un système d'assurance, où chacun est couvert selon ses versements, à un système de transferts sociaux, où chacun reçoit la même chose, mais où les cotisations sont proportionnelles aux revenus.

### ***4- L'État aménageur du territoire***

C'est l'État qui lance la voie de la modernisation des infrastructures du pays : construction des autoroutes, des lignes TGV, modernisation des ports, édifications des

aéroports parisiens d'Orly et Roissy, édification des barrages et des centrales nucléaires. Le tout sous l'égide de la DATAR<sup>141</sup> et de nombreuses commissions créées pour l'occasion.

À ces éléments du modèle, il faut ajouter le statut général des fonctionnaires, adopté en octobre 1946, et largement rédigé sous l'inspiration de Maurice Thorez<sup>142</sup>, alors chef du parti communiste.

Pour l'efficacité de ce modèle, certains historiens y voient les raisons du grand développement économique que connut la France et que Jean Fourastié appela Trente glorieuses. Cela est assez contestable, car les difficultés que subit le pays dans les années 1970 sont largement dues à l'obsolescence de ce modèle<sup>143</sup>.

Sans vouloir donner l'image d'un pays socialiste, la régulation de l'activité économique en France n'est pas une mission exclusive de l'état. En effet, d'autres institutions sont mandatées pour accomplir cette mission et ce, à travers les autorités de régulation<sup>144</sup>.

#### **Sous-section 04 : La justice sociale**

*« Les deux vices marquants du monde économique où nous vivons sont le premier que le plein emploi n'y est pas assuré, le second que la répartition de la fortune et du revenu y est arbitraire et manque d'équité. »<sup>145</sup>.*

La victoire du libéralisme sur le communisme, ouvrant l'ère d'un capitalisme sans contre-modèle, avait pu être interprétée un moment comme « une fin de l'histoire ». Même si cette vision s'est avérée en être qu'une illusion, elle a contribué à nourrir quelque temps « un rêve collectif dans lequel se trouvaient réconciliés liberté, prospérité économique, capitalisme et justice sociale »<sup>146</sup>.

---

<sup>141</sup> Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

<sup>142</sup> Maurice Thorez était ministre de la Fonction publique de 1945 à 1947 et vice-président du Conseil en 1947.

<sup>143</sup> Jean-Baptiste Noé, Qu'est-ce que le modèle français ?, Lien: <http://www.contrepoints.org/?p=118973>, contrepoints, le 21/03/2013.

<sup>144</sup> La régulation désigne l'ensemble des mécanismes et des moyens d'action dont dispose un Etat ou une instance internationale et qui ont pour objectif soit la régulation de l'économie dans sa globalité (ex : Banque centrale) soit le maintien de l'équilibre d'un marché de biens ou de services (régulation sectorielle).

<sup>145</sup> J.M. Keynes (1936/1969), Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, Petite bibliothèque Payot, p. 366

<sup>146</sup> Serge Gouazé, « La "justice sociale" Une notion polysémique dans le débat préélectoral allemand », Note du Cerfa 63 (Comité d'études des relations franco-allemandes), Paris, avril 2009, pp. 12-14.

## A- La notion et la situation de la justice sociale en Allemagne

### 1- *La notion de justice sociale en Allemagne*

La notion de la justice sociale revêt un certain particularisme en Allemagne par rapport à la France. Les sociaux-démocrates ont été les premiers, à partir de 2003 avec l'Agenda 2010, à vouloir énoncer, indépendamment de la nécessité économique et budgétaire, une justification morale aux coupes claires imposées à l'Etat providence. Il leur fallait pour cela réinterpréter la notion de justice sociale, en donner une définition moderne, adaptée aux problèmes de notre époque : défis de la mondialisation, chômage de masse, endettement public et vieillissement démographique. Les sociaux-démocrates se sont référés notamment à l'idéal égalitaire d'Anthony Giddens<sup>147</sup>, et à la conception de la « justice comme équité » du philosophe américain John Rawls<sup>148</sup>. A la place de l'idéal unidimensionnel d'une égalité débouchant sur un nivellement des inégalités sociales, Giddens propose un modèle d'égalité dynamique, axé sur les perspectives d'avenir de chacun et reposant sur l'égalité des chances. Rawls, lui, prône un idéal démocratique fondé sur le mérite, où la réussite est fonction du talent et des compétences de chacun, indépendamment de ses origines sociales. En matière de répartition, l'équité selon Rawls prend son parti des inégalités si celles-ci améliorent la situation de l'individu le plus défavorisé. Les réformateurs sociaux-démocrates ont donc essayé d'expliquer aux Allemands qu'il y avait davantage d'équité dans l'égalité des chances que dans l'égalité de résultats, que la participation à la vie économique et sociale était davantage conforme à la justice sociale que la distribution de subsides, et que les différences de revenus sont équitables pour peu qu'elles rétribuent à leur valeur des performances inégales. Olaf Scholz<sup>149</sup>, ancien ministre (SPD) du Travail et des Affaires sociales, n'avait pas hésité à s'en prendre à la justice distributive. Plus importante que la redistribution d'argent, disait-il, est celle de l'éducation et du savoir qui, seules, permettent d'épanouir les talents et de rémunérer les mérites.

---

<sup>147</sup> Lord Anthony Giddens, baron Giddens, né le 18 janvier 1938 à Londres, est un sociologue britannique et professeur de sociologie à l'université de Cambridge.

<sup>148</sup> John Rawls est un philosophe américain né le 21 février 1921 à Baltimore et décédé le 24 novembre 2002 à Lexington. Rawls est l'un des philosophes politiques les plus étudiés du XXe siècle. Professeur dans les universités de Princeton, Oxford, Cornell et Harvard jusqu'en 1995, il a été rendu célèbre par son œuvre majeure, à laquelle il travaillait depuis les 1960 et qui parut sous le titre *A Theory of Justice* (Théorie de la justice) en 1971.

<sup>149</sup> Olaf Scholz, né le 14 juin 1958 à Osnabrück, est un homme politique allemand, appartenant au Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD). Ministre fédéral du Travail dans la grande coalition d'Angela Merkel entre 2007 et 2009.

Peer Steinbrück<sup>150</sup>, ancien ministre (SPD) des Finances, le disait également sans détour : « *La justice sociale doit signifier faire une politique pour ceux (...) qui se forment et se qualifient, qui mettent des enfants au monde et les élèvent, qui font preuve d'esprit d'entreprise et créent des emplois, en un mot pour tous ceux qui ont le mérite d'accomplir quelque chose pour soi ou pour la société* »<sup>151</sup>.

Il semble qu'en Allemagne la notion de la justice sociale ne signifié pas la redistribution des allocations mais elle est une formule liée au mérite, au talent et à l'utilité.

## 2- La situation de la justice sociale

Depuis un an, trois grands débats ont mobilisé l'opinion publique, la tournure prise par les deux premiers expliquant le troisième : le débat sur la juste répartition des fruits de la croissance, le débat sur la nouvelle pauvreté et, depuis le début de l'été 2008, le débat sur la *Soziale Marktwirtschaft*<sup>152</sup> elle-même. Ils ont une source commune : le sentiment d'« injustice sociale ».

Le premier débat a commencé à prendre de l'ampleur à l'été 2007, alors que se confirmait le retour de la croissance. Les salariés exigeaient désormais, à travers leurs syndicats, un meilleur partage des fruits de la croissance retrouvée.

Parallèlement, un autre sujet a mobilisé l'attention de l'opinion publique : la précarité. Principal accusé : les réformes du marché du travail, connues sous le nom de lois Hartz, mises en œuvre à partir de janvier 2003. Si leur contribution à la baisse du chômage depuis 2006 est certaine, c'est dans des proportions encore controversées. Ces réformes ont, d'une part, introduit une plus grande flexibilité sur le marché du travail et, d'autre part, substantiellement durci les modalités d'indemnisation des chômeurs (loi « Hartz IV ») Ces lois ont entraîné, sous la pression de la vive concurrence internationale, une forte progression du nombre d'emplois faiblement rémunérés et de la part des emplois à temps partiel. En 2006, ces derniers représentaient plus de 25 % de l'ensemble des emplois. Ces évolutions ont avivé le débat sur la nécessité d'instaurer un salaire minimum<sup>153</sup> et produit de fortes inquiétudes

---

<sup>150</sup> Peer Steinbrück, né le 10 janvier 1947 à Hambourg, est un homme politique allemand, membre du Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD). Ministre fédéral des Finances dans le cadre d'une grande.

<sup>151</sup> Serge Gouazé, « La “justice sociale” Une notion polysémique dans le débat préélectoral allemand », *Op. Ct.* pp. 12-14.

<sup>152</sup> Économie sociale de marché.

<sup>153</sup> Le gouvernement de grande coalition formé le 29-11-2013 s'est engagé à mettre en place un salaire minimum d'ici 2017.

dans la population quant au risque de sombrer rapidement dans la pauvreté en cas de chômage prolongé.

Le débat sur la nouvelle pauvreté, le *Prekariat* et l'*Unterschicht* néologismes désignant les personnes concernées (les « très pauvres » et les « laissés-pour-compte ») – a connu son apogée au printemps 2008 suite à la présentation mi-mai du « troisième rapport du gouvernement sur la pauvreté et la richesse ». Au moment même où l'on annonçait une croissance record pour le premier trimestre, la présentation des principaux résultats de ce rapport a créé un choc dans l'opinion publique et suscité un vaste débat dans la classe politique : les écarts entre riches et pauvres se sont creusés et, surtout, 26 % des Allemands, soit un quart de la population, soit sont « menacés de pauvreté » (13 %), soit le seraient (13 %) sans les diverses aides sociales. La lecture des chiffres de ce rapport a suscité bien des controverses. De fait, la part de la population appartenant à la classe moyenne a chuté de 62 % (49 millions) à 54 % (44 millions) entre 2000 et 2006<sup>154</sup>.

En conclusion, la bonne santé de l'économie allemande n'est pas suivie par les indicateurs relatifs à la justice sociale (*voir les tableaux 04 et 05 et les graphes de 07 à 10 en annexes*). La lecture de ces indicateurs demande de comprendre à qui profite la croissance en Allemagne.

## **B- Justice sociale en France**

### *1- La notion de la justice sociale en France*

En France la notion de justice sociale correspond à une logique d'une justice distributive s'attache à corriger les inégalités de la répartition primaire assurée par le marché, en introduisant une redistribution verticale du revenu par l'Etat, qui prend aux plus riches pour donner aux plus pauvres, essentiellement par la fiscalité directe, à travers la progressivité de l'impôt sur le revenu. Cette logique présuppose un minimum de solidarité avec les plus mal lotis pour en empêcher l'exclusion. Cette forme de justice est assurée traditionnellement par les Eglises et les associations caritatives mais a été récupérée par les partis<sup>155</sup>. Cette notion est appuyée par un autre élément constitutif de la justice sociale, le salaire minimum garanti.

Tous les pays industrialisés n'ont pas de salaire minimum légal. Ce dernier existe dans dix-sept pays de la zone OCDE et dans dix-huit des vingt-sept États membres de l'Union

<sup>154</sup> Michèle Weinachter, « La situation économique et sociale en Allemagne un an avant les élections. Bilan et perspectives », Note du Cerfa 56 (Comité d'études des relations franco-allemandes), Paris, octobre 2008, pp.7-12.

<sup>155</sup> Serge Gouazé, « La "justice sociale" Une notion polysémique dans le débat préélectoral allemand », *Op. Ct.* p. 04.

européenne. Les sept États membres de l'Union européenne n'ayant pas à ce jour de salaire minimum légal sont l'Allemagne, l'Autriche, Chypre, le Danemark, la Finlande, l'Italie et la Suède<sup>156</sup>. La détermination du salaire minimum ne laisse réellement pas de place à la négociation collective, le salaire minimum s'applique de façon exceptionnellement uniforme et il est révisé selon des règles d'indexation relativement strictes. L'utilisation d'un salaire minimum légal est souvent motivée par le souci de limiter les inégalités de revenu et la pauvreté<sup>157</sup>.

## *2- La situation de la justice sociale en France*

La France a le modèle social le plus généreux des pays de l'OCDE: chaque année, les dépenses de protection sociale représentent plus du tiers de la richesse produite (31,3% en 2009). Les prestations sociales perçues par les ménages s'élèvent ainsi à 597,6 milliards d'euros. De 2008 à 2009, pour faire face à la crise, les prestations ont augmenté de près de 5%. La part des prestations sociales dans le revenu des ménages en France s'établit aujourd'hui à 27,8%. Elle a doublé depuis 1960. De 2008 à 2009, elle a augmenté de 1,5 point, preuve que les « stabilisateurs automatiques » ont bien joué pendant la crise. Mais pour un coût considérable : les prestations de protection sociale ont coûté 27 milliards d'euros de plus en un an. (*Voir tableau N° 06 en annexes*)

Selon le portrait social 2010 de la France, réalisé par l'INSEE, le rapport entre le niveau de vie moyen des 20 % les plus riches et des 20 % les moins aisés est de 1 à 7,4 avant redistribution. Il passe à 3,8 après redistribution monétaire et à 2,7, lorsque sont aussi pris en compte les transferts en nature (éducation, santé). Alors que les inégalités se sont accrues de 1985 à 2005 dans les 3/4 des pays de l'OCDE, elles ont diminué en France.

Le modèle français est très coûteux ! Il pèse lourd dans la dépense publique et son financement n'est pas assuré sur le long terme. Le déficit de la sécurité sociale s'élève ainsi à environ 28 milliards d'euros en 2010<sup>158</sup>.

Revenant au salaire minimum, En France, la proportion des salariés rémunérés sur la base du salaire minimum y est très importante : en 2006, elle dépassait les 15 %. De plus, la diffusion des hausses du SMIC dans l'ensemble de la distribution des bas salaires fait en sorte

<sup>156</sup> Pierre Cahuc, Gilbert Cette et André Zylberberg, « Salaire minimum et bas revenus : comment concilier justice sociale et efficacité économique ? », Conseil d'Analyse Économique, Paris, 2008, p.24.

<sup>157</sup> Idem.

<sup>158</sup> Justice sociale : solidaires et responsables (rapport), solidarité, UMP (Union pour la Majorité Présidentielle), Paris, juin 2011, pp.4-9.

qu'environ 35 % des salariés sont, directement ou indirectement, concernés par les hausses du salaire minimum. Le salaire minimum s'impose en France de façon exceptionnellement uniforme<sup>159</sup>.

### **Section 03 : L'organisation politico-administrative**

La théorie de l'Etat établit traditionnellement une typologie des systèmes politiques qui distingue entre un Etat unitaire dans lequel l'exercice du pouvoir juridique d'Etat est monopolisé par un seul centre politique ou Gouvernement central, et un Etat fédéral constitué par un groupement d'Etats fédérés disposant du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire.

En effet, l'incompréhension entre les deux pays peut s'expliquer aussi par un système de prise de décision politique complètement différent. En effet, en France le système présidentiel est synonyme de réactivité alors que le système parlementaire allemand, plus long dans ses procédures, induit davantage de tempérance et de réflexion<sup>160</sup>.

#### **Sous-section : L'Allemagne, un état fédéral**

Du côté allemand, les choses sont à la fois aussi claires et aussi compliquées. En effet, l'Etat allemand présente indubitablement les caractères d'un Etat fédéral.

##### **A- Répartition de compétences**

La Loi fondamentale<sup>161</sup> de la République fédérale d'Allemagne a pris pour modèle le système politique qui constituait déjà la base de la Constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord de 1866 (Norddeutscher Bund) ainsi que celle de la Constitution de l'Empire allemand de 1871. Ce système repose tout d'abord sur le regroupement d'Etats fédérés disposant d'une Constitution propre et jouissant du pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Le système politique fédéral se voit ainsi dupliqué au niveau des Länder qui disposent d'une Constitution, d'un gouvernement élu et dirigé par un Ministre-Président, d'un Parlement ou Landtag et de tribunaux propres. L'article 30 de la Loi fondamentale dispose

<sup>159</sup> Pierre Cahuc, Gilbert Cette et André Zylberberg, « Salaire minimum et bas revenus : comment concilier justice sociale et efficacité économique ? », *Op. Ct.* pp. 7-8.

<sup>160</sup> Intervention de Jacques-Pierre Gougeon, « Vers la fin du couple franco-allemand ? », Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), France, 2011, pp.3-4.

<sup>161</sup> La Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne (Grundgesetz für die Bundesrepublik Deutschland, GG) est la constitution de l'Allemagne depuis le 8 mai 1949, d'abord pour les Länder de l'Ouest, puis depuis la réunification du pays le 3 octobre 1990 pour le pays entier. Elle est parfois appelée la loi fondamentale de Bonn (Bonner Grundgesetz) ou la constitution de Bonn (Bonner Verfassung) en référence à la ville de Bonn, où elle fut adoptée et qui fut la capitale de la RFA jusqu'en 1990.

que "l'exercice des pouvoirs étatiques et l'accomplissement des missions de l'Etat relèvent des Länder, à moins que la présente Loi fondamentale n'en dispose autrement ou n'admette un autre règlement".

Cette règle générale de subsidiarité s'applique selon un système complexe de répartition des compétences. En matière législative, la Loi fondamentale établit la liste des matières dans lesquelles s'exerce une compétence exclusive de la Fédération. Le Bund est ainsi jugé compétent, à titre exclusif, pour toutes les matières dites régaliennes telles que les affaires étrangères et la défense, le droit de la nationalité, l'émission de monnaie mais aussi les postes et télécommunications et une partie du transport ferroviaire (art. 73). Par ailleurs, le respect du principe de subsidiarité implique que les matières qui ne relèvent pas explicitement de cette catégorie incombent automatiquement aux Länder (art. 70§ 1). Mais la répartition se complique puisqu'un certain nombre de matières donnent lieu à des compétences partagées, exercées de manière concurrente par l'Etat fédéral et les Etats fédérés (art. 74.). Il s'agit par exemple de l'état civil, du droit d'association et de réunion, du droit du travail ou encore de l'assistance sociale<sup>162</sup>.

## **B- La coopération et la coordination**

Parallèlement à cette imbrication des compétences entre Fédération et entités fédérées, le fédéralisme allemand se caractérise par l'existence d'un certain nombre de mécanismes unificateurs destinés à uniformiser les comportements économiques et juridiques, mais aussi à assurer une égalité des conditions de vie. Si la France est un Etat unitaire de plus en plus décentralisé, l'Allemagne est un Etat fédéral fortement "unifié".

Ces mécanismes sont présents à tous les niveaux. Ils se traduisent tout d'abord par l'existence d'instances de coordination au sein desquelles, dès les années 1950, la coopération entre Länder a été orchestrée. A côté de la conférence des Ministres-Présidents, la plus connue de ces conférences de coordination est certainement la Kultusministerkonferenz<sup>163</sup> qui concerne les questions d'éducation et de culture. Pour les matières européennes, c'est l'Europaministerkonferenz<sup>164</sup> qui est compétente. Ces instances ne doivent pas être confondues avec la Chambre des Länder, le Bundesrat, avec laquelle elles collaborent

---

<sup>162</sup> Laure Aumont, Frank Lavadoux et Stéphane Desselas, Systèmes politiques nationaux et exercice de l'influence au niveau communautaire: une comparaison France-Allemagne, EIPASCOPE 2005/2, le lien : <http://publications.eipa.eu/en/eipascope/>, date de visite : 18-08-2013, pp.36-40.

<sup>163</sup> La Conférence permanente des ministres de l'Éducation de la République fédérale d'Allemagne.

<sup>164</sup> Conférence ministérielle de l'Europe.

néanmoins étroitement. D'un point de vue constitutionnel, seul le Bundesrat participe au processus de prise de décision.

Par ailleurs, l'action de l'Etat fédéral joue un rôle centralisateur à travers des subventions financières visant à surmonter les déficits infrastructurels des Länder économiquement plus faibles. La coopération s'effectue enfin au niveau exécutif puisque l'administration comporte des structures mixtes. Cette administration partagée (Mischverwaltung<sup>165</sup>) concerne notamment les directions générales au sein de l'administration des finances. Ces dernières relèvent à la fois de l'Etat fédéral et des Länder, qui coopèrent dans le choix du personnel, l'organisation interne ou encore la définition des méthodes de travail<sup>166</sup>.

### **Sous-section : La France, un état unitaire**

La France correspond clairement au premier de ces deux modèles (état unitaire), même si la notion d'unité ou d'unicité a aujourd'hui disparu du texte constitutionnel. Alors que le Préambule de la Constitution du 4 novembre 1848 disposait encore que "la République française est démocratique, une et indivisible", la Constitution de la IV<sup>e</sup> République (Constitution du 27 octobre 1946) ne parle plus que de "République indivisible". Cette évolution est entérinée par la Constitution de la Ve République actuellement en vigueur qui déclare, en son article premier, que "la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale".

#### **A- Une république indivisible**

L'idée d'une République "une et indivisible" n'en reste pas moins le leitmotiv de toute définition de l'Etat français. Il s'agit d'une notion complexe qui recouvre différents aspects, à la fois distincts et connectés entre eux. L'un des plus importants concerne l'unité de la souveraineté nationale.

En d'autres termes, l'Etat est le seul à disposer du pouvoir législatif et aucune autre entité ne peut s'en prévaloir. A la lecture de l'article premier de la Constitution, il convient ainsi d'adjoindre celle de l'article qui dispose que "la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice". La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 pose quant à elle que "le principe de toute Souveraineté réside

---

<sup>165</sup> La gestion mixte.

<sup>166</sup> Laure Aumont, Frank Lavadoux et Stéphane Desselas, « Systèmes politiques nationaux et exercice de l'influence au niveau communautaire: une comparaison France-Allemagne », *Op. Ct.* pp.36-40.

essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément" (art. 3).

Par ailleurs, l'indivisibilité doit s'entendre non seulement comme l'affirmation de l'intégrité du territoire national, mais aussi comme l'indivisibilité du peuple français. Il n'existe pas en France de reconnaissance officielle des minorités nationales, comme l'a montré la décision du Conseil constitutionnel de 1999 concluant à l'inconstitutionnalité de la Charte des langues régionales. La France tire donc sa légitimité d'un système politique reposant sur l'unité d'une nation, d'un peuple et d'un souverain. Mais il ne faut pas s'y tromper: l'Etat unitaire français n'est pas resté hermétique aux besoins d'autonomie exprimés par les acteurs locaux. A la faveur d'une récente révision constitutionnelle, l'article premier de la Constitution reconnaît désormais que "[l'] organisation [de la République française] est décentralisée".

### **B- La décentralisation encadrée des compétences**

Les collectivités disposent de compétences désormais étendues, l'exercice de ces dernières demeure fortement encadré. En dernière instance, elles ne possèdent pas la compétence de leurs compétences, celles-ci leur étant conférées par la loi. La toute dernière étape de la décentralisation française jette néanmoins le doute puisqu'elle prévoit un droit d'expérimentation législative pour les collectivités territoriales.

Au terme de la révision du 28 mars 2003, l'article 72 de la Constitution dispose en effet que "dans les conditions prévues par la loi organique, et sauf lors que sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti, les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent, lorsque, selon le cas, la loi ou le règlement l'a prévu, déroger, à titre expérimental et pour un objet et une durée limités, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences".

Une lecture attentive de l'article permet néanmoins d'affirmer que la remise en cause du principe de l'unité de la souveraineté est minimale. Elle est de type expérimental, c'est-à-dire qu'elle s'achève nécessairement par une généralisation ou un abandon et demeure encadrée par le régime des grandes libertés.

En définitive, la décentralisation est donc bien de nature administrative et non politique.

### **Sous-section 03 : L'impact de la différence des systèmes politiques**

« *La France y travaille et l'Allemagne y réfléchit* » déclarait Sarkozy pour dénoncer cette lenteur du mécanisme de prise de décision du côté allemand. On répondant sur

cette accusation, Merkel affirmait : *«nos organisations ne sont pas les mêmes. Il y a d'un côté, un pays fédéral, de l'autre côté, un pays qui est plus centralisé. C'est parfaitement facile à comprendre. Quand nous parlons avec le gouvernement allemand, il y a toute l'importance des Länder, des collectivités territoriales. Chacun a son rythme de décision et ses propres problèmes d'organisation à surmonter»*<sup>167</sup>.

### **A- Poids des Länder et difficulté de coordination du côté allemand**

Les spécificités du fédéralisme coopératif allemand –autonomie des Länder et imbrication des compétences –conditionnent largement la manière dont l'Europapolitik allemande est conçue et dont la République fédérale défend ses intérêts sur la scène européenne. Si les Länder peuvent être aujourd'hui considérés comme des acteurs déterminants de cette politique, cela n'a pas toujours été le cas. A partir de l'Acte unique européen(1987), les Länder ont en effet commencé à s'inquiéter des transferts de compétences au profit de "Bruxelles". La fin des années 1980 coïncide d'ailleurs avec le moment où ils ont installé des "bureaux de liaison" dans la capitale européenne. Jusqu'à cette date, ils ne disposaient que d'un "observateur" qui leur permettait de suivre les travaux des institutions et ceux du Conseil européen.

Ces évolutions ont permis aux Länder de participer au processus de prise de décision communautaire au sein du Conseil des Ministres et de devenir des acteurs à part entière de l'Europapolitik allemande. Il faut par ailleurs noter que la voie institutionnelle n'est pas la seule qui s'offre aux Länder pour exercer leur influence à Bruxelles. En raison de leurs compétences législatives, et grâce aux moyens financiers dont ils disposent, ils ne se privent pas de pratiquer directement à Bruxelles un lobbying connu pour sa puissance, sinon son efficacité.

### **B- La complication de représentation de l'Allemagne en Europe**

Cette évolution n'est pas allée sans heurts, ni sans polémique. L'apparition de véritables "représentations", dont l'existence légale est pourtant garantie depuis 1992, a en effet été accueillie très froidement par les délégués bruxellois de l'Etat fédéral. Pour certains, ce changement de vocabulaire contredisait dangereusement l'exclusivité constitutionnelle dont dispose la Fédération en matière de politique étrangère.

---

<sup>167</sup> 10ème conseil des ministres franco-allemand, conférence de presse conjointe du président de la république, M. Nicolas Sarkozy, et de la chancelière de la république fédérale d'Allemagne, Mme Angela Merkel, ambassade de la France à Londres, publié le 1er décembre 2008, lien : <http://www.ambafranceuk.org/Conferences-de-presse-du-President,14082>, date de visite : 10/10/2013.

A Bruxelles, les préoccupations des Länder vont de la défense du principe de subsidiarité au soutien apporté à leurs secteurs économiques clés. Ainsi l'action des trois Etats fédéraux européens (Allemagne, Autriche et Belgique), et au premier chef des Länder allemands, n'est-elle pas pour rien dans la création du Comité des régions en 1994. Plus récemment, le principe d'auto-gouvernance a fait l'objet d'un lobbying poussé de la part du Land de Bade-Wurtemberg dans le cadre de la Conférence intergouvernementale sur l'avenir de l'Europe (CIG) qui s'est tenue jusqu'en 2003. C'est le Ministre-Président de ce Land, Erwin Teufel, qui avait été désigné par le Bundesrat pour représenter ses intérêts lors des négociations sur le projet de Constitution européenne. Un des objectifs majeurs de la délégation allemande était l'inscription dans ce projet du droit des autorités régionales et locales à l'auto-gouvernance.

La République fédérale allemande dispose donc non pas d'une seule, mais de dix-sept voix susceptibles de défendre ses intérêts. Mais cette démultiplication des canaux d'influence possède aussi son revers: le fédéralisme est souvent tenu responsable du manque de coordination de la position allemande au niveau européen<sup>168</sup>.

### **C-La représentation cohérente de la France en Europe**

Du côté français, la cohérence des positions peut être attribuée à deux facteurs: la responsabilité unique de l'Etat central en matière de politique européenne et les instruments de coordination politico-administratifs dont a su se doter cet Etat pour pouvoir parler d'une seule voix. Au sein du Conseil des Ministres, ce sont les membres du gouvernement concernés et eux seuls qui sont chargés de représenter la France. La France dispose en outre d'un Ministre délégué chargé des questions européennes placé sous l'autorité du Ministère des Affaires étrangères. A côté des structures ministérielles, la France dispose d'un puissant appareil politico-administratif concentré autour de deux acteurs essentiels.

A Paris, c'est le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI) qui est responsable de la coordination des questions de politique européenne, à l'exception des questions de politique étrangère. Secrétariat placé en 1948 par Robert Schuman sous l'autorité directe du Premier Ministre pour gérer les fonds provenant du Plan Marshall et plus tard de l'OCDE, le SGCI est une structure à la fois administrative et politique "garante de la cohérence et de l'unité de la position française". Il dispose du monopole des instructions à adresser à la Représentation permanente

---

<sup>168</sup>Idem

et est chargé de diffuser les informations issues des institutions communautaires dans les ministères nationaux.

Cette cohérence communautaire est à la mesure de l'unité nationale française. Elle a pour corollaire la relative faiblesse des collectivités territoriales. D'un point de vue institutionnel, leur participation au processus de prise de décision se limite en effet à un rôle consultatif à travers le Comité des régions. Celle-ci s'effectue aisément grâce à la présence de bureaux de représentation<sup>169</sup>.

Incontestablement France et Allemagne ont des cultures politiques très différentes qui ne facilitent pas la recherche de compromis, surtout quand il faut agir dans l'urgence. Difficile pour un Français de comprendre le fédéralisme allemand alors que la France vit depuis des siècles dans un monde colbertiste où l'État nation a les pleins pouvoirs. Difficile de réaliser que contrairement au modèle français où le président de la république et son premier ministre sont pluripotents, le système allemand superpose d'une part des modes de décision au niveau fédéral, à celui des Länder. Sans compter le rôle joué par la cour constitutionnelle de Karlsruhe qui offre la possibilité à toute personne, se considérant atteinte dans ses droits fondamentaux, de la saisir et qui a rendu des avis ces dernières années qui ont bien compliqué la gestion quotidienne des chanceliers<sup>170</sup>.

## **Chapitre 02 : L'Union européenne objet de discordes entre l'Allemagne et la France**

Les projets des deux pays pour l'Europe ne sont pas forcément identiques. Il présente des points de divergence fondamentaux. En effet, l'Union européenne constitue un autre terrain d'affrontement entre visions allemandes et françaises. Chaque partie propose une architecture institutionnelle bien adaptée à sa conception et à son système politique national.

### **Section 01 : La conception allemande de l'Union européenne**

La vision allemande de l'Allemagne n'a pas évolué depuis la signature du Traité de Maastricht en 1992. Certes plusieurs projets, qui seront exposés ci-dessous, ont été avancés par les dirigeants allemands mais le noyau dur de la réflexion allemande reste le même.

---

<sup>169</sup>Ibrid

<sup>170</sup>Bénédicte de Peretti, « Le moteur franco-allemand », ESCP Europe Magazine N° 132 - Septembre 2010, p.16.

### Sous-section 01 : La proposition de Joschka Fischer

Dans son discours<sup>171</sup> intitulé « De la Confédération à la Fédération-réflexion sur la finalité de l'intégration européenne », Joschka Fischer<sup>172</sup> s'était prononcé, à titre personnel, en faveur de la transformation de l'Union en une fédération, qui ne remettrait nullement en question, grâce au principe de subsidiarité et à la répartition des compétences entre l'Europe et les États-nations, l'existence de ces derniers. Outre la création d'un « centre de gravité » formé par les États les plus avancés sur la voie de l'intégration, Joschka Fischer avait plaidé en faveur d'un système parlementaire doté de deux chambres, l'une étant réservée aux députés européens qui siègeraient également dans les parlements nationaux, tandis que l'autre, véritable chambre des États, s'inspirerait soit du modèle du Bundesrat allemand, soit de celui du Sénat américain. En ce qui concerne l'exécutif, Joschka Fischer a proposé la formation d'un gouvernement européen qui émanerait soit du Conseil européen, soit de la Commission – dont le président serait alors élu directement et doté de vastes pouvoirs exécutifs. Loin de sonner le glas des États-nations, cette structure fédérale permettrait, selon le ministre allemand, de respecter les compétences et les souverainetés nationales.

C'est ainsi que le ministre des Affaires étrangères allemand de l'époque, Joschka Fischer, introduisait le 12 mai 2000 son fameux discours à l'université Humboldt dans lequel il présentait sa vision d'une fédération européenne. Il y plaidait pour « le passage d'une association d'États de l'Union à la parlementarisation complète<sup>173</sup> dans le cadre d'une fédération européenne » sur les bases d'un Traité constitutionnel. Il fallait de plus, selon lui, pousser plus loin l'intégration politique et de la sorte « ajouter la dernière pierre à l'édifice de l'intégration européenne ». Fischer soulignait que dans cette « dernière phase de construction de l'Union européenne [...] beaucoup de choses dépendraient de manière décisive de la France et de l'Allemagne »<sup>174</sup>.

### Sous-section 02 : La proposition de Gerhard Schröder

Dans son discours<sup>175</sup> aux étudiants, Gerhard Schröder<sup>176</sup> brosse à touches rapides le bilan de plus d'un demi-siècle de coopération franco-allemande au service de l'Europe.

<sup>171</sup> Discours prononcé le vendredi 12 mai 2000 à l'Université de Humboldt de Berlin.

<sup>172</sup> Ministre des affaires étrangères sous le gouvernement Gerhard Schröder, 1998-2005.

<sup>173</sup> Par la « parlementarisation complète », il entendait « un parlement européen et un gouvernement européen qui exercent effectivement les pouvoirs législatif et exécutif à l'intérieur de la fédération ». (Strohmeier Gerd, « La frontière du Rhin », *Outre-Terre*, 2009/3 n° 23, p. 336).

<sup>174</sup> Strohmeier Gerd, « La frontière du Rhin », *Op. Ct.* p. 336.

<sup>175</sup> Tenu, le 12 avril 2002, devant le Frankreich-Zentrum (Centre français) de l'Université de Fribourg.

<sup>176</sup> Chancelier de la république fédérale d'Allemagne : 1998-2005.

Depuis Adenauer et de Gaulle jusqu'à François Mitterrand, en passant par Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, il souligne la continuité et les mérites de ces engagements. Il évoque des cas concrets de coopération comme la Brigade franco-allemande, l'Eurocorps, mais aussi Arte et l'Académie du cinéma (dont il est l'initiateur). Il en tire la conclusion que cette coopération franco-allemande est devenue un des piliers de l'Europe.

Gerhard Schröder consacre un tiers de son discours au débat sur la constitution européenne. Il explique qu'il a soutenu la candidature de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la Convention pour donner un gage supplémentaire à la coopération franco-allemande en Europe. La réforme des institutions se doit d'allier démocratie et efficacité. Il plaide aussi pour que la Charte des Droits fondamentaux soit intégrée à la future constitution. Il est indispensable de clarifier les compétences respectives de l'UE et des États membres. Faut-il adopter le modèle institutionnel allemand ou français ? Gerhard Schröder se veut ouvert bien qu'il affirme nettement : « *L'Europe sera certainement organisée de manière fédérale, sous quelque forme que ce soit. A cet égard, il ne faut certainement pas penser au modèle allemand. Mais il est évident qu'il y aura une forme d'Europe fédérale* ». Gerhard Schröder souligne la nécessité d'un exécutif fort, avec une instance de contrôle parlementaire forte. Le Conseil des Ministres pourrait-il devenir une seconde chambre parlementaire ? Le Chancelier n'y est apparemment pas hostile, mais il est ouvert aussi à d'autres solutions.

Gerhard Schröder pose clairement la question du financement futur de l'UE et soutient qu'il faudrait la mentionner dans le texte de la constitution. L'Allemagne, contributeur net, a beaucoup profité de l'Europe. « *Ce n'est donc que justice si nous assurons notre part raisonnable du financement* ». La Convention ne doit pas éluder la question : Qui répond en dernière analyse du financement ? Le Chancelier évoque même l'éventuelle introduction d'un impôt européen direct. Il conclut en soulignant le caractère indispensable de la coopération franco-allemande en Europe, même sous de nouvelles formes<sup>177</sup>.

### **Sous-section 03 : Proposition de Johannes Rau**

Pour Johannes Rau<sup>178</sup> « l'administration de Bruxelles révèle un problème de légitimation démocratique. La perspective d'élargissement de l'Union à de nombreux nouveaux Etats membres pose la question de sa capacité d'action. Enfin, il est des tâches en politique économique et sociale qui exigent des solutions à l'échelle européenne parce que,

---

<sup>177</sup> Henri Ménudier, « Trios discours sur l'Europe Chirac, Jospin, Schröder », *dokumente, zeitschrift für den deutsch-französischen dialog* nr 3/2002, pp 55-57.

<sup>178</sup> Président de la République fédérale d'Allemagne : 1999-2004.

dans le contexte de la mondialisation, aucun Etat membre ne peut prétendre sérieusement les maîtriser tout seul.

Toute fédération qui compte autant d'Etats membres, chacun si différent de par la "taille et le nombre d'habitants, a besoin d'un système de représentation à deux niveaux: le premier attribuant à chaque citoyen une voix et le second attribuant une voix à chaque Etat, indépendamment de sa taille et du nombre de ses habitants. Une telle procédure éviterait qu'un ou plusieurs grands Etats ne puissent exercer une influence dominante.

Le Parlement européen de Strasbourg constitue d'ores et déjà le premier niveau de représentation et les conseils des ministres, pour autant qu'ils exercent un pouvoir législatif en émettant des règlements, le second. On peut penser que les conseils des ministres pourraient facilement devenir une véritable deuxième Chambre en siégeant en séance publique lorsqu'il s'agit de décisions à caractère législatif. Il faudrait ensuite s'entendre sur les mesures législatives requérant un vote des deux Chambres. Pour bien mettre en évidence les sources de légitimation, on pourrait un jour rebaptiser le Parlement européen "Chambre des citoyens" et les conseils des ministres, "Chambre des Etats", par exemple.

Le couple franco-allemand a fait ses preuves comme moteur de l'intégration européenne. Toutefois, ce n'est pas un privilège et, d'ailleurs, les bonnes idées ne dépendent ni de la dimension géographique ni du nombre d'habitants d'un pays. Je reste néanmoins convaincu que, dans ce contexte aussi, nos deux pays se montreront dignes de la responsabilité que l'histoire leur a impartie pour le développement d'une Europe unie »<sup>179</sup>.

En guise de conclusion à tous ces points de vue, il semble qu'ils partagent un certain nombre d'idées, notamment l'architecture fédérale de l'Union européenne, le transfert de compétences de l'Etat nation aux institutions européennes et la création d'un pouvoir politique supranational avec de larges compétences. Mais la vision allemande semble entravée par deux facteurs. Pour premier il s'agit des arrêts rendus par la cour constitutionnelle allemande qui confirment la suprématie de la loi interne sur les traités européens ce qui ne réaffirme pas l'envi de l'Allemagne de renforcer les institutions et les pouvoirs de l'Union européenne, comme c'était le cas dans son arrêt du 30 juin 2009 sur le Traité de Lisbonne où la cour constitutionnelle a en outre jugé que l'article 352 du Traité sur le fonctionnement de l'UE implique que toute disposition législative prévoyant de nouveaux instruments pour les politiques de l'Union puisse faire l'objet d'une loi d'autorisation préalable adoptée par le Bundestag et le Bundesrat. Le deuxième facteur est le refus français qui a provoqué la

---

<sup>179</sup> Johannes Rau: une Constitution fédérale pour l'Europe ?" dans Le Monde du 4 novembre 1999, lien : lemaonde.fr, date de visite 02-09-2013, France, 1999

stagnation de projet de la constitution européenne par lequel il serait possible de mettre les intentions allemandes en pratique.

## **Section 02 : La conception française de l'Union européenne**

La conception française est une autre démarche qui vise à faire de l'Europe une communauté des nations avec un strict respect de la souveraineté de l'Etat nation.

### **Sous-section 01 : Proposition de Jacques Chirac**

Jacques Chirac<sup>180</sup> développe sa vision de l'Europe lors de son discours à Strasbourg<sup>181</sup>.

Premièrement, il plaide pour une Europe forte qui pèse dans les affaires du monde et propose à ses partenaires de l'Union européenne « une déclaration solennelle fixant les objectifs européens pour le monde du XXIe siècle »; elle préciserait les grands axes de la politique étrangère de l'UE (sécurité, environnement, aide au développement et dialogue des cultures). La conduite de la politique extérieure devrait notamment faire l'objet d'une meilleure coordination. Jacques Chirac est partisan d'une Europe de la défense qui ne doit pas être systématiquement tributaire de l'OTAN.

En deuxième lieu, il souhaitait une Europe humaine et dynamique qui s'intéresse en premier lieu aux questions économiques, et plus particulièrement à l'élaboration d'un modèle économique et social (harmonisation des législatures, dialogue social), d'une véritable politique économique européenne (participation de la Banque centrale européenne à la définition de la politique économique), intégration des marchés, harmonisation fiscale. La lutte contre le réchauffement climatique et la réhabilitation des espaces d'Europe de l'Est constituent ses priorités en matière de protection de l'environnement.

Enfin, dans « l'Europe démocratique et efficace », le Président fixe quatre objectifs à la Convention sur l'avenir de l'Europe, présidée par Valéry Giscard d'Estaing.

1 - Mieux asseoir la légitimité démocratique de l'Europe en associant plus étroitement les Parlements nationaux, en étendant les pouvoirs de codécision du Parlement européen, en incitant les collectivités territoriales à multiplier les partenariats avec celles des autres pays européens.

---

<sup>180</sup> Président de la république française : 1995-2007

<sup>181</sup> Dans son discours à Strasbourg le 6 mars 2002.

2 - Le projet européen doit être plus transparent et compréhensible et il faut clarifier les compétences entre l'UE et les États-nations.

3 - L'Europe sera mieux dirigée avec une Commission forte et resserrée, responsable du Marché unique et des politiques communes, mais les chefs d'État et de gouvernement au sein du Conseil européen doivent assumer la responsabilité globale. Jacques Chirac propose que le Président de l'UE soit élu par les États membres, pour une durée suffisante. Les travaux du Conseil des ministres, qui votera à la majorité qualifiée, pourraient être présidés par le Secrétaire général, sous l'autorité du Président de l'UE. Comme devant le Bundestag en juin 2000, Jacques Chirac propose de former « un groupe pionnier », capable de donner des impulsions dans l'Europe élargie qui devra continuer à avancer<sup>182</sup>.

### **Sous-section 02 : Propositions de Lionel Jospin et Dominique de Villepin**

Lionel Jospin précise ses positions sur les différents « chantiers de l'Europe de demain<sup>183</sup> » (politique commune, intégration économique, Europe sociale, sécurité et justice, politique en faveur des citoyens, politique étrangère et de sécurité commune, élargissement). A propos de la réforme de l'architecture de l'UE, il constate que les positions françaises et allemandes sont proches sur de nombreux points, les deux pays étant pour « une constitution qui établit une fédération d'États-nations ». Si Jacques Chirac propose d'élire le président de l'UE au sein du Conseil européen, Lionel Jospin, lui, est partisan de l'élection du président de la Commission par le Parlement européen.

Lionel Jospin conclut en constatant que « l'histoire de la construction européenne se confond avec les liens de la France et de l'Allemagne ». La nécessité de liens étroits entre les plus hauts responsables et le renforcement de leurs relations personnelles traversent tout le discours comme un fil rouge, au point que Jospin invoque « l'intimité franco-allemande ». Le Premier Ministre insiste tout particulièrement sur le point suivant : le dialogue franco-allemand sera encore plus approfondi si un chancelier social-démocrate et un président de la République socialiste sont au pouvoir en même temps à Berlin et à Paris, du fait qu'ils partagent « les mêmes valeurs et les mêmes ambitions pour l'Europe »<sup>184</sup>.

---

<sup>182</sup>Henri Ménudier, « trois discours sur l'Europe Chirac, Jospin, Schröder », *Op. Ct.* pp 52-54.

<sup>183</sup> Dans son discours à Berlin le 05 avril 2002.

<sup>184</sup>Henri Ménudier, « trois discours sur l'Europe Chirac, Jospin, Schröder », *Op. Ct.* p 55.

Pour sa part, Dominique de Villepin<sup>185</sup> propose de résoudre le problème de légitimité par une Europe des nations : « Le débat entre une construction fédérale ou intergouvernementale depuis vingt ans, on nous somme de choisir entre le fédéralisme –sans base légitime faute de peuple européen, comme l'a rappelé la décision de la Cour Constitutionnelle allemande sur le traité de Lisbonne, et sans pilotage politique– et l'intergouvernemental –instable en raison de cycles électoraux télescopés, source de conflits permanents et si indirect qu'il ne garantit qu'un faible consentement des peuples européens. Une alternative existe, l'Europe des Nations, qui, dans l'esprit gaulliste, n'est pas seulement l'Europe des Etats, mais aussi l'Europe des peuples. La nation reste la source de la légitimité démocratique dans une construction européenne qui n'est pas le dépassement de la nation, mais le dépassement des antagonismes nationaux. Mais l'Europe est une communauté de valeurs, un projet commun traduisant concrètement un destin collectif européen et un «levier d'Archimède» permettant à chaque Etat de démultiplier ses possibilités d'action et d'influence dans le monde et légitimée par son efficacité »<sup>186</sup>.

Il paraît clair que la démarche française n'est pas harmonique avec celle allemande. On constate que les propositions françaises s'appuient, dans tous projets visant à modifier et à promouvoir l'Union européenne, sur l'état nation comme acteur déterminant et base de toute institution décisionnelle au sein de l'Union européenne.

### **Sous-section 03 : La contradiction de la conception française**

La vision française de l'Europe repose sur l'intergouvernementalité, qui garantit au mieux la souveraineté française (et particulièrement les pouvoirs du président de la République). Par définition, une Europe intergouvernementale présente un déficit démocratique : un Parlement européen fort et des leaders européens élus seraient incompatibles avec la souveraineté nationale. L'intergouvernementalité implique donc une Europe technocratique, une Europe de plus en plus illisible pour le citoyen ordinaire, et donc une Europe qui aura toujours des problèmes de légitimité, une Europe difficile à aimer et

---

<sup>185</sup> Dominique Marie François René Galouzeau de Villepin, communément appelé Dominique de Villepin, est un homme politique, diplomate et écrivain français, né le 14 novembre 1953 à Rabat, au Maroc. Proche collaborateur de Jacques Chirac, il est secrétaire général de l'Élysée à partir de 1995, ministre des Affaires étrangères (2002-2004), puis de l'Intérieur (2004-2005) dans les gouvernements Raffarin.

<sup>186</sup> Dominique de Villepin: «L'Europe joue son existence», journal de mediapart, <http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/200510/dominique-de-villepin-leurope-joue-son-existenc>, date de visite : 16-11-2013.

facile à craindre, une Europe contre laquelle l'on peut voter sans trop de regret lors d'un référendum<sup>187</sup>.

Du côté allemand, La vision de la France est considérée d'un œil très critique. L'ancien chancelier social-démocrate Gerhard Schröder déclare dans une interview au Figaro:

*« La France a toujours défendu l'Europe politique. Mais elle n'a pas voulu reconnaître que cela implique de transférer des pouvoirs des Etats nationaux vers le niveau supranational. On a voulu croire en France qu'on pouvait réclamer un gouvernement économique et une union politique tout en continuant de concentrer les pouvoirs au sein de l'Etat national. La France doit trancher ce débat. Si la France veut une union politique, elle devra transférer des pouvoirs de décision. »<sup>188</sup>.*

### **Section 03 : La question de leadership de l'Europe**

La question de leadership en Europe, qui était une des raisons principales des deux guerres mondiales ainsi que d'autres conflits en Europe, est traité implicitement dans les textes fondateurs de la relation franco-allemande. Cette relation fondée sur la concertation, le partage et la responsabilité commune vis-à-vis de l'Europe, ne permet que l'exercice d'un leadership européen à deux.

Sauf que l'apport et l'influence de chaque pays étaient différents à travers l'histoire, ce qu'a permis d'avoir une capacité pour l'orientation du couple et à travers lui l'Europe pour satisfaire les intérêts nationaux du pays influent.

#### **Sous-section 01 : L'influence de la France**

A différents moments de l'histoire de l'intégration européenne, la France a joué un rôle décisif. De Jean Monnet et Robert Schuman à Valery Giscard d'Estaing et Jacques Delors, de nombreux dirigeants français marquants ont fait progresser la cause européenne. La France n'a peut-être pas les moyens de reconquérir seule le leadership de l'Europe et aucun pays d'ailleurs ne le pourrait. Par contre, la France peut apporter certaines institutions et traditions qui ont contribué à façonner l'Europe<sup>189</sup>.

<sup>187</sup>Kramer Steven Philip et Rochefort David, « La fin de l'Europe française ? », *Op. Ct.* pp. 655-656.

<sup>188</sup>Jerzy Lukaszewski, « France Allemagne, des fissures sur l'édifice », *Op. Ct.* p 41

<sup>189</sup>Sylvie Goulard, « La France peut-elle prétendre au leadership, intellectuel de l'Union européenne? », *Europe's World*, Automne 2008, pp. 122 -124.

D'ailleurs, l'un des objectifs de la France lors de son rapprochement avec l'Allemagne est d'asseoir son leadership en Europe à l'aide d'une puissance économique d'une Allemagne politiquement faible.

### **Sous-section 02 : L'influence de l'Allemagne**

Après l'unification, une chose est sûre : la vieille symétrie entre puissance politique et puissance économique est rompue. Le retard économique de la France par rapport à l'Allemagne et les gains politiques de la seconde depuis sa réunification ont creusé le fossé<sup>190</sup>.

En assumant la stabilité de l'euro en raison de son poids économique et de son rôle d'étalon pour les autres économies de la zone euro, a fait de l'Allemagne une puissance influente<sup>191</sup>. La BCE a de son côté invité les Etats membres de UEM à suivre l'exemple allemand en matière de réformes structurelles. Le Traité de Lisbonne, pour sa part, décrit également l'économie européenne comme une « économie sociale de marché », un concept d'origine allemande (SozialeMarktwirtschaft)<sup>192</sup>.

En guise de synthèse, cette course vers le leadership en Europe n'a cessé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Les deux pays ont assumé chacun pour une période un leadership partiel dans l'Union européenne. En effet, on constate plutôt un leadership partagé qu'un leadership mené par un seul Etat. La marge de manœuvre réduite dont dispose chaque partie face aux règles de fonctionnement de l'Union européenne et aux traités régissant la relation bilatérale est réduite. Aussi cette lutte est motivée par l'absence d'un leadership institutionnalisé au sein de l'Europe. « *Le couple franco-allemand est un palliatif à l'absence de leadership européen institutionnalisé. Il est actuellement indispensable, mais ne constitue pas une bonne solution sur la durée* », analyse Thomas Klau, directeur du bureau de Paris de l'European Council on Foreign Relations<sup>193</sup>.

Enfin, il est important de signaler que cette lutte n'était pas sans conséquence sur l'Union européenne. Cette idée fera l'objet d'une analyse en troisième partie de notre étude.

---

<sup>190</sup> Guérot Ulrike, « Noces d'or franco-allemandes : le couple est-il fini ? », *Politique étrangère*, 2012/4 Hiver, p. 757.

<sup>191</sup> Sylvie Goulard, « La France peut-elle prétendre au leadership, intellectuel de l'Union européenne? », *Op. Ct.* pp. 122 -124.

<sup>192</sup> Idem.

<sup>193</sup> Corinne Lhaïk et Benjamin Masse-Stamberger, « Europe: le putsch franco-allemand », le lien : [file:///F:/m%C3%A9moire/europe-le-putsch-franco-allemand\\_1048992.html](file:///F:/m%C3%A9moire/europe-le-putsch-franco-allemand_1048992.html), date de visite : 24-10-2013, le monde du 09/11/2011, Paris, 2011.

## **Chapitre 03 : Les désaccords au sein de l'union économique et monétaire**

L'union économique et monétaire est une étape avancée du processus d'intégration européenne, elle compte 17 pays membres parmi les pays de l'Union européenne (*voir la carte 02 en annexes*). La gouvernance et la gestion des affaires de cet ensemble constituent un centre de tension entre allemands et français. Pour éviter de faire de la répétition, ce chapitre s'intéressera aux sujets propres à l'union économique et monétaire et qui ne relève pas du champ d'action de l'Union européenne, telles que la politique monétaire et la gouvernance de cette zone.

### **Section 01 : La politique monétaire**

#### **Sous-section 01 : Une politique monétaire active en faveur de la croissance**

On observe une tendance plus lourde à attribuer les problèmes économiques de la France à des facteurs « externes » (comme la politique de la BCE) mais inversement à chercher des solutions européennes. Ainsi, Nicolas Sarkozy a demandé à la BCE une politique monétaire orientée vers la croissance ou encore une définition plus active du taux de change de l'euro, exigence d'autant plus urgente que la France a connu, en 2007, un déficit record de sa balance commerciale s'élevant à près de 40 milliards €. Les responsables français justifient leur demande de dévaluation de l'euro par le fait que la pression concurrentielle, subie par les entreprises travaillant dans les segments de marché sur lesquels la demande est élastique aux prix, conduit à une telle rationalisation que les investissements importants à long terme ne peuvent être réalisés. En outre, ils ne cessent de souligner que, grâce à la baisse des coûts non salariaux associée à l'augmentation de la TVA à 19%, la compétitivité-prix des entreprises a été améliorée mais la demande intérieure pourrait ralentir du fait de l'augmentation de la taxation de la consommation. Cela affecterait également la France, qui exporte principalement vers l'Allemagne<sup>194</sup>.

#### **Sous-section 02 : Le strict respect des règles**

L'attachement aux règles s'est traduit lors de la négociation du Traité de Maastricht par un certain nombre d'exigences posées par l'Allemagne comme contreparties à l'abandon du Deutsche Mark et comme conditions à l'entrée dans la zone euro : l'édiction d'un objectif d'inflation très faible (2%) ; la création de règles budgétaires (d'abord dans le

<sup>194</sup>Daniela SCHWARZER, « France-Allemagne : si loin, si proche ? », Fondation Robert Schuman, paris, 2008, p18.

cadre des critères de convergence imposés pour la participation à l'UEM puis dans le cadre du Pacte de Stabilité mis en place avec le Traité d'Amsterdam) : limitation du déficit public à 3% et de la dette publique à 60%, équilibre budgétaire à moyen terme, interdiction du bail-out d'un Etat membre faisant défaut<sup>195</sup>. Quant à la clause de non bail-out – qui assure notamment qu'aucun gouvernement ne se verrait tenu de garantir la dette publique accumulée par d'autres Etats membres –, elle est défendue par la Cour constitutionnelle de Karlsruhe comme une condition de la participation allemande à l'UEM. Dans son jugement d'octobre 1993 sur le Traité de Maastricht, la Cour constitutionnelle définit du reste « l'objectif de stabilité comme critère de l'Union monétaire » et suggère que la participation de l'Allemagne est conditionnelle à cette stabilité<sup>196</sup>.

Même si, du fait de la récession qui s'annonce, l'Allemagne a accepté que les États européens s'éloignent de l'objectif visant à équilibrer rapidement leur budget et s'est même prononcée en faveur d'une application flexible du pacte de stabilité et de croissance, il est fort probable qu'elle exige, une fois la crise dépassée, la poursuite du strict respect des critères du pacte (si elle ne devait pas elle-même être confrontée à des difficultés budgétaires et au non-respect du pacte dans le cas où elle serait touchée plus durement que prévu par la récession)<sup>197</sup>

## **Section 02 : Gouvernance de l'UEM**

La modification des mécanismes et des règles de gouvernance de l'UEM constitue un thème récurrent du débat français sur l'Europe.

### **Sous-section 01 : Création d'un gouvernement économique comme contrepoids à la BCE**

Dès 1998, lors de la campagne présidentielle, le Parti socialiste avait demandé la mise en place d'un « gouvernement économique ». La question de l'architecture politique de l'UEM n'est toutefois pas l'apanage de la gauche. Lors de sa campagne électorale en 2007, le président français, Nicolas Sarkozy, avait demandé une sorte de gouvernement économique comme contre poids politique à la Banque centrale européenne (BCE), tout comme son opposante socialiste Ségolène Royal. Il ne cesse de critiquer la politique monétaire, estimant qu'elle se concentre trop sur la maîtrise de l'inflation et pas assez sur la croissance.

---

<sup>195</sup>Jean-François Jamet, « l'éthique allemande et l'esprit européen, l'Allemagne garante de la stabilité de l'euro? », EUROSTUDIA, vol. 5; n° 2, Paris, 2009, p.6.

<sup>196</sup>Idem.

<sup>197</sup> Daniela SCHWARZER, « France-Allemagne : si loin, si proche ? », *Op. Ct.* pp18-19.

La présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2008 avait initialement envisagé de faire de l'évolution de l'UEM une de ses priorités et n'avait cessé de réclamer l'introduction d'un « gouvernement économique ». En janvier 2008, le Premier ministre français, François Fillon, avait plaidé en faveur d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de la zone euro. Celui-ci devait s'intéresser, avant ou pendant la présidence française du Conseil de l'Union européenne, aux questions de coordination des politiques économiques et de représentation extérieure de l'euro, après la présentation par la Commission européenne d'un rapport sur le fonctionnement de la zone euro, au 1<sup>er</sup> semestre 2008. Le premier sommet de la zone euro convoqué le 12 octobre 2008 par Nicolas Sarkozy a toutefois marqué un tournant historique. Les 15 États membres de l'UEM (plus le Royaume-Uni) se sont rassemblés au niveau des chefs d'État et de gouvernement afin d'évoquer des questions importantes et se sont mis d'accord sur un plan commun de sauvetage du système bancaire (octroi de garanties d'État pour des titres de dettes de moyen terme et possibilité de prise de participation des États dans les instituts de crédits). En outre, ils ont décidé de coordonner les plans de sauvetage nationaux et d'accélérer les travaux visant à améliorer les structures de surveillance des marchés financiers<sup>198</sup>.

### **Sous-section 01 : Une BCE forte et autonome**

Le gouvernement allemand ne voit pas la nécessité de discuter des structures de gouvernance de l'UEM. C'est ainsi que, dès janvier 2008, la chancelière allemande avait réagi vivement en refusant formellement la proposition française de créer un sommet de la zone euro. Elle ne cesse d'argumenter qu'un renforcement des structures de gouvernance de la zone euro reviendrait à affaiblir la BCE. L'Allemagne refusera donc toute modification de ses statuts et toute idée visant à créer un contre poids politique par un renforcement de l'Eurogroupe ou par la convocation d'un sommet de la zone euro.

Généralement, toute évolution contrevenant aux règles budgétaires de l'UEM fait l'objet de critiques. À Berlin, les responsables politiques ne cessent de répéter que des discussions sur la réforme de l'UEM pourraient conduire à un affaiblissement de la confiance dans l'euro. Tant que la zone euro connaît une inflation élevée, le gouvernement allemand ne veut pas parler de réformes car cela pourrait donner l'impression d'un affaiblissement du primat de la stabilité monétaire, ce qui n'est absolument pas souhaité avant les élections de 2009<sup>199</sup>.

---

<sup>198</sup>Idem.

<sup>199</sup>Ibid.

En outre, le gouvernement français souhaitait un renforcement de l'Eurogroupe en vue de disposer d'un organe de décision des chefs de gouvernement des États membres de l'UEM. Cette initiative est perçue d'un mauvais œil par le gouvernement allemand, ce dernier craint que l'Eurogroupe ne soit transformé – par la France notamment – en un instrument de pression à l'encontre de la Banque centrale européenne. Jusqu'ici l'Allemagne l'a emporté sur ce point<sup>200</sup>.

### **Section 03 : L'effet de la crise financière et économique sur le couple franco-allemand**

#### **Sous-section 01 : Les principaux désaccords entre les deux pays**

Ces divergences franco-allemandes se sont nouées autour de deux enjeux cruciaux pour une union monétaire comme la zone euro : l'existence d'une supervision crédible, d'une part (en matière budgétaire mais aussi bancaire et financière), un accord sur le degré de solidarité en période de crise pour éviter la contagion d'autre part. Autrement dit, un accord sur la bonne manière de gérer les biens publics économiques européens. Or la crise grecque a fait apparaître au contraire des désaccords fondamentaux :

- ❖ un désaccord sur la méthode, intervention ou non du FMI – à laquelle la France était défavorable au contraire de l'Allemagne –, gestion dans le cadre de l'Eurogroupe ou du Conseil européen à 27 de la politique économique européenne;
- ❖ un désaccord sur la solidarité budgétaire, l'Allemagne ne souhaitant pas remettre en cause le principe de "non bail-out" tout en refusant d'envisager un défaut de la Grèce tandis que la France demandait la mise en place d'un fonds de soutien susceptible d'apporter des prêts et des garanties à la Grèce pour éviter la contagion;
- ❖ un désaccord sur les solutions à apporter à plus long terme :
  - sur les sanctions politiques en cas de non-respect des règles. Angela Merkel avait proposé que ces sanctions aillent jusqu'à l'exclusion de la zone euro, ce que la France refuse catégoriquement ;
  - sur la réduction des déséquilibres macroéconomiques internes à la zone euro. la France souhaitant que l'Allemagne contribue à la réduction de son excédent commercial en soutenant plus sa demande intérieure ;

---

<sup>200</sup>Jean-François Jamet, « l'éthique allemande et l'esprit européen, l'Allemagne garante de la stabilité de l'euro? », *Op. Ct.* pp.15-16.

- sur la création d'un Fonds monétaire européen incluant un mécanisme de défaut, à laquelle l'Allemagne est favorable et la France plus réticente<sup>201</sup>.

Les positions des deux pays s'avèrent très distinctes. L'Allemagne reste toujours traumatisée par le souvenir de l'inflation du début des années 1920 et de la catastrophe économique, sociale et politique qui en résulta, en engendrant notamment des pathologies telles que le nazisme. La France prône la mutualisation, ou la communautarisation des dettes des pays membres de la zone euro, tandis que l'Allemagne s'y oppose. Non seulement parce qu'elle supporterait l'essentiel du cout d'une telle mesure, mais aussi parce qu'elle croit que cela pourrait conduire au retour de mauvaises habitudes dans certains États, au relâchement du sens de la responsabilité et au laxisme budgétaire<sup>202</sup>.

Vue sa position économique et budgétaire confortable, l'influence de l'Allemagne s'est accrue durant la crise. La gestion de la crise était, en effet, conforme aux orientations allemandes. La méthode allemande a provoqué beaucoup de critiques et c'est pour ça que nous avons jugé utile d'exposer l'avis de certains économistes et philosophes et voir, ainsi, leur avis sur la méthode dont était gérée la crise dans la zone Euro.

## **Sous-section 02 : La critique de la méthode allemande de gestion de crise**

### **A- Par Jürgen Habermas**

Pour Habermas<sup>203</sup>, il est de l'intérêt de l'Allemagne de suivre une politique de solidarité, et elle devrait même s'obliger à le faire. Ce qui n'est pas le cas actuellement. « Jusque-là, l'Allemagne a tiré le plus grand bénéfice de la monnaie unique, à travers ses exportations. A cause des excédents, l'Allemagne contribue en retour à aggraver les déséquilibres économiques dans la zone euro, et fait donc partie du problème. Au final, l'Allemagne profite elle-même de la crise, parce que la hausse des taux d'intérêt sur les obligations des pays frappés par la crise a pour contrepartie une baisse des taux d'intérêt sur les obligations allemandes. »

A la toute fin de son discours, le philosophe insiste : ce qui est aujourd'hui impératif, c'est de retrouver une solidarité entre les Européens, un effort coopératif pour promouvoir la croissance et la compétitivité de la zone euro prise dans son ensemble. « Un tel effort demandera à l'Allemagne et à quelques autres pays d'accepter, à court terme, des effets

---

<sup>201</sup>Idem.

<sup>202</sup>Jerzy Lukaszewski, « France Allemagne, des fissures sur l'édifice », *Op. Ct.* p.41.

<sup>203</sup> Le philosophe allemand.

négatifs en termes de redistribution, mais dans leur intérêt à plus long terme : un exemple classique de solidarité. »<sup>204</sup>.

### **B- Par Paul Krugman**

Pour Paul Krugman, « la crise reste considérée uniquement comme un problème de dérives budgétaires et ce n'est pas le cas. Ces déséquilibres existent, mais il y a aussi un écart de compétitivité et de flux de capitaux. Le seul élément positif est venu de Mario Draghi, le président de la Banque centrale européenne (BCE), qui a indirectement soulagé le marché des dettes souveraines. Mais, encore une fois, cela ne traite que l'urgence sans apporter de réponse fondamentale. Si on met de côté les blocages politiques, oui, l'Europe a besoin d'une politique monétaire très agressive. Plus agressive encore que celle des Etats-Unis. Il n'y a pas d'autre moyen de faire les ajustements nécessaires. La BCE devrait racheter plus de dettes d'Etat mais aussi favoriser davantage l'expansion monétaire. Il faut quelque chose pour donner plus de souplesse au système. Une politique monétaire moins stricte avec une inflation plus élevée - autour de 4 % - offrirait une part de la flexibilité qui manque à la zone euro.

L'Allemagne croit que la rectitude et la discipline budgétaires sont la solution. Elle a tort. Leur histoire les pousse à proposer un mauvais remède. Les Allemands étaient en mauvaise posture à la fin des années 1990. Alors ils regardent ce qu'ils ont fait, comment ils sont parvenus à redresser leur économie et transformer des déficits en excédents commerciaux. Ils pensent appliquer leurs solutions à la zone euro. Mais, si tel était le cas, il faudrait trouver une autre planète pour exporter les produits de l'Europe! »<sup>205</sup>. (*Voir les graphes de Paul Krugman*<sup>206</sup>, N° de 04 à 08 en annexes).

A partir des deux critiques, il nous semble que l'Allemagne, en préservant ces intérêts nationaux, a alourdi le poids de la crise pour les autres pays d'un côté, et d'un autre, elle a orienté l'UEM sur la mauvaise voie en vue du traitement de cette crise.

Ce constat est confirmé par la critique américaine à l'Allemagne à travers le rapport semestriel du Trésor américain publié mercredi, le 06-11-2013, qui indique que la dépendance de l'Allemagne à l'égard des exportations pèse sur la stabilité économique en Europe alors que beaucoup d'autres pays de la zone euro sont sous pression pour limiter la

<sup>204</sup> Jürgen Habermas, conférence à l'université de Louvain, « L'Allemagne tient dans ses mains la clé du destin européen », Paris, décembre 2002.

<sup>205</sup> Paul Krugman, L'inflation n'est pas le problème, c'est la solution, LE MONDE du 30.01.2012, lien : lemonde.fr, date de visite : 22-09-2013, France, 2012.

<sup>206</sup> Paul Krugman a reçu le Prix Nobel d'économie en 2008.

demande et comprimer les importations. Le résultat net a consisté en une tendance déflationniste pour la zone euro, ainsi que pour l'économie mondiale", estime le rapport. Les Etats-Unis ont appelé l'Allemagne à renforcer la demande et à dépendre moins des exportations<sup>207</sup>.

Enfin, de son côté, la commission européenne a fini par ouvrir une enquête sur les excédents allemands le 13-11-2013. Pour l'exécutif européen, les excédents commerciaux allemands montrent que le pays n'a pas encore pris les mesures nécessaires pour dynamiser davantage sa demande intérieure, privant ainsi les autres pays européens d'un potentiel soutien à leur croissance. La Commission européenne espère ainsi que cet examen permettra de corriger les "déséquilibres macroéconomiques à l'intérieur de l'union monétaire"<sup>208</sup>.

---

<sup>207</sup> L'Allemagne rejette les critiques américaines sur son modèle de croissance, french.people.com, lien : <http://french.people.com.cn/International/8443356.html>, date de visite : 10-11-2013.

<sup>208</sup> Bruxelles ouvre une enquête sur les excédents commerciaux allemands, BFMTV, Le 13/11/2013, lien : <http://www.bfmtv.com/economie/bruxelles-ouvre-une-enquete-excedents-commerciaux-allemands-645068.html>, date de visite : 14-11-2013.

### *Conclusion de la deuxième partie*

Chaque pays s'avère plus loin, avec ses visions, de l'autre. La France semble venir d'un peu trop loin, avec sa tradition républicaine, pour accepter toute forme de fédéralisme. Compte tenu de ses traditions philosophiques, la France est loin d'un patriotisme constitutionnel à la Jürgen Habermas, associant cogestion sociale, fédéralisme, autorité de la Cour constitutionnelle ou fondations politiques à la création démocratique. Rares sont les intellectuels français comme Gérard Mairet, qui suivent la logique allemande : « Pour être réelle et absolument désirable, la démocratie [doit être] par essence transnationale et cosmopolitique. ».

Mais l'Allemagne vient elle aussi de très loin, avec ses traditions en matière de rigueur pour accepter l'orientation de la BCE ou constituer un gouvernement économique qui peut remettre en cause l'autonomie de cette institution.

« La République européenne n'est pas pour demain. L'Europe demande à tous à la fois un rapprochement et un changement des cultures politique et économique »<sup>209</sup>.

Fondamentalement et historiquement, cette divergence d'opinion est compréhensible mais reste néanmoins un terrain propice à l'éloignement plutôt qu'au rapprochement. On peut également évoquer le projet d'Union méditerranéenne rejeté par la chancelière Angela Merkel, qui sous la pression allemande deviendra officiellement le «Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée »<sup>210</sup>.

---

<sup>209</sup>Guérot Ulrike, « Noces d'or franco-allemandes : le couple est-il fini ? », *Op. Ct.* p. 764.

<sup>210</sup> Intervention de Jacques Pierre Gougeon, « Vers la fin du couple franco-allemand ? », *Op. Ct.* pp.3-4.

**Partie 03 : Avenir du couple franco-  
allemand et son impact sur l'Europe  
économique**

### *Introduction de la troisième partie*

La relation franco-allemande est toujours au cœur de l'Europe. Tous débats européens est, à priori, un débat franco-allemand. Au cours d'un demi-siècle d'existence, elle a connu des moments de « gloire » et des moments d'« échec » et à son sort est lié celui de l'Europe. Ce voyage de cinquante ans a alourdi et a bridé une relation déjà fragilisée par les divergences.

D'un autre point de vue, la tradition de coopération entre les deux pays et sa résistance aux différends les séparant, ainsi que son pouvoir à faire face aux différents défis, ne laisse aucun doute quant à la solidité et au futur développement de la relation franco-allemande.

Aussi, on a voulu que cette partie soit organisée sous forme d'une grande synthèse des deux parties précédentes. C'est pourquoi elle sera consacrée à l'étude des effets et des résultats des éléments déjà étudiés.

Donc, il semble impératif, de procéder au traitement des titres suivants :

- ❖ L'avenir de la relation franco-allemande ;
- ❖ L'importance du couple franco-allemand pour l'Europe ;
- ❖ L'impact de la relation franco-allemande sur l'Europe économique

## Chapitre 01 : La fluctuation de la relation franco-allemande

Les rapports entre l'Allemagne et la France sont en mutation permanente. Les variables multiples de cette relation ne permettent pas la stabilité entre deux pays si différents et si concurrents. En effet, l'avis des analystes est partagé quant à l'avenir de cette union. Pour le premier courant, l'ampleur des différends ne permettra pas au couple franco-allemand de poursuivre et de sauvegarder cette relation privilégiée. D'un autre côté, le deuxième courant estime que les conflits entre les deux pays existaient toujours, depuis le début de leur relation, sans que cela n'ait bloqué le développement d'une relation hors du commun.

Bien que les deux gouvernements aient toujours réussi à conclure des compromis, des voix s'interrogent aujourd'hui sur la solidité des fondements de la coopération franco-allemande, sans laquelle l'Union économique et monétaire n'a pas d'avenir. Ce « décrochage », qui obère la coopération politique des deux pays, suscite en Allemagne au mieux des interrogations, et au pire de l'arrogance face à l'économie du pays voisin. Il alimente en France le débat sur la « domination allemande » ainsi qu'une vive controverse sur le « modèle allemand » et la politique de réformes de l'ère Schröder, citée en exemple par les partis conservateurs et libéraux et dénoncée par la gauche comme un exemple dissuasif de néolibéralisme antisocial. C'est à cette lumière qu'il faut interpréter les différences d'approches et de modèles économiques des deux pays par rapport à l'union monétaire, qui se sont exprimées à l'occasion de nombreuses controverses franco-allemandes<sup>211</sup>.

### Section 01 : La fin du couple franco-allemand

Si les deux modèles économiques sont à bien des égards différents, la dimension économique reste une notion capitale structurant les rapports entre les deux pays. La France a toujours été attirée par le modèle économique allemand. Cependant, force est de constater le que le décrochage économique s'opère en faveur de l'Allemagne. En effet, il y a un net décalage entre les deux économies. Si l'on observe la croissance allemande cumulée sur les cinq dernières années, celle-ci est supérieure à la croissance française. Entre 2006 et 2011, l'Allemagne a connu une croissance de 8,6% contre 5,6% pour la France. D'autre part, il faut noter que la balance commerciale allemande en 2010 avait un excédent de 154 milliards d'euros alors que celle de la France souffrait d'un déficit de 51 milliards d'euros. Enfin, le taux de chômage en Allemagne en 2011 est de 6,4% alors qu'il atteint les 9,6% en France. Par

---

<sup>211</sup> Henrik Uterwedde, « La fin des divergences ? Perspectives des politiques économiques françaises et allemandes », *Op. Ct.* p.4.

conséquent, force est de constater que les finances publiques allemandes sont en bien meilleur état et dès lors permettent au pays d'exercer une influence plus importante<sup>212</sup>. (Voir graphique 15 en annexes)

## Sous-section 01 : Un couple en faveur d'une seule partie

### A- La condition de l'équilibre dans la relation franco-allemande

Pour que le couple franco-allemand fonctionne, il a fallu l'existence d'un « équilibre de déséquilibres » entre les deux partenaires. A partir du moment où la France ne pouvait plus avoir l'illusion d'équilibrer l'Allemagne, à partir du moment aussi où une génération nouvelle d'Allemands qui n'avait pas connu la Seconde Guerre mondiale, arrivait au pouvoir, le fragile équilibre sur lequel reposait la construction européenne était remis en question. Les cartes traditionnelles de la France, du siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU à la possession d'une arme nucléaire indépendante, se sont révélées être pour partie au moins démodées, face aux instruments plus adaptés au contexte de la mondialisation qui étaient ceux d'une Allemagne réunifiée et postmoderne. Il ne faut certes pas aller trop loin dans cette interprétation. Dans un univers toujours plus complexe, plus interdépendant et plus dangereux, il peut être prématuré, comme on le fait trop souvent, d'affirmer que la puissance économique l'emporte sur toute autre forme de puissance<sup>213</sup>. (Voir le graphique 13 en annexes)

La question de l'équilibre au sein du couple est une autre ambiguïté majeure de la relation Paris-Bonn. Paris s'est toujours vue comme ayant vocation à être le partenaire dominant, fort de son statut de vainqueur et de puissance occupante, de son siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU et de son arme nucléaire. Bonn disposait de son côté de la puissance économique et monétaire, mais cela ne suffisait pas à en faire vraiment l'égal de la France. Pourtant, l'écart économique croissant entre les deux partenaires a tôt fait de rééquilibrer le couple, d'autant que l'*Ostpolitik*<sup>214</sup> a fait de Bonn un partenaire privilégié de Washington et de Moscou depuis les années soixante-dix. D'où la volonté de François Mitterrand de sortir la France de son infériorité économique pour rétablir sa position au sein

---

<sup>212</sup> Intervention de Jacques Pierre Gougeon, « Vers la fin du couple franco-allemand ? », *Op. Ct.* p3.

<sup>213</sup> Dominique Moïsi, « Le couple franco-allemand ou les limites du projet européen », les échos, 21/01/2013, France, 2013, p.01.

<sup>214</sup> *Ostpolitik* (« politique vers l'Est », en allemand) est un terme désignant la nouvelle politique étrangère de Willy Brandt, chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, afin de mettre en place une politique de rapprochement et de détente entre l'Allemagne de l'Ouest, l'Union des républiques socialistes soviétiques et ses alliés du Pacte de Varsovie. Elle est plus particulièrement théorisée et mise en place par le conseiller de Willy Brandt, Egon Bahr.

du couple. Cette motivation n'est en effet pas absente de ses choix de politique économique à partir de 1982. La France ne pourra plus longtemps tenir son rang si le déficit commercial avec la RFA continue de se creuser, tandis que le différentiel d'inflation demeure impressionnant. Mais à peine commence-t-il à obtenir des résultats dans ce sens que la réunification vient bouleverser la donne dans la mesure où elle fait sortir Bonn de son statut de « nain politique ». Durant sa présidence, François Mitterrand doit donc adapter sa politique allemande à un changement majeur : le passage d'un « déséquilibre équilibrant » à un « équilibre déséquilibrant ». En effet, avant 1989, la France disposait de la puissance politique, la RFA de la puissance économique. Or, ce déséquilibre aboutit à une relation relativement équilibrée au final<sup>215</sup>.

### **B- L'effet de l'unification de l'Allemagne**

En 1989-1990, la perspective de réunification change la donne. L'Allemagne unifiée va retrouver sa pleine souveraineté, ôtant du même coup à la France l'un des attributs de sa puissance. Elle pourrait aussi tirer profit de sa superpuissance économique à des fins politiques, imposant sa politique monétaire et commerciale aux États de la Communauté ou défendant ses intérêts par la force du Mark. L'accord du Caucase apparaît comme un exemple de l'utilisation de la richesse dans un but politique, l'aide financière promise par Kohl à Gorbatchev ayant contribué à faire accepter l'appartenance de l'Allemagne unifiée à l'OTAN. Enfin et surtout, sa position centrale pourrait conférer à l'Allemagne un rôle majeur en Europe. Elle jouera donc un rôle particulier dans l'élargissement de la Communauté ». À cela s'ajoutent son influence sur la *Mittleuropa*<sup>216</sup> et son rapprochement avec Moscou. L'Allemagne unie deviendra ainsi la plaque tournante de la diplomatie européenne, la pierre angulaire de la nouvelle architecture du continent, et elle sera « maîtresse du jeu paneuropéen<sup>217</sup> et international<sup>218</sup>

### **C- L'élargissement de l'Union européenne vers la zone d'influence allemande**

Si, au regard des risques encourus, l'élargissement à l'est peut réserver quelques déboires à court terme à l'économie allemande, il ne faut pas négliger les chances au moins

---

<sup>215</sup> Gaillard Marion, « François Mitterrand et l'Allemagne, 1981-1995 », Histoire Politique, 2008/1 n° 04, France, 2008, p. 13.

<sup>216</sup> Europe centrale.

<sup>217</sup> Relatif au continent européen tout entier.

<sup>218</sup> Brand Crémieux Marie-Noëlle, « Une grande Allemagne au cœur de l'Europe. Représentations françaises de l'Allemagne unifiée. Objectifs de la politique européenne », Relations internationales, 2006/2 n° 126, p.23.

aussi grandes qu'elle lui offre en contrepartie à court comme à long termes. L'Allemagne n'a pas attendu mai 2004 pour prendre une part prépondérante dans le commerce et les investissements des nouveaux pays membres d'Europe centrale. En une quinzaine d'années depuis la chute du mur [de Berlin] et l'effondrement du bloc communiste, elle a pris la place de l'URSS comme partenaire économique majeur de ces pays, refaisant de l'espace centre européen une sorte d' « hinterland<sup>219</sup> » économique et industriel, comme ce fut déjà le cas avant la 2ème Guerre mondiale. L'économie allemande et en particulier celle des Länder orientaux est donc bien placée dès à présent pour tirer le meilleur profit de l'intégration de ces pays. Une croissance supérieure à la moyenne communautaire et une propension à importer élevée en raison des immenses besoins insatisfaits, des investissements étrangers et de l'aide communautaire entraîneront nécessairement une forte poussée des importations industrielles. La spécialisation des exportations allemandes en machines et biens d'équipement sera à cet égard particulièrement favorable<sup>220</sup>.

#### **D- Les réformes structurelles : Les quatre lois Hartz**

L'écart entre les performances économiques allemandes et françaises est expliqué aussi par les réformes, réussies sur le plan économique, entamées par l'Allemagne dès la fin de l'année 2002. (*Voir le tableau N° 14 en annexes*).

##### **❖ La loi Hartz<sup>221</sup> I**

Adoptée le 23 décembre 2002 et entrée en vigueur le 1er janvier 2003, elle pose les premiers jalons visant à fluidifier la rotation chômage/emploi. Elle intervient à deux niveaux principalement : d'une part, elle assouplit la réglementation du travail et modernise l'organisation du placement ; de l'autre, elle vise à faciliter la reprise d'un emploi par les chômeurs en aménageant la « politique active » pour l'emploi. Le troisième pilier de la protection chômage allemande (les deux autres étant l'assurance chômage et le placement des chômeurs), poursuit un but de prévention du chômage en cherchant à hausser la qualification – c'est-à-dire l'employabilité – des demandeurs d'emploi.

---

<sup>219</sup> Un arrière-pays (ou hinterland) est une zone continentale située en arrière d'une côte ou d'un fleuve, par opposition au littoral.

<sup>220</sup> François Bilger, « l'Allemagne et l'élargissement de l'union européenne à l'est », Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande, Tome 36 numéro 3/4 Juillet, Strasbourg – Décembre 2004, p.7.

<sup>221</sup> Peter Hartz (né le 9 Août 1941 à St. Ingbert) était le dirigeant principal des ressources humaines et membre du conseil d'administration de Volkswagen (jusqu'en Juillet 2005) et membre du SPD.

❖ *La loi Hartz II*

Cette loi du 23 décembre 2002 et qui entre en vigueur progressivement entre le 01-01 et le 01-04-2003, cherche, pour sa part, à rendre plus attractive la reprise d'une activité et à faciliter l'insertion sociale par l'emploi. Dans cet objectif, elle régularise également les «petits boulots» pour absorber une partie de la forte demande d'emplois peu qualifiés. Elle élargit parallèlement les mesures de qualification préalables à la formation pour les jeunes handicapés ou les jeunes présentant des difficultés d'insertion.

❖ *La loi Hartz III*

Adoptée le 27 décembre 2003 et entrée en vigueur le 01-01-2004, elle se concentre sur le régime d'assurance chômage. Elle réorganise l'Office fédéral du Travail de Nuremberg, rebaptisé Agence fédérale pour l'Emploi (*Bundesagentur für Arbeit*<sup>222</sup>). Ses missions sont désormais celles d'un « prestataire de services » de proximité, proche du client. L'Agence est habilitée à sous-traiter toutes les missions qui lui sont confiées, sauf son cœur de mission : à savoir le contrôle et l'indemnisation des chômeurs inscrits.

Parallèlement, cette loi réforme profondément le régime d'assurance chômage, désormais régi exclusivement par le chapitre III du Code social allemand (*SGB III*). Dans un premier temps, elle redéfinit la notion de « chômeur », l'harmonisant avec celle de l'OIT qu'utilise également Eurostat. Cette notion s'applique depuis à toute personne « *sans contrat de travail (inactivité)* », qui « *s'efforce de mettre fin à son inactivité (effort personnel)* » et qui « *se place à la disposition des efforts de placement de l'Agence pour l'emploi (disponibilité)* » (§ 119, § 1 de la loi *Hartz III*).

❖ *La loi Hartz IV*

La loi est adoptée le 29 décembre 2003 et entrée en vigueur le 01-01-2005 réorganise entièrement le dispositif d'assistance, financé par l'impôt (et non par les cotisations, à l'inverse de l'assurance chômage). Jusque-là, deux types de régimes existaient, et leurs prestations étaient cumulables : d'une part l'aide aux chômeurs en fin de droits (*Arbeitslosenhilfe*), d'autre part l'aide sociale (*Sozialhilfe*). La coexistence de ces deux régimes, ajoutée à la possibilité d'en cumuler les prestations, avait mené au fil du temps à la constitution d'un salaire minimum implicite de référence que le Conseil des Sages, haute autorité chargée d'évaluer les politiques publiques et de formuler des recommandations aux

---

<sup>222</sup> Le Bundesagentur für Arbeit (Agence fédérale de l'emploi) est la principale administration chargée de prendre en charge les demandeurs d'emploi en Allemagne. Elle s'occupe du versement des allocations chômage, tout en étant un agence pour l'emploi. Son siège est à Nuremberg, elle possède des directions régionales

gouvernements, avait identifié comme l'une des principales sources de la ténacité du chômage structurel en Allemagne au côté d'une réglementation trop rigide du marché du travail (voir notamment son rapport 2002/03).

La loi Hartz IV préserve l'aide sociale qui est l'ultime filet social visant la prévention de l'exclusion sociale et de la pauvreté, garanti par la Constitution. Ce régime d'assistance-prévoyance, créé en 1961, financé par le Bund, les Länder et les communes, et géré par les acteurs en charge de la politique sociale, assure en effet le « minimum socioculturel vital » (soziokulturelles Existenzminimum) dû par la collectivité à toute personne en difficulté et destiné à lui permettre de mener une « vie conforme à la dignité humaine » (§ 1, SGB XIII). Si le versement de cette aide, forfaitaire, est soumis au critère de « nécessité » (Bedürftigkeit), il est automatique, les services sociaux s'autosaisissant du dossier des personnes concernées.

L'aide sociale est donc préservée par la réforme, mais sa réglementation est séparée de celle des régimes s'appliquant aux demandeurs d'emploi : elle est depuis régie par un chapitre dédié, nouvellement créé, du Code social : le chapitre XIII (SGB XIII). En effet, la loi Hartz IV réduit son périmètre d'application: cette aide est aujourd'hui réservée exclusivement aux personnes qui ne sont pas inscrites comme demandeurs d'emplois, qui ont une capacité de travail réduite (moins de 3 heures par jour) ou qui ne font pas partie d'une « communauté de besoins » (Bedarfgemeinschaft).

## **Sous-section 02 : A la recherche de coalitions de substitution**

Au début de son mandat, M. Hollande avait réussi à créer un semblant de triangle de coopération étroite Paris-Rome-Madrid – et certains de ses gestes suscitaient l'impression que cette configuration nouvelle pouvait se substituer à l'axe Paris-Berlin. Il affirmait très adroitement que l'Europe ne se décide pas à deux et se présentait comme partisan de l'intégration solidaire et non pas de l'intégration budgétaire<sup>223</sup>.

Il est particulièrement frappant qu'en amont du Conseil européen de juin 2012, il se soit d'abord tourné vers Mario Monti<sup>224</sup> pour afficher une convergence de vues, et non vers Angela Merkel, avec qui il existait initialement de réelles divergences.<sup>225</sup>

---

<sup>223</sup> Jerzy Lukaszewski, « France Allemagne, des fissures sur l'édifice », *Op. Ct.* p.42.

<sup>224</sup> Président du Conseil des ministres en novembre 2011 et démissionne le 21 décembre 2012

<sup>225</sup> Mathilde Durand, Daniela Schwarzer, António Vitorino, « Allemagne, France, UE : agir ensemble », *Tribune*, 21 janvier 2013, France, 2013, p.2.

Pour sa part, l'économie libérale britannique paraît plus proche de « l'économie sociale de marché » allemande, dotée d'un considérable coefficient de flexibilité, que l'économie française étatiste, sur régulée et rigide. Et les liens de l'économie allemande avec le marché financier de Londres sont plus denses que ceux de n'importe quel autre pays continental. Sur les 90 000 spécialistes bancaires actifs dans la *City*, 8 000 travaillent pour la Deutsche Bank. Il semble très probable que plusieurs pays, notamment au nord et à l'est de l'Union, se rangeraient plutôt autour d'un éventuel axe Berlin-Londres que du triangle Paris-Rome-Madrid. De nouveaux regroupements commencent à se dessiner au sein de l'Union<sup>226</sup>.

### **Sous-section 03 : Un bilatéralisme balancé par le multilatéralisme**

Il y a une dialectique du bilatéralisme et du multilatéralisme dans le cadre de l'Union européenne en voie d'élargissement. Il ne faut jamais perdre de vue le contexte dans lequel s'inscrit le bilatéralisme franco-allemand, à savoir les liens privilégiés noués depuis 1963 de part et d'autre du Rhin. Ceux-ci ont eu pour environnement naturel celui de la Communauté européenne, cadre multilatéral à l'intérieur duquel s'opère le processus d'intégration depuis un demi-siècle. De cela résulte une dialectique, une dynamique, une synergie entre les liens bilatéraux et les liens multilatéraux, dialectique qui évolue en fonction de la structure de l'Union : plus l'Europe communautaire était petite (à Six), plus le couple franco-allemand faisait sentir son influence politique et diplomatique, ce qui ne plaisait pas à tout le monde, le mot « directoire » étant alors souvent prononcé. Inversement, plus la Communauté s'est élargie, moins le partenariat franco-allemand a pesé sur les autres Etats membres. Dans une Europe à 17, 27 et plus, le multilatéralisme l'emporte ainsi sur le bilatéralisme, et le jeu des alliances bi- ou multilatérales se diversifie et se complique parce que les intérêts des uns ne s'harmonisent pas toujours avec ceux des autres<sup>227</sup>.

### **Section 02 : Des avancées malgré les difficultés**

Comment concilier le rôle traditionnel de la France comme initiateur politique de la construction européenne et la reconnaissance, à l'Allemagne unifiée, d'un poids politique correspondant à sa puissance économique ? C'est de la solution à cette équation que dépend la naissance d'un véritable consensus stratégique, bénéfique pour la cause européenne. Il faut ménager la coopération franco-allemande de façon qu'elle ait les mêmes effets salutaires pour

---

<sup>226</sup>Jerzy Lukaszewski, « France Allemagne, des fissures sur l'édifice », *Op. Ct.* p 43.

<sup>227</sup>Daniel Colard, «le partenariat franco-allemand dans l'après-guerre froide du traité de Moscou (1990) au traité de Nice (2001) », site web : [www.robert-schuman.eu/fr](http://www.robert-schuman.eu/fr), date de visite : 30-07-2013, pp. 387-388.

l'Europe entière que la coopération franco-(ouest-) allemande pour l'Europe de l'Ouest et l'intégration européenne autrefois<sup>228</sup>.

### **Sous-section 01 : Accepter la « tradition » franco-allemande**

#### **A- Des conflits structurants**

Avant le 11<sup>ème</sup> siècle, la France et l'Allemagne étaient quasi fusionnelles. Le constat est donc le suivant : les nations française et allemande se sont construites parallèlement, l'une à côté de l'autre et surtout l'une par rapport à l'autre. L'émergence d'une « communauté de destin » est une notion clé permettant de saisir l'ampleur des enjeux de la relation franco-allemande. Historiquement, on peut discerner cette tendance récurrente caractérisant les relations entre les deux pays. En effet, la nécessité de se mesurer l'un à l'autre est une donnée clé pour appréhender ce couple franco-allemand<sup>229</sup>.

L'histoire des relations franco-allemandes depuis le début des années 1960 peut être interprétée comme une succession de crises surmontées chaque fois, à plus ou moins long terme, pour aboutir à un palier supérieur d'entente. L'Allemagne et la France forment en quelque sorte l'aiguillon destiné à propulser des enchaînements plus vastes. Mais le grand défi de l'acteur franco-allemand est de rester une force de proposition et d'être capable de tracer un cadre durable pour l'action. Il demeure, en effet, d'une importance cruciale pour l'avenir de l'UE. La contrainte du consensus l'a toujours emporté sur les faiblesses intrinsèques des relations entre Paris et Bonn-Berlin et a exercé à chaque fois la pression suffisante sur les partenaires récalcitrants<sup>230</sup>.

#### **B- Cinquante ans de pratique de la coopération**

A la lumière du cinquantenaire du Traité de l'Elysée, il est utile de rappeler que la coopération gouvernementale franco-allemande depuis 1963 a toujours connu des controverses, voire des affrontements, pour une raison fondamentale : depuis les débuts de la construction européenne, les deux pays ont représenté deux approches différentes de la politique économique, ainsi que de l'Europe économique et monétaire : approche ordolibérale allemande misant avant tout sur l'ouverture des marchés et de la concurrence, ainsi que sur l'avènement d'un grand marché intérieur ; approche plus volontariste française, prônant un interventionnisme européen à travers des politiques communes. Du coup, la France et

---

<sup>228</sup>Martens Stephan, « Pour un nouveau prisme d'analyse de l'entente franco-allemande », *Op. Ct.* p.17.

<sup>229</sup> Intervention de Jacques-Pierre Gougeon, « Vers la fin du couple franco-allemand ? », *Op. Ct.* p.2.

<sup>230</sup>Martens Stephan, « Pour un nouveau prisme d'analyse de l'entente franco-allemande », *Op. Ct.* p.21.

L'Allemagne se sont affronté dès les années 1960 autour de la politique commerciale commune ou de la construction de la politique agricole commune, dans les années 1970 et 1980 sur l'opportunité d'une Europe monétaire, d'une politique industrielle ou d'une coordination macroéconomique, ainsi que depuis les années 1990 sur l'architecture de l'Union monétaire ou l'arbitrage entre stabilité et croissance. L'histoire de la construction européenne a été ponctuée de controverses franco-allemandes. Pourtant, si ces différences ont illustré toute la difficulté de la construction européenne, qui consiste à rapprocher des structures, des cultures, et des approches politiques nationales très diverses, elles n'ont pas empêché les gouvernements allemand et français de travailler ensemble afin de faire émerger les compromis nécessaires. Ce faisant, ils ont contribué à dépasser certains clivages et à rapprocher fondamentalement les positions des uns et des autres. Il y a désormais un socle commun dans les grandes orientations de la politique économique dont on parle trop peu souvent, un souci commun de défendre un modèle économique et social caractérisé par une économie de marché régulée et soucieuse de la cohésion sociale, ainsi qu'une contrainte commune d'adapter et de renouveler ce modèle afin d'assurer sa pérennité. Les différences qui perdurent, ou celles qui émergent, ont perdu leur caractère fondamental pour devenir plus graduelles. On peut même soutenir que les différences franco-allemandes sont un élément constitutif du rôle de « moteur » que les deux pays ont pu avoir pour que l'Europe avance<sup>231</sup>.

## **Sous-section 02 : Des réformes françaises pour créer un rééquilibrage**

Les économies allemande et française divergent de plus en plus, tout comme l'écart se creuse entre l'Allemagne et le reste de l'Europe depuis 2006-2007, moment où la République fédérale émerge de ses réformes Hartz IV<sup>232</sup> et d'un déficit public en contradiction avec le PSC<sup>233</sup>, alors que la France maintient elle un déficit de quelque 4,5 % sans avoir dû financer une réunification. De ce moment, Paris est considéré comme non fiable dans les cercles fermés du *business* allemand.

On pourrait pourtant décrire une économie française à la fois plus équilibrée et plus performante que l'économie allemande. Sur 20 ans, la France a de meilleurs résultats en matière d'investissements, de consommation, d'emploi et de démographie. Elle a un taux d'investissement de 11 % ; l'Allemagne, de 3,3 %. La France emploie aujourd'hui 3,8

---

<sup>231</sup>Henrik Uterwedde, « Coopération franco-allemande : des tensions productives, Politique européennes » Fondation Robert Schuman, question d'Europe N° 281 / 3 juin 2013, pp. 3-4.

<sup>232</sup>Des réformes qui ont touché l'emploi, le chômage et la sécurité sociale. Voir les réformes Hartz en deuxième partie.

<sup>233</sup>Pacte de stabilité et de croissance

millions de personnes de plus qu'en 1995 et a eu un taux de chômage moins élevé que celui de l'Allemagne entre 1997 et 2008. Le PIB français est aujourd'hui de 38 % plus élevé que celui de 1990 ; celui de l'Allemagne n'a augmenté que de 30 %. Mis à part le *exporthype* allemand surtout vers la Chine – il n'y aurait donc rien dans l'économie allemande qui justifie d'en faire un modèle pour la France.

Les Allemands se demandent plutôt comment la France va faire face aux secousses à venir : l'affaire Peugeot donne un avant-goût d'une rétraction de l'emploi et le taux de chômage y progresse, contrairement à l'Allemagne, et surtout pour les jeunes. Alors que les milieux industriels et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) paraissent décidés à maintenir la France dans les marchés mondiaux.

Le nouveau président français s'est engagé à réduire en 2013 la dépense publique de quelque 6 à 10 milliards d'euros pour ramener le déficit public à 4,5 %. Le montant épargné pourrait être globalement de 33 milliards, avec pour objectif d'en arriver en 2016 à un déficit de 3 %, conforme au PSC. Avec des perspectives de croissance réduites à 0,4 % ou à 0,1 % pour l'année à venir, beaucoup craignent en Allemagne que la France ne perde pied avant les réformes nécessaires<sup>234</sup>.

Nicolas Sarkozy est le premier à avoir souligné le caractère impérieux des réformes lors de la campagne électorale de 2007 et à avoir promis une rupture avec le modèle d'après-guerre traditionnel. Une fois élu, il a lancé une série de mesures en direction de l'offre: soutien à la recherche et aux PME, programme d'investissements pour le futur, diminution des effectifs de la fonction publique, réforme des universités et des régimes de retraite. Malgré quelques pistes très prometteuses, sa politique est restée contradictoire, menée souvent du bout des lèvres et très en deçà des ambitions initiales. François Hollande, son successeur, a défendu un programme social-démocrate classique ne laissant que peu de place aux réformes structurelles. Mais la détérioration dramatique de la situation à la suite de la récession économique de ces deux dernières années ainsi que les nombreux problèmes non résolus (crise de la croissance, de l'emploi et de la dette, recul de l'industrie et manque de compétitivité) ont forcé le président à adopter un ambitieux programme de redressement budgétaire et de réformes après quelques réticences initiales.

---

<sup>234</sup>Guérot Ulrike, « Noces d'or franco-allemandes : le couple est-il fini ? », *Op. Ct.* pp.758-760.

### **A- La consolidation budgétaire**

Elle s'opère dans un premier temps en grande partie par des augmentations de recettes, puis dans un deuxième temps par la réduction des dépenses publiques. Ces dernières ont progressé de 2,2 % par an en termes réels au cours de la dernière décennie ; à l'avenir, elles ne devront pas augmenter. Le budget de l'État pour 2014 prévoit pour la première fois une baisse des dépenses de l'ordre de 15 milliards d'euros. Le besoin de consolidation reste très fort et nécessite non seulement des actions ponctuelles mais aussi des réformes de l'appareil d'État et de l'administration ainsi que du système de protection sociale.

### **B- La modernisation des politiques publiques**

François Hollande a mis fin à la politique de son prédécesseur qui avait supprimé 150 000 emplois dans la fonction publique entre 2007 et 2012. La « modernisation de l'action publique » est censée améliorer l'efficacité de l'administration et des politiques publiques et diminuer ainsi les dépenses.

### **C- La réforme de la protection sociale**

Presque toutes les branches du généreux système de protection sociale sont actuellement déficitaires, atteignant au total un déficit d'environ 25 milliards d'euros, ce qui appelle des mesures d'urgence. Le plan pour l'assurance-retraite présenté à l'automne poursuit prudemment les mesures initiées en 2010 qui consistent à augmenter la durée de la vie active (relèvement progressif du nombre d'années de cotisations nécessaire pour toucher une retraite à taux plein de 41,5 à 43 ans d'ici 2035), tout en restant très modeste, ce qui s'explique entre autres par la volonté d'éviter les conflits avec les syndicats. Les réformes dans le domaine de l'assurance-maladie, de l'assurance-chômage et des aides aux familles restent en suspens ; il sera toutefois impossible de faire l'économie d'une révision à la baisse – impopulaire – des prestations si l'on souhaite diminuer durablement les déficits et ne pas alourdir la pression fiscale.

### **D- La politique de l'offre**

Son élément clé est la diminution des charges salariales des entreprises à hauteur de 20 milliards d'euros. Le gouvernement de gauche a reconnu pour la première fois que le coût très élevé des charges salariales pèse sur la compétitivité des entreprises. Cette politique comporte d'autres éléments parmi lesquels la création de la Banque publique d'investissement destinée aux PME, de nouvelles mesures pour promouvoir l'innovation ainsi que la promesse

d'endiguer l'avalanche actuelle de réglementations et d'assurer la stabilité des principales dispositions réglementaires et fiscales pour les entreprises.

### **E- Le marché du travail**

Une première percée a été réussie avec la réforme du marché du travail sclérosé, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait réellement osé entamer. François Hollande a choisi la voie de la concertation sociale pour assouplir le droit du travail trop rigide et a fait adopter par le Parlement une loi qui s'appuie sur un accord conclu avec les partenaires sociaux. Cette réforme offre aux entreprises plus de flexibilité pour les contrats de travail à durée indéterminée, avec comme contrepartie la disparition des abus pour les contrats à durée déterminée et une amélioration de la sécurité et des perspectives d'emploi pour les salariés<sup>235</sup>.

### **Sous-section 03 : Des convergences possibles**

En premier lieu, s'il est important de signaler qu'une grande partie des divergences structurelles entre les deux pays – dont certaines existent depuis plusieurs décennies – soient a priori à l'avantage de l'économie allemande, elles n'expliquent pas le profond fossé qui s'est creusé sur le plan économique entre les deux pays ces dix dernières années. Ces divergences résultent des structures historiques et des choix mis en place après 1945. Les deux modèles économiques qui en découlent ne sont pas intrinsèquement « bons » ou « mauvais » : chacun d'entre eux peut se targuer d'avoir globalement réussi dans la période de l'après-guerre. De plus, la comparaison purement bilatérale exagère les différences et ne tient pas compte des atouts structurels de l'économie française qui ont fait d'elle la deuxième puissance économique européenne : de grands groupes performants et leaders mondiaux dans leur secteur d'activité, des positions d'excellence dans plusieurs secteurs (aéronautique, industrie spatiale, produits de luxe, services aux communes), d'excellentes infrastructures, des normes de protection sociale élevées et favorables aux familles, une évolution démographique dynamique, etc. Mais les réactions de la France et de l'Allemagne face à la mondialisation n'ont pas été les mêmes et les décisions politiques divergentes prises au cours de la dernière décennie ont laissé des traces<sup>236</sup>.

Aussi, il convient de nuancer ce tableau riche en contrastes entre l'Allemagne et la France. S'il existe certains problèmes derrière les réussites allemandes, l'économie française compte également des points forts au-delà de ses difficultés. La politique économique des

---

<sup>235</sup>Henrik Uterwedde, « La fin des divergences ? Perspectives des politiques économiques françaises et allemandes », *Op. Ct.* pp 13-16.

<sup>236</sup> Idem.

deux pays pourrait converger car l'Allemagne doit engager un agenda social et de nouvelles dépenses publiques qui devraient renforcer la demande intérieure. En France, les efforts de réformes et de consolidation pourraient venir progressivement à bout des problèmes actuels. De ce fait, de nouvelles convergences économiques au sein de la zone euro sont envisageables<sup>237</sup>.

#### **Sous-section 04 : L'impulsion des objectifs et des volontés**

Jusqu'ici, nous avons signalé l'importance du couple franco-allemand pour l'Europe. Inversement, l'Europe constitue elle-même une motivation pour le rapprochement entre l'Allemagne et la France. En effet, les textes fondateurs du couple franco-allemand l'ont, clairement, signalé : l'objectif du partenariat entre l'Allemagne et la France est de faire de l'Europe un continent uni et prospère. Comme nous l'avons développé dans la première partie, la coopération franco-allemande peut être stimulée par l'existence d'un projet commun. En effet tant que les projets communautaires avancent, le couple trouve de quoi se nourrir pour vivre encore plus longtemps.

L'apport et la volonté des responsables de chaque partie, d'aller plus loin dans la coopération, sont importants. Initié par le traité de l'Elysée et le protocole additionnel de 1988, puis la déclaration de 2003 et enfin l'agenda de 2020 signée en 2010, le lien entre les deux pays ne cesse de se promouvoir et gagner plus de terrain en élargissant et en approfondissant les domaines de la coopération. (*Voir tableau 03 en annexes*).

#### **Sous-section 05 : Les initiatives communes poursuivies**

A la suite de la crise grecque où elle a été critiquée de toute part – à la fois par ceux qui s'opposaient au principe même d'un plan d'assistance à la Grèce et par ceux qui considéraient qu'en tergiversant longuement elle avait fragilisé l'euro et accru considérablement le coût du sauvetage de la Grèce –, Angela Merkel a eu l'occasion de reprendre l'initiative dans le cadre de l'adoption de nouvelles règles de gouvernance économique. Sans surprise, c'est autour d'un renforcement de la surveillance macroéconomique que s'articule la position allemande. Sur ce point la France et l'Allemagne ont présenté des propositions communes très proches du point de vue allemand, c'est-à-dire visant « l'application de sanctions fondées sur des règles ». Ces propositions concernent l'établissement de règles de droit interne garantissant le retour à l'équilibre des finances

---

<sup>237</sup> Ibid.

publiques (sur le modèle de la règle constitutionnelle dont s'est dotée l'Allemagne<sup>238</sup>), d'un « semestre européen » en vue de permettre un avis de la Commission sur les budgets nationaux, d'une surveillance élargie aux divergences de compétitivité, à la dette privée et à la stabilité financière, et enfin d'une plus grande transparence des comptes et des statistiques. Sur le plan des sanctions, la proposition franco-allemande insiste sur le fait de frapper au portefeuille en imposant un dépôt portant intérêt aux Etats faisant l'objet d'une procédure pour déficit excessif – procédure qui serait accélérée –, et en créant la possibilité de cesser le versement des fonds structurels aux Etats ne respectant pas les règles budgétaires communes. Cette proposition envisage néanmoins également des sanctions politiques sous la forme d'un retrait du droit de vote au Conseil d'un Etat membre enfreignant de façon grave et répétée les engagements communs<sup>239</sup>. Cet exemple illustre parfaitement la coopération entre les deux pays et confirme une fois de plus que le couple franco-allemand est toujours fonctionnel.

### **Section 03 : Le bilan d'un couple**

Le couple fonctionne si le fondement de son existence, sa base, réside dans l'ouverture commune à l'Europe. Le partenariat est réussi :

- s'il permet de régler les litiges bilatéraux ;
- s'il permet de progresser dans les voies de l'intégration européenne ;
- s'il n'est ainsi pas exclusif<sup>240</sup>.

#### **Sous-section 01 : Un passé positif**

Le bilan du passé est positif. Les objectifs du Traité de l'Elysée ont été atteints. L'Union européenne a progressé grâce aux initiatives franco-allemandes. Les deux partenaires en ont tiré des bénéfices économiques, sociaux, politiques et leurs intérêts réciproques n'en ont pas pâti, au contraire. Pour faire face à la crise, l'Europe n'a pas pu se passer de l'apport franco-allemand et ce sont très largement les deux partenaires, principaux contributeurs au budget commun, qui lui ont permis de trouver les solutions confortant l'Euro et organisant la solidarité avec les Etats membres en difficulté<sup>241</sup>. Cependant cette réussite peut être vérifiée

---

<sup>238</sup> Cela confirme d'avantage l'influence de l'Allemagne dès le début de la crise de la zone Euro.

<sup>239</sup> Jerzy Lukaszewski, « France Allemagne, des fissures sur l'édifice », *Op. Ct.* p.41.

<sup>240</sup> Sylvain SCHIRMANN, « Les couples politiques franco-allemands et l'intégration européenne (de Briand- Stresemann à Mitterrand-Kohl) », *Études européennes*, Article mis en ligne le 23/04/2013, p.7.

<sup>241</sup> Jean-Dominique GIULIANI, « La France et l'Allemagne : une responsabilité commune pour l'Europe », *Op. Ct.* pp.4-6.

grâce au stade d'évolution du processus intégrationniste débuté dans les années cinquante, et qui a transformé l'Europe d'un continent de conflits et de guerres à un continent de paix et de prospérité. L'autre critère qui permet l'évaluation de cette réussite est le positionnement des deux pays comme deux premières économies en Europe. Cette situation a permis au couple de défendre ses intérêts et d'exercer son influence au sein de l'Union européenne.

### **Sous-section 02 : Un couple fatigué**

Comme dans tous les couples, il y a une fatigue. Et la fatigue aujourd'hui du couple franco-allemand est triple. Les visionnaires sont fatigués : il y a le besoin de combattre la méconnaissance que [chaque pays] a de l'autre. L'Allemagne s'est transformée. La France a considéré une fois pour toutes que c'était son amie et elle n'a pas regardé comment elle avait évolué. C'est un peu pareil de l'autre côté : la France n'est pas qu'une puissance culturelle, c'est aussi une grande puissance économique et diplomatique.

Par ailleurs, on peut constater que les peuples sont fatigués, par la crise, la remise en cause des modèles, les relatifs échecs ou erreurs de l'Union européenne, parfois les erreurs aussi du couple franco-allemand dans la gestion de la crise.

Enfin, que l'Europe elle-même est aussi un peu fatiguée. [Il doit y avoir] une feuille de route, très précise, pour dire vers quelle Europe [les européens souhaitent se diriger]. La dimension européenne doit être celle qui facilite la résolution des problèmes, pas un échelon administratif de plus, compliquant l'action dans la crise. Cela nécessite un réveil des institutions européennes et une meilleure prise en compte de son utilité par les gouvernements nationaux. L'Union a besoin d'un programme à long terme, qui ne peut être élaboré que par la France et l'Allemagne si elles retrouvent, comme le dit Valéry Giscard d'Estaing, l'intimité nécessaire qu'on a dans un couple et qui est fait à la fois de sentiments et à la fois de raison. En matière européenne aussi, l'intimité, c'est toujours la condition de la fertilité<sup>242</sup>.

## **Chapitre 02 : Une Europe économique dépendante du couple franco-allemand**

Nous avons développé plusieurs réflexions, dans lesquels on a confirmé le lien de cordon ombilical qui relie l'Europe au couple franco-allemand. Il est difficile d'imaginer une Europe guidé par un autre pays au un autre groupe de pays et ce, sans prise en compte du

---

<sup>242</sup>Idem.

couple franco-allemand. La relation entre les deux pays va affecter, considérablement, la construction de l'Union européenne au long de son processus intégrationniste. En effet, et à travers ce chapitre, nous allons chercher derrière la relation entre l'Europe et le couple franco-allemand ainsi que l'importance de ce dernier pour la poursuite du processus d'intégration.

## **Section 01 : Le poids du couple franco-allemand dans l'Europe économique**

Comme le souligne Jacques-Pierre Gougeon, la France et l'Allemagne sont à la croisée du jeu européen. Leur relation est un élément structurant de l'Union européenne, elle est également un « moteur » certain et leur capacité d'entraînement est indéniable. A elles deux, la France et l'Allemagne représentent près de 50% du PIB de la zone euro, 33 % de la population et 31 % des voix au Conseil européen. Sur la scène internationale leur poids est indéniable puisque la France et l'Allemagne représentent ensemble 38% des financements communs de l'OTAN et 15 % des financements de l'ONU<sup>243</sup>. L'Allemagne et la France restent deux pays incontournables profondément tournés vers l'Europe.

### **Sous-section 01 : Deux pays importants**

Au sein de l'Union européenne, l'Allemagne et la France ont une légitimité irréfutable. L'Allemagne qui compte plus de 80 millions d'habitants est le pays le plus peuplé d'Europe. La France, quant à elle, avec ses 65 millions d'habitants fait partie également des pays les plus peuplés. A côté de cette donnée démographique, les deux pays s'imposent également au plan géographique. Avec l'élargissement à l'Est, l'Allemagne devient un pays incontournable. Située au centre de l'Union, elle est le carrefour de tous les échanges entre les différents Etats membres. Encore plus qu'hier, elle est le lien entre les nouveaux et les anciens Etats membres. La France, bien qu'éloignée du centre de l'Europe avec l'arrivée des dix nouveaux pays, reste tout de même le pays le plus vaste de l'Union avec une superficie de 550 000 km<sup>2</sup>.

Au plan économique, les deux pays font également figures de modèle puisque le PIB allemand s'élève à plus 3500 milliards de dollars et le PIB français à plus de 2700 milliards de dollars. Les « deux grands » portent ainsi bien leur nom. Ils financent à eux deux 41 % du budget européen. En versant plus de 7 milliards d'euros par an dans les caisses de l'UE, soit 25 % des dépenses européennes, l'Allemagne est le premier contributeur. Si les deux partenaires ne peuvent pas imposer une décision à leurs voisins européens sans leur

---

<sup>243</sup> Intervention de Jacques-Pierre Gougeon, « Vers la fin du couple franco-allemand ? », Op. Ct. p.2.

consentement, en revanche, étant donné leur poids démographique et économique, ils ont la capacité de bloquer un certain nombre de décisions.

### **Sous-section 02 : Deux pays influents**

Depuis des décennies, l'Europe et le monde se sont habitués à ce que, avant chaque importante réunion au sein de l'Union ou sur le plan mondial, les positions de Paris et de Berlin soient coordonnées au préalable et qu'ensuite les deux capitales agissent de façon solidaire<sup>244</sup>.

L'Allemagne et la France jouent un rôle influent au sein de l'UE. On constate que de nombreux Allemands et Français s'impliquent dans les institutions européennes. Le Français Jean-Claude Trichet occupait, par exemple, un des postes-clés de la finance européenne en tant que Président de la Banque centrale européenne. De 1994 à 1997, l'Allemand Klaus Hänsch était Président du Parlement européen. La Française Nicole Fontaine a exercé les mêmes fonctions en 1999. De même Jacques Delors s'est illustré de 1985 à 1995 à la présidence de la Commission européenne. Ces postes à responsabilité souvent attribués à des Allemands ou à des Français sont le reflet de l'engagement de leurs pays respectifs au sein de l'Union. La nomination de Valéry Giscard d'Estaing aux commandes de la Convention pour l'avenir de l'Europe illustre également ce propos.

L'implantation géographique des institutions européennes souligne dès le départ l'intention des deux pays à s'investir dans le projet européen. Le Parlement européen siège en effet à Strasbourg et la Banque centrale européenne est située à Frankfurt.

Allemands et Français cherchent à jouer un rôle influent dans les institutions européennes et l'histoire de l'UE est indéniablement imprégnée de la relation franco-allemande. Wolfgang Schäuble estime que l'Allemagne et la France doivent être le moteur de l'UE et doivent agir le plus efficacement possible tant dans l'intérêt de l'Union que des deux partenaires<sup>245</sup>.

### **Sous-section 03 : Le couple franco-allemand, un exemple unique**

*« Il en va du couple franco-allemand comme de la plupart des couples modernes : il est libéral, tolérant, autorise quelques écarts, fait de moins en moins d'enfants,*

---

<sup>244</sup>Jerzy Lukaszewski, « France Allemagne, des fissures sur l'édifice », Op. Ct. p 39

<sup>245</sup>Marion Colombo, « l'élargissement à vingt-cinq de l'union européenne : enjeux et perspectives pour l'Allemagne et la France » Op. Ct. pp. 81-83.

*ne vit plus sous le même toit. Son principal ennemi est la durée, son atout majeur est qu'on n'a rien trouvé d'autre pour le remplacer »<sup>246</sup>.*

Aucun des pays européens n'a assez de proximité avec l'autre comme le cas pour l'Allemagne et la France. Malgré toutes les coalitions qui peuvent être formées au sein de l'Union européenne, notamment lors du vote dans les institutions européenne mais cela reste temporaire et partiel. Aucune de ces coalitions n'a pu structurer sa relation autant que l'Allemagne et la France l'ont fait. Le conseil des ministres franco-allemand qui se réunit deux fois par an donne une meilleure illustration de cette proximité<sup>247</sup>.

Enfin, l'influence du couple franco-allemand en Europe s'est accrue avec l'absence d'un contre poids permanent au niveau de la région.

## **Section 02 : Le rôle du couple franco-allemand dans le processus d'intégration européenne**

Au cours des dernières décennies, le tandem franco-allemand a joué un rôle de premier plan dans la vie de l'Union européenne des 27 (UE), de l'Union économique et monétaire des 17 (zone euro), et de l'Europe au sens le plus large. À de nombreuses reprises, il a aussi fait sentir son poids dans les affaires mondiales<sup>248</sup>. En 1974, c'est à l'initiative de la France et de l'Allemagne que les cinq grandes puissances de l'occident décident de se réunir annuellement, d'une manière informelle, en « sommet » en principe pour ne parler qu'économie. Le G5 devient vite G7, le Canada et l'Italie y étant conviés<sup>249</sup>

### **Sous-section 01 : Une force de proposition**

En décembre 2001, le Conseil européen de Laeken instaure une Convention ayant pour mission de rédiger une Constitution pour l'avenir de l'Europe. Cette perspective ambitieuse montre l'importance actuelle de redéfinir le projet européen cinquante ans après son commencement. Il est nécessaire de déterminer un cadre commun au sein de l'UE. Cette Constitution, a pour objectifs de consolider la paix en Europe et de garantir la démocratie dans les pays membres mais également de définir l'acquis communautaire et d'instituer une identité européenne.

---

<sup>246</sup>Jacques JUILLIARD, Le couple inévitable, Le Monde des débats, 23, mars 2001, p.11.

<sup>247</sup> Voir le rôle du conseil des ministres franco-allemand en première partie.

<sup>248</sup> Jerzy Lukaszewski, « France Allemagne, des fissures sur l'édifice », Op. Ct. p 39

<sup>249</sup> Jacques Attali, « demain qui gouvernera le monde ? », édition Hibr, Alger 2011, p.202.

La France occupe une place importante au sein de cette Convention, puisque Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République, est à la tête de cette assemblée. Sa candidature fut soutenue par le Chancelier allemand Gerhard Schröder. Dans cette optique, le fait qu'un Français soit à la tête la Convention pour l'avenir de l'Europe peut être considéré légitimement comme un signe de confiance de la part des autres États membres au regard des avancées européennes entreprises par la France depuis les années 1950. Berlin et Paris décident alors de travailler de concert dans le but de faire progresser le projet européen et dégagent des positions communes dans de nombreux domaines essentiels au programme de la Convention. L'Allemagne et la France se penchent tout d'abord sur des sujets ayant trait à l'économie, aux libertés ou encore au système de défense européen. Ensuite, ils formulent également des propositions concrètes concernant l'architecture de l'Union et touchent ainsi au domaine crucial des institutions européennes.

La contribution sur l'architecture institutionnelle de l'Union est sans doute celle qui a suscité le débat le plus vif et qui a fait couler le plus d'encre. L'Allemagne et la France se penchent sur la question des institutions au mois de janvier 2003, quelques temps avant l'engouement suscité par le quarantième anniversaire du Traité de l'Elysée. « Cette contribution témoigne du dynamisme de la relation franco-allemande. Elle illustre une fois encore [la] volonté commune d'approfondir [la] coopération [franco-allemande] dans tous les domaines et de faire ensemble des propositions [aux] partenaires européens dans le cadre de la Convention. »

Une autre innovation très visible du projet de Constitution est la création d'un poste de ministre des Affaires étrangères de l'UE qui réunit les fonctions du Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et celles de commissaire chargé des relations extérieures. Cette idée, d'abord avancée par l'Allemagne est endossée par la France dans la contribution commune, avant d'être reprise par la Convention. En outre, concernant la politique étrangère et de sécurité commune, la proposition franco-allemande d'appliquer le vote à la majorité comme règle générale, sauf dans les décisions touchant à la sécurité et à la défense, n'a pas été retenue. L'expérience de la fracture intra-européenne née de la crise irakienne pousse, en effet, la Grande-Bretagne, les pays scandinaves et baltiques à refuser cette avancée qui permettrait une plus grande marge de manœuvre et ainsi empêcherait toute possibilité de blocage<sup>250</sup>.

---

<sup>250</sup> Marion Colombo, l'élargissement à vingt-cinq de l'union européenne : enjeux et perspectives pour l'Allemagne et la France, Op. Ct. pp. 93-99.

## **Sous-section 02 : Le couple franco-allemand en première ligne**<sup>251</sup>

### **A- Face aux défis de l'Union élargie**

Les dirigeants de chaque côté du Rhin se sentent investis d'une « mission » envers l'UE : donner l'impulsion nécessaire à la réussite de l'élargissement à vingt-sept. Les responsables allemands et français n'ont jamais perdu de vue cet objectif et le tandem franco-allemand a toujours continué à jouer son rôle de précurseur au sein de l'Union élargie. Le couple fixe aujourd'hui de nouvelles bases pour répondre aux défis de l'Union élargie. Stefan Martens souligne qu'à l'heure actuelle, l'Europe a plus que jamais « besoin d'être guidée par la relation franco-allemande ». A l'entrée dans le XXI<sup>ème</sup> siècle une double rénovation s'impose : renforcer le binôme incontournable, d'une part, et repenser l'intégration européenne dans une Union à vingt-sept membres, d'autre part. Dans cette perspective, le leadership franco-allemand doit être conceptuel et visionnaire. L'avenir de l'Europe se trouve dans une Europe fortement intégrée à tous les niveaux, aussi bien économique, militaire que politique. Le Traité de l'Elysée demeure le cadre le plus approprié pour cette mission privilégiée. Celle-ci s'étend de la réussite de l'élargissement d'une Europe réconciliée avec son histoire et sa géographie au succès de nouvelles formes de prises de décisions. Les responsabilités de l'Allemagne et de la France sont déterminantes, voire historiques. Dès aujourd'hui, elles doivent se positionner à la tête du train des réformes à mener, sinon elles risqueront d'être évincées par de nouveaux Etats, désireux d'une Europe plus intégrée.

Berlin et Paris sont plébiscités par d'autres Etats membres souhaitant qu'ils restent la locomotive du projet européen. Pour pouvoir être bénéfique, l'élargissement nécessite également une Union plus efficace. Les deux pays travaillent ainsi de façon très étroite et expérimentent des modèles de coopération entre les Etats membres et leur population pour une Union plus intégrée<sup>252</sup>.

### **B- Le caractère indispensable du couple franco-allemand**

Si on ne prend qu'un chiffre, dans les fonds de soutien aux pays mis en difficulté par la crise de la dette publique, la part de l'Allemagne est de 27%, celle de la France est de 20%, comme dans le capital de la banque centrale européenne. Le couple représente 47% de l'Europe économique et financière. Quand [le couple est] d'accord, les solidarités et les décisions sont possibles. [le couple n'est] pas d'accord, elles sont en panne.

---

<sup>251</sup>Idem.

<sup>252</sup>Ibrid.

Il en va de même au sein du Conseil européen. Il n'y a pas de majorité en Europe, à 17 ou 27, sans un accord franco-allemand, parce que chacun des deux pays, dispose, au sein du Conseil, d'Etats membres voisins, naturellement proches de leurs convictions et qu'une décision commune exige de les rapprocher dans un compromis qui puisse tous les satisfaire. Donc un couple indispensable, qui n'est bien sûr pas un directoire mais un moteur. Contrairement à ce qu'on pensait, l'élargissement n'a pas affaibli le couple car il est incontournable, il n'a pas de substitut.

On ne peut s'extraire du caractère indispensable du couple franco-allemand. On l'a vu pendant la réunification ou au moment du Traité de Nice. En l'absence d'accord préalable franco-allemand, on accouche d'un mauvais Traité, de mauvaises décisions, qui portent atteinte [aux intérêts du couple]. Et il faut savoir qu'à chaque alternance, que ce soit en Allemagne ou en France, on assiste à peu près à la même remise en cause et au même doute. La pratique franco-allemande nécessite une phase d'apprentissage - pourvu qu'elle soit la plus courte possible ! - aujourd'hui comme hier. Car, en réalité, [les visions, les réflexes, les méthodes de travail, les organisations institutionnelles], sont différents, même si les différences franco-allemandes ne sont souvent que des nuances à l'échelle du monde<sup>253</sup>.

Le couple revêt même un caractère exemplaire pour les autres Etats membres. Les commentateurs s'accordent tout autant pour dépeindre le caractère exemplaire du rapprochement franco-allemand. Dans l'une de ses chroniques, Daniel Vernet le confirme en dressant un parallèle éloquent : « François Mitterrand et Helmut Kohl se tenant par la main au cimetière de Verdun, en 1984, ont fait école : les présidents polonais et ukrainien, Alexandre Kwasniewski et Viktor Iouchtchenko, ont scellé la réconciliation entre leurs deux pays et leurs deux peuples, vendredi 24 juin [2005], au cimetière de Lviv (Ukraine occidentale) où sont enterrés plus de 2500 soldats polonais, tombés après la Première Guerre mondiale. »<sup>254</sup>

---

<sup>253</sup> Jean-Dominique GIULIANI, « La France et l'Allemagne : une responsabilité commune pour l'Europe », *Op. Ct.* pp.3-4.

<sup>254</sup> Référence électronique Valérie Rosoux, « La réconciliation franco-allemande : crédibilité et exemplarité d'un « couple à toute épreuve » ? », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, p. 7.

## **Section 03 : Impact de la relation franco-allemande sur l'Europe économique**

### **Sous-section 01 : Le couple comme moteur du processus intégrationniste**

Il est essentiel, tant pour l'Allemagne que pour la France, que les deux pays soient partenaires et agissent en collaboration étroite en Europe. « Lorsque l'Allemagne et la France s'entendent, l'Europe progresse, lorsqu'elles ne s'entendent pas l'Europe s'arrête. » L'avis de Jacques Chirac sur la question est très répandu en Europe. Les multiples crises qu'a connues le couple franco-allemand ont souvent illustré ce propos. Désormais relancé depuis janvier 2003, le couple franco-allemand est capable de faire avancer le projet européen grâce aux nombreuses initiatives dont il a fait preuve.

Brigitte Sausay, ancienne conseillère auprès du Ministère des Affaires étrangères sous les présidents Pompidou, Giscard d'Estaing et Mitterrand, affirmait que :

*« La relation franco-allemande n'est pas un but en soi, mais une méthode, un moyen et un mécanisme pour résoudre les défis européens qui s'imposent aux deux pays. »*

Une pleine confiance s'est petit à petit établie entre les deux ennemis d'hier et la rivalité a laissé place à la collaboration. Retenu en effet à Berlin pour un débat au Bundestag, Gerhard Schröder a demandé à Jacques Chirac de représenter l'Allemagne, le 17 octobre 2003 pour le deuxième jour du Conseil européen de Bruxelles. C'est une première dans les annales de l'Union qui montre les progrès accomplis par l'entente franco-allemande et ouvre des perspectives pour les sommets de l'Europe élargie. Par ailleurs, la tenue de Conseils des ministres franco-allemands deux fois par an instaurée depuis janvier 2003 est également une marque de collaboration très intense entre les deux partenaires. Cette relation unique en Europe doit servir de modèle au sein de l'UE et continuer d'être porteuse de propositions fructueuses permettant l'accomplissement d'une Union intégrée. Pour Joschka Fischer :

*« La collaboration franco-allemande a été le cœur et l'impulsion du développement européen et le restera également dans une Europe à vingt-cinq. »*

Il estime que la relation franco-allemande est fascinante car elle permet d'atteindre des compromis favorables pour l'intégration européenne. Ainsi, l'entente entre Berlin et Paris est la clé de tout progrès pour l'UE. Il ajoute que :

*« Le parachèvement de l'intégration européenne doit être la réponse aux défis de l'avenir. Le gouvernement allemand s'y emploie mais il ne pourra réussir que si la France et l'Allemagne en font une cause commune. Ce n'est qu'ensemble que la France et l'Allemagne pourront continuer d'être le gouvernail de l'Europe<sup>255</sup>. »*

Il revient à l'Allemagne et à la France de prendre des initiatives communes pour doter l'Union européenne d'une véritable personnalité internationale. Sans une étroite coopération franco-allemande, aucun projet européen n'a réussi par le passé, ne réussit dans le présent ni ne pourra réussir dans l'avenir. Lorsque la France et l'Allemagne sont d'accord, l'Europe progresse. Ensemble, Français et Allemands ont entraîné la Communauté européenne et ont relevé de grands défis<sup>256</sup>

Un autre point mérite d'être souligné que c'est finalement grâce à l'entente entre le président et la chancelière, et à l'immense effort financier de leurs deux États, que les pays méridionaux de l'UE ne se sont pas effondrés, que la monnaie unique n'a pas disparu, que la zone euro n'a pas éclaté et que l'Union ne s'est pas décomposée. Les propos de l'ancien Chancelier H. Schmidt dans son dernier livre sur l'Europe confirment l'importance du couple:

*« en 2000, j'ai l'impression que J. Chirac et G. Schröder sont sur le point de surmonter les hésitations de la décennie écoulée. Il est une chose que tous les deux doivent savoir : s'agissant des questions fondamentales de la politique européenne, le consensus entre Allemands et Français est absolument indispensable. C'est une condition sine qua non pour que les Européens puissent s'imposer dans un siècle nouveau<sup>257</sup>. »*

Mais il n'a pas manqué non plus de politiciens et de commentateurs – et pas uniquement en France et en Allemagne – pour croire que le train européen, composé de wagons de différentes tailles et de différents poids, avait besoin d'une puissante locomotive pour avancer ; que la difficulté de discuter et de décider dans le groupe des 27 ou des 17 pouvait rendre souhaitable et bénéfique un projet élaboré à deux ; que la collaboration entre la France et l'Allemagne se révélait souvent avantageuse pour l'Union dans son ensemble ; que,

---

<sup>255</sup>Marion Colombo, « l'élargissement a vingt-cinq de l'union européenne : enjeux et perspectives pour l'Allemagne et la France », *Op. Ct.* p. 85.

<sup>256</sup>François LONCLE, « l'Europe face à la nouvelle donne internationale, rencontre parlementaire franco-allemande sur l'avenir de l'Europe élargie », Paris, 2001, p 58.

<sup>257</sup>Helmut Schmidt , « L'Europe s'affirme, perspectives pour le XXIe siècle » préface de V. Giscard d'Estaing, Ed. De Fallois, Paris, 2001.

sans l'effort financier de ces deux États, l'Union n'aurait pas été en mesure de mener ses diverses politiques ; et que – somme toute – sans la réconciliation et la coopération de ces deux grands pays, ni la paix en Europe, ni son intégration économique et politique n'auraient pu être assurées<sup>258</sup>.

## **Sous-section 02 : Le couple comme source de blocage du processus intégrationniste**

### **A- Incompatibilité du couple avec l'esprit communautaire**

Le rôle du couple franco-allemand, lors de la préparation des sommets, a suscité de nombreuses critiques, parfois contradictoires. Dans un premier temps, on a reproché au binôme de ne pas être assez « moteur » pour entraîner les autres pays vers une solution efficace et de freiner les négociations en raison de désaccords profonds ; puis, après quelques sommets, les critiques se sont inversées et l'isolement du couple franco-allemand est devenu visible : on lui a reproché de dicter ses volontés au reste de l'Union. Cette situation paradoxale confirme le poids du couple franco-allemand au sein de l'Union, la permanence de son rôle dans le processus d'intégration et, du coup, l'oblige à être exemplaire<sup>259</sup>.

À certains acteurs et observateurs de la vie publique, le « partenariat privilégié » Paris-Berlin a paru pesant. Ils pensaient qu'il était incompatible avec « l'esprit communautaire » ; que moins d'exclusivité et davantage de coopération plus large seraient mieux adaptées à un groupement d'États en voie d'intégration. D'autres encore craignaient que ce partenariat serve surtout les intérêts, ou même les penchants dominateurs, des deux puissances<sup>260</sup>.

### **B- Retardement du chantier européen**

À peine l'encre séchée, Maastricht ouvrait pourtant une « guerre de sept ans » entre les deux États : sur le siège de la Banque centrale européenne (BCE), sur le nom de la monnaie, sur le Pacte de stabilité et de croissance (PSC), etc. Maastricht et ses séquelles ont laissé un chantier européen béant, que la France et l'Allemagne n'ont pas su conclure avec le Traité d'Amsterdam de 1997, ni avec le Traité de Nice de 2000 – un Suez diplomatique français où Paris perd sa parité institutionnelle avec Berlin –, ni avec la déclaration de Laeken de 2001, ni avec la Convention européenne de 2003. En 2005, le projet de traité

---

<sup>258</sup> Jerzy Lukaszewski, « France Allemagne, des fissures sur l'édifice », *Op. Ct.* p 39

<sup>259</sup> Irène Cevlovsky et Stefan Witte, « Un gouvernement économique pour l'Europe - Une évolution nécessaire qui doit être légitimée », Ifri, 2012, pp.2-3.

<sup>260</sup> Jerzy Lukaszewski, « France Allemagne, des fissures sur l'édifice », *Op. Ct.* p 39

constitutionnel est un échec. Près de 20 ans d'odyssée institutionnelle ont été nécessaires pour accoucher du traité de Lisbonne, qui ne résout aucune des questions posées par la conférence intergouvernementale sur l'union politique de 1991. Et la crise de l'euro rappelle douloureusement que Maastricht et son « union de plus en plus étroite » sont inachevés<sup>261</sup>.

Le dialogue de sourds entre une union politique chère aux Allemands et un gouvernement économique cher aux Français – chaque projet ayant l'ambition de remédier aux défauts de l'union monétaire – a duré 20 ans<sup>262</sup>. Le message implicite est clair : nous, Allemands, nous sommes engagés dans l'euro sans contrepartie politique en 1992 ; et, depuis, nous avons cédé sur le gouvernement économique<sup>263</sup>. Pour sa part, Patrick Artus constate de grandes divergences structurelles dans les choix politiques des deux pays (politique de l'offre contre politique de la demande, politique du marché du travail, endettement public comme frein ou moteur de la croissance) et doute que les deux pays arrivent à se mettre d'accord sur une politique sociale, fiscale et budgétaire européenne commune, « ou alors le poids de l'Allemagne sera tel qu'elle finira par imposer ses propres objectifs à la France »<sup>264</sup>.

### **C- Un couple au service de ses propres intérêts**

Les « petits » Etats membres considèrent que le redémarrage du couple franco-allemand a eu lieu sous le signe du *self-interest*, c'est-à-dire qu'il n'a servi que les préoccupations franco-allemandes. En octobre 2002, l'accord sur le plafonnement financier de la PAC jusqu'à 2013 a été ainsi accueilli défavorablement par les autres membres de l'UE. Leur volonté récurrente de diminuer leur contribution au budget européen est mal acceptée à l'heure où les dix nouveaux Etats membres réalisent des efforts considérables depuis une dizaine d'année afin de répondre aux critères économiques fixés par le Sommet de Copenhague en 1993.

Par ailleurs, le chercheur Antonio Missiroli estime que « la gestion de la dernière phase de la Convention européenne a été peu transparente et parfois peu correcte, avec des changements intéressés en matière d'immigration ou d'exception culturelle. ». Ainsi, le projet de Constitution a été ressenti comme étant un projet franco-allemand et non européen puisqu'il satisfaisait les intérêts des deux «grands» sans prendre en compte les avis des autres

---

<sup>261</sup>Guérot Ulrike, « Noces d'or franco-allemandes : le couple est-il fini ? », *Op. Ct.* p. 756.

<sup>262</sup>Idem.

<sup>263</sup>Ibrid.

<sup>264</sup>Henrik Uterwedde, « La fin des divergences ? Perspectives des politiques économiques françaises et allemandes », *Op. Ct.* p.19.

Etats membres. Perçues comme deux puissances hégémoniques au cours des travaux de la Convention et lors des négociations de la CIG, l'Allemagne et la France perdent petit à petit l'influence qu'elles avaient auprès des autres Etats membres<sup>265</sup>.

---

<sup>265</sup>Marion Colombo, « l'élargissement à vingt-cinq de l'union européenne : enjeux et perspectives pour l'Allemagne et la France », *Op. Ct.* pp 100-101.

### *Conclusion de la troisième partie*

L'Allemagne et la France ont pu affirmer leur leadership en Europe grâce à une collaboration et une concertation permanentes pour tout ce qui concerne les débats sur l'Union européenne.

A travers l'histoire, ce rôle se confirmait, d'avantage, à chaque fois que l'intégration européenne a besoin d'une initiative, d'une proposition ou de créer un consensus autour d'un projet communautaire. Le rôle joué par le couple, grâce notamment à son poids politique, économique et institutionnel dans l'Europe, implique une certaine dépendance de cette dernière vis-à-vis du couple. D'une autre manière, l'avenir de l'intégration européenne dépend, largement, de l'avenir de la relation bilatérale entre l'Allemagne et la France.

Pour sa part, l'avenir du couple franco-allemand dépendra de la résolution de plusieurs équations et variables intervenants dans cette relation. Les questions des intérêts partagés, de l'équilibre des parties et l'aboutissement du projet d'intégration européen constituent l'issue pour un avenir plus sûr et plus coopératif entre les deux pays.

# Conclusion

Les relations franco-allemandes se caractérisent par des rapports bilatéraux multiples, d'une proximité géographique, d'une histoire commune jusqu'au 9<sup>ème</sup> siècle et d'une influence non négligeable en Europe, comme elles se déterminent par un nombre infini de conflits et de guerres d'une part, et son équivalent en traités, conventions et institutions bilatérales d'un autre, et qui donnent à la relation franco-allemande toute sa singularité sur le plan international.

L'expérience vécue par l'Allemagne et la France est un exemple unique dans les relations internationales. Aucun couple de pays n'a assez de structures bilatérales ni mit en œuvre autant de concertation permanente et régulière touchant toutes les activités de la vie publique. S'ajoutant à cette caractéristique, le mérite d'un acte courageux, celui de la réconciliation entre les ennemis d'hier. Après la fin de la deuxième mondiale, peu de gens croyait en un tel acte. En effet, la réconciliation franco-allemande est évoquée comme exemple à suivre dans le monde.

Cette volonté affichée pour promouvoir la relation bilatérale s'est concrétisé par le nombre important d'institutions bilatérales ainsi que de rencontres périodiques régulières, ce qui constitue un mécanisme de concertation sans égal en Europe.

Aussi, l'existence de visions et de visionnaires des deux côtés du Rhin a permis au couple de faire du contexte international un motif pour pousser la coopération au plus haut niveau. Ce contexte se caractérisant par la menace communiste et l'émergence des autres acteurs influents sur la scène mondiale tel que les Etats Unis d'Amérique n'a donné que plus de volonté pour se rapprocher et œuvrer ensemble pour une Europe forte, prospère et unie.

Derrière cette image d'un couple uni se cache un autre visage d'un couple en perpétuel désaccord notamment quand il s'agit de l'avenir de l'Europe. Ces conflits sont souvent alimentés par une histoire et une doctrines économiques différentes voir même contradictoires. En effet, chaque pays est organisé, politiquement, d'une manière différente ce qui ne permet pas toujours la coordination et la prise des positions communes au niveau européen ou international, dans la mesure où chacun a ses propres mécanismes de prise de décisions.

Sur le plan économique, allemands et français ne disposent pas d'une politique économique identique, ce qui implique qu'au niveau européen les deux pays défendent des choix contradictoires et qu'au niveau national chaque pays a ses propres priorités et ses propres objectifs.

Quant à la conquête du leadership européen, il est important de signaler que l'équilibre qu'a connu le couple durant un demi-siècle n'existe plus. La veille histoire traitant l'Allemagne de géant économique et de nain politique est anachronique dans le monde et l'Europe d'aujourd'hui, ce qui doit provoquer une nouvelle répartition des intérêts en niveau européen entre l'Allemagne et la France. Cependant il nous semble que les changements que le monde et l'Europe ont connus ne sont pas encore absorbés par le couple. En effet l'adaptation du couple franco-allemand au nouveau contexte de la mondialisation semble une exigence sine qua non pour sa continuité et sa survie. L'autre variable est la possibilité des deux pays à créer un équilibre dans leurs relations afin de motiver d'avantage la coopération.

L'image que chacun a de l'autre est un élément important à prendre en considération. L'Allemagne a une image d'une France affaiblie et en déclin, la France voit l'Allemagne comme une puissance hégémonique et phobique.

Néanmoins, le rôle et le poids du couple au sein de l'Europe ne donne guère une chance à cette dernière de mener un programme ou une politique ou bien de prendre une décision au niveau international ou communautaire sans que l'Allemagne et la France ne donnent leur accord.

Sans vouloir juger le couple, il nous semble que le bilan d'une cinquantaine d'année de coopération est très positif, sur le plan d'intégration économique bilatérale, sur le plan de la construction européenne et surtout sur le plan de la satisfaction des intérêts nationaux au niveau européen et le l'influence que le couple a pu exercer sur les autres partenaires.

Enfin on constate cette interdépendance entre l'avenir du couple et l'avenir de l'Europe. Le couple était toujours, motivé par l'aboutissement du projet européen. Pour sa part l'Europe a souvent bénéficié de la relation franco-allemande et des actions communes menées par les deux pays. A notre sens cette interdépendance continue toujours d'exister.

Perspectives :

L'étude et la compréhension des relations franco-allemandes ont nécessité la rédaction d'un dictionnaire des relations franco-allemandes<sup>266</sup>. Il regroupe un ensemble d'articles (environ 88 articles) qui expliquent les termes et les concepts utilisés lors des débats sur la relation franco-allemande.

---

<sup>266</sup>Dictionnaire des relations franco-allemandes, sous la direction d'Isabelle Guinaudeau, Astrid Kufer et Christophe Premat PU Bordeaux; 1ère Édition, France, 2009.

En effet, l'étude de cette relation sous son aspect économique et politique semble réductive. L'ampleur de cette relation exige la recherche et l'exploration de tous les domaines de la coopération notamment : défense et sécurité, politique étrangère, la société civile, jeunesse, la coopération judiciaire et l'histoire...etc.

# **Bibliographie**

---

**I. Textes juridiques**

---

- 1- Le Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963 ;
- 2- Protocole additionnel (du traité de l'Élysée) du 22 janvier 1988 ;
- 3- La déclaration commune de 22 janvier 2003 ;
- 4- Agenda franco-allemand 2020, Palais de l'Élysée – Jeudi 4 février 2010, site de la présidence française, date de visite 25-05-2013 ;
- 5- Traités de Rome – CEE, site : de la synthèse de la législation européenne ([www. http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)), date de visite 20/03/2013 ;
- 6- Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), de la synthèse de la législation européenne ([www. http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)) date de visite 20/03/2013 ;
- 7- Traité sur l'Union européenne, Journal officiel de l'Union européenne, C 83, N° 53<sup>ème</sup> année, du 30 mars 2010 ;
- 8- Traité de Nice, Journal officiel des Communautés européennes, C 80, du 10.3.2001 ;
- 9- Traité d'Amsterdam, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1997 ;
- 10- Traité de Lisbonne, Journal officiel de l'Union européenne, C 306, du 17.12.2007 ;
- 11- Traité sur l'Union européenne (traité de Maastricht), de la synthèse de la législation européenne ([www. http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)) date de visite 20/03/2013.

---

**II. Ouvrages**

---

- 1- France-Allemagne : si loin, si proche ?, Dr. Daniela SCHWARZER, édition fondation Robert Schuman, Paris 2008 ;
- 2- France Allemagne : union menacée, Jacques-Pierre-Gougeon, édition Armand Colin, Paris 2012 ;
- 3- L'Allemagne hier et aujourd'hui, Jean-Claude Capèle, 6<sup>ème</sup> édition, édition HACHETTE supérieur, Paris 2008 ;
- 4- Dictionnaire des relations franco-allemandes, sous la direction d'Isabelle Guinaudeau, Astrid Kufer et Christophe Premat PU Bordeaux; 1<sup>ère</sup> Édition, France, 2009 ;

- 
- 5- Pensée économique libérale dans l'Allemagne contemporaine, François Belger, édition : librairie générale de droit et de jurisprudence, paris 1964 ;
  - 6- L'union économique et monétaire, benjamin Angel, édition ellipses, paris 2006 ;
  - 7- Construction européenne et politique économique, Jérôme Creat et Etienne Farvaque, édition Vuibert, paris 2004 ;
  - 8- Fondamentaux de l'Union européenne : démographie, économie, géopolitique, Pierre Verluise, édition ellipses, paris 2008 ;
  - 9- Intégration économique européenne, Etienne Farvaque et Gael Lagarec, édition De Boeck Université, Bruxelles 2002 ;
  - 10- Images économiques du monde 2007(Collection), édition Armand Colin, paris 2006 ;
  - 11- Construction européenne crises et relances, fondation Jean Monnet pour l'Europe, édition economica, paris 2009 ;
  - 12- Réussir mon mémoire et ma thèse, guide méthodologique, abdenmour Nouri, édition Guillaume Apollinaire, Alger 2008
  - 13- L'art de la thèse, comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, de magister ou un mémoire de fin de licence, édition Casbah, Alger 2005 ;
  - 14- Guide de préparation du mémoire de fin d'étude, Ecole Nationale Supérieure des Sciences Politiques, année universitaire 2012-2013.

---

### III. Dictionnaire

---

- 1- Dictionnaire de science économique, Alain BEITONE, Antoine Cazorla, Christine Dollo et Anne-Mary Draï, 3<sup>ème</sup> édition, édition Mehdi, Algérie 2013.

---

### IV. Revues

---

- 1- visions franco allemandes, édition IFRI ;
- 2- politique étrangère, édition IFRI ;
- 3- regards sur l'économie allemande; bulletin économique du CIRAC
- 4- Le Débat, édition Gallimard ;
- 5- Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande, Publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- 6- Revue internationale et stratégique, édition Armand Colin ;
- 7- Revue Relations internationales, P.U.F ;

- 8- Politique européenne, édition L'Harmattan.
- 9- Esprit, Editions Esprit ;
- 10- Economie & prévision, La Doc. Française ;
- 11- Pouvoirs, Le Seuil.

---

## V. Rapport

---

- 1- Ambassade de France en Allemagne, France Allemagne, une nécessaire convergence : contrainte ou opportunité ?, octobre 2010
- 

## VI. Séminaires

---

- 1- Le rôle du tandem franco-allemand dans la relance de l'UE, séminaire international, Bruges, les 3 et 4 avril 2008 (synthèse), CIRAC FORUM, n° 80 / 2008. Paris 2008 ;
  - 2- François Bilger, « La pensée néolibérale française et l'ordo-libéralisme allemand », Contributions du Colloque du 8 et 9 décembre 2000 Sous la direction de Patricia Commun travaux et documents du CIRAC, 2003.
- 

## VII. Centres d'étude et d'analyse

---

- 1- Le centre d'analyse économique (français) ;
  - 2- Le centre d'analyse stratégique (français) ;
  - 3- Observatoires des politiques économiques en Europe (université de Strasbourg) ;
  - 4- Fondation Robert Schuman ;
  - 5- Le Centre canadien d'études allemandes et européennes ;
  - 6- L'Europe en Formation, Centre international de formation européenne
- 

## VIII. Articles

---

- 1- Soutou Georges-Henri, « L'émergence du couple franco-allemand : un mariage de raison », Politique étrangère, 2012/4 Hiver ;
- 2- François Birger, « les relations économiques franco-allemandes 1945-1971 : bilan et perspectives », site : date de visite le 30-03-2013 ;
- 3- Stark Hans, « Paris-Berlin : relation solide, rapports asymétriques, politiques antinomiques », Politique étrangère, 2012/4 Hiver ;
- 4- Catherine Racicot, « Le Chancelier Otto Von Bismarck et la paix européenne: les prémisses d'un ordre européen où les relations franco-allemandes prévalent », Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité

- internationale, [www.gersi.umontreal.ca](http://www.gersi.umontreal.ca), date de visite 02-05-2013 ; Valérie Rosoux, « La réconciliation franco-allemande : crédibilité et exemplarité d'un « couple à toute épreuve » ? », Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, mis en ligne le 01 janvier 2010 ;
- 5- Stark Hans, « Paris-Berlin : relation solide, rapports asymétriques, politiques antinomiques », Politique étrangère, 2012/4 Hiver ;
  - 6- JOSEPH JURT, « Le couple franco-allemand, Naissance et histoire d'une métaphore », Sonderdruckaus der Albert-Ludwigs-Universität Freiburg ;
  - 7- In Henri Ménudier, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, éd. Armand Colin, Paris 1998 ;
  - 8- In Henri Ménudier, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, éd. Armand Colin, Paris 1998 ;
  - 9- 1 Gilbert Casarus, « la coopération franco-allemande : de la fin de la seconde guerre à la CED », site web : [http://moodle2.unifr.ch/pluginfile.php/59605/mod\\_resource/content/1/Skript%2025.09.2012%20\(2\).pdf](http://moodle2.unifr.ch/pluginfile.php/59605/mod_resource/content/1/Skript%2025.09.2012%20(2).pdf), date de visite : 10-07-2013 ;
  - 10- Gerhard SCHRÖDER, convergences de la relation franco-allemande dans une Europe élargie, DOKUMENTE Zeitschrift für den deutsch-französischen Dialog Nr 3/2002 ;
  - 11- Jean-Marc GUISLIN, « L'ANNÉE 1954 », conférence à université de Lille, 2012, site web : <http://irhis.recherche.univ-lille3.fr/dossierPDF/GUISLIN1950.pdf>, date visite : 12-07-2013 ;
  - 12- G.-H. Soutou, « La France, l'Allemagne et les Accords de Paris », revue Relations internationales, n° 52, hiver 1987, paris 1987 ;
  - 13- Christian Kirsch, Les relations franco-allemandes sous la Ve République (1958 - 2000), Unterschrift der Kursleiterin, 01.02.2001 ;
  - 14- Caroline Doublier, « Le 50<sup>ème</sup> anniversaire du traite de l'Elysée et les relations franco-allemandes », revue pour mémoire, SCEREN-CNDP, 2013 ;
  - 15- Savadogo Louis, « Quelques observations sur le Conseil des ministres franco-allemand », Revue française de droit constitutionnel, 2006/3 n° 67 ;
  - 16- François Bilger, « les relations économiques franco-allemandes 1945-1971 : bilan et perspectives », site : [www.blogbilger.com](http://www.blogbilger.com), date de visite le 30-03-2013 ;

- 
- 17- Roger Godino, « Reconstruire le couple franco-allemand pour relancer l'Europe », site web : <http://www.inventeragauche.com/>, date visite : 20-05-2013 ;
- 18- Delori Mathias, « La genèse de la coopération franco-allemande au début des années 1960, L'apport de l'analyse des politiques publiques », Revue française de science politique, 2006/3 Vol. 56.

---

## **IX. Webographie**

---

- 1- <http://www.france-allemande.fr>, e site de l'amitié franco-allemande.
- 2- <http://www.leforum.de>, Le Forum Franco-Allemand est parrainé par un Comité scientifique composé de personnalités particulièrement impliquées dans le monde franco-allemand ;
- 3- [www.charles-de-gaulle.org](http://www.charles-de-gaulle.org);
- 4- Le site web : toute l'Europe, le lien : <http://www.touteurope.eu/fr>;
- 5- [http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm).

# **Annexes**

## ANNEXE 01 : LES TABLEAUX

**Tableau 01 : Les Conseils des ministres franco-allemands 2003-2013**

15ème Conseil des ministres franco-allemand 50 <sup>ème</sup> anniversaire de la signature du Traité de l'Élysée (Berlin, 22 janvier 2013)
14ème Conseil des ministres franco-allemand (Paris, 6 février 2012)
13ème Conseil des ministres franco-allemand (Fribourg, 10 décembre 2010)
12ème Conseil des ministres franco-allemand (Paris, 4 février 2010, adoption de l'Agenda 2020)
11ème Conseil des ministres franco-allemand (Berlin, 12 mars 2009)
10ème Conseil des ministres franco-allemand à Paris, 24 novembre 2008
9ème Conseil des ministres franco-allemand à Straubing, 9 juin 2008
8ème Conseil des ministres franco-allemand à Berlin, 12 novembre 2007
7ème Conseil des ministres franco-allemand à Paris, 12 octobre 2006
6ème Conseil des ministres franco-allemand à Berlin, 14 mars 2006
5ème Conseil des ministres franco-allemand à Paris, 26 avril 2005
4ème Conseil des ministres franco-allemand à Berlin, 26 octobre 2004
3ème Conseil des ministres franco-allemand à Paris, 13 mai 2004
2ème Conseil des ministres franco-allemand à Berlin, 18 septembre 2003
1er Conseil des ministres franco-allemand à Paris (80ème sommet franco-allemand), 22 janvier 2003

*Source : le site du Portail franco-allemand, le lien : <http://www.france-allemande.fr/Les-Conseils-des-ministres-franco,0270.html>, date de visite : 24-082013*

**Tableau 02 : Les sommets franco-allemands (1963 - 2003)**

22.01.2003	80ème Sommet franco-allemand à <b>Paris</b> - 1er Conseil des ministres franco-allemand
30.07.2002	79ème Sommet franco-allemand à Schwerin - Rôle des médias dans l'émergence d'une opinion publique européenne
23.11.2001	78ème Sommet franco-allemand à Nantes - Déclaration du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité
23.11.2001	78ème Sommet franco-allemand à Nantes - Déclaration commune sur l'Afghanistan
22.11.2001	78ème Sommet franco-allemand à Nantes - Communiqué conjoint des comités d'éthique français et allemand
12.06.2001	77ème Sommet franco-allemand à Fribourg - Déclaration conjointe sur la lutte contre le racisme et la xénophobie
12.06.2001	77ème Sommet franco-allemand à Fribourg - Déclaration du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité
12.06.2001	77ème Sommet franco-allemand à Fribourg - Déclaration commune sur le référendum irlandais
10.11.2000	76ème Sommet franco-allemand à Vittel - Déclaration commune sur le service civil
09.06.2000	75ème Sommet franco-allemand à Mayence - Conférence de presse conjointe
09.06.2000	75ème Sommet franco-allemand à Mayence - Déclaration sur l'Europe du sud-est
09.06.2000	75ème Sommet franco-allemand à Mayence - Déclaration du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité
30.11.1999	74ème Sommet franco-allemand - Déclaration conjointe
29.05.1999	73ème Sommet franco-allemand à Toulouse - Déclaration conjointe sur le Kosovo
29.05.1999	73ème Sommet franco-allemand à Toulouse - Conférence de presse conjointe
29.05.1999	73ème Sommet franco-allemand à Toulouse - Déclarations conjointes
01.12.1998	72ème Sommet franco-allemand à Potsdam
01.12.1998	72ème Sommet franco-allemand à Potsdam - Conférence de presse conjointe
07.05.1998	71ème Sommet franco-allemand à Avignon - Conférence de presse conjointe
19.09.1997	70ème Sommet franco-allemand à Weimar - Conférence de presse conjointe
19.09.1997	70ème Sommet franco-allemand à Weimar - Création de l'Université franco-allemande
13.06.1997	69ème Sommet franco-allemand à Poitiers - Conférence de presse conjointe

09.12.1996	68ème Sommet franco-allemand à Nüremberg - Conférence de presse conjointe
05.06.1996	67ème Sommet franco-allemand à Dijon - Point de presse conjoint
07.12.1995	66ème Sommet franco-allemand à Baden-Baden - Point de presse
07.12.1995	66ème Sommet franco-allemand à Baden-Baden - Conférence de presse conjointe
11.07.1995	65ème Sommet franco-allemand à Strasbourg - Conférence de presse conjointe
30.11.1994	64ème Sommet franco-allemand à Bonn - Déclaration commune
30.05.1994	63ème Sommet franco-allemand à Mulhouse - Point de presse
30.05.1994	63ème Sommet franco-allemand à Mulhouse - Délivrance simultanée du Baccalauréat et de l'Abitur
01.12.1993	62ème Sommet franco-allemand à Bonn - Conférence de presse conjointe
01.12.1993	62ème Sommet franco-allemand à Bonn - Déclaration du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité
02.06.1993	61ème Sommet franco-allemand à Beaune - Conférence de presse conjointe
04.12.1992	60ème Sommet franco-allemand à Bonn - Conférence de presse conjointe
22.05.1992	59ème Sommet franco-allemand à La Rochelle - Déclaration du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité sur la création d'un corps d'armée franco-allemand à vocation européenne
22.05.1992	59ème Sommet franco-allemand à La Rochelle - Déclaration du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité
22.05.1992	59ème Sommet franco-allemand à La Rochelle - Déclaration à la presse - Eurocorps, Élargissement, Programme Eurorex, Éducation et Culture, LGV-Est
22.05.1992	59ème Sommet franco-allemand à La Rochelle - Conférence de presse conjointe
15.11.1991	58ème Sommet franco-allemand à Bonn - Conférence de presse conjointe
30.05.1991	57ème Sommet franco-allemand à Lille - Conférence de presse conjointe
17-18.09.1990	56ème Sommet franco-allemand à Munich - Déclaration commune
26.04.1990	55ème Sommet franco-allemand à Paris - Conférence de presse conjointe
03.11.1989	54ème Sommet franco-allemand à Bonn - Conférence de presse conjointe
20.04.1989	53ème Sommet franco-allemand à Paris - Conférence de presse conjointe
03.11.1988	52ème Sommet franco-allemand à Bonn - Allocution du Président de la République
22.01.1988	51ème Sommet franco-allemand à Paris - Discours prononcé par le Président de la République
22.01.1988	51ème Sommet franco-allemand à Paris - Création du Conseil franco-

	allemand économique et financier
12- 13.11.1987	50ème Sommet franco-allemand à Karlsruhe - Conférence de presse conjointe
22.05.1987	49ème Sommet franco-allemand à Paris - Conférence de presse
28.10.1986	48ème Sommet franco-allemand à Francfort/Main
27- 28.02.1986	47ème Sommet franco-allemand à Paris
08.11.1985	46ème Sommet franco-allemand à Bonn - Conférence de presse
25.02.1985	45ème Sommet franco-allemand à Paris - Déclaration du Président de la République
19.11.1984	44ème Sommet franco-allemand à Paris - Conférence de presse conjointe
29.11.1984	43ème Sommet franco-allemand à Rambouillet - Déclaration à la presse
25.11.1983	42ème Sommet franco-allemand à Bonn - Conférence de presse
20.01.1983	41ème Sommet franco-allemand à Bonn - Discours devant le Bundestag
21.10.1982	40ème Sommet franco-allemand à Bonn - Allocution du Président de la République
06.02.1981	37ème Sommet franco-allemand à Paris - Déclaration commune franco-allemande
10.11.1980	36ème Sommet franco-allemand - Déclaration du Président de la République
05.02.1980	35ème Sommet franco-allemand - Déclaration du Président de la République
02.10.1979	34ème Sommet franco-allemand à Bonn - Déclaration finale
04.02.1977	29ème Sommet franco-allemand à Paris - Déclaration finale
01.06.1974	22ème Sommet franco-allemand à Paris - Déclaration du Président Valéry Giscard d'Estaing
26.11.1973	21ème Sommet franco-allemand à Paris - Allocution du Président Georges Pompidou
22.01.1973	20ème Sommet franco-allemand à Paris - Allocutions du Président Georges Pompidou
03.07.1972	18ème Sommet franco-allemand à Bonn - Allocution du Président Georges Pompidou
10.02.1972	17ème Sommet franco-allemand à Paris - Allocution du Président Georges Pompidou
05.07.1971	16ème Sommet franco-allemand sur le Rhin - Allocutions de MM. Pompidou, Président de la République, Brandt, Chancelier fédéral d'Allemagne et Heinemann, Président de la République fédérale d'Allemagne
25.01.1971	15ème Sommet franco-allemand à Paris - Allocutions de MM. Pompidou, Président de la République, Brandt, Chancelier fédéral d'Allemagne, et Chaban-Delmas, Premier ministre
03.07.1970	14ème Sommet franco-allemand à Bonn - Allocutions du Président Georges

---

	Pompidou
14- 15.02.1964	2ème Sommet franco-allemand à Paris
21- 22.11.1963	Visite en France du chancelier Ludwig Erhard
04- 05.07.1963	1er Sommet franco-allemand à Bonn

*Source : le site du Portail franco-allemand, le lien : <http://www.france-allemande.fr/Les-Conseils-des-ministres-franco,0270.html>, date de visite : 24-082013*

**Tableau 03 : Les grands thèmes de la coopération entre la France  
et l'Allemagne**

<b>Culture et médias</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ ARTE G.E.I.E., la Chaîne culturelle franco-allemande</li> <li>❖ Coopération franco-allemande en matière de cinéma</li> <li>❖ Le Prix franco-allemand du journalisme</li> <li>❖ Prix de traduction de la DVA Stiftung - Prix André Gide et Prix Raymond Aron</li> <li>❖ I2010 Bibliothèque numérique européenne</li> <li>❖ Le Haut conseil culturel franco-allemand</li> </ul>
<b>Apprentissage de la langue du partenaire</b>
<b>Éducation, formation professionnelle et enseignement supérieur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Le manuel d'histoire franco-allemand</li> <li>❖ L'Université franco-allemande (UFA)</li> <li>❖ Le Master européen de gouvernance et d'administration (MEGA)</li> <li>❖ Le Secrétariat franco-allemand (SFA)</li> <li>❖ AbiBac - Délivrance simultanée de la Allgemeine Hochschulreife (Abitur) et du Baccalauréat (Bac)</li> <li>❖ Les lycées franco-allemands</li> </ul>
<b>Jeunesse et sport</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)</li> <li>❖ Le Grand Méchant Loup / Der Große Böse Wolf</li> </ul>
<b>Dynamisme et compétitivité économique</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Raccordement des réseaux à grande vitesse - TGV-Est et ICE</li> <li>❖ Chambre franco-allemande de commerce et d'industrie</li> <li>❖ Le CEFA - Club Économique Franco-Allemand</li> <li>❖ Les Rencontres franco-allemandes d'Evian</li> <li>❖ Pôles de compétitivité</li> <li>❖ Énergie</li> <li>❖ Recherche et innovation</li> </ul>
<b>Sécurité et libertés</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Coopération franco-allemande en matière de politique intérieure</li> <li>❖ Coopération franco-allemande en matière de justice</li> </ul>
<b>Développement durable</b>
<b>Politique étrangère et de sécurité</b>

<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Le Fonds franco-allemand</li><li>❖ Les colocalisations</li><li>❖ L' Eurocorps</li><li>❖ La Brigade franco-allemande</li><li>❖ Échange entre officiers</li><li>❖ Groupements tactiques 1500</li></ul>
<b>Société et solidarité</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Intégration et égalité des chances</li><li>❖ Coopération franco-allemande en matière de santé</li></ul>
<b>Jumelages et partenariats locaux</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Les partenariats de communes</li><li>❖ Les partenariats de régions</li><li>❖ Les partenariats départementaux</li></ul>

*Source : le site du Portail franco-allemand, le lien : <http://www.france-allemande.fr/Les-Conseils-des-ministres-franco,0270.html>, date de visite : 24-082013*

**Tableau 04 : Aperçu général des résultats des indicateurs sociaux de l'OCDE**

Pays	Indice pondéré	Indice non pondéré	Lutte contre la pauvreté	Accès à l'éducation	Insertion sur le marché du travail	Cohésion et équité	Équité intergénérationnelle
1. Islande	8,54	8,32	8,62	9,27	8,74	7,76	7,20
2. Suède	8,41	8,39	9,53	7,81	6,86	8,99	8,78
3. Danemark	8,36	8,20	9,42	7,90	7,52	8,28	7,89
4. Norvège	8,05	8,11	8,89	6,54	7,60	8,98	8,56
5. Finlande	7,94	7,89	8,58	8,26	6,56	8,19	7,85
6. Pays-Bas	7,54	7,45	8,24	6,49	7,59	8,19	6,76
7. Suisse	7,33	7,41	7,23	6,08	8,39	7,76	7,58
8. France	7,24	7,06	8,44	6,59	6,43	6,60	7,24
9. Autriche	7,24	6,91	8,84	5,36	7,57	5,99	6,78
10. Nouvelle Zélande	7,20	7,30	7,11	6,24	7,88	8,19	7,07
11. Canada	7,14	7,16	6,63	7,20	8,05	7,88	6,02
12. Grande-Bretagne	7,14	7,11	7,73	5,95	7,30	7,53	7,02
13. République tchèque	7,08	6,74	8,83	6,61	5,72	6,61	5,93
14. Luxembourg	6,89	6,92	7,97	5,23	6,27	8,11	7,01
15. Allemagne	6,89	6,84	7,58	5,59	7,08	7,06	6,91
16. Belgique	6,54	6,46	7,46	6,45	5,17	7,14	6,08
17. Hongrie	6,53	6,24	8,57	5,00	5,42	6,30	5,90
18. Australie	6,34	6,61	5,42	5,33	7,79	8,03	6,50
19. Slovaquie	6,02	5,70	7,97	4,91	4,82	5,58	5,21
20. Italie	5,92	5,75	6,13	6,81	5,45	5,35	5,02
21. Portugal	5,91	5,93	5,38	6,00	6,79	5,95	5,54
22. Espagne	5,91	6,01	5,01	7,29	5,82	6,28	5,67

Source : Thorsten Hellmann, Daniel Schraad-Tischler et Robert Schwarz, *Équité sociale dans l'OCDE Où se situe l'Allemagne ? Indicateurs de développement durable 2011, Note du Cerfa 83b, Paris, avril 2011, p.44.*

**Tableau 05 : Personnes souffrant de pauvreté persistante<sup>267</sup>**

	Allemagne	UE	UE-15	NEM <sup>1)</sup>
<b>Personnes souffrant de pauvreté persistante<sup>4)</sup></b>				
Ensemble	4	4	3	8
Ressortissants étrangers	4	6	6	6
Ressortissants de l'UE-27	3	4	3	5
Ressortissants étrangers hors UE	6	7	7	7
Familles monoparentales	12	11	10	16
Personnes seules	9	7	6	12
Chômeurs	30	18	16	26
Actifs	1	2	1	4

Source : Eurostat, Institut der deutschen Wirtschaft Köln (année 2011)

Commentaire :

On constate que les performances économiques de l'Allemagne ne sont pas suivies par les indicateurs pauvreté.

<sup>267</sup> Situation de pauvreté monétaire et de privation matérielle cumulées. Pauvreté monétaire c'est quand le Revenu inférieur à 60 % du revenu médian équivalent. Privation matérielle c'est quand Au moins quatre des neuf besoins élémentaires ne peuvent être satisfaits pour des raisons financières, Christoph Schröder, La pauvreté en Europe : où en est l'Allemagne ?, note du Cerfa 101 b, paris, mai 2013, p.24.

**Tableau N° 6 : Part des prestations sociales dans le revenu des ménages en France<sup>268</sup>**

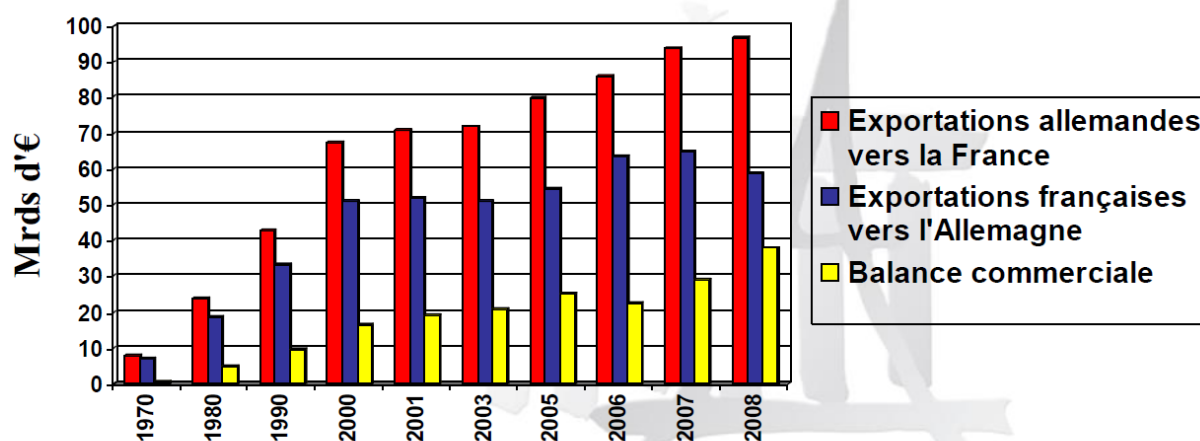
<b>Année</b>	<b>Pourcentage des prestations sociales/ revenu des ménages</b>
<b>1960</b>	15,5%
<b>1970</b>	18,3%
<b>1980</b>	22,1%
<b>1990</b>	25%
<b>2000</b>	25,8%
<b>2008</b>	26,3%
<b>2009</b>	27,8%

<sup>268</sup> INSEE, année 2010

## ANNEXES 01 : LES GRAPHIQUES

### Graphique 01 : Le commerce bilatéral entre l'Allemagne et la France

#### *Commerce bilatéral* (en Mrds d'€)

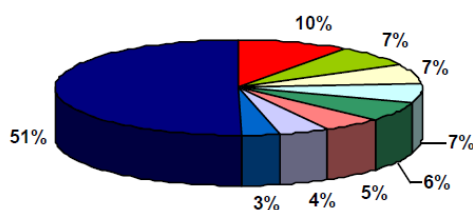


Source: Statistisches Bundesamt, mars 2009

Source : Chambre Franco-allemande de Commerce et d'Industrie, mars 2009

## Graphique 02 : Exportations allemandes et françaises

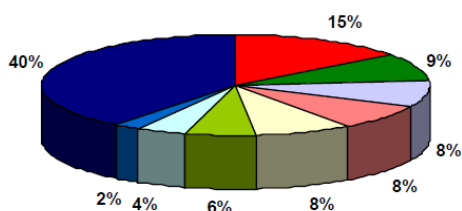
### Exportations allemandes



- France
- Etats-Unis
- Grande-Bretagne
- Pays-Bas
- Italie
- Belgique
- Espagne
- Chine
- Autres

Source: Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, 2009

### Exportations françaises

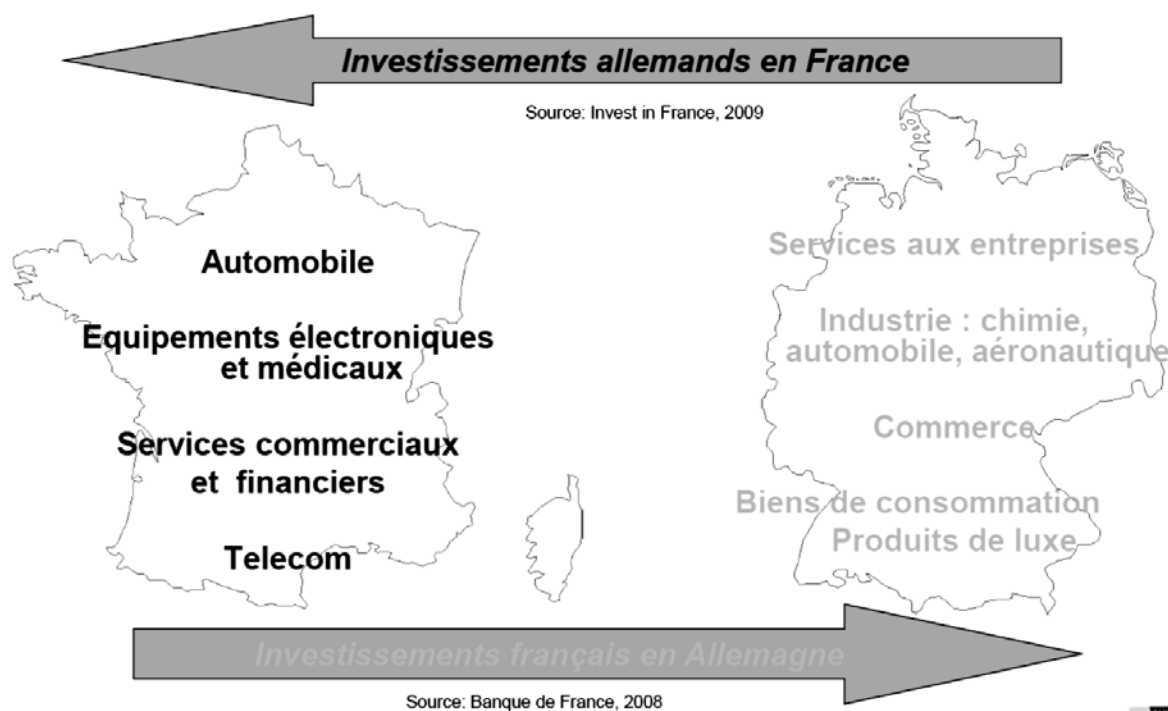


- Allemagne
- Italie
- Espagne
- Belgique & Luxembourg
- Grande-Bretagne
- Etats-Unis
- Pays-Bas
- Chine
- Autres

Source: Office fédéral des statistiques, 2009

### Graphique 03 : Les IDE allemands et français (secteurs privilégiés)

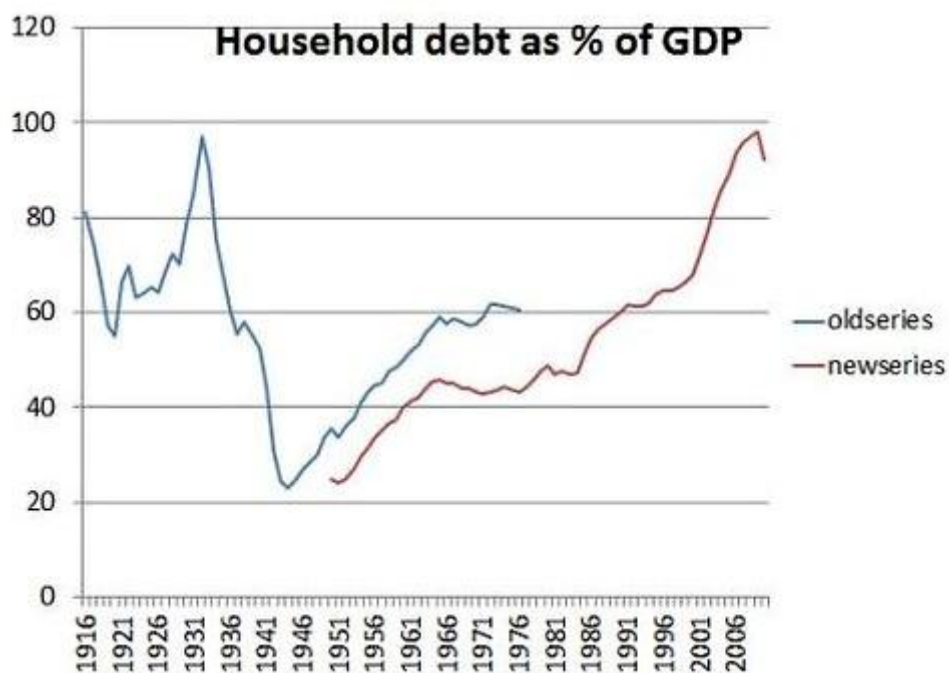
#### *Investissements: les secteurs privilégiés*



Source : Chambre Franco-allemande de Commerce et d'Industrie, mars 2009

## Les quatre graphiques de Paul Krugman

**Graphique 04 : L'évolution de la dette des ménages (en pourcentage du PIB)**



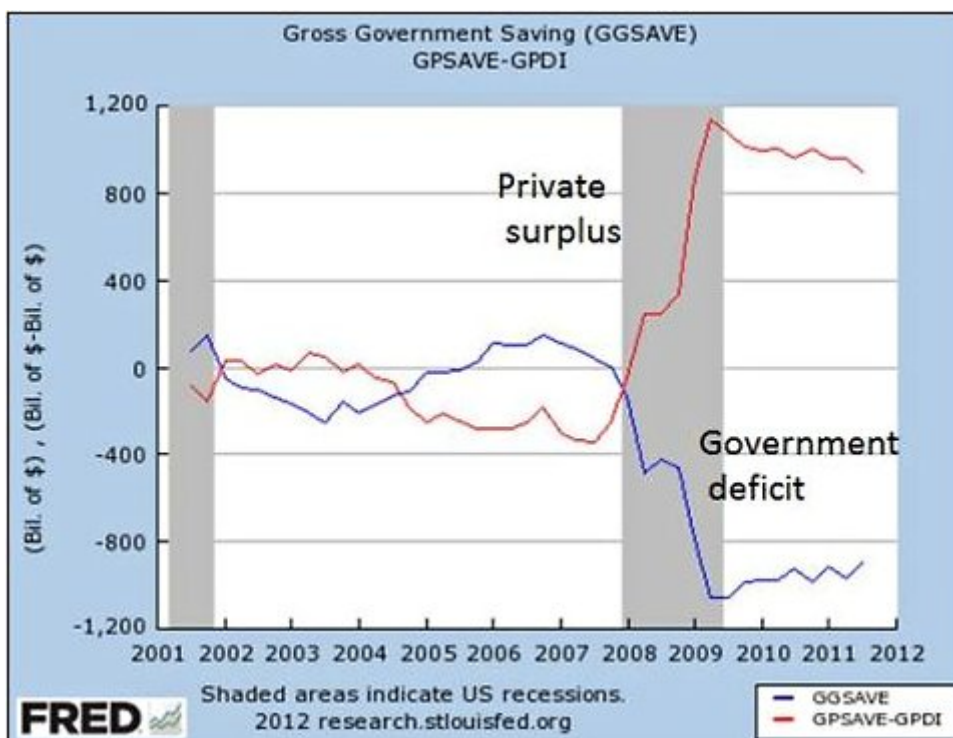
Source : atlantico

Lien : <http://www.atlantico.fr>

Commentaire :

Paul Krugman commence sa démonstration par un graphique montrant selon lui que la crise est " générée par la dette privée et non par la dette publique". Ainsi, entre 1946 et 2006, la part de la dette des ménages est passée d'un peu plus de 20% à près de 100%.

## Graphique 05 : L'évolution des excédents du secteur privé comparée à celle des déficits publics (en milliards de dollars)



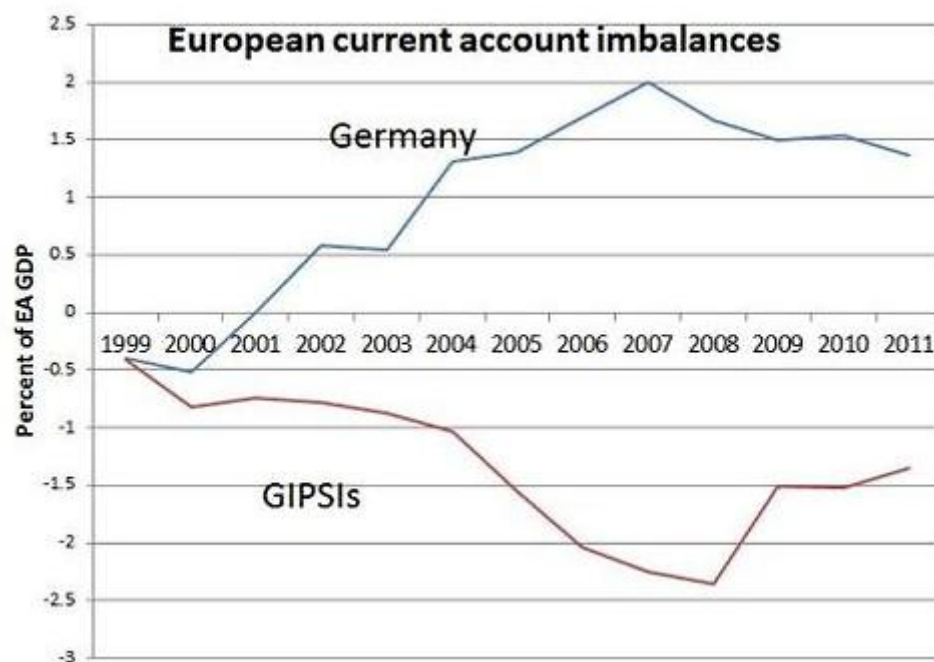
Source : atlantico

Lien : <http://www.atlantico.fr>

Commentaire :

Paul Krugman faisait valoir que "la crise reste considérée uniquement comme un problème de dérives budgétaires. Ce n'est pas le cas. Ces déséquilibres existent, mais il y a aussi un écart de compétitivité et de flux de capitaux"

## Graphique 06 : L'évolution des balances commerciales de l'Allemagne et des GIPSI



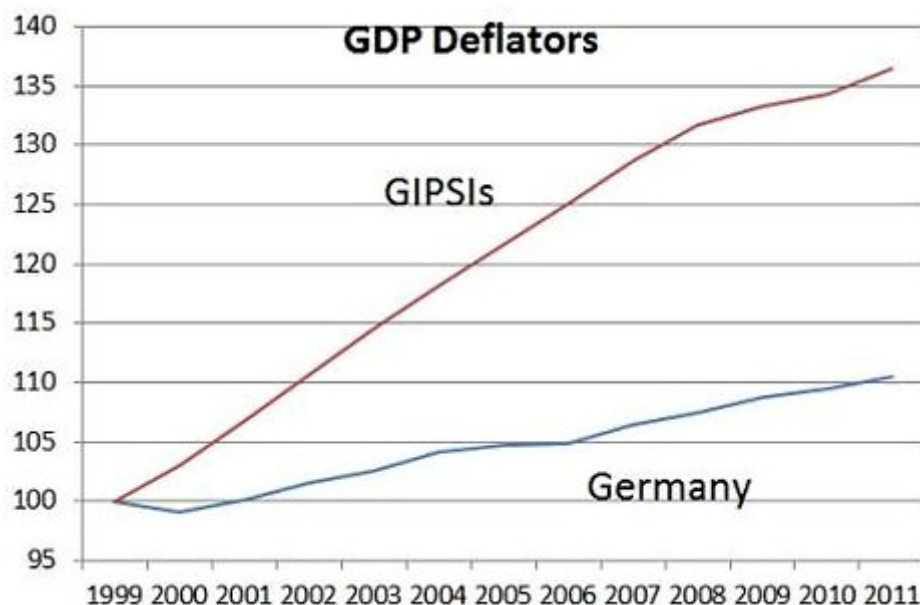
Source : atlantico

Lien : <http://www.atlantico.fr>

Commentaire :

La balance commerciale de l'Allemagne s'accroît dans des proportions similaires à la baisse de celle des pays regroupés sous l'acronyme GIPSI (aussi appelés les PIIGS), considérés comme les mauvais élèves de la crise européenne. Ce qui rappelle que l'Allemagne a importé des produits à bas coûts de pays en développement, les a utilisés pour produire sur son territoire des biens qu'elle a ensuite exportés, notamment en direction des pays périphériques de la zone euro comme la Grèce, améliorant la santé de son économie pendant que celle des pays du sud se dégradait.

## Graphique 07 : L'évolution du déflateur du PIB en Allemagne et dans les GIPSI



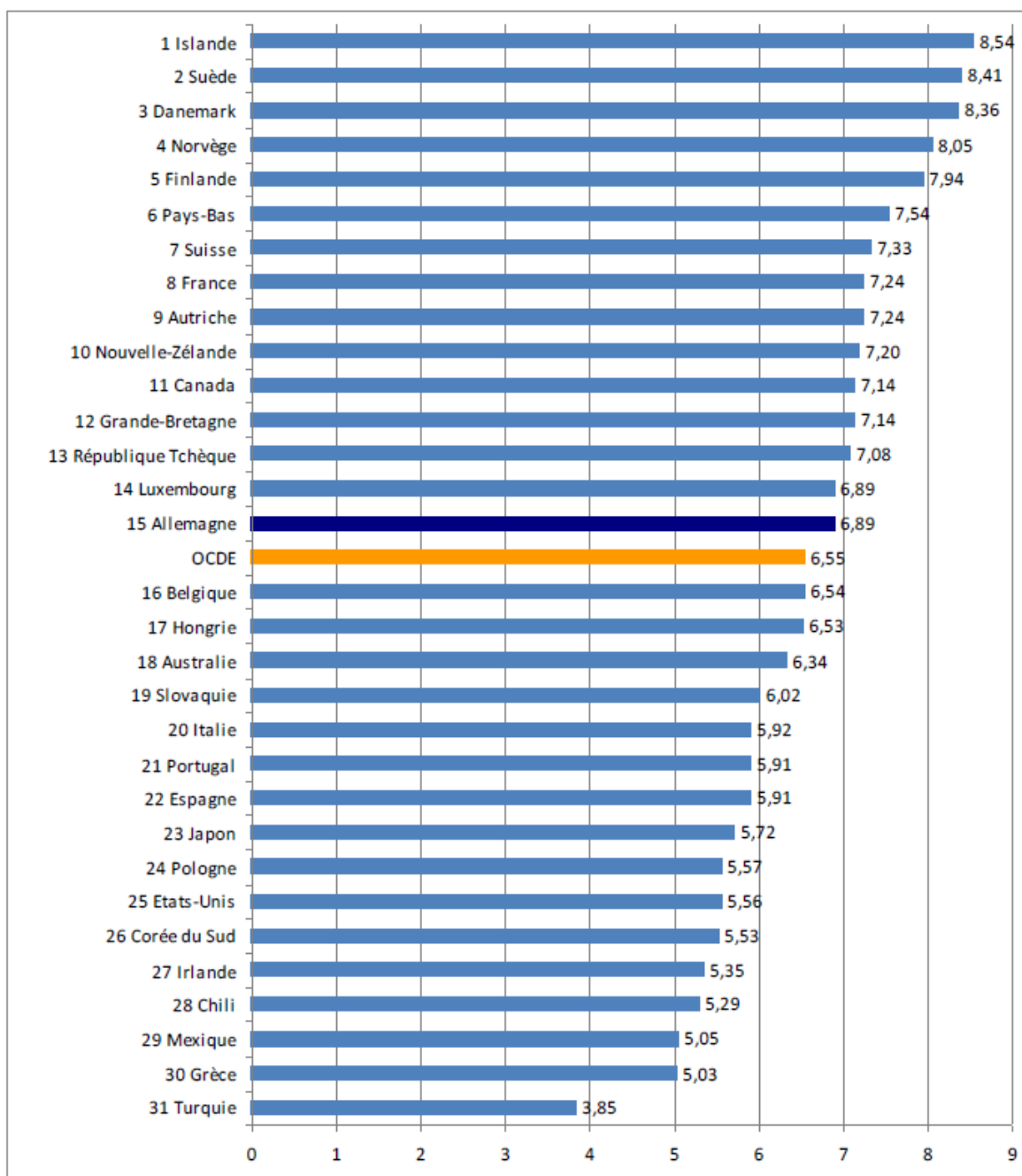
Source : atlantico

Lien : <http://www.atlantico.fr>

Commentaire :

L'Allemagne croit que la rectitude et la discipline budgétaires sont la solution. Elle a tort, les Allemands essaient d'appliquer les solutions de la réunification à la zone euro. Mais cela impliquerait de trouver une autre planète pour exporter les produits de l'Europe !

## Graphique 08 : Indicateur d'équité sociale<sup>269</sup>

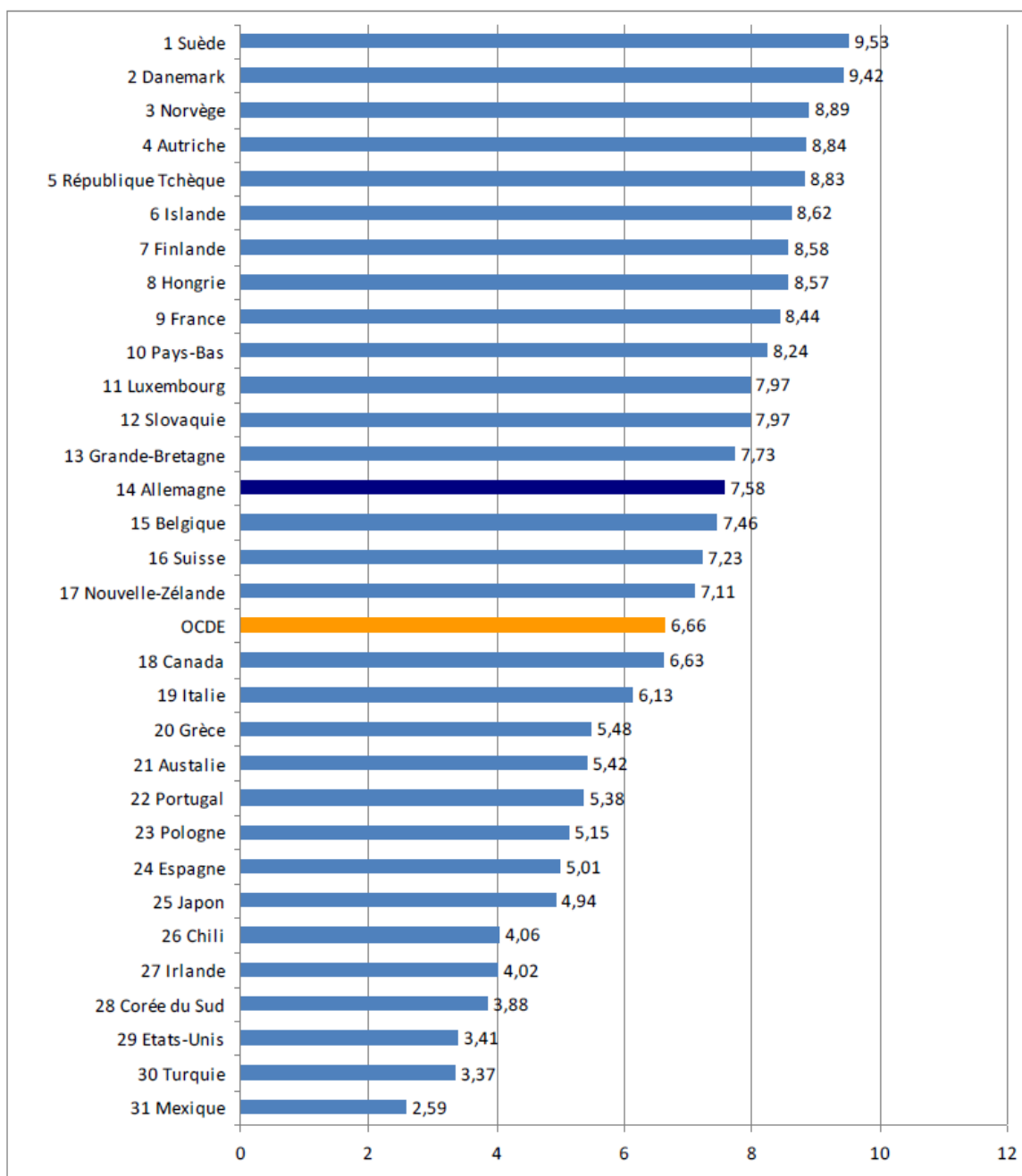


Source : calculs des auteurs.

Source : Thorsten Hellmann, Daniel Schraad-Tischler et Robert Schwarz, *Équité sociale dans l'OCDE Où se situe l'Allemagne ? Indicateurs de développement durable 2011*, Note du Cerfa 83b, Paris, avril 2011, p.5.

<sup>269</sup> Calculé sur la base des indicateurs sociaux

## Graphique 09 : Lutte contre la pauvreté<sup>270</sup>

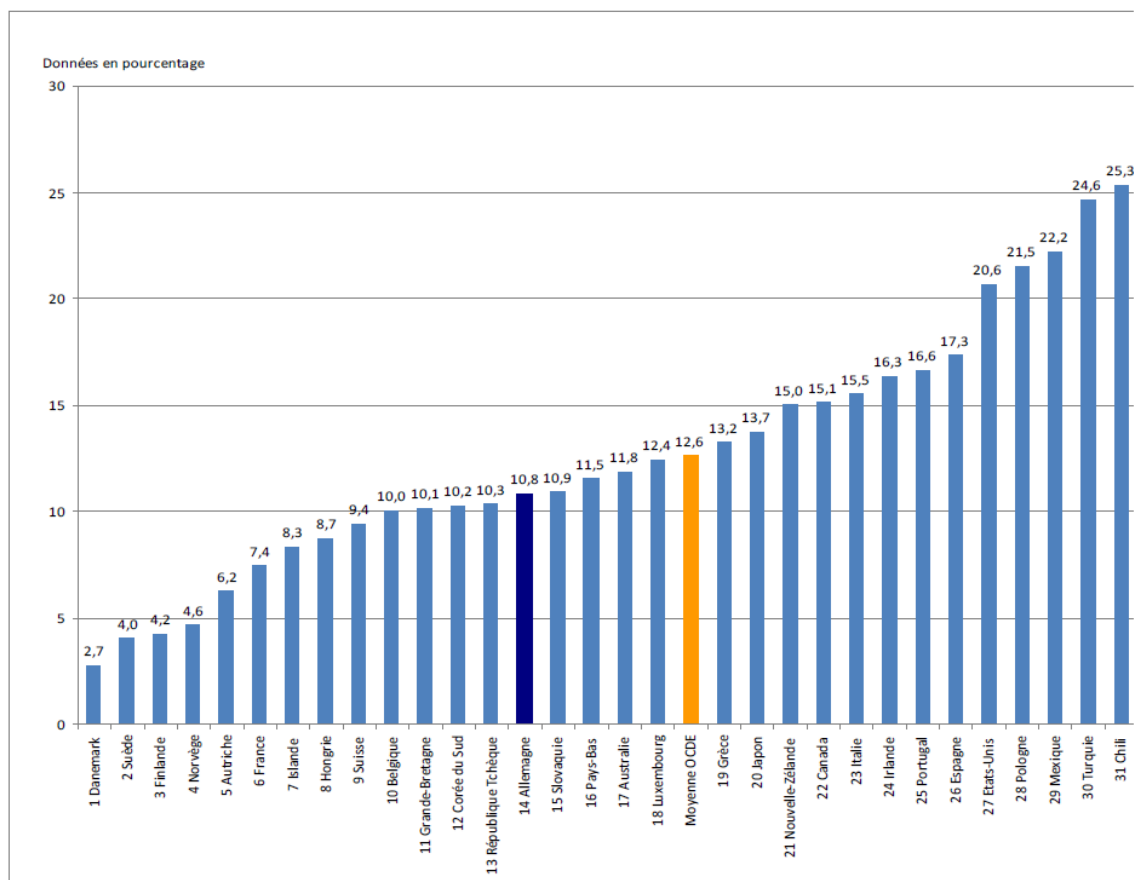


Source : calculs des auteurs, basés sur OCDE, SOEP.

Source : Thorsten Hellmann, Daniel Schraad-Tischler et Robert Schwarz, *Équité sociale dans l'OCDE Où se situe l'Allemagne ? Indicateurs de développement durable 2011, Note du Cerfa 83b, paris, avril 2011, p.21.*

<sup>270</sup>Taux de pauvreté= Proportion de personnes dont le revenu net du ménage est inférieur à 50 % du revenu médian du pays

## Graphique 10 : La pauvreté infantile<sup>271</sup>

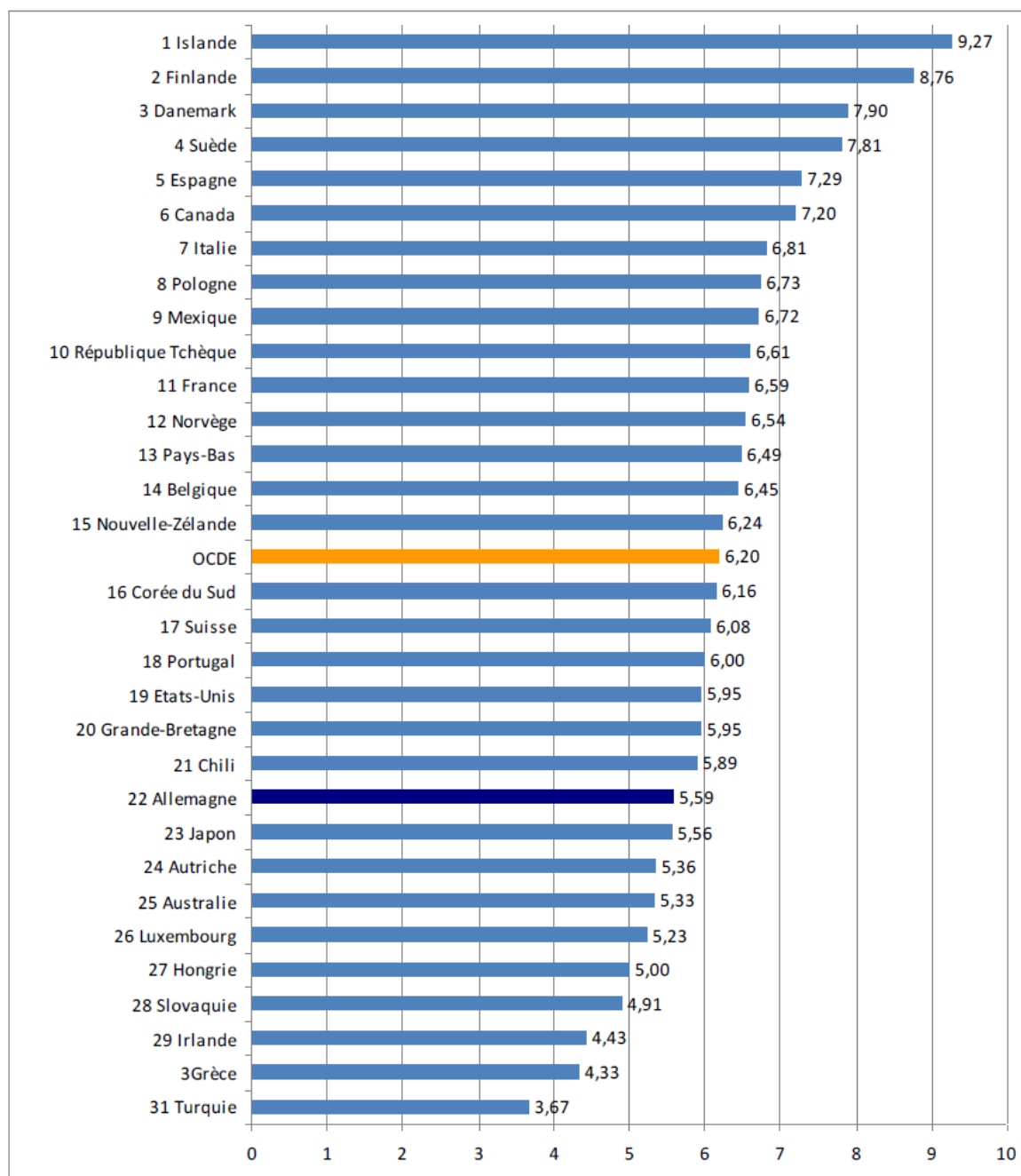


Source : OCDE, SOEP.

Source : Thorsten Hellmann, Daniel Schraad-Tischler et Robert Schwarz, *Équité sociale dans l'OCDE Où se situe l'Allemagne ? Indicateurs de développement durable 2011*, Note du Cerfa 83b, paris, avril 2011, p.22.

<sup>271</sup> Proportion d'enfants de 0 à 17 ans dont le revenu net du ménage est inférieure à 50 % du revenu médian du pays.

## Graphique 11 : Accès à l'éducation<sup>272</sup>

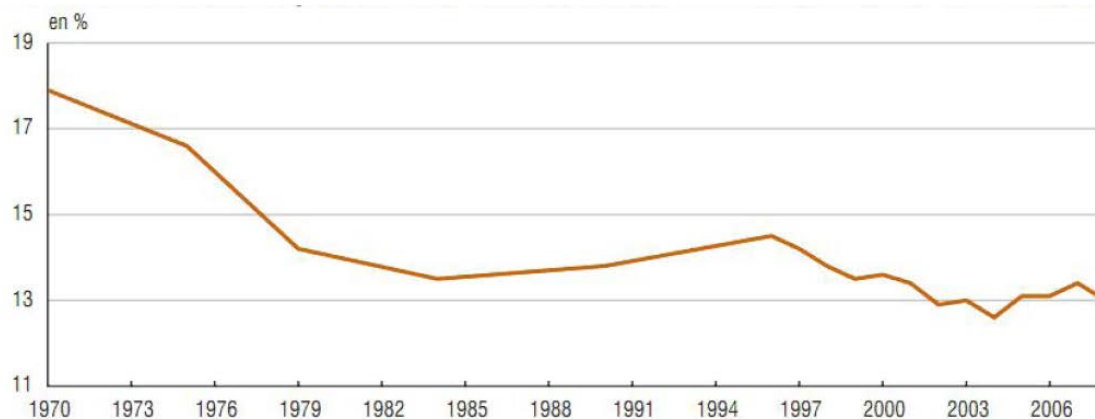


Source : calculs des auteurs basés sur OCDE, SGI.

Source : Thorsten Hellmann, Daniel Schraad-Tischler et Robert Schwarz, *Équité sociale dans l'OCDE Où se situe l'Allemagne ? Indicateurs de développement durable 2011, Note du Cerfa 83b, paris, avril 2011, p.25.*

<sup>272</sup> Le coût de l'éducation et les investissements publics dans le domaine de l'éducation

## Graphique 12 : Evolution du taux de pauvreté à 60% de la médiane des niveaux de vie de 1970 à 2008 en France

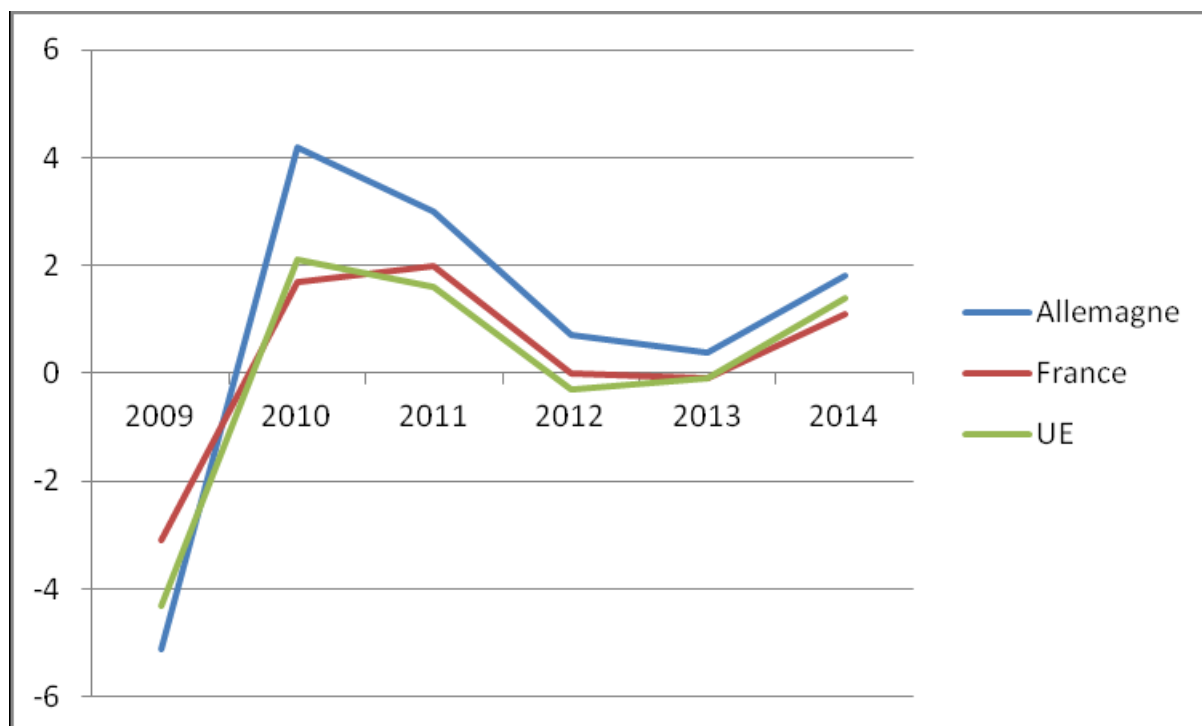


Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

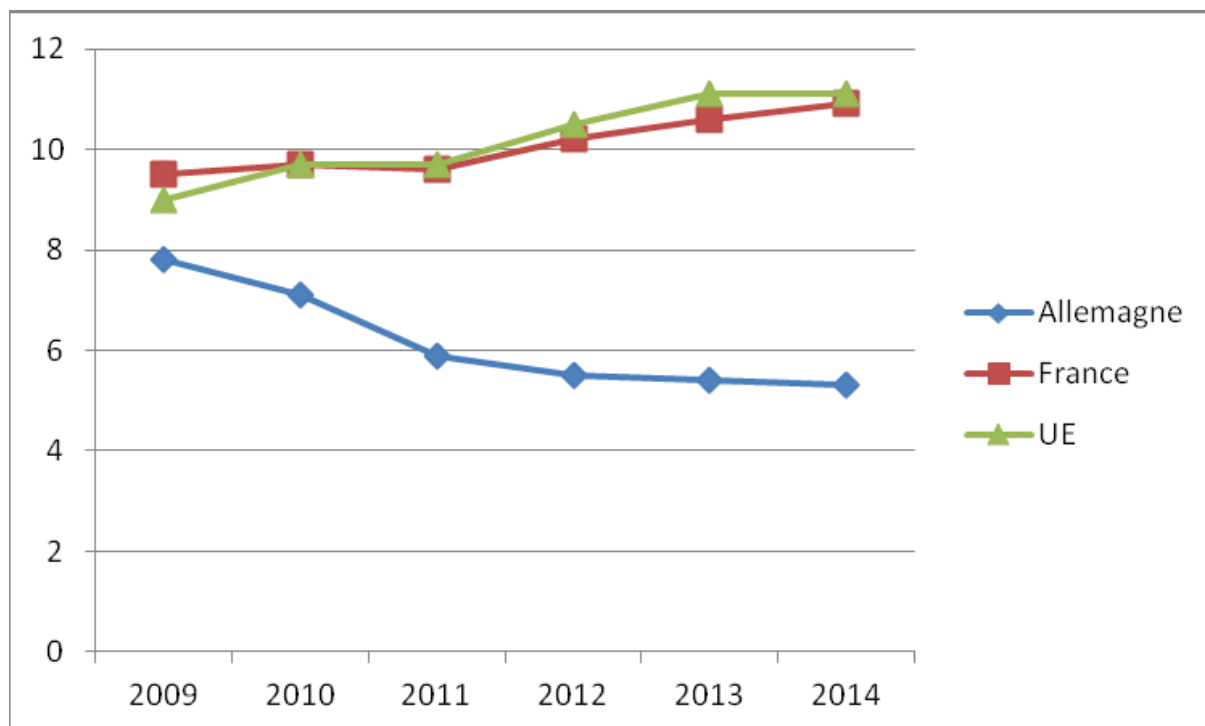
Tableau INSEE

Source : *Justice sociale : solidaires et responsables (rapport), solidarité, UMP (Union pour la Majorité Présidentielle), Paris, juin 2011, p.8.*

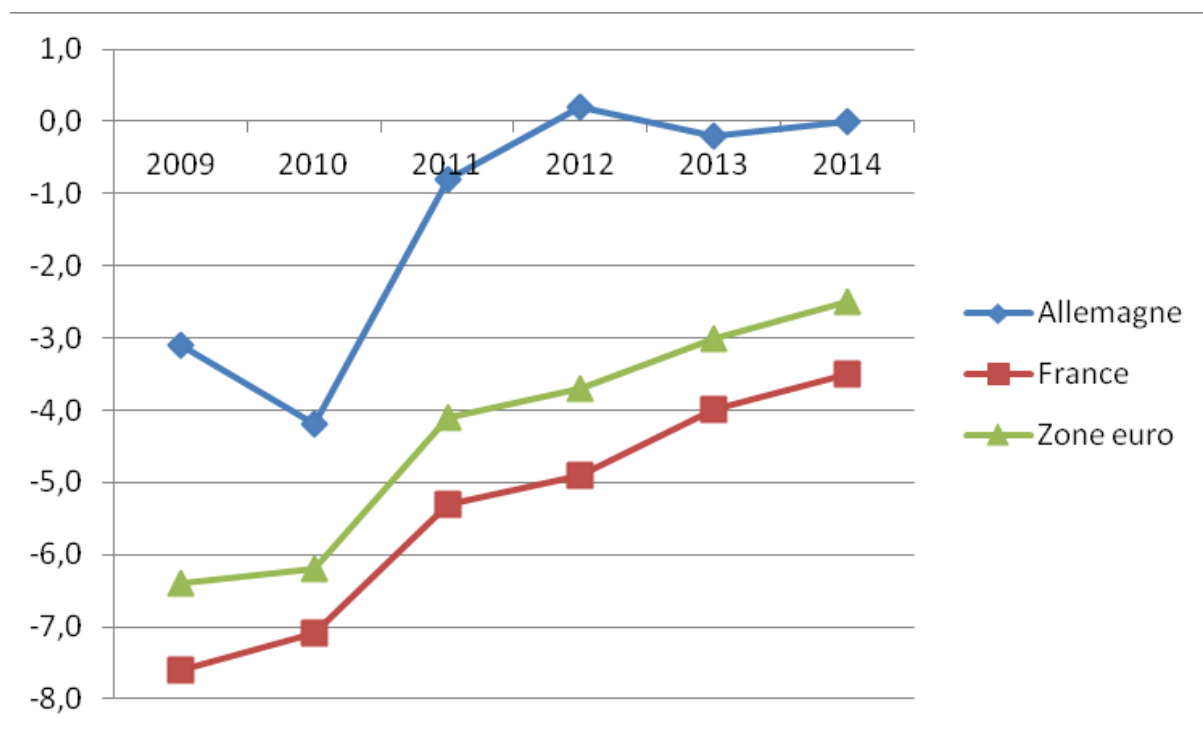
### Graphique 13 : Croissance du PIB



Source : Henrik Uterwedde, « La fin des divergences ? Perspectives des politiques économiques françaises et allemandes », Comité d'études des relations franco-allemandes, Octobre 2013, p. 21.

**Graphique 14 : Taux de chômage (en % de la population active)**

*Source : Henrik Uterwedde, « La fin des divergences ? Perspectives des politiques économiques françaises et allemandes », Comité d'études des relations franco-allemandes, Octobre 2013, p. 21.*

**Graphique 15 : Déficit public (en % du produit intérieur brut)**

Source : Henrik Uterwedde, « La fin des divergences ? Perspectives des politiques économiques françaises et allemandes », Comité d'études des relations franco-allemandes, Octobre 2013, p. 22.

# ANNEXES 03 : LES CARTES

## Carte 01 : Fleuve du Rhin situant entre l'Allemagne et la France



Source : encyclopédie de Wikipédia

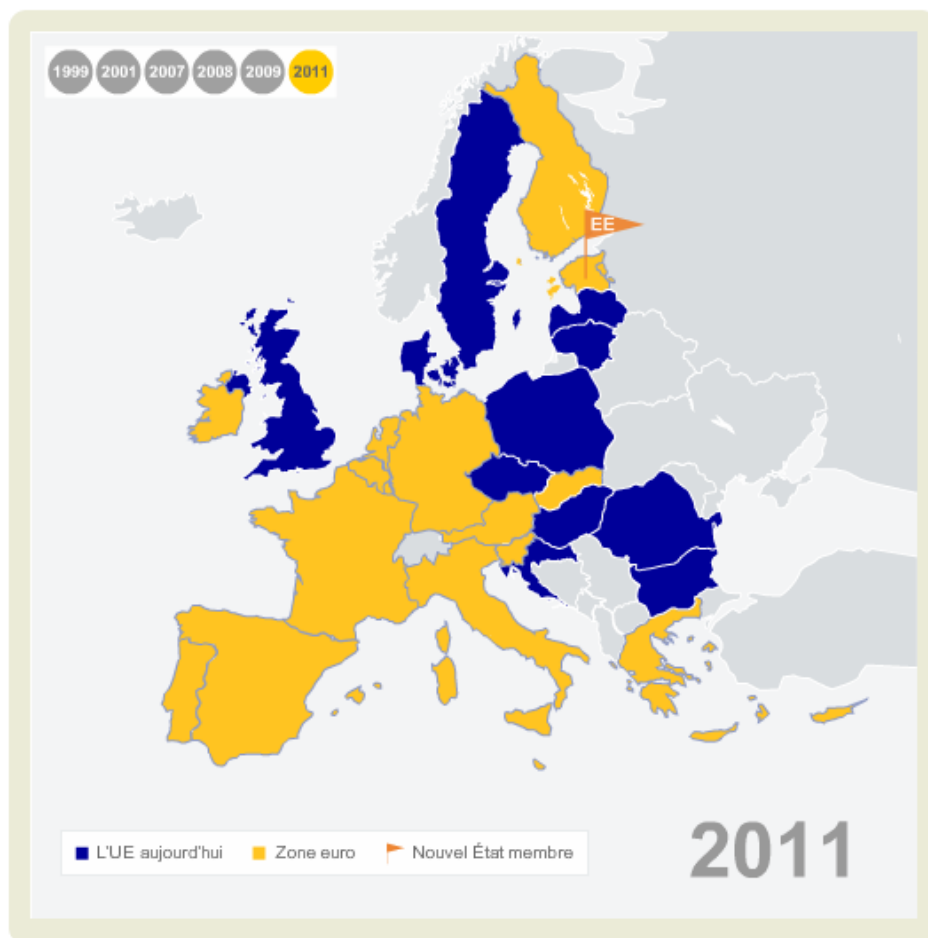
Date de visite : 30-09-2013,

Lien :

[http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/2c/Rheinsystem\\_small\\_francais.jp](http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/2c/Rheinsystem_small_francais.jp)

g.

## Carte 02 : Les pays de la zone Euro



### États membres de l'Union européenne utilisant l'euro :

- |             |           |            |  |              |             |
|-------------|-----------|------------|--|--------------|-------------|
| ▪ Allemagne | ▪ Chypre  | ▪ Finlande | ▪ Irlande  | ▪ Luxembourg | ▪ Portugal  |
| ▪ Autriche  | ▪ Espagne | ▪ France   | ▪ Italie   | ▪ Malte      | ▪ Slovaquie |
| ▪ Belgique  | ▪ Estonie | ▪ Grèce    | ▪ Lettonie (à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014) | ▪ Pays-Bas   | ▪ Slovénie  |

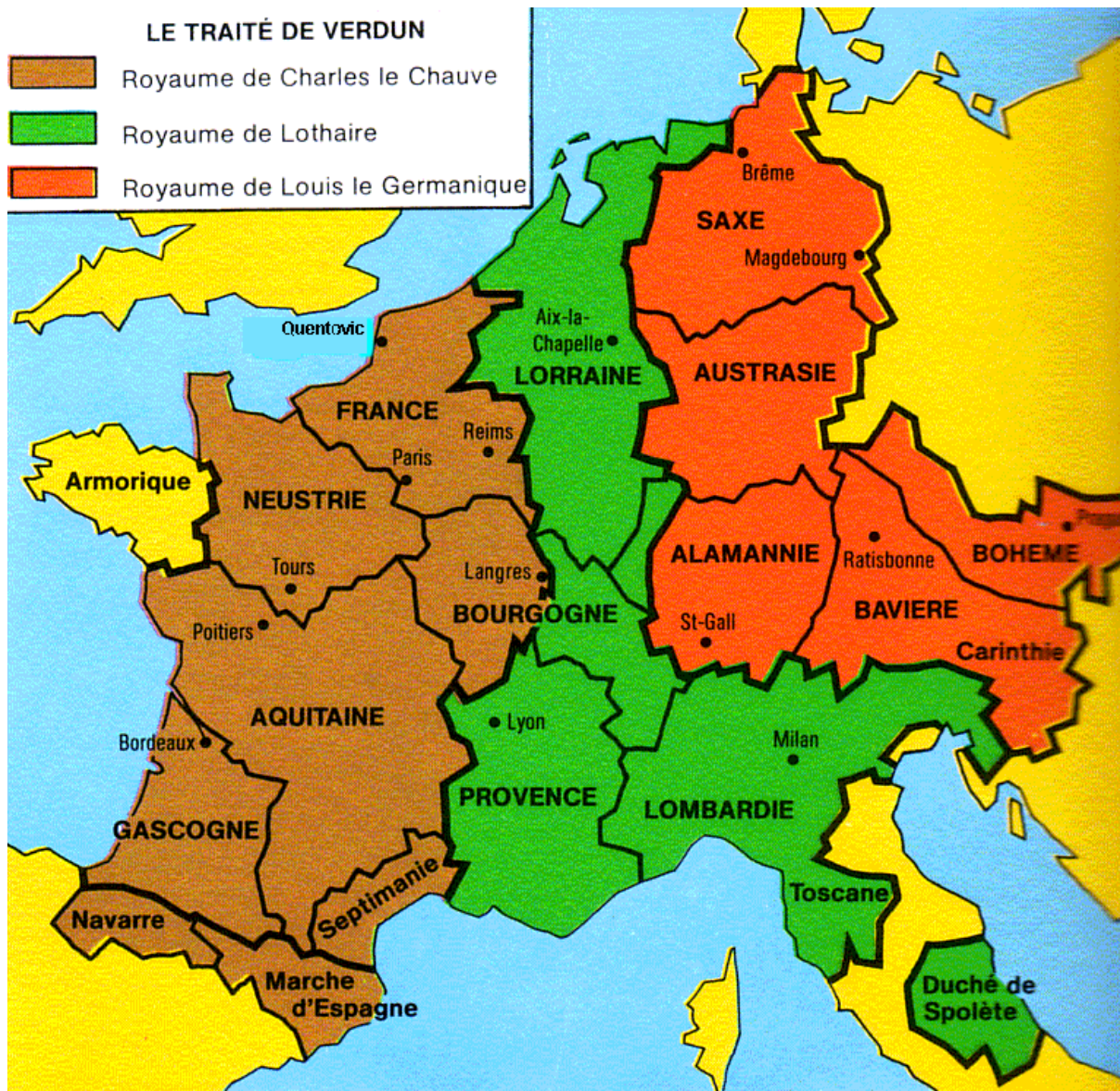
### États membres de l'Union européenne n'utilisant pas l'euro :

Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Suède.

Source : Banque Centrale Européenne, 2012

Lien : <http://www.ecb.europa.eu/euro/intro/html/map.fr.html>

## Carte 03 : Répartition de l'empire de Charlemagne après le traité de Verdun en 843



*Source : Numismatique et Histoire*

*Date de visite : 30-09-2013,*

*Lien :*

*[http://www.fapage.com/images/images\\_rois\\_carolingiens/traite\\_de\\_verdun\\_01.gif](http://www.fapage.com/images/images_rois_carolingiens/traite_de_verdun_01.gif)*

---

## ANNEXE 04 : LES DOCUMENTS

### Document 01 : Texte du Traité de l'Elysée

#### I. - ORGANISATION

1. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement donneront en tant que de besoin les directives nécessaires et suivront régulièrement la mise en œuvre du programme fixé ci-après. Ils se réuniront à cet effet chaque fois que cela sera nécessaire et, en principe, au moins deux fois par an.

2. Les Ministres des Affaires étrangères veilleront à l'exécution du programme dans son ensemble. Ils se réuniront au moins tous les trois mois. Sans préjudice des contacts normalement établis par la voie des ambassades, les hauts fonctionnaires des deux Ministères des Affaires étrangères, chargés respectivement des affaires politiques, économiques et culturelles, se rencontreront chaque mois alternativement à Paris et à Bonn pour faire le point des problèmes en cours et préparer la réunion des Ministres. D'autre part, les missions diplomatiques et les consulats des deux pays ainsi que leurs représentations permanentes auprès des organisations internationales prendront tous les contacts nécessaires sur les problèmes d'intérêt commun.

3. Des rencontres régulières auront lieu entre autorités responsables des deux pays dans les domaines de la défense, de l'éducation et de la jeunesse. Elles n'affecteront en rien le fonctionnement des organismes déjà existants - commission culturelle franco-allemande, groupe permanent d'Etat-major - dont les activités seront au contraire développées. Les Ministres des Affaires étrangères seront représentés à ces rencontres pour assurer la coordination d'ensemble de la coopération ; a) les Ministres des Armées ou de la Défense se réuniront au moins une fois tous les trois mois. De même, le Ministre français de l'Education nationale rencontrera, suivant le même rythme, la personnalité qui sera désignée du côté allemand pour suivre le programme de coopération sur le plan culturel ; b) les Chefs d'Etat-major des deux pays se réuniront au moins une fois tous les deux mois ; en cas d'empêchement, ils seront remplacés par leurs représentants responsables ; c) le haut-commissaire français à la Jeunesse et aux Sports rencontrera, au moins une fois tous les deux mois, le Ministre fédéral de la Famille et de la Jeunesse ou son représentant.

4. Dans chacun des deux pays, une commission interministérielle sera chargée de suivre les problèmes de la coopération. Elle sera présidée par un haut fonctionnaire des Affaires étrangères et comprendra des représentants de toutes les administrations intéressées.

Son rôle sera de coordonner l'action des ministères intéressés et de faire périodiquement rapport à son Gouvernement sur l'état de la coopération franco-allemande. Elle aura également pour tâche de présenter toutes suggestions utiles en vue de l'exécution du programme de coopération et de son extension éventuelle à de nouveaux domaines.

## **II. PROGRAMME**

### **A. - Affaires étrangères**

1. Les deux Gouvernements se consulteront, avant toute décision, sur toutes les questions importantes de politique étrangère, et en premier lieu sur les questions d'intérêt commun, en vue de parvenir, autant que possible, à une position analogue. Cette consultation portera entre autres sur les sujets suivants : Problèmes relatifs aux communautés européennes et à la coopération politique européenne ; Relations Est-Ouest, à la fois sur le plan politique et sur le plan économique ; Affaires traitées au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et des diverses organisations internationales auxquelles les deux gouvernements sont intéressés, notamment le Conseil de l'Europe, l'Union de l'Europe Occidentale, l'Organisation de coopération et de développement économique, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées.

2. La collaboration, déjà établie dans le domaine de l'information, sera poursuivie et développée entre les services intéressés à Paris et à Bonn et entre les missions dans les pays tiers.

3. En ce qui concerne l'aide aux pays en voie de développement, les deux Gouvernements confronteront systématiquement leurs programmes en vue de maintenir une étroite coordination. Ils étudieront la possibilité d'entreprendre des réalisations en commun. Plusieurs départements ministériels étant compétents pour ces questions, du côté français comme du côté allemand, il appartiendra aux deux ministères des Affaires étrangères de déterminer ensemble les bases pratiques de cette collaboration.

4. Les deux Gouvernements étudieront en commun les moyens de renforcer leur coopération dans d'autres secteurs importants de la politique économique, tels que la politique agricole et forestière, la politique énergétique, les problèmes de communications et de transports et le développement industriel, dans le cadre du Marché commun, ainsi que la politique des crédits à l'exportation.

**B. – Défense***I. - Les objectifs poursuivis dans ce domaine seront les suivants :*

1. Sur le plan de la stratégie et de la tactique, les autorités compétentes des deux pays s'attacheront à rapprocher leurs doctrines en vue d'aboutir à des conceptions communes. Des instituts franco-allemands de recherche opérationnelle seront créés.

2. Les échanges de personnel entre les armées seront multipliés ; ils concerneront en particulier les professeurs et les élèves des écoles d'Etat-major ; ils pourront comporter des détachements temporaires d'unités entières. Afin de faciliter ces échanges, un effort sera fait de part et d'autre pour l'enseignement pratique des langues chez les stagiaires.

3. En matière d'armements, les deux Gouvernements s'efforceront d'organiser un travail en commun dès le stade de l'élaboration des projets d'armement appropriés et de la préparation des plans de financement. A cette fin, des commissions mixtes étudieront les recherches en cours sur ces projets dans les deux pays et procéderont à leur examen comparé. Elles soumettront des propositions aux ministres qui les examineront lors de leurs rencontres trimestrielles et donneront les directives d'application nécessaires.

*II. - Les gouvernements mettront à l'étude les conditions dans lesquelles une collaboration franco-allemande pourra être établie dans le domaine de la défense civile.*

**C. - Education et Jeunesse** En matière d'éducation et de jeunesse, les propositions contenues dans les mémorandums français et allemand des 19 septembre et 8 novembre 1962 seront mises à l'étude selon les procédures indiquées plus haut : 1. Dans le domaine de l'éducation, l'effort portera principalement sur les points suivants :

*a) Enseignement des langues :*

Les deux Gouvernements reconnaissent l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun des deux pays de la langue de l'autre. Ils s'efforceront, à cette fin, de prendre des mesures concrètes en vue d'accroître le nombre des élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande. Le Gouvernement fédéral examinera, avec les gouvernements des Länder, compétents en la matière, comment il est possible d'introduire une réglementation qui permette d'atteindre cet objectif. Dans tous les établissements d'enseignement supérieur, il conviendra d'organiser un enseignement pratique de la langue française en Allemagne et de la langue allemande en France, qui sera ouvert à tous les étudiants.

b) *Problème des équivalences* : Les autorités compétentes des deux pays seront invitées à accélérer l'adoption des dispositions concernant l'équivalence des périodes de scolarité, des examens, des titres et diplômes universitaires.

c) *Coopération en matière de recherche scientifique* : Les organismes de recherches et les instituts scientifiques développeront leurs contacts en commençant par une information réciproque plus poussée, des programmes de recherches concertées seront établis dans les disciplines où cela se révélera possible.

2. Toutes les possibilités seront offertes aux jeunes des deux pays pour resserrer les liens qui les unissent et pour renforcer leur compréhension mutuelle. Les échanges collectifs seront en particulier multipliés. Un organisme destiné à développer ces possibilités et à promouvoir les échanges sera créé par les deux pays avec, à sa tête, un conseil d'administration autonome. Cet organisme disposera d'un fonds commun franco-allemand qui servira aux échanges entre les deux pays d'écoliers, d'étudiants, de jeunes artisans et de jeunes travailleurs.

### III. - DISPOSITIONS FINALES

1. Les directives nécessaires seront données dans chaque pays pour la mise en œuvre immédiate de ce qui précède. Les Ministres des Affaires étrangères feront le point des réalisations acquises à chacune de leurs rencontres.

2. Les deux Gouvernements tiendront les Gouvernements des autres Etats membres des Communautés européennes informés du développement de la coopération franco-allemande.

3. A l'exception des clauses concernant la défense, le présent Traité s'appliquera également au Land de Berlin, sauf déclaration contraire faite par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne au Gouvernement de la République française dans les trois mois qui suivront l'entrée en vigueur du présent Traité.

4. Les deux Gouvernements pourront apporter les aménagements qui se révéleraient désirables pour la mise en application du présent Traité. 5. Le présent Traité entrera en vigueur dès que chacun des deux Gouvernements aura fait savoir à l'autre que, sur le plan interne, les conditions nécessaires à sa mise en œuvre ont été remplies.

Fait à Paris, le 22 janvier 1963, en double exemplaire, en langue française et en langue allemande, les deux textes faisant également foi. Le Président de la République française Charles de GAULLE Le Premier Ministre français Georges POMPIDOU Le

Ministre français des Affaires étrangères Maurice COUVE de MURVILLE Le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne Konrad ADENAUER Le Ministre fédéral des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne Gerhard SCHROEDER.

---

## **Document 02 : Protocole portant création d'un Conseil économique et financier franco-allemand (22 janvier 1988)**

La République française et la République fédérale d'Allemagne, conscientes de la solidarité qui unit les deux peuples du point de vue de leur développement économique, rappelée par la déclaration commune du 22 janvier 1963 précédant le traité sur la coopération franco-allemande du même jour,

Convaincues qu'un renforcement de la coopération entre les deux Etats contribue à l'union économique et monétaire européenne, sont convenue, à cette fin, des dispositions qui suivent :

### Article 1

Il est créé un Conseil franco-allemand économique et financier dont l'objet est de renforcer et de rendre plus étroite la coopération entre les deux pays, d'harmoniser autant que possible leurs politiques économiques, de rapprocher leurs positions sur les questions internationales d'ordre économique et financier.

### Article 2

Ce conseil comprend le ministre de l'Economie et des Finances de la République française, le ministre des Finances et le ministre pour l'Economie de la République fédérale d'Allemagne, ainsi que les Gouverneurs des deux Banques Centrales.

### Article 3

Ce conseil se réunit quatre fois par an, tantôt en France, tantôt en République fédérale d'Allemagne.

Il recherche tout accord qui lui paraît relever des attributions des ministres membres du Conseil.

Il fait rapport de ses activités au Président de la République française, au Premier Ministre du Gouvernement français et au Chancelier de la République fédérale d'Allemagne à l'occasion de chacune des réunions du Sommet franco-allemand.

Enfin, il peut saisir les Gouvernements français et allemand de toutes questions nécessitant une décision de la part des deux Gouvernements.

## Article 4

La mission du Conseil économique et financier franco-allemand est fixée comme suit :

Examiner, chaque année avant leur adoption par les Gouvernements et le vote par les Parlements, les grandes lignes des budgets nationaux.

Examiner périodiquement la situation économique et les politiques économiques de chacun des deux pays, en vue d'une coordination aussi étroite que possible.

Examiner périodiquement les politiques monétaires menées dans chacun des deux pays dans le domaine interne, en matière européenne, et en matière internationale, en vue d'une coordination aussi étroite que possible.

Coordonner aussi étroitement que possible les positions des deux pays relatives aux négociations économiques internationales.

## Article 5

Le Conseil décidera de créer un secrétariat chargé de la préparation des réunions.

## Article 6

Le présent protocole s'appliquera également au Land de Berlin, sauf déclaration contraire faite par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne au gouvernement de la République française, dans les trois mois qui suivront l'entrée en vigueur du présent protocole.

## Article 7

Le présent protocole est annexé au Traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande du 22 janvier 1963, dont il constitue une partie intégrante.

Il entrera en vigueur dès que chacun des deux Gouvernements aura fait savoir à l'autre que, sur le plan interne, les conditions nécessaires à sa mise en œuvre ont été remplies.

Fait à Paris, le 22 janvier 1988, en double exemplaire, en langue française et en langue allemande, les deux textes faisant également foi.

Pour la République française :

Le Président de la République

Le Premier Ministre

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Privatisation

Le Ministre des Affaires étrangères

Pour la République fédérale d'Allemagne :

Le Chancelier fédéral

Le Ministre fédéral des Affaires étrangères

Le Ministre fédéral des Finances

Le Ministre fédéral pour l'Economie

---

## **Document 03 : La Déclaration commune franco-allemande à l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de l'Elysée (Paris, 22 janvier 2003)**

- L'amitié franco-allemande au service d'une responsabilité commune pour l'Europe
- Exercer notre responsabilité commune en Europe
- Rendre la France et l'Allemagne plus solidaires par une coopération plus intense
- Renforcer nos procédures de concertation bilatérale

### **L'amitié franco-allemande au service d'une responsabilité commune pour l'Europe**

- Le Traité de l'Elysée, signé voici quarante ans entre la France et la République fédérale d'Allemagne par le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer, a scellé la réconciliation entre nos deux nations et posé les fondements d'une paix durable sur le continent.
- La France et l'Allemagne, membres fondateurs des Communautés européennes, ont joué un rôle moteur en donnant une impulsion aux grandes avancées de la construction européenne, en particulier au cours des vingt dernières années : l'Acte unique européen, le Traité de Maastricht, l'Euro, l'espace Schengen. Tout récemment,
- l'Allemagne et la France ont eu à cœur de contribuer à la réussite des négociations d'adhésion de dix pays candidats conclues à Copenhague. La France et l'Allemagne sont conscientes d'exercer une responsabilité historique commune au service de l'Europe. Leur ambition est de continuer de représenter une force de proposition susceptible, sans rien imposer, d'entraîner leurs partenaires.
- Le Traité de l'Elysée a également inauguré une ère de coopération sans précédent entre nos deux pays. Notre dialogue étroit et notre coopération dans tous les domaines favorisent des échanges de plus en plus intenses entre nos sociétés. Aujourd'hui, nous rendons hommage à tous les acteurs qui ont contribué au développement et l'approfondissement de ce dialogue, qu'il s'agisse des personnalités politiques, des collectivités territoriales, des entreprises, des associations, des établissements éducatifs, scientifiques et culturels.
- Nous saluons également l'action de l'Office franco-allemand pour la jeunesse qui a permis à plus de sept millions de jeunes de se rencontrer, de l'Université franco-allemande, au sein de laquelle chaque année, plus de 3.000 étudiants suivent des cursus binationaux intégrés, et de la chaîne de télévision ARTE, symbole de la volonté de coopération de nos deux pays et qui vient de célébrer son dixième anniversaire. Dans le domaine militaire, nous soulignons le rôle joué par la brigade franco-allemande, à l'origine du corps européen, qui nous permet de conduire conjointement des opérations de gestion de crise. Au moment où la France et l'Allemagne décident, à l'occasion de cet anniversaire, de renforcer le lien qui les unit, ces institutions et l'ensemble des structures de la coopération franco-allemande doivent adapter leurs missions à cette nouvelle ère de rapprochement et inscrire encore davantage leurs actions dans une perspective européenne.
- Depuis 40 ans, le contexte de la coopération franco-allemande a profondément évolué. La fin de la guerre froide et l'unification allemande ont marqué le début de la réunification de

l'Europe. La conjonction de l'élargissement de l'Union européenne et de l'adoption d'une Constitution commune place nos deux pays devant des défis considérables. Dans le contexte de la mondialisation, l'acquis de 40 ans de coopération augure bien de notre capacité à assumer les tâches de la nouvelle Europe. Aussi sommes-nous déterminés à engager une nouvelle étape dans la coopération entre nos deux pays.

### **Exercer notre responsabilité commune en Europe**

- La France et l'Allemagne sont liées par une communauté de destin. Notre avenir commun est indissociable de celui d'une Union européenne approfondie et élargie. Aussi voulons-nous proposer à nos partenaires une vision commune de l'Europe de demain et sommes-nous déterminés à tout mettre en œuvre pour promouvoir le renforcement de cette Union.
- Après une histoire douloureuse, nous nous réjouissons des retrouvailles européennes scellées au Conseil européen de Copenhague et sommes résolus à faire de l'élargissement un succès, en aidant les nouveaux pays membres à s'intégrer harmonieusement au sein de l'Union européenne et à promouvoir, à nos côtés, les valeurs qui sont l'essence du projet européen. Nous préparerons ensemble les futures adhésions, notamment celles de la Bulgarie et de la Roumanie, et favoriserons la mise en place d'un partenariat privilégié avec les Etats qui sont aux frontières de l'Union, pour garantir la stabilité et la prospérité de l'Europe et de ses voisins.
- Cette Union élargie, plus diversifiée, et donc plus complexe, doit conserver sa capacité de décision et d'action. A cette fin, nous souhaitons la réussite de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Nous avons remis à la Convention notre contribution sur les moyens permettant à l'Union européenne de relever les défis internes et externes auxquels elle est confrontée. Nous l'appelons à établir les bases d'une Union plus forte, plus démocratique, plus lisible, plus solidaire, plus efficace, jouissant d'une plus grande crédibilité sur la scène mondiale. Nous souhaitons que les institutions de l'Union puissent être dotées d'une plus large capacité d'action, d'une légitimité et d'une stabilité plus assurées. Nous souhaitons également bâtir une véritable Union des citoyens. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Charte des droits fondamentaux devrait être intégrée dans le texte de la Constitution, donnant toute leur force aux valeurs et aux principes qui sont le socle de notre projet européen.
- Nous sommes déterminés à faire franchir à la politique étrangère et de sécurité commune et à la politique européenne de sécurité et de défense une nouvelle étape, afin de mettre l'Union en mesure d'assumer pleinement son rôle sur la scène internationale et de promouvoir à l'échelle mondiale la liberté, la paix et la démocratie en accord avec les valeurs qui sont les siennes. Nous proposons la création d'une Union européenne de sécurité et de défense, qui confèrera une forme concrète et une efficacité à la solidarité et la sécurité commune de ses membres et doit également contribuer au renforcement du pilier européen de l'Alliance atlantique. Pour marquer notre détermination en faveur de la poursuite en ce sens d'une évolution de la politique européenne de sécurité et de défense, nous engagerons les efforts nécessaires à l'amélioration des capacités militaires et, ce faisant, intensifierons sensiblement notre coopération bilatérale.

- Nous nous attacherons également à promouvoir une nouvelle solidarité avec les pays du Sud afin d'assurer en particulier le développement des pays les plus pauvres, notamment dans le cadre des négociations engagées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce.
- Il est de notre responsabilité conjointe de développer les politiques communes de l'Union et de les adapter aux réalités nouvelles de la construction européenne car ces politiques constituent le fondement essentiel de la solidarité entre les pays de l'Union. Aussi, nous nous préparerons ensemble au grand débat qui va s'ouvrir sur les perspectives financières de l'Union et sur l'avenir des politiques communes après 2006, en ayant à l'esprit le souci de globalité qui a inspiré les conclusions du récent Conseil européen de Bruxelles (24-25 octobre 2002).
- Nous veillerons au respect du pluralisme linguistique dans les institutions de l'Union et sommes déterminés à prendre les mesures nécessaires en faveur de l'emploi de l'allemand et du français dans les instances de l'Union européenne, par exemple en favorisant l'apprentissage des deux langues par les futurs fonctionnaires européens, en particulier ceux des nouveaux pays membres, dans le cadre de programmes de formation universitaires ou professionnels.
- Nous souhaitons renforcer l'Europe comme espace de liberté, de sécurité et de justice afin que tous les citoyens européens vivent en sécurité sur l'ensemble du territoire de l'Union, en particulier face au développement de nouvelles menaces. L'Union européenne doit être une communauté de droit et un espace citoyen. Aussi entendons-nous favoriser la liberté de circulation dans l'Union par la suppression des titres de séjour pour les citoyens européens. Nous agissons également en faveur d'une politique européenne commune du droit d'asile et de l'immigration. Nous nous engageons aussi à mener une politique active pour l'instauration d'un parquet européen, la création d'un casier judiciaire européen, le renforcement des capacités d'Europol, et la mise en place d'une police européenne des frontières, qui permettra de lutter efficacement contre les migrations clandestines.

### **Rendre la France et l'Allemagne plus solidaires par une coopération plus intense**

- Pour jouer pleinement leur rôle de force d'impulsion et d'entraînement au sein de l'Union européenne, nos deux pays doivent développer leur coopération de manière exemplaire au sein de l'Union européenne. Notre objectif est que nos projets puissent servir de base aux politiques européennes. Nous prendrons donc des initiatives bilatérales permettant d'expérimenter, dans des domaines d'action prioritaires, une union plus étroite entre nos citoyens, nos sociétés et nos institutions.

### **Jeunesse, éducation et sport**

- La diversité des langues est une richesse pour l'Union et leur apprentissage ne peut être qu'une source d'épanouissement et un atout pour les jeunes générations. Nous souhaitons mener une action déterminée pour l'enseignement de la langue du pays partenaire et, plus généralement, nous entendons promouvoir ensemble un modèle d'éducation qui permette aux jeunes d'acquérir la maîtrise de deux langues étrangères européennes.

- Nous déclarons le 22 janvier "journée franco-allemande". Nous souhaitons qu'à l'avenir, cette journée soit consacrée, dans toutes les institutions de nos systèmes éducatifs, à une présentation de nos relations bilatérales, à la promotion de la langue du pays partenaire, et à une action d'information sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que les possibilités d'études et d'emploi dans le pays partenaire.
- Notre objectif est d'encourager les jeunes de nos deux pays à considérer la France et l'Allemagne comme un cadre unique pour l'accomplissement de leurs études et l'exercice de leur profession. Pour faciliter les échanges d'étudiants et de jeunes en formation ainsi que la mobilité professionnelle, nous continuerons d'œuvrer à une pleine et entière reconnaissance réciproque de nos diplômes et à favoriser la transparence et la comparabilité de nos qualifications professionnelles. Les ministres compétents identifieront les obstacles qui restent à surmonter, arrêteront, d'ici le prochain Sommet franco-allemand, un calendrier précis pour la réalisation de cet objectif et devront rendre compte régulièrement des progrès enregistrés en ce sens. Il conviendra de promouvoir le développement de l'Université franco-allemande et de la mettre en mesure d'accueillir le plus grand nombre d'étudiants possible. La France et l'Allemagne souhaitent lui donner une nouvelle dimension en proposant à leurs partenaires européens de favoriser la constitution de groupements d'établissements d'enseignement supérieur. A l'avant-garde de l'Europe universitaire, ceux-ci offriront aux étudiants un parcours académique intégré au plan européen.
- En vue d'intensifier les échanges sportifs, nous souhaitons que soit présentée la candidature commune de la France et de l'Allemagne à l'organisation de compétitions sportives internationales. Nous appelons à la mise en place de grandes manifestations franco-allemandes, transfrontalières, sportives et populaires.

### **Société civile, culture et médias**

- Une coopération renforcée entre la France et l'Allemagne suppose une meilleure connaissance mutuelle de nos sociétés et de nos cultures. Afin de permettre un dialogue accru entre nos responsables politiques, économiques, syndicaux, associatifs, représentants des médias, personnalités du monde culturel, nous proposons qu'une Conférence franco-allemande les réunisse chaque année, afin de leur permettre de débattre des grandes questions qui intéressent nos deux sociétés.
- Nous souhaitons le lancement, dès cette année, des négociations visant à l'élaboration d'une Convention internationale sur la diversité culturelle dans le cadre de l'UNESCO. Cette diversité doit trouver à s'exprimer notamment dans les secteurs audiovisuels et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La promotion de nos industries culturelles doit également y contribuer. Nous appelons au développement des échanges de journalistes entre nos deux pays. Nous demandons à nos ministres d'engager des projets culturels communs dans les Etats tiers, notamment en mobilisant le fonds de financement conjoint créé à cet effet par les deux ministères des affaires étrangères et de rechercher une implantation commune pour nos instituts culturels à Moscou.
- Nous encourageons l'ouverture européenne de la chaîne culturelle ARTE, tout en conservant son identité franco-allemande, notamment en soutenant la mise en place par la

chaîne d'une banque de programmes européens et l'invitons à promouvoir le rapprochement de nos sociétés. Nous soulignons l'importance de garantir la présence dans le paysage audiovisuel français et allemand d'au moins une chaîne du pays partenaire et d'encourager la réalisation et la diffusion de programmes communs par les organismes de radiodiffusion et de télévision des deux pays. Nous souhaitons que nos deux pays poursuivent la réflexion sur l'avenir de la chaîne européenne d'information Euronews.

### **Harmonisation du droit**

- Afin d'intensifier le rapprochement de nos sociétés et dans la perspective de nouveaux progrès à réaliser au niveau européen, nous veillerons à harmoniser nos législations nationales dans les domaines principaux qui intéressent la vie de nos citoyens. Nous appelons nos ministres, lors de la préparation des projets de loi, à consulter systématiquement leurs homologues et à mieux prendre en compte l'état et l'évolution de la législation du pays partenaire afin de rechercher toutes les convergences possibles. Nous souhaitons en particulier que soient présentés des projets visant à un rapprochement des législations sur le droit civil, notamment le droit de la famille. Nous devons ainsi permettre à nos ressortissants de bénéficier, s'ils le souhaitent, de la nationalité de nos deux pays. Nous devons également réduire et supprimer à terme les difficultés qui subsistent pour les citoyens dont la vie professionnelle, familiale et personnelle est partagée entre la France et l'Allemagne.

### **Droit de l'éthique**

- Nous sommes attachés à apporter des réponses communes aux problèmes éthiques soulevés par les progrès de la recherche et de la médecine. En tenant compte des réflexions menées par les Comités éthiques des deux pays, nous souhaitons présenter des projets étroitement concertés permettant l'adoption de législations comparables.

### **Coopération décentralisée et transfrontalière**

- Nous appelons aussi de nos vœux le renforcement de la coopération entre collectivités territoriales afin de favoriser l'émergence de nouveaux liens, notamment entre régions françaises et Länder allemands, ainsi que le développement d'une coopération et d'une intercommunalité transfrontalières. Nous soutenons la création d'un Eurodistrict Strasbourg-Kehl, bien desservi, ayant vocation à explorer de nouvelles formes de coopération et à accueillir des institutions européennes, et appelons à la mise en place d'autres Eurodistricts.

### **Politique étrangère**

- La France et l'Allemagne veilleront à adopter des positions communes dans les instances internationales, y compris le Conseil de Sécurité, et à définir des stratégies concertées à l'égard des pays tiers, tout particulièrement dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune.
- Nos ministres des affaires étrangères accentueront la complémentarité entre nos réseaux diplomatiques et consulaires, notamment par le biais d'implantations et de services communs. Nous leur demandons également d'examiner la possibilité de procéder à l'ouverture d'ambassades communes franco-allemandes.

- Les services rendus à nos citoyens dans le pays partenaire devront être améliorés par une coopération accrue, sous l'égide de nos ministères des affaires étrangères, entre les services consulaires et l'administration du pays de résidence. L'assistance mutuelle apportée à nos concitoyens résidant dans les pays tiers sera également intensifiée.

### **Défense**

- Dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense, la France et l'Allemagne soulignent, à cette occasion qui marque également le quinzième anniversaire de la création du Conseil franco-allemand de sécurité et de défense, la qualité et l'importance de leur coopération en matière de défense ainsi que leur volonté de la renforcer dans une perspective européenne. Cela concerne en particulier le développement des capacités militaires, y compris la mise au point de nouvelles formes de coopération, notamment par l'harmonisation de la planification des besoins militaires et la mise en commun de capacités et de ressources, contribuant à la mise en œuvre d'une politique européenne de l'armement et à la diffusion d'une culture européenne de sécurité et de défense.

### **Politique économique et financière**

- Afin de renforcer la coordination de nos politiques économiques et de nos actions, tant au niveau communautaire qu'international, la France et l'Allemagne développeront, au sein du Conseil économique et financier franco-allemand créé par le Protocole de 1988, qui est la pierre angulaire de nos relations bilatérales, des positions communes sur les questions fondamentales de la politique économique et financière qui se posent à moyen et long terme, telles que celles du financement des retraites, des systèmes de santé et du marché du travail. Nous approfondirons également notre coopération en matière de politique industrielle, commerciale, d'énergie, de technologies et de transports afin de renforcer, dans le cadre européen, la compétitivité de nos économies.
- Afin que l'Europe puisse pleinement contribuer aux débats internationaux de politique économique, financière et commerciale et disposer d'une capacité accrue d'analyse et de proposition, renforçant ainsi sa position dans ces domaines, la France et l'Allemagne décident de lancer une initiative européenne afin de créer un Centre européen d'économie internationale consacré à ces objectifs. Ce Centre, qui pourrait être localisé à
- Bruxelles, devrait pouvoir s'élargir progressivement à tous les partenaires européens - Etats membres, institutions communautaires et opérateurs privés.

### **Aide au développement**

- La France et l'Allemagne renforceront leur coordination en matière d'aide au développement, notamment dans la définition des priorités de leur politique bilatérale et leur évaluation, et s'efforceront de définir des positions communes dans les différentes enceintes internationales concernées. Elles renforceront leur coopération sur le terrain en mettant en œuvre des projets communs ou complémentaires, visant à contribuer au développement, en priorité du continent africain, et à lutter contre des fléaux tels que la drogue et les grandes pandémies, comme le SIDA.

- Nous appelons également à la mise en place d'un service de volontaires franco-allemands, afin de permettre à de jeunes Français et de jeunes Allemands de s'engager ensemble dans des projets de coopération en pays tiers, en particulier en direction des pays en développement.

### **Environnement et développement durable**

- Dans un contexte où les catastrophes et en particulier les inondations posent de plus en plus fréquemment en des termes nouveaux la question de la prévention des risques naturels et la gestion des crises, la France et l'Allemagne veulent être le moteur d'une politique européenne en matière de prévention des catastrophes naturelles, en particulier des inondations. Elles demanderont à la Commission de soumettre une proposition en vue de la création d'un Centre européen de prévention et de protection contre les inondations. Le Conseil franco-allemand de l'environnement consacrera dans ses travaux une priorité à cette tâche. Les deux pays examineront la possibilité de recourir à des moyens d'intervention communs en cas de catastrophes.
- Nous agissons en faveur d'une réelle gouvernance internationale de l'environnement, par le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), pour viser, à terme, la création d'une Organisation mondiale de l'environnement dans le cadre des Nations Unies.

### **Recherche et développement technologique**

- Nous souhaitons poursuivre le développement de la coopération franco-allemande pour contribuer à la création d'un espace européen de recherche, notamment par des actions en faveur de la mobilité des chercheurs et du développement des formations doctorales au sein de l'Université franco-allemande. Nous sommes déterminés à donner un nouvel élan à notre coopération spatiale, notamment dans le domaine des lanceurs. Nous sommes favorables à ce que soit expressément insérée dans les traités la compétence de l'Union européenne dans le domaine spatial. Etant donné les derniers développements connus par cette technique, nous nous prononçons à nouveau fermement contre le clonage d'êtres humains, dans le droit fil de l'initiative franco-allemande prise dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous favoriserons la coopération entre les établissements de recherche français et allemands pour leur permettre de s'engager encore plus efficacement, ensemble, dans la lutte contre le cancer.

### **Renforcer nos procédures de concertation bilatérale**

- Les Sommets franco-allemands prendront la forme d'un Conseil des ministres franco-allemand. Il sera préparé par les ministres des affaires étrangères. Le Conseil des ministres assurera la coordination de la coopération franco-allemande au plus haut niveau ainsi que le suivi de sa mise en œuvre dans les domaines d'action prioritaire. Des Conseils des ministres restreints pourront être réunis pour traiter de sujets spécifiques.
- Le Comité et le Conseil franco-allemand de sécurité et de défense se tiendront à l'occasion du Conseil des ministres franco-allemand.

- Si un sujet de l'ordre du jour s'y prête, le ministre concerné du pays partenaire assistera au Conseil des ministres de l'autre partie et sera invité à présenter des projets de législation commune franco-allemande.
- Les ministres de nos deux pays devront se rencontrer également, en sus des Conseils de l'Union européenne, de manière plus systématique et plus fréquente, tout particulièrement pour préparer l'ordre du jour du Conseil des ministres franco-allemand.
- Le rythme des rencontres de haut niveau entre le Président et le Chancelier, en présence des deux ministres des affaires étrangères, sera maintenu et pourra être intensifié, en tant que besoin.
- Un Secrétaire général pour la coopération franco-allemande sera institué dans chaque pays. Personnalité de haut niveau, il sera rattaché personnellement au Chancelier et au Premier ministre et disposera d'une structure appropriée au ministère des Affaires étrangères. Il coordonnera la préparation, la mise en œuvre, le suivi des décisions des instances politiques de concertation et le rapprochement de nos deux pays dans les instances européennes. Il sera assisté d'un adjoint du pays partenaire.
- Le Secrétaire général pour la coopération franco-allemande participera au Conseil des ministres franco-allemand. Il présidera la Commission interministérielle pour la coopération entre les deux pays.
- Afin d'améliorer la connaissance réciproque des pratiques administratives et l'efficacité de notre travail en commun au sein des administrations publiques de nos deux pays, nous demandons à nos ministres de généraliser l'affectation de fonctionnaires auprès du pays partenaire, au niveau national comme au niveau local, de rendre systématiques les contacts entre responsables des mêmes dossiers dans les deux Etats, d'accroître les échanges d'information, d'améliorer la connaissance de la langue du partenaire et de mettre en place des formations conjointes, particulièrement pour l'encadrement. Nous les invitons également à intégrer dans leur équipe, au sein de leur cabinet, un ressortissant du pays partenaire. Nous invitons également les collectivités territoriales à mettre en place de tels échanges.
- La mise en œuvre de la présente déclaration relève de la responsabilité conjointe des ministères des deux pays dans leurs domaines de compétence respectifs. Ceux-ci soumettront, lors du Sommet suivant ce 40<sup>ème</sup> anniversaire, un programme conjoint de coopération. Il sera ensuite procédé, lors de chaque Conseil des ministres franco-allemand, à l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de coopération et à l'actualisation de leurs priorités.

Le Président de la République Française, Jacques CHIRAC

Le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, Gerhard SCHRÖDER.

## Document 04 : Agenda franco-allemand 2020

### Palais de l'Élysée – Jeudi 4 février 2010

Depuis soixante ans, la réconciliation franco-allemande a permis que s'établisse entre nos deux pays une coopération unique et exemplaire, fondée sur notre conscience de la responsabilité partagée de nos deux pays vis-à-vis de l'Europe et inspirée par la volonté d'agir comme moteur de la construction européenne. Au cours des décennies successives, le partenariat franco-allemand fondé sur des valeurs communes, un patrimoine culturel commun et des liens étroits entre les réseaux dans le domaine de la société civile a été capable d'évoluer pour apporter des réponses adaptées aux défis auxquels étaient confrontés nos deux pays.

Aujourd'hui, à l'aube d'une nouvelle décennie, nos deux pays doivent trouver ensemble des réponses à ces nouveaux défis que sont la lutte contre le changement climatique, les déséquilibres économiques et financiers, les menaces sur la sécurité et la paix. Dans un monde où s'imposent de nouveaux acteurs globaux, nous sommes convaincus que l'entente franco-allemande la plus étroite est indispensable à nos deux pays et à l'Europe.

La France et l'Allemagne partagent une même vision de leur avenir à l'horizon 2020.

Nous faisons tout pour mettre en œuvre un développement durable et pour inscrire le principe de durabilité comme ligne directrice de nos actions communes. Nous voulons faire de l'Union européenne un modèle de croissance forte et continue – une croissance génératrice d'emplois et de progrès social, une croissance qui améliore la qualité de vie de la génération actuelle sans mettre en péril celle des générations à venir. Nous voulons un monde plus juste, en harmonie avec nos valeurs et nos principes. Nous voulons que chacun prenne sa juste part dans la lutte contre le changement climatique. Nous voulons renforcer l'efficacité de l'ONU et travailler à sa réforme. Nous voulons un commerce international libre et durable, fondé sur des échanges loyaux et qui respectent l'exigence de réciprocité. Nous voulons que le G20 poursuive son action pour tirer toutes les leçons de la crise économique et financière. Pour atteindre ces objectifs, nous sommes résolus à agir ensemble et à défendre des positions communes, avec nos partenaires européens.

Nous voulons une Europe qui agisse avec ambition et détermination, tout en étant respectueuse des différences entre ses Etats membres, conformément au principe de subsidiarité. Pour cela, nous sommes déterminés à faire en sorte que les institutions réformées issues du traité de

Lisbonne donnent leur pleine mesure et permettent à l'Union européenne d'agir plus efficacement et de faire respecter sa voix dans le monde. Le débat institutionnel étant derrière nous, nous voulons que l'Europe concentre ses forces sur son action concrète au service de ses citoyens et de ses entreprises, tout en préservant l'environnement qui est notre héritage commun.

Nous devons tout faire pour que l'Europe consolide une croissance forte et durable et sorte plus forte de la crise économique pour protéger son modèle fondé sur l'économie sociale de marché. Pour cela, l'Europe doit adopter en 2010 une nouvelle stratégie économique pour la décennie, qui fixe à la fois des objectifs ambitieux pour 2020 mais permette aussi d'assurer

une coordination économique efficace pour les mois et les années qui viennent. L'Europe doit renforcer et moderniser ses politiques et en développer de nouvelles : pour assurer sa sécurité énergétique et lutter efficacement contre le réchauffement climatique, pour maîtriser les migrations et pour se doter d'une ambition commune pour l'espace.

Nous voulons que la coopération franco-allemande, dont nous sommes les dépositaires et que nous avons le devoir d'approfondir, se renforce et s'étende. Nous sommes convaincus que l'entente étroite entre nos deux pays doit reposer davantage sur le développement des liens entre les deux sociétés civiles, notamment le développement des échanges entre les jeunes des deux pays.

L'éducation, la formation et la recherche sont d'une importance primordiale pour notre avenir et nous sommes résolus à y travailler ensemble. Le renforcement concret des liens entre les sociétés civiles française et allemande sera une priorité de notre coopération bilatérale au cours des années qui viennent.

Pour réaliser ces objectifs, le CMFA adopte l'agenda franco-allemand 2020 qui définit le cadre et les objectifs de notre coopération pour la prochaine décennie :

### **1. Economie, finances et emploi :**

Après avoir fait preuve au cours des derniers mois d'une unité exemplaire dans la réponse à la crise économique et financière, nos deux pays doivent s'engager ensemble en faveur d'un retour aux équilibres avec l'objectif d'une croissance retrouvée. Dans ce but, nous devons nous concentrer sur la recherche, l'innovation et la compétitivité. Nous continuerons à poursuivre des politiques visant à favoriser la croissance, l'emploi et la cohésion sociale.

Le CMFA prend les décisions suivantes :

- ❖ Les deux pays agiront de façon **coordonnée** pour **renforcer leur croissance** et celle de l'Europe en poursuivant les réformes structurelles, en approfondissant le marché intérieur européen et en faisant des propositions communes sur la stratégie économique européenne pour 2020 afin de **renforcer la coordination des politiques économiques au sein des instances européennes appropriées et d'améliorer la contribution des politiques de l'UE à la croissance** ; la France et l'Allemagne travailleront ensemble à une **base industrielle européenne solide** ;
- ❖ Une croissance forte et durable, qui améliore la qualité de vie des générations actuelles sans porter préjudice aux générations futures, est nécessaire à l'horizon 2020. La France et l'Allemagne demanderont à l'Union européenne de prendre l'initiative d'élaborer, au niveau européen, des propositions concrètes permettant d'**adapter les modes de calcul de la croissance sur la base des travaux de la commission Stiglitz-Sen**. Nous demandons également au Conseil français d'Analyse économique et au Comité allemand des Sages de rédiger un rapport conjoint et de réunir une conférence avec la participation du président Sarkozy et de la chancelière Merkel d'ici la fin de l'année ;
- ❖ Les dispositions du nouveau Traité de Lisbonne devraient être mises à profit pour améliorer la **coordination des politiques économiques** afin d'assurer un bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire et **la cohésion de la zone euro**. Il convient en particulier de renforcer la surveillance en matière de compétitivité, notamment pour les pays participant au mécanisme de taux de change II ;
- ❖ La France et l'Allemagne réaffirment leur **attachement à la stratégie économique définie par le G20 et par l'Union européenne** ; elles continueront à soutenir une

croissance durable en 2010 et mettront en œuvre des **stratégies coordonnées de sortie de crise** dès que la reprise sera fermement installée ; elles réaffirment leur engagement à **assurer la soutenabilité de leur finances publiques dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance**, rappelant qu'il doit être mis fin d'ici 2013 à la situation de déficit excessif actuelle ; d'ici le milieu de la décennie, des budgets équilibrés devront être à notre portée ;

- ❖ Sur les grands sujets de la gouvernance internationale et de la régulation financière, la France et l'Allemagne poursuivront leur **étroite coordination** et veilleront à **exprimer des positions communes** au G20, à la Banque mondiale et au FMI et dans d'autres institutions financières internationales, notamment le FSB ; en particulier, les deux pays rappellent leur attachement à la mise en œuvre effective des décisions du G20 et à la poursuite des efforts pour établir une régulation financière internationale robuste et harmonisée afin de garantir des règles du jeu équitables dans le domaine de la réglementation et de la supervision ; ils feront en sorte de se coordonner étroitement par exemple en ce qui concerne la régulation des marchés dérivés et des fonds spéculatifs, les institutions financières systémiques, les juridictions non coopératives, les normes en matière d'exigences de fonds propres et de liquidités, les agences de compensation et de notation ; ils appellent la nouvelle Commission à avoir un agenda ambitieux en la matière ;
- ❖ La France et l'Allemagne veilleront à ce que les institutions financières contribuent pleinement au **financement des entreprises et des ménages** afin d'accompagner la reprise, tout en assurant la stabilité du système financier ; nos deux pays sont particulièrement attentifs à l'adoption par les pays du G20 de normes prudentielles et comptables harmonisées qui prennent en compte la nécessité de la stabilité financière ;
- ❖ Nous préparerons ensemble les négociations du prochain **cadre financier pluriannuel européen**, en veillant notamment à ce qu'il soit cohérent avec les contraintes qui pèsent sur les budgets nationaux et que les charges soient équitablement réparties ;
- ❖ Nous invitons les entrepreneurs franco-allemands à proposer **des initiatives conjointes** lors d'un prochain CMFA pour renforcer la coopération économique ;
- ❖ La France et l'Allemagne organiseront des **discussions conjointes avec leurs partenaires sociaux** sur les questions économiques et sociales d'intérêt commun.

## 2. Energie, climat et biodiversité :

- ❖ Nous soutiendrons activement la mise en œuvre de l'accord de Copenhague : notre objectif commun est d'aboutir à un accord global, ambitieux et juridiquement contraignant. Il est essentiel que chacune des parties concernées agisse en fonction de ses responsabilités et de son niveau de développement pour atteindre l'objectif commun de limiter à 2° C la hausse mondiale de la température. Nous travaillerons ensemble à faire en sorte que les conférences de Bonn et la CDP au Mexique soient couronnées de succès. **Nous évaluerons conjointement l'option de prendre des mesures appropriées au niveau de l'UE pour éviter les fuites de carbone résultant de l'absence ou de l'inadéquation des actions de certains pays.** Nous sommes déterminés à renforcer notre coopération bilatérale dans les domaines du climat et de la sécurité énergétique ainsi que dans le domaine de la biodiversité.

- ❖ Le CMFA se félicite des conclusions des groupes de travail « Energie » et « Electromobilité » lancés lors de sa précédente session et adopte les décisions suivantes :
- ❖ La **mise en œuvre commune du paquet énergie climat** adopté en décembre 2008, sous Présidence française, par l'UE pour la période allant jusqu'en 2020 ;
- ❖ La création, à partir du bureau franco-allemand sur l'énergie éolienne, d'un **Office franco-allemand des énergies renouvelables** en 2010 ; la création en parallèle des Instituts français et allemand d'études approfondies sur le développement durable et le changement climatique à Paris et à Potsdam ;
- ❖ La mise en place du **premier projet de démonstration transfrontalier** à l'échelle mondiale dans la région entre Strasbourg et Stuttgart / Mannheim / Karlsruhe autour du **véhicule électrique**, qui démontrera les potentialités du projet « e-mobility ». La France et l'Allemagne présenteront également leurs vues communes dans le domaine de la **standardisation** afin d'accélérer la création d'une norme unique européenne en matière de véhicules électriques, y compris les infrastructures nécessaires ;
- ❖ Nous nous engageons conjointement à assurer une **diversification du mix énergétique**, des sources et de l'acheminement de l'énergie afin de sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'Europe à long terme et d'accroître l'efficacité énergétique ainsi que le recours à l'énergie renouvelable et/ou décarbonée ; à cette fin, **nous utiliserons les synergies offertes par la Stratégie High-Tech allemande et le Grand emprunt français**. Dans ce contexte, nous saluons l'initiative industrielle sur le processus sidérurgique à très basses émissions de CO<sub>2</sub> (ULCOS) assortie des projets pilotes et de démonstration à **Florange** et Eisenhüttenstadt.
- ❖ Nous coopérerons en vue de créer le cadre approprié et de mettre en œuvre des **projets ambitieux** dans le domaine des énergies renouvelables, du captage de carbone et des réseaux transnationaux, en Méditerranée (notamment le Plan solaire méditerranéen et l'initiative Desertec), dans la mer du Nord et dans la mer Baltique ; nous coordonnerons nos projets en Afrique visant à l'atténuation du changement climatique, notamment pour développer des projets conjoints. Nous nous concentrerons sur l'évolution des initiatives industrielles dans le contexte d'un Plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (Plan SET) afin de mettre en œuvre des projets conjoints.
- ❖ Nous réaffirmons notre volonté de contribuer au succès de la CdP 10 de la **Convention sur la Diversité biologique**, qui se tiendra au Japon, et nous réaffirmons notre attachement à la création du groupe international d'experts sur la biodiversité (IPBES) en 2010, année internationale de la biodiversité.
- ❖ Nous continuerons à développer et à actualiser régulièrement le **réseau d'experts sur la sécurité d'approvisionnement pour le gaz**, récemment mis en place. Nous examinerons la possibilité de créer un **centre de compensation franco-allemand pour le gaz** à destination de tous les acteurs concernés. Ce centre devra assurer, grâce à des mécanismes appropriés de coopération transfrontalière, qu'en cas de pénurie de gaz, les consommateurs de part et d'autre de la frontière puissent être approvisionnés de la façon la plus efficace.

- ❖ Nous soutiendrons le développement du « **comptage intelligent** » dans nos pays et dans l'UE et nous prévoyons d'organiser une conférence bilatérale sur le comptage intelligent afin de faciliter la coopération entre nos entreprises dans ce domaine.
- ❖ Nous intensifierons nos efforts pour faire avancer un système de transport efficace, durable et productif. Une étape consistera à poursuivre et **amplifier la coopération ferroviaire** entre les deux pays.
- ❖ Nous coopérerons en vue de renforcer l'**efficacité de la navigation aérienne en Europe** du point de vue des coûts et de l'environnement, en signant un accord entre nos deux Etats sur la création du Functional Airspace Block (FABEC) en 2010, devant être ratifié d'ici 2012.

### 3. Croissance, innovation, recherche, éducation et enseignement supérieur :

- ❖ L'éducation, la recherche et l'innovation sont décisifs pour l'avenir de nos sociétés et pour garantir notre prospérité future. Nous voulons y travailler ensemble. A cette fin, le CMFA fixe les objectifs suivants :
- ❖ D'ici 2020, le nombre des **cursus bilingues dans l'enseignement supérieur doit doubler** ; les universités françaises et allemandes seront encouragées à mettre en commun leurs capacités pour mettre en place des programmes de coopération innovants afin de créer des pôles d'excellence européens ;
- ❖ D'ici 2020, le nombre d'**étudiants**, d'étudiants en doctorat et de jeunes chercheurs participant à des programmes financés par l'**Université franco-allemande doit doubler**. Celle-ci doit étendre ses activités pour inclure des filières communes adaptées à la demande réelle du marché du travail ; nous élargirons et faciliterons aussi les possibilités de doctorats franco-allemands (cotutelles de thèses) ;
- ❖ D'ici 2020, la coopération franco-allemande en matière de formation professionnelle doit se développer en étendant les programmes existants, y compris en ce qui concerne la **mobilité des apprentis** ; nous faciliterons l'insertion des jeunes diplômés dans les entreprises de l'autre pays par la création d'un **statut du stagiaire franco-allemand** ;
- ❖ D'ici 2020, nous voulons que, parmi les élèves de l'enseignement secondaire, **un Français sur deux ou un Allemand sur deux ait visité au moins une fois l'autre pays** ; à cette fin, nous appelons les établissements secondaires, en lien avec l'OFAJ, à intensifier leurs efforts ;
- ❖ L'apprentissage **de la langue du partenaire** doit être encouragé et soutenu et le rapprochement des systèmes éducatifs poursuivi (manuels scolaires, programmes, certification, échanges d'enseignants et de cadres).
- ❖ D'ici 2020, au moins **200 écoles maternelles bilingues** franco-allemandes devront être créées;
- ❖ Encouragées par l'introduction du manuel d'histoire franco-allemand, la France et l'Allemagne ont l'intention de préparer un **manuel scolaire commun sur l'Europe et l'histoire de la construction européenne**, ouvert à la participation d'autres partenaires européens. en matière de recherche et d'innovation, la coopération entre les organismes compétents (y compris les agences de financement de la recherche) doit s'intensifier, notamment dans le cadre européen, à commencer par la coopération entre la Deutsche Forschungsgemeinschaft et l'Agence Nationale de la Recherche, entre la Société Max Planck et le CNRS ; des **programmes conjoints de recherche** doivent être engagés, en commençant par le domaine médical (en particulier en ce qui

concerne des maladies neuro-dégénératives comme **la maladie d'Alzheimer**). des propositions communes seront présentées pour renforcer l'ambition et l'efficacité des **programmes européens de recherche et d'innovation**. A cette fin, nos gouvernements se félicitent de l'échange mutuel d'équipes de recherche des Instituts Fraunhofer et des Instituts « Carnot » dans l'objectif de créer à terme des laboratoires de recherche communs Carnot-Fraunhofer dans le cadre des **pôles d'excellence à l'échelle mondiale**.

- ❖ Il convient d'instaurer un dialogue commun entre science et société dans nos deux pays afin d'attirer les jeunes vers la recherche. Afin de jouer un rôle de multiplicateur, un « **train de la science** » voyagera à travers la France et l'Allemagne en 2010 et 2011.
- ❖ S'agissant de l'agriculture, les deux pays sont déterminés à renforcer la coordination de leurs politiques agricole et alimentaire ; ils feront des **propositions communes en vue d'une Politique agricole et alimentaire commune forte**.
- ❖ La mise en place d'une stratégie sur l'alimentation ciblée sur l'avenir de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sera, de même que l'impact de l'agriculture sur l'économie et le climat, l'une des priorités de nos efforts conjoints de recherche.
- ❖ Nous poursuivrons la coopération franco-allemande déjà bien établie dans le domaine de la **politique spatiale européenne**. Notre objectif commun est de garantir l'accès de l'Europe à l'espace. Pour cette raison, nous demeurons déterminés à améliorer Ariane V. Toutefois, nous sommes également conscients de la nécessité de traiter la question d'une **nouvelle génération de lanceurs** et nous demandons au CNES et au DLR d'explorer cette perspective. Nous leur demandons de faire rapport sur cette question d'ici la fin 2010.
- ❖ Une étroite coopération en matière d'innovations dans le domaine des sciences et technologies spatiales se verra également renforcée par la mise en œuvre d'une mission conjointe d'observation du climat par satellite. La construction conjointe d'un **satellite de détection du méthane** – l'un des principaux gaz à effet de serre –, devant être lancée en 2013/2014, constitue un exemple de coopération bilatérale qui renforcera notablement les aspects de la protection du climat en Europe.

# Table des matières

Remerciements .....	
Dédicaces.....	
Sommaire.....	
Listes des Tableaux, des graphiques, des cartes et des documents en annexes.....	
Liste des abréviations .....	
Résumés.....	
Résumé .....	
ملخص .....	
Abstract.....	
Zusammenfassung .....	
Introduction .....	1
Partie 01 : Fondement et étendu de la relation franco-allemande .....	10
Chapitre 01 : L'émergence du couple franco-allemand .....	12
Section 01 : Aperçu sur l'histoire singulière de la relation franco-allemande .....	13
Section 02 : Début de la relations bilatérales .....	14
Section 03 : La naissance du couple franco-allemand.....	18
Chapitre 02 : La consolidation de la convergence franco-allemande .....	24
Section 01 : Institutionnalisation de la coopération franco-allemande.....	24
Section 02 : Une interdépendance économique.....	28
Section 03 : La volonté de la construction de l'Europe.....	32
Section 04 : Le couple franco-allemand face aux mêmes défis .....	33
Chapitre 03 : Les soubassements théoriques du rapprochement franco-allemand .....	36
Section 01 : L'approche réaliste des relations internationales .....	37
Section 02 : Accord des écoles économiques sur les grands principes du libéralisme .....	40
économique.....	40
Partie 02 : Les limites de la convergence franco-allemande .....	47
Chapitre 01 : La disparité des modèles économiques .....	49
Section 01 : La pensée économique allemande et française.....	49
Section 02 : Politiques économiques nationales.....	54
Section 03 : L'organisation politico-administrative .....	66
Chapitre 02 : L'Union européenne objet de discordes entre l'Allemagne et la .....	72
France.....	72

Section 01 : La conception allemande de l'Union européenne .....	72
Section 02 : La conception française de l'Union européenne .....	76
Section 03 : La question de leadership de l'Europe .....	79
Chapitre 03 : Les désaccords au sein de l'union économique et monétaire.....	81
Section 01 : La politique monétaire.....	81
Section 02 : Gouvernance de l'UEM.....	82
Section 03 : L'effet de la crise financière et économique sur le couple franco-allemand.....	84
Partie 03 : Avenir du couple franco-allemand et son impact sur l'Europe économique .....	89
Chapitre 01 : La fluctuation de la relation franco-allemande.....	91
Section 01 : La fin du couple franco-allemand.....	91
Section 02 : Des avancées malgré les difficultés.....	97
Section 03 : Le bilan d'un couple .....	104
Chapitre 02 : Une Europe économique dépendante du couple franco-allemand .....	105
Section 01 : Le poids du couple franco-allemand dans l'Europe économique .....	106
Section 02 : Le rôle du couple franco-allemand dans le processus d'intégration européenne .....	108
Section 03 : Impact de la relation franco-allemande sur l'Europe économique.....	112
Conclusion.....	118
Bibliographie .....	122
Annexes .....	I
ANNEXE 01 : LES TABLEAUX .....	II
Tableau 01 : Les Conseils des ministres franco-allemands 2003-2013 .....	II
Tableau 02 : Les sommets franco-allemands (1963 - 2003) .....	III
Tableau 03 : Les grands thèmes de la coopération entre la France et l'Allemagne .....	VII
Tableau 04 : Aperçu général des résultats des indicateurs sociaux de l'OCDE ...	IX
Tableau 05 : Personnes souffrant de pauvreté persistante.....	X
ANNEXES 01 : LES GRAPHIQUES .....	XII
Graphique 01 : Le commerce bilatéral entre l'Allemagne et la France .....	XII
Graphique 02 : Exportations allemandes et françaises.....	XIII
Graphique 03 : Les IDE allemands et français (secteurs privilégiés) .....	XIV
Les quatre graphiques de Paul Krugman.....	XV
Graphique 04 : L'évolution de la dette des ménages (en pourcentage du PIB). ..	XV
Graphique 05 : L'évolution des excédents du secteur privé comparée à celle des déficits publics (en milliards de dollars) .....	XVI

Graphique 06 : L'évolution des balances commerciales de l'Allemagne et des GIPSI.....	XVII
Graphique 07 : L'évolution du déflateur du PIB en Allemagne et dans les GIPSI .....	XVIII
Graphique 08 : Indicateur d'équité sociale .....	XIX
Graphique 09 : Lutte contre la pauvreté.....	XX
Graphique 10 : La pauvreté infantile.....	XXI
Graphique 11 : Accès à l'éducation .....	XXII
Graphique 12 : Evolution du taux de pauvreté à 60% de la médiane des niveaux de vie de 1970 à 2008 en France.....	XXIII
Graphique 13 : Croissance du PIB .....	XXIV
Graphique 14 : Taux de chômage (en % de la population active) .....	XXV
Graphique 15 : Déficit public (en % du produit intérieur brut) .....	XXVI
ANNEXES 03 : LES CARTES .....	XXVII
Carte 01 : Fleuve du Rhin situant entre l'Allemagne et la France .....	XXVII
Carte 02 : Les pays de la zone Euro .....	XXVIII
Carte 03 : Répartition de l'empire de Charlemagne après le traité de Verdun en 843.....	XXIX
ANNEXE 04 : LES DOCUMENTS.....	XXX
Document 01 : Texte du Traité de l'Elysée.....	XXX
Document 02 : Protocole portant création d'un Conseil économique et financier franco-allemand (22 janvier 1988).....	XXXV
Document 03 : La Déclaration commune franco-allemande à l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de l'Elysée (Paris, 22 janvier 2003) .....	XXXVIII
Document 04 : Agenda franco-allemand 2020 .....	XLVI
Palais de l'Elysée – Jeudi 4 février 2010 .....	XLVI
Table des matières .....	LVIII